Graces 6.

S de la suite de Flore chantantes.

S ET SYLVAINS de la suite de Ver-
nsants 7.

S chantants.

ES FLEUVES de la suite de Palémon
8.

ES FLEUVES chantants.

S dansantes 9.

de la suite de Vénus dansants.

URS CHANTANTS ET DANSANTS.

oiselle HILAIRE. — 2 Le sieur de LA GRILLE. —
GAYE. — 4 Mademoiselle DE BRIE. — 5 Le sieur
LIÈRE fils. — 6 Mesdemoiselles LA THORILLIÈRE
ISY. — 7 Les sieurs CHICANNEAU, LA PIERRE,
AGNY, DE LORGE, BONNARD, CHAUVEAU, FAVRE.
urs BEAUCHAMP, MAYEU, DESBROSSES, et SAINT-
adet. — 9 Les sieurs LESTANG, ARNAL, FAVIER le
OIGNARD le cadet.

Flore et les autres déités se retirent; et Vénus, avec sa suite, sort de sa machine.

SCÈNE II.

VÉNUS, *descendue sur la terre*; L'AMOUR, ÉGIALE, PHAÈNE, AMOURS.

ÉGIALE.

Nous ne savons, déesse, comment faire
Dans ce chagrin qu'on voit vous accabler.
Notre respect veut se taire,
Notre zèle veut parler.

VÉNUS.

Parlez; mais si vos soins aspirent à me plaire,
Laissez tous vos conseils pour une autre saison,
Et ne parlez de ma colère
Que pour dire que j'ai raison.
C'étoit là, c'étoit là la plus sensible offense
Que ma divinité pût jamais recevoir;
Mais j'en aurai la vengeance,
Si les dieux ont du pouvoir.

Frc
1059

MÉMOIRES
SUR
LA RÉVOLUTION,

Par D. J. GARAT.

PRIX BROCHÉ.

Pour PARIS . . . . 10 l. 10 s.
Franc de port pour les Départemens . . 11 15

Cet ouvrage se trouve chez tous les Libraires.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Quod maximum vinculum est ad bonam mentem, promisisti virum bonum. Sacramento rogatus es. Deridebit, si quis tibi dixerit, mollem esse militiam et facilem : nolo te decipi; eadem honestissimi hujus et illius turpissimi auctoramenti, verba sunt, URI, VINCIRI, FERROQUE NECARI. Ab illis qui manus arenæ locant et edunt ac bibunt quæ per sanguinem reddant, cavetur ut ista vel inviti patiantur : a te, ut volens libensque patiaris. Illis licet arma submittere, misericordiam populi tentare : tu neque submittes, nec vitam rogabis : recto tibi invictoque moriendum est.

FRC. 2, 14175

Cer

MÉMOIRES
SUR
LA RÉVOLUTION,
OU
EXPOSÉ DE MA CONDUITE
DANS
LES AFFAIRES
ET DANS
LES FONCTIONS PUBLIQUES.

D. J. GARAT.

A PARIS,

De l'Imprimerie de J. J. Smits et Ce., rue des Marais, N°. 2, F. G.

L'AN III DE LA RÉPUBLIQUE.

AVERTISSEMENT.

Le jour même où Philippe Dumont me dénonça à la Convention, je me présentai au comité de sûreté générale : j'y fus entendu trois jours après. J'avois lieu de croire que quelques membres du comité avoient à mon égard des préventions favorables, que d'autres en avoient qui m'étoient contraires. Quand j'eus parlé, l'impression de l'évidence sur tous fut la même. Là je reconnus que nous commençions à vivre sous la justice.

On m'invita à écrire ce que j'avois dit ; et j'ai écrit l'ouvrage que je présente à la Convention, à la nation et à la postérité.

Il m'a été impossible de me séparer des évènemens : je ne voulois écrire qu'un mémoire ; j'ai écrit presque une histoire.

C'est la première fois, peut-être, qu'on a écrit l'histoire d'une puissance absolue, sous le règne et sous les yeux de cette puissance même. Je l'ai fait sans aucune crainte ; j'attends que l'on m'apprenne si c'étoit sans aucun danger.

On trouvera ici beaucoup de détails. Voltaire dit que les contemporains en sont avides; j'ajouterai que la postérité même en a besoin pour bien comprendre les résultats.

J'ai toujours été occupé, durant mon ministère, à calmer les passions. Lorsqu'après tant de ravages elles commencent à tomber d'épuisement, je n'ai pas pu écrire pour en réveiller les fureurs.

Il sort de tout cet écrit un résultat bien honorable pour la Convention, et bien rassurant pour la nation: c'est qu'au milieu de tant de passions et de tant d'actions atroces, tous les moyens de corruption versés autour de nous par l'Europe, n'ont pas pu faire un seul traître parmi huit cens Représentans du peuple.

Nous étonnerons les siècles par les horreurs qui se sont commises au milieu de nous; nous les étonnerons encore par nos vertus. Ce qui sera à jamais incompréhensible pour ceux qui n'ont pas observé l'esprit humain, c'est le contraste inoui de nos principes et de nos folies. Avec moins de vertus et une meilleure logique nous aurions évité presque tous les crimes et tous les désastres; c'est presque toujours ce qui étoit absurde

qui nous a conduits à ce qui étoit horrible.

Comme j'achevois d'imprimer cet ouvrage, les Mémoires de Madame Roland ont paru : je n'ai pas voulu les lire ; j'ai craint d'avoir des reproches à adresser à la mémoire d'une femme qui, par sa mort, a donné le besoin d'honorer toute sa vie. Le moment arrivera, sans doute, où la vérité descendra sans nuages au milieu de nous, pour juger les vivans et les morts. Je ne me permettrai d'ajouter ici qu'un seul mot : deux ou trois au moins des amis de Madame Roland savent que, tandis qu'elle écrivoit contre moi, j'agissois pour elle : elle l'a su elle-même.

On annonce déjà plusieurs réponses à cet écrit ; avant de l'avoir lu, on est décidé à le réfuter : plus on écrira, plus on fera paroître la vérité avec tous ses détails et tout son éclat. Cette disposition à écrire est un engagement de ne pas proscrire.

Les uns ont dit que l'impression de cette brochure me coûtoit vingt mille livres ; d'autres, qu'elle m'en rapportoit vingt mille. Elle ne me coûte et ne me rapporte rien : j'ai DONNÉ *mon manuscrit à J. J.* SMITS.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

S'il est une sorte d'ouvrages qui commande un respect religieux, et que la puissance des loix doive garantir de la fraude, ce sont les Mémoires du genre de ceux-ci : ils ne sont pas écrits seulement pour les temps où nous vivons, mais pour la postérité qui nous jugera.

Les seules éditions avouées seront revêtues de ma signature. J'espère que cette précaution ne sera pas illusoire, et que la cupidité ne me forcera pas à solliciter l'application de la loi sur les contrefacteurs.

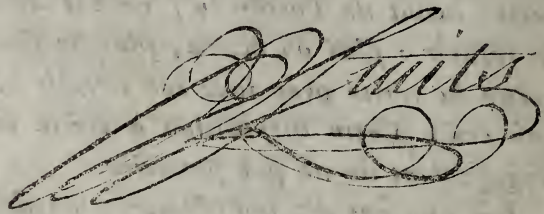

TABLEAU SOMMAIRE

Des objets contenus dans cet Exposé.

Remerciemens sincères adressés à Philippe Dumont, mon dénonciateur.

De ce que j'ai été et de ce que j'ai fait dans la révolution avant ma nomination au ministère de la justice.

Par qui je fus désigné pour cette place, et des dispositions d'esprit et de caractère que j'y portai.

Mon premier coup-d'œil sur les deux côtés de la Convention nationale.

Première occasion où la bienveillance générale qu'on me témoignoit fut altérée.

Massacres des 2 et 3 septembre. Silence de l'Assemblée législative, des tribunaux de justice, de la Convention nationale. Question qui me fut présentée, et que je soumis à la Convention; quelle en étoit la vraie nature; principes que je posai; propositions que je fis. — Si les massacres des 2 et 3 septembre tenoient aux mouvemens de l'insurrection du 10 août. — Vues sur les insurrections. Tableau que j'avois tracé des massacres pour en faire sentir toute l'horreur; jugement que j'en avois porté dès les pre-

miers mots que j'en dis. Contraste continuel entre tout ce que j'en ai dit, et tout ce qu'on m'en a fait dire. J'ai parlé pour des septembrisés : *J'ai été accusé d'avoir parlé pour les* septembriseurs. *Causes de cette méprise. Phrase sur ces journées qu'on m'a attribuée, et qui est d'un autre ministre.*

De l'apologie qu'on m'accuse d'avoir faite des pillages du 26 février. Je me crois dispensé de combattre cette accusation. Pourquoi.

Les autres chefs d'accusation posés avec plus de précision qu'ils ne l'ont été par Philippe Dumont.

Vues générales sur les causes des évènemens depuis le mois d'octobre 1793.

La Convention nationale divisée en deux côtés.

Acte d'accusation du côté droit contre le côté gauche.

Acte d'accusation du côté gauche contre le côté droit.

De Robespierre et de Salles : de leur esprit et de leur caractère.

Entretien avec Robespierre avant le 10 mars.

Entretien avec Salles cinq à six jours après.

Mon opinion toute entière sur le côté droit.

Mon opinion toute entière sur le côté gauche.

Comment les combats auroient pu être évités, et les querelles étouffées.

Dispositions secrètes des esprits et des ames qui n'ont pu être apperçues ni par ceux qui étoient

dans l'Assemblée, ni par ceux qui en étoient loin. J'étois mieux placé pour voir.

Pourquoi le côté droit a accusé le côté gauche de conspirer contre la République.

Pourquoi le côté gauche a accusé le côté droit de conspirer contre la République.

Plan de conduite que je me traçai dès le principe, et que j'ai constamment suivi dans ces querelles de partis de la Convention.

Des effets de l'esprit de parti chez un peuple qui a déjà une constitution : exemple de l'Angleterre.

Des effets de l'esprit de parti chez un peuple qui n'a pas de constitution encore : exemple de Florence.

De ce que je disois à Guadet et à Brissot.

Entretien plus intime avec Gensonné.

De la nuit du 9 *au* 10 *mars.*

Des évènemens de cette nuit et de ma conduite.

De mon rapport à la Convention. Si j'ai dit tout ce que je savois : si j'avois les moyens de tout savoir : si j'ai tout su.

*Divers décrets de la Convention nationale : décret qui ordonne l'apposition des scellés sur les registres et l'arrestation des membres du comité dit d'*insurrection.

De mon rapport sur ce comité.

Du café Corazza.

Mot de Lanjuinais sur le café Corazza au 31 *mai.*

Réponse à Lanjuinais.

*Opinion de trois membres du côté droit sur ce qu'étoit le comité dit d'*insurrection.

Si sous ce nom la Convention avoit entendu désigner les Jacobins.

Discussion à ce sujet avec Louvet.

Nouvelles causes de haines et de ressentimens entre les deux côtés de la Convention nationale.

Bruits qui se répandent de complots homicides.

Etablissement de la commission des douze : vues sur la nature et sur l'objet de cette commission. Du caractère de ses membres. Ses premières opérations. Effet qu'elles produisent.

Mouvemens à la porte Saint-Bernard la nuit du 26 mai. Conversation avec Rabaut-Saint-Etienne.

Mouvemens autour de la Convention le 27 mai. La Convention étoit-elle assiégée ? Tableau que je trace à la Convention de l'état où elle est, et des causes de cet état. Analyse de ce que je dis dans cette soirée. — Conjecture hasardée. — Comment tout ce que je dis dans cette séance fut défiguré le lendemain dans les feuilles.

De la manière dont la commission des douze fut supprimée. — Effets de cette suppression dans Paris. Rapport du décret de suppression. Effets du rapport.

Assemblée de l'Evêché. Renseignemens donnés par le maire sur sa composition. Avertissemens que je reçois et que je communique au comité de salut public : mesures arrêtées par le comité. Placard sur les orgies nocturnes de Charenton.

L'assemblée de l'Evêché déclare la Commune et le département de Paris en état d'insurrection.

Qui fut cause que la Convention n'en fut pas instruite dans la soirée même.

31 mai.

Proposition que je fis au comité le 1er. juin : adoptée avec enthousiasme au comité, rejettée avec dédain et avec défiance à la Convention.

Du 2 juin.

De la disposition générale des ames dans le comité de salut public et dans le conseil exécutif.

Pourquoi et par qui je fus déterminé à retarder ma démission que j'avois écrite.

Projet de faire marcher tous les départemens vers Paris. Grandeur de ce projet. Il est chimérique. Effet des mouvemens s'ils avoient pu être unanimes. Effet des mouvemens s'ils étoient partiels.

De la conduite des Députés proscrits; ce qui seroit arrivé s'ils étoient allés tous dans les départemens; ce qui seroit arrivé s'ils étoient restés tous à Paris.

Plan de conduite que je me trace du Calvados, de Lyon, de Bordeaux : de ce que je tentai pour écarter de ces parties de la République les fléaux dont elles étoient menacées. Récompenses de mes intentions et de mes efforts.

Circulaire qu'on vouloit que j'écrivisse et que je n'écrivis jamais. — Je suis dénoncé aux Jacobins, qui nomment des commissaires pour l'examen de ma conduite.

Mémoire que j'adressois aux départemens de la République. — Plan et vues de ce mémoire. — Ceux qui devoient le craindre, se procurent les feuilles à mesure qu'elles s'imprimoient au

Louvre. Pièges qu'on me tend; persécutions qu'on me suscite.

Visite de Collot d'Herbois à l'intérieur. De sa dénonciation. Décret qui me traduit à la barre et me met en état d'arrestation. Rapport du décret. Certificat solemnel qui m'est donné par le Président de la Convention nationale.

Saint-Just et Robespierre sont nommés par le comité de salut public pour entendre la lecture de mon mémoire aux départemens. Mots de Robespierre : passage du mémoire sur le 2 juin. — Douze mille exemplaires de l'ouvrage sont brûlés. — Mots de Robespierre entendus par Gouget-Deslandres.

Tentative auprès de Robespierre pour empêcher la mise en jugement des Députés détenus. Résultats d'un entretien à ce sujet avec Robespierre et Chabot.

Entretien sur le même objet avec Danton. Digression étendue sur ce Représentant du peuple. Danton Cordelier, démagogue et anarchiste. Le château essaie de corrompre Danton pour se l'attacher. Danton au 10 août, aux 2 et 3 septembre, au ministère, à la Convention : de la figure, du caractère et des talens de Danton; de son ignorance et de son génie. Culte de ses amis : déchaînement de ses ennemis. Il vouloit la paix : il soulève toutes les tempêtes. Danton au 31 mai. De l'état où le réduit le systême des proscriptions. De la conspiration de Danton et de ses amis : elle étoit réelle : quel en étoit le but; quels en étoient les moyens. — Dernière ambition de Danton : de sa mort. Deux témoignages que la vérité lui rendra dans tous les siècles.

De ma démission du ministère de l'intérieur. A combien de dangers elle m'exposoit. — Des persécutions que j'ai souffertes : de la mort qui m'étoit réservée. Des consolations uniques que j'ai pu trouver. D'un philantrope Anglais qui, sans qu'il s'en doute, me doit la vie, et qui, sans le vouloir, depuis que je suis commissaire de l'instruction publique, a failli me faire traiter comme un conspirateur.

Indulgence dont j'ai été menacé, et qui seroit une iniquité : qu'il y a des hommes qu'il faut honorer ou persécuter.

Project déclaré de me perdre. Mot échappé à ce sujet à QUELQU'UN. *Quel pourroit être le moyen de me perdre. Ma démission du commissariat de l'instruction publique. De mes traitemens. De ce que je suis. De ma fortune passée, présente et future. Si les places ont pu être l'objet de mon ambition. Sous les rois un administrateur pouvoit acquérir de la gloire ; de Sully, de Turgot, de Necker. Sous la République, il n'y a plus aucune gloire pour les administrateurs. De la déportation : d'une peine plus grave : que ma sûreté est grande, parce que celle de mes ennemis y est attachée. Espèce d'assassins que je puis redouter.*

Tribunal devant lequel nous devons tous comparoître : de la manière dont j'y serai jugé.

EXPOSE

EXPOSÉ
DE
MA CONDUITE

Dans les affaires et dans les fonctions publiques.

Humilis res est stultitia, abjecta, sordida, servilis, multis affectibus et SÆVISSIMIS subjecta. Hos tam graves dominos, interdum alternis imperantes, interdum pariter, dimittit a te sapientia, *quæ sola libertas est.* Una ad hanc fert via, et quidem recta. Non aberrabis : vade certo gradu. Si vis tibi omnia subjicere, te subjice rationi.

Je ne connois point du tout le Représentant du peuple Philippe Dumont, qui m'a dénoncé à la Convention nationale dans la séance du 19 ventôse : sa dénonciation me prouve que je lui suis beaucoup moins connu encore. J'ai le droit de lui faire plus d'un reproche : je ne lui ferai que des remercimens ; et ils seront sincères. Quand des accusations atroces et absurdes sont faites de toutes parts par des hommes si publiquement avilis, qu'on ne peut leur répondre sans se dégrader, on doit remercier l'homme prévenu qui, en prêtant son organe aux mêmes accusations, rend honorable le débat ou plutôt l'examen qui s'ouvre entre l'accusateur et l'accusé.

Dans une révolution où tant de révolutions se sont succédées, il seroit très-possible d'être innocent, et d'avoir perdu les preuves de son innocence. Les preuves de mon innocence subsistent; et il en est que j'ai sauvées et conservées, en plaçant plus près de ma tête la hache qui y est restée si long-temps suspendue.

J'ai été connu avant la révolution comme homme de lettres; durant la révolution comme membre de l'Assemblée constituante, comme ministre de la justice et de l'intérieur, comme commissaire de l'instruction publique.

Tous les hommes de lettres n'ont pas péri : j'appelle sur ma vie littéraire les témoignages de ceux qui vivent encore. Je l'ai passée presque toute entière à la campagne, loin des querelles et des intrigues, livré tout entier à des travaux qui faisoient mon bonheur : avec quelques titres, peut-être, à ce qu'on appelloit des récompenses, je n'ai été d'aucune académie, je n'ai jamais eu aucune pension.

Durant l'Assemblée constituante, je n'ai presque jamais paru à la tribune, mais j'ai écrit tous les jours dans le *Journal de Paris*. Cette feuille, pendant que je l'écrivois, a eu de nombreux et de violens ennemis; c'étoient tous ceux de la révolution. Jamais ceux-là ne m'accorderont d'amnistie : ils peuvent pardonner aux écrivains qui ont eu une morale saine et des principes bornés de liberté : ils peuvent pardonner aux écrivains qui, en proclamant l'égalité, l'ont proclamée avec les excès qui la ruinent; mais à l'écrivain qui a eu des principes d'égalité très-étendus, et une morale très-pure, ils ne lui pardonneront jamais.

Dans l'Assemblée constituante, je n'ai jamais été ni président, ni secrétaire, ni membre d'aucun comité. On convenoit que je n'étois pas sans vues et sans talens; on doit croire que j'aurois eu quelques-unes

de ces distinctions tant recherchées, si je n'avois pas été sans ambition et sans intrigue.

En cessant d'être membre de l'Assemblée nationale, je cessai d'écrire le *Journal de Paris*. On me laissa le choix de mon successeur : je choisis Condorcet. J'étois bien sûr qu'il éclipseroit mes talens; mais j'étois sûr aussi qu'il soutiendroit et propageroit mes principes.

Au mois d'avril 1792 j'allai en Angleterre à la suite de l'ambassade de la France : comme ex-constituant, je ne pouvois pas avoir de titre; je rendis quelques services, et ne voulus avoir aucun traitement.

C'étoit ce premier moment de la guerre où la France, trahie de toutes parts, paroissoit vaincue. Avec les nouvelles des désastres de nos armées, se répandoit à Londres une proclamation des gouverneurs de la Belgique, où les principes et les évènemens de notre révolution étoient défigurés d'une manière atroce, mais avec assez d'adresse, pour tromper ceux qui jugent une révolution par ce qu'elle produit, et non par ce qu'elle doit un jour produire. Je fis une réponse; elle fut traduite sur mon manuscrit, et imprimée d'abord en anglais : à mon retour en France, au mois de juin, je la fis imprimer à Paris. Elle eut un succès assez éclatant en Angleterre et en France; et je rappelle ici ce souvenir non comme doux à mon amour-propre, mais comme doux à mon patriotisme.

Lorsqu'au mois de septembre suivant, les électeurs de la France nommoient ses nouveaux Représentans, Louvet, qui, par *la Sentinelle*, avoit exercé une influence heureuse sur l'opinion publique, plaça mon nom parmi les noms d'un petit nombre de patriotes, qu'il indiquoit au choix des électeurs de Paris. Marat qui, dans le même-temps, couvroit les murs de Paris

de placards et de sang, en réponse à Louvet, me signala comme un ROYALISTE DÉGUISÉ. On sait avec quelle facilité, à cette époque, ceux contre lesquels Marat avoit écrit, étoient proscrits; celui qui écrivoit, et celui qui proscrivoit, c'étoit Marat. Je ne fis point de remercîment à Louvet, dont l'estime me toucha, et je ne fis point de réponse à Marat, qui pouvoit tuer, mais qui ne pouvoit pas nuire.

J'étois occupé, depuis deux ou trois ans, de quelques vues sur *l'art social*, sur le *système représentatif*, sur les formes à donner à un gouvernement républicain chez un grand peuple : j'attachois de l'importance à ces vues, parce que je les devois à des méditations suivies avec constance, et que je les avois soumises à des analyses rigoureuses. Je les croyois neuves et vraies, et j'étois sûr qu'elles m'étoient propres. Après le 10 août, tout ce que je desirois au monde, c'étoit de me mettre dans un coin pour réaliser ces vues, pour les écrire, pour les soumettre à la Nation et à ses Représentans : mais ce qu'il y a de plus difficile à un homme entièrement dénué de fortune, c'est de se retirer dans un coin; il faut qu'il gagne jour par jour de quoi vivre; il est condamné à la scène, au théâtre. Aucun malheur n'a fait descendre plus souvent dans mon ame ce sentiment affreux qui étouffe tout, le désespoir. Je m'étois ouvert à Condorcet, qui avoit des relations avec les comités de gouvernement et avec le conseil exécutif : Condorcet s'occupoit à me faire donner une mission assez facile à remplir, pour me laisser le loisir de suivre l'exécution de mon plan de travail. En attendant, j'acceptai la rédaction de l'article *Convention* dans la *Gazette nationale*. J'y ai rédigé les premières séances de la Convention : qu'on y jette les yeux; on verra que j'écrivois sur les choses et sur les hommes avec cette indépendance, avec ces scrupules de la vé-

rité, qui vous font des ennemis ardens, et des amis calmes et froids.

C'est alors, c'est-à-dire, le 9 octobre, que je fus nommé ministre de la justice.

Je fus désigné pour cette place, et j'y fus porté principalement par Condorcet, par Rabaud de Saint-Etienne et par Brissot.

Ce fut un véritable malheur pour moi de renoncer à mes espérances de travaux solitaires; mais j'ai toujours pensé qu'un vrai citoyen n'a pas le droit de pactiser avec la République; qu'il doit la servir comme elle le veut, et non comme il veut; que le refus d'une fonction, dont on ne se sent pas intérieurement incapable, est une lâche désertion de son poste de citoyen. Je me dévouai donc à des fonctions qui contrarioient tous mes goûts, qui rompoient toutes mes habitudes, tous les entretiens de mon esprit avec lui-même; qui me jettoient dans des tourbillons de passions dont j'étois bien résolu d'être la victime plutôt que l'instrument et le complice; qui élevoient mon courage, mais en me frappant de pressentimens sinistres. Je renonçai à tout, pour n'être qu'un ministre; et pendant plus de dix mois, que je suis resté dans les affaires, je n'ai pas lu dix pages d'un livre, je n'ai pas écrit dix lignes qui ne fussent pas relatives aux évènemens et à mes fonctions.

J'étois trop attentif à ce qui s'étoit passé, et à ce qui se passoit, pour n'être pas sûr qu'un grand combat alloit s'engager entre deux côtés de la Convention nationale; et j'avois trop étudié la nature de l'esprit de parti dans l'histoire des républiques anciennes et modernes, pour ne pas savoir que des partis, qui cherchent mutuellement à se détruire, s'accusent réciproquement de vouloir détruire la république; que, lors même que les accusations sont fausses, elles se font pourtant de bonne-foi; que les torts naissent

des combats des opinions ; le soupçon du crime des torts ; et le crime enfin lui-même des soupçons. Accoutumé par le genre de mes études à mettre tout en doute, jusqu'à ce que des faits certains me montrent l'évidence ; et nommé ministre de la justice, je jurai, au fond de mon ame, de tenir immuablement la balance dans mes mains, et de mourir plutôt que de permettre à aucune prévention et à aucune passion de la faire incliner d'aucun côté.

Je dois pourtant faire ici un aveu qui, d'après les évènemens et les accusations élevées contre moi, surprendra beaucoup de gens, mais qui ne surprendra beaucoup que ceux qui ne me connoissent pas du tout.

Si j'avois été disposé à recevoir des préventions pour l'un des deux côtés de la Convention, je les aurois plutôt reçues pour le *côté droit*. Dans ce côté j'avois un très-grand nombre de connoissances et quelques amis ; dans le côté gauche je n'avois pas un seul ami, et j'avois très-peu de connoissances ; les opinions politiques, le caractère et le langage des membres du *côté droit* avoient avec mon caractère, avec mes opinions et avec mon langage infiniment plus de ces analogies qui forment si naturellement les liaisons. Je ne voyois pas là un seul homme pour qui j'eusse la plus légère répugnance, et à qui je pusse en croire pour moi. J'en remarquois plusieurs dans le côté gauche sur qui je ne pouvois jetter les yeux sans les détourner avec une sorte d'horreur, et qui ne pouvoient les fixer sur moi qu'avec inquiétude.

C'étoient là mes AFFECTIONS personnelles ; mais des AFFECTIONS ne devoient pas diriger la conduite d'un homme public.

J'étois persuadé que dans le *côté gauche* le nombre des hommes bien intentionnés étoit sans compa-

raison le plus nombreux ; que les fureurs, même les plus dangereuses pour la République, croyoient voter pour elle ; qu'il y avoit quelques hommes atroces, et pas un traître ; qu'il falloit ménager les passions, au-lieu de les irriter ; parce qu'en les ménageant, on pouvoit se ménager aussi le temps de les enchaîner dans une constitution sage, et dans un gouvernement puissant ; au-lieu qu'en les irritant, on imitoit leurs excès, on étendoit leur empire, on retardoit, on perdoit peut-être à jamais le moment d'instituer un gouvernement organisé avec sagesse et grandeur ; un gouvernement qui protégeroit de toutes les forces de la République, la sûreté des individus et la liberté de la nation, contre les complots des ambitieux et contre les fureurs de la multitude. L'esprit de parti me paroissoit bien moins dangereux dans les Représentans que dans un ministre : parce que les opinions et les passions des Représantans trouvent des passions et des opinions opposées ; au-lieu que la force qui exécute, ne trouve pas une autre force qui l'arrête.

C'est dans ces dispositions que je paroissois toujours au milieu de la Convention nationale, lorsqu'elle m'accordoit la parole avec une bienveillance que je méritois également des deux côtés, puisque mes sentimens les honoroient également tous les deux, puisqu'au milieu de tant de passions, qui menaçoient la République et la France, j'étois profondément convaincu que la plus ardente et la plus universelle de toutes dans les deux côtés, c'étoit l'amour, et surtout l'enthousiasme qu'on avoit pour la République.

La première atteinte que reçut cette bienveillance générale à mon égard, ce fut après le discours que je prononçai à la Convention, sur une question, dans laquelle j'étois forcé de rappeller les journées des 2 et 3 septembre. Je parlai dans le tumulte de beaucoup de

passions que je réveillois; et on comprit mal ce qu'on avoit beaucoup de peine à entendre. Le discours fut imprimé par ordre de la Convention, et principalement sur la motion de Ducos, qui, à l'instant même, saisit toute la question que je traitois, fut touché de mes sentimens qu'il partagea, et les défendit, par des éloges éclatans, contre la méprise incroyable qui les défiguroit et qui les repoussoit. Après l'impression du discours, ceux qui le lurent même avec des préventions, reconnurent et désavouèrent leur erreur : mais la mauvaise foi et la haine se saisirent de cette erreur d'un instant, de cette impression fausse reçue au milieu d'un tumulte ; et c'est encore sur elle qu'elles fondent aujourd'hui une de leurs accusations les plus affreuses et les plus absurdes contre moi.

Ils disent donc, (et je suis condamné à le redire !) ils disent que j'ai fait l'apologie des massacres des 2 et 3 septembre. Ils le disent ! et ils oublient que le discours fut imprimé, que l'édition toute entière n'a pas disparu dans des flammes allumées par les haines qui me poursuivent ! Ils le disent ! et ils ne songent pas que je puis remettre ce discours sous les yeux de la France entière, qui n'aura alors que pour eux seuls l'horreur que mérite en effet tout apologiste des journées des 2 et 3 septembre ! Quelle passion que la haine ! elle consent à acheter quelques instans de jouissance par des siècles d'infamie.

Français, et vous leurs Législateurs, vous Représentans de la France, songez que la justice rendue aux fonctionnaires irréprochables et la justice faite des fonctionnaires coupables, est dans les Républiques la plus forte, l'unique garantie du règne des loix, de la morale et de tous les biens de l'existence sociale. J'appelle donc vos regards les plus sévères sur moi, qui ai rempli par vous et au milieu de vous des fonctions importantes. J'en-

tends réclamer de toutes parts de l'indulgence pour les fautes commises durant les jours révolutionnaires : je connois bien la nécessité et la justice de cette espèce d'indulgence ; mais je veux l'accorder, et je ne veux pas la recevoir ; entendez les maximes dont je veux bien me relâcher envers les autres, mais dont je ne veux pas et dont je ne pourrois pas me relâcher envers moi-même. La loi la plus profondément gravée au fond de mon ame, est celle qui me crie que les devoirs les plus sacrés de l'homme sont ceux qui le lient envers l'humanité. On est homme avant d'être républicain : et il ne faut vouloir la République, que parce que c'est la République qui peut rendre l'humanité plus sacrée, et les hommes plus faciles à la pitié et à la miséricorde. Si donc, sous quelque prétexte que ce soit, sous le prétexte de République et de révolution, il m'est arrivé de parler, je ne dis pas avec éloge, je ne dis pas avec indifférence, mais sans horreur de l'effusion du sang humain, faites tomber sur ma tête la hache de vos loix, et que votre indignation, que je redoute davantage, me poursuive de l'échafaud sous la tombe et dans la mémoire des siècles.

Lorsque je parlai des journées des 2 et 3 septembre devant les Représentans de la France, il y avoit déjà plus de deux mois que ces massacres avoient été exécutés : l'Assemblée législative, qui n'avoit pu les empêcher, non plus que le massacre de Versailles, n'avoit rien fait pour les punir ou pour en préparer la punition ; la Convention nationale, qui lui avoit succédé, gardoit le même silence ; les tribunaux étoient muets et immobiles ; la nation entière avoit frémi, et elle se taisoit : on n'en parloit que trop dans toute l'Europe ; mais la voix de l'Europe n'étoit plus entendue en France : Roland seul, au milieu de l'Assemblée législative, et le 3 septembre, avoit laissé entrevoir une opinion, mais

sans rien proposer ; et tant d'horreurs sembloient ensevelies dans un silence universel, qui ne pouvoit ni les couvrir, ni les effacer.

Quand une Assemblée nationale, revêtue par le genre de sa mission de pouvoirs sans limites, montroit tant de circonspection, ce n'étoit pas à un ministre, on le sent trop, d'en avoir ou d'en montrer moins. La question que j'eus à traiter dans mon discours, et que je traitai, ne fut donc point et ne put pas être celle de savoir, si on poursuivroit les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre : quels que fussent à cet égard, mon sentiment comme homme, et mon opinion comme ministre, je devois les renfermer dans mon ame, et dans ce silence gardé par tout le monde.

Mais des circonstances de ces journées des 2 et 3 septembre sortit une autre question, sur laquelle un ministre de la justice ne pouvoit pas garder le silence, et sur laquelle la Convention nationale pouvoit seule donner une décision.

Les auteurs des massacres avoient, dans toutes les prisons, élargi les prisonniers qu'ils n'avoient pas égorgés. La vertu même, s'ils la soupçonnoient d'être née dans un château ou de s'être approchée d'un autel, ne trouvoit pas grace à leurs yeux ; mais le voleur et l'assassin, si on ne leur imputoit pas d'autres crimes, leur paroissoient des patriotes, et il les rendoient à la patrie.

Une foule de ces malheureux, après avoir souffert pendant plusieurs nuits et plusieurs jours toutes les horreurs du dernier supplice, toutes les angoisses de la mort, étoient sortis des prisons à travers les flots de sang : on les reconnoissoit dans les rues et dans les places, et le commissaire du pouvoir exécutif auprès du tribunal criminel du département de Paris, m'écrivit à ce sujet dans les termes suivans :

» Le tribunal est très-incertain sur le parti qu'il
» doit prendre relativement aux prisonniers sortis de
» la maison de justice, par la suite des ÉVÈNEMENS des 2 et 3 septembre derniers : beaucoup de-
» voient être jugés dans la session de ce mois. On en
» rencontre un grand nombre dans les rues de Paris ;
» doit-on les arrêter ? doit-on instruire contr'eux la
» contumace ? ou faut-il enfin garder le silence « ?

Voilà les seules questions qui me furent présentées ; les seules que je présentai moi-même à la Convention ; les seules dont je voulus préparer la solution, et sur lesquelles je fis des propositions.

Cependant on a cru ou, sans le croire, on a répandu que j'avois agité la question de poursuivre et de mettre en jugement les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre, et qu'après avoir fait l'apologie de ces massacres, après les avoir couverts de mon indulgence et de mes éloges, j'avois conclu à ce qu'on en respectât les auteurs, à ce qu'on les laissât jouir en paix de leurs forfaits.

Ce n'est pas sur cette question que j'étois interrogé, ce n'est pas cette question que j'ai pu traiter ; et cependant on suppose que c'est cette question que j'ai résolue, et d'une manière atroce !

Remarquez même comme le commissaire s'énonce sur les 2 et 3 septembre : il les appelle des ÉVÈNEMENS ; à ce nom général d'évènemens, qui ne spécifie et ne caractérise rien, qu'on peut donner à des évènemens glorieux, comme à des évènemens affreux, il n'ajoute pas une seule qualification, pas la plus légère indication de ce qu'il en pense. Cette circonstance, à dieu ne plaise que je la relève pour en faire un reproche au commissaire près le tribunal : non ; je remarque cette circonstance, parce qu'elle montre sans équivoque quel étoit, à cette époque, l'état de l'opinion publique sur ces évènemens que personne n'osoit qualifier, et parce

qu'on appréciera mieux ce que j'en ai dit, moi, en rapprochant ce que j'en ai dit de ce que les autres n'osoient en dire.

Mais, avant tout, voyons si dans les seules questions que j'ai eu à traiter, l'humanité a des reproches à me faire sur ce que j'ai dit comme ministre de la justice.

Malheureusement ces questions étoient neuves, comme les évènemens qui y donnoient lieu étoient inouis dans les annales des peuples et des crimes; rien ne me guidoit dans une route que j'étois obligé de me tracer à travers tant d'intérêts, d'opinions et de passions, c'est-à-dire, de précipices : je posai quelques principes; ils n'étoient pas familiers; ils effarouchèrent.

Voici quels furent mes résultats.

Comme il falloit agiter la question relative aux prisonniers élargis dans la supposition la plus défavorable pour eux, dans la supposition où ils étoient coupables, je les séparai en deux classes : je mis dans la première ceux qui n'avoient pu commettre que des délits légers; et dans la seconde, ceux qui pouvoient être coupables de crimes graves, comme vol avec effraction, et meurtre, assassinat.

Je ne m'arrêtai pas beaucoup à examiner ce qu'on devoit de sévérité ou de grace aux premiers : le spectacle horrible des massacres dont ils avoient été témoins, et qui les avoient menacés eux-mêmes, avoit été une peine cent fois plus terrible que celle qu'auroit pu leur faire subir la justice; et puisque la justice et la puissance nationale n'avoient pu leur sauver des supplices qu'ils n'avoient pas encourus, c'étoit bien le moins qu'elles leur rendissent les peines légères qu'ils avoient méritées.

La question relativement aux prisonniers de la seconde classe me présentoit bien plus de difficultés.

Le nom seul d'un assassin m'a toujours pénétré d'une horreur si invincible, qu'arrivé à cette seconde classe où des assassins devoient être compris, il me fut impossible de parler pour eux en mon nom, au nom d'un ministre de la justice. C'est ce sentiment, que je ne pus surmonter, qui me donna l'idée de faire comparoître, en quelque sorte, les deux classes au milieu des Législateurs de la France, et de leur faire tenir à toutes les deux un langage conforme à ce que chacune d'elles pouvoit se croire de droits à la pitié et à la miséricorde de la nation. Voici comment parloient les coupables de la seconde classe :

» Notre crime est le plus grand de tous ceux que » des hommes puissent commettre envers des hommes; » et la plus grande aussi de toutes les peines y a été » attachée par vos loix ; la mort. Mais la peine de » mort en quoi consiste-t-elle? Est-ce dans le coup qui » donne la mort ? Non ; c'est dans l'appareil qui la » prépare, qui l'annonce, qui la montre, qui l'ap- » proche de l'être vivant. Toute la peine de mort est » dans ses horreurs, et toutes ses horreurs la précè- » dent : toutes disparoissent au moment où le coup » mortel est frappé. Nous l'avons donc subie cette » peine ; car les uns, pendant plusieurs heures, les » autres, pendant plusieurs jours, nous nous sommes » vus menacés, environnés de toutes ses horreurs : » pendant plusieurs jours, nous avons souffert toutes » les transes, tout le supplice de la mort. Voudriez- » vous les faire recommencer pour nous ? Citoyens » Législateurs, il y a eu des législateurs qui ont pen- » sé, il y en a parmi vous qui pensent que la peine » de mort est trop cruelle, qu'elle fait trop frémir et » trop souffrir l'humanité, pour que la société ait le » droit de la prononcer. Eh bien ! lorsque le droit de » faire subir une seule fois la peine de mort est au » moins douteux, croiriez-vous avoir le droit de nous

» la faire subir deux fois ? Sous l'ancien régime même, sous ce régime dont chaque loi étoit une injure et une calamité pour la plus grande partie de l'espèce humaine ; sous ce régime, dont les loix pénales étoient féroces, s'il arrivoit qu'un coupable, en subissant le supplice, échappât à la mort, sa vie étoit respectée : les loix et la justice ne croyoient plus avoir rien à demander à un homme qui avoit passé sous la main des bourreaux ; quoiqu'il vécût encore, on le regardoit comme ayant subi la peine de mort, comme recommençant une nouvelle vie, comme étant, pour ainsi dire, un autre homme. Citoyens, vous êtes les Législateurs d'une grande République, et dans ce moment vous êtes nos juges suprêmes : comment pourriez-vous prononcer que nous devons encore être punis suivant la rigueur de vos loix, LORSQU'ON NE VOUS PARLE PAS MÊME DE CEUX QUI, en nous délivrant, nous ont fait souffrir les supplices auxquels ils nous déroboient, de ceux qui nous ont fait sortir des prisons à travers les flots de sang qu'ils ont fait couler sous nos yeux? Non, vous ne consternerez pas la justice et l'humanité *par un contraste si* DÉSOLANT pour elles. Vous mettrez tout en oubli ou rien. C'est la justice même qui demande quelquefois qu'on jette sur ses yeux le voile qui doit l'empêcher de voir : les peuples de la terre qui ont le mieux connu la vertu et la société, ont donné de tels exemples. «

Ainsi je faisois plaider leur cause à des hommes qui, en s'avouant criminels, fondoient la demande de leur grace sur les douleurs et les supplices par lesquels ils avoient déjà expié leurs crimes.

En les faisant parler eux-mêmes, je restois juge de la force des raisons que je leur prêtois, et parmi ces raisons il y en avoit, je le confesse, qui me paroissoient invincibles.

J'étois profondément persuadé, comme je le suis encore, que la justice nationale doit une protection toute puissante aux prisonniers les plus coupables, jusqu'à ce qu'elle les frappe elle-même ; et que, puisqu'elle n'avoit pu protéger ceux-là, elle devoit se relâcher de son droit de les punir ; que, puisqu'elle n'avoit pu empêcher la hache des scélérats de menacer si long-temps leur tête, elle devoit en détourner la hache des loix, et, en faute elle-même, en quelque sorte, réparer son impuissance par sa miséricorde.

Loin de rougir de ces sentimens, loin de craindre qu'ils ne répandent sur ma vie, sur mon ministère et sur ma mémoire quelque honte, je me plais à les reproduire ici comme émanés de ce qu'il y a de plus pur dans ma raison, et de meilleur, de plus sensible dans mon ame. O vous, hommes justes, mais bons, vous qui honorez l'espèce humaine par votre amour pour elle, vous chez qui la pitié et l'humanité sont des affections tendres et pieuses, dites si je vous ai offensés ou blessés par ces sentimens nés chez moi, de ma facilité à m'émouvoir devant le tableau de tout ce qui souffre et gémit sur la terre ?

Mais tout excès est un mal ; et dans l'ordre social, qui fonde souvent sa bienfaisance sur ses sévérités, la pitié, si touchante dans un homme privé, dans un homme public peut avoir des suites cruelles.

M'est-il donc arrivé de consulter plus mes affections que mes fonctions, et de vouloir être plus humain que ne doit l'être un ministre de la justice ?

Hélas ! ce n'étoit pas moi qui devois faire le décret que je demandois, et quand j'aurois été entraîné trop loin, par un sentiment d'humanité, devant les Législateurs d'une grande nation, une pa-

reille faute ne seroit peut-être pas indigne de toute indulgence devant cette Nation et devant ses Législateurs.

Mais cette faute même je ne l'ai pas commise.

Après avoir senti ce que, dans des circonstances si extraordinaires, la justice devoit à la pitié et à la nature, j'ai senti, avec non moins de force, ce qu'elle devoit à la sûreté sociale. Cette même voix qui me parloit avec tant de force pour des malheureux qui avoient tant souffert, cette voix sacrée de l'humanité me crioit que les hommes, qui ont pu tremper une fois leur main dans le sang de leurs semblables, par ce seul acte ont effacé en eux tous les traits, ont étouffé tous les sentimens de la nature, et que l'homme a été tué, en quelque sorte, dans l'assassin comme dans sa victime. Quand il seroit vrai, me disois-je, que le remords les eût assez punis pour les rendre à la vertu, la société voit toujours leur crime qui l'effraie, et elle ne voit point dans leur ame ce remords qui devroit la rassurer.

Déterminé par cette considération de l'intérêt public, la loi suprême des sociétés, par cet intérêt qui commande tous les sacrifices parce qu'il produit tous les biens, je proposai de dispenser cette classe de prisonniers élargis de la peine de mort, mais de substituer pour eux, à cette peine, celle de la déportation.

J'offris en même-temps de soumettre aux comités de la Convention un plan nouveau de déportation.

En faisant cette offre, j'avois deux buts; l'un, qu'il falloit montrer et que j'énonçois, c'étoit de faire décréter un genre de déportation dans lequel une nation n'enverroit pas ses criminels chez les nations voisines, et ne puniroit pas des crimes par des crimes.

L'autre

L'autre but, je voulois le tenir secret; mais, caché dans ma conscience, il y portoit une espérance douce et profonde.

A sa naissance même, je voyois la République Française déjà menacée de cet esprit et de ces combats de parti qui ont désolé et ensanglanté toutes les républiques; et je pensois que, s'il y avoit un grand système de déportation bien organisé d'avance, à l'issue des querelles et des combats de partis, les vainqueurs se contenteroient de déporter les vaincus; que la mort toujours présente pour la donner, ou pour la recevoir, ne feroit pas de tous les combats d'opinions des combats à mort; que le sang versé par torrens sur les échafauds, n'allumeroit pas de génération en génération une soif de sang que rien ne pourroit éteindre; qu'au milieu des orages qui agrandissent les ames, les genres de périls et de peines, qui les rendent atroces, seroient écartés; et qu'enfin l'humanité, respectée jusques dans la violence des haines de partis, deviendroit le sentiment le plus habituel et le plus indestructible de toutes les ames dans la Republique Française. Hélas! voilà les pensées qui m'occupoient; on a vu ce qui est arrivé.

Si j'avois été législateur, peut-être j'aurois posé et discuté d'autres questions; comme ministre de la justice, je devois et je voulois me borner à celles-là: j'écartai même avec attention celles qui se présentoient et vouloient entrer de toutes parts dans mon discours.

J'observerai cependant qu'une seule fois, dans cette discussion, et dans l'endroit où je faisois parler des prisonniers, qui plaidoient leur cause et non la cause publique, je mis dans leur bouche quelques mots qui rappelloient le silence général gardé sur les auteurs des massacres: qu'on relise ces mots; je les ai marqués en caractères itali-

ques ; et qu'on dise ce qu'ils font soupçonner en moi, ou de l'horreur des massacres, ou de leur approbation.

J'observerai encore, qu'après avoir mis les mots suivans dans la bouche des prisonniers élargis, VOUS METTREZ TOUT EN OUBLI OU RIEN, je conclus, prenant la parole en mon nom, à ce qu'on ne mît pas *tout en oubli*, puisque je conclus contre eux à la *déportation* ; et je fondai cette conclusion sur ce que des hommes, qui avoient pu commettre une fois de si grands crimes, ne pouvoient jamais laisser une sécurité entière à la société.

Puisqu'en partant de l'alternative proposée, au nom des prisonniers, je ne voulois pas pour eux d'amnistie, il étoit donc naturel de penser que je n'en voulois pas non plus pour les hommes atroces qui ne leur avoient rendu la liberté qu'après leur avoir fait souffrir mille morts : puisque je jugeois que, pour un seul meurtre, expié par de si longs supplices, on devoit subir encore la peine de la déportation, on devoit bien croire que, pour des assassins qui avoient passé plusieurs nuits et plusieurs jours à égorger, et qui n'avoient subi aucune peine encore, pas même celle de la crainte, je ne devois pas desirer plus d'indulgence et de clémence : puisqu'enfin je prononçois comme la nature toute entière prononce, qu'un homme qui a pu verser une seule fois le sang de l'homme, doit être à jamais pour la société, où il a commis ce forfait, un objet d'effroi et d'épouvante ; on devoit bien croire, cela étoit facile, que des monstres, qui s'étoient baignés dans des flots de sang, me paroissoient bien plus faits encore pour répandre l'épouvante et l'horreur.

Toutes ces conséquences étoient trop immédiates pour ne pas se présenter d'elles-mêmes. Il m'étoit

défendu de parler, et cependant, pour qui auroit voulu, je me faisois assez entendre.

Mais non ; on ne vouloit pas entendre ce que je pensois, et ce qui étoit si clair ; et ce que je ne pensois pas, on voulut le voir dans des conséquences non-seulement forcées et fausses, mais démenties par ce que je disois formellement.

Jusqu'ici les lecteurs un peu attentifs ont pu s'étonner plus d'une fois ; mais c'est ici qu'on va entrer dans un étonnement dont on aura peine à revenir.

Ces massacres, commis au milieu d'une grande ville, d'un peuple immense et d'une foule d'autorités constituées, je les avois fait sortir des orages, des désordres, du bouleversement inséparables d'une grande insurrection ; et de-là on a conclu que, puisque j'avois beaucoup loué l'insurrection, j'avois aussi beaucoup loué les massacres.

Qu'il est facile de combattre de si grandes absurdités ! mais qu'il est cruel d'avoir à se justifier de tant d'horreurs ! Quelle récompense de tout le bien qu'on a voulu faire, et du peu de bien qu'on a fait !

Mais du moins ici ma défense personnelle va être liée à de plus grands objets et à de plus grands intérêts ; elle va être liée à des éclaircissemens devenus nécessaires sur l'époque à la fois la plus glorieuse et la plus ignominieuse de la révolution ; elle va être liée à des éclaircissemens devenus également indispensables sur l'exercice du droit d'insurrection ; elle va être liée à la défense et des magistrats de Paris et des législateurs de la France à cette époque ; elle va être liée à la défense de la Nation Française, compromise elle-même et déjà citée, par la voix de l'humanité, devant le tribunal des nations et des siècles.

On nie donc que les massacres des 2 et 3 septembre aient été une suite de l'insurrection du 10 août ! Et on ne voit pas, qu'en croyant justifier l'insurrection, qui n'a pas besoin de cette justification, on couvre d'un opprobre ineffaçable devant le genre humain, tout ce qui existoit alors de Français dans Paris, la Nation Française toute entière, qui n'a pas encore fait punir des forfaits si inouis, qui n'a pas encore demandé, avec la punition des auteurs des massacres, celle des magistrats lâches et des lâches législateurs, qui ne coururent pas *TOUS* aux lieux des massacres pour les empêcher, ou pour être massacrés les premiers !

Mais j'écarte les considérations, les présomptions : le fait, que j'ai affirmé, est prouvé par lui-même, par toutes ses circonstances.

A quelle époque avoient été remplies les prisons, qui avoient peine à contenir les victimes qu'on y amonceloit? après le 10 août et durant les premiers jours de l'insurrection. C'est alors qu'on vit les arrestations se faire de toutes parts : dans les maisons, dans les rues, dans les places, dans les jardins, partout on arrêtoit; les fiacres et les gendarmes ne pouvoient suffire à transporter et à jetter les *arrêtés* dans les prisons. Par qui étoient décernés et signés ces milliers de mandats d'arrêt? par les officiers municipaux que l'insurrection avoit créés, qu'elle avoit portés des sections à la commune. Sur qui tomboient ces mandats d'arrêt principalement, et sur qui prétendoit-on les faire exclusivement tomber? Sur tous ceux qu'on accusoit justement ou injustement d'avoir été les partisans du château, d'être les ennemis du gouvernement républicain, qu'on vouloit élever sur les débris fumans du trône? Qu'étoient ceux que les couteaux ou les haches cherchoient et choisissoient avec

le plus de fureur dans les prisons? Des prêtres, des nobles; les mêmes qui avoient été arrêtés le jour de l'insurrection et les jours qui la suivirent. Enfin, qui a été ou accusé ou soupçonné d'avoir conçu le dessein de ces exécrables journées, d'avoir aiguisé les couteaux, d'avoir armé les assassins, d'avoir donné le signal, d'avoir protégé et récompensé l'exécution? Quelques-uns de ces mêmes officiers municipaux qui avoient concouru à faire l'insurrection, et à qui l'insurrection avoit donné l'écharpe et le glaive. Marat sur-tout; cela est prouvé de lui; et son nom seul seroit une preuve. C'est lui, c'est cette créature monstrueuse qui, né médiocre, et voulant être le premier en quelque chose, s'est mis à la tête de tous les crimes; c'est lui qui, le premier et long-temps seul, a proclamé les meurtres et les assassinats comme des instrumens nécessaires des révolutions; c'est lui qui a été pour la France libre le génie du mal; et un instant on l'a adoré! O désespoir! ô ténèbres profondes de l'intelligence humaine! O que de forfaits peuvent être conçus, consacrés et imités dans ces ténèbres!

Le fait que j'ai énoncé est donc certain; il est évident; tout le démontre; et seul il peut faire comprendre à la génération qui en a été témoin, aux générations qui l'entendront raconter, comment a pu être faite cette grande plaie à l'humanité, au milieu d'un peuple où toute lumière et toute pitié n'étoient pas éteintes, où la terreur n'avoit pas encore prosterné toutes les ames, où des magistrats intègres commandoient à la force armée, où des législateurs éclairés parloient du haut d'une tribune élevée aux loix et à la liberté!

Petion étoit maire, Manuel étoit procureur de la commune. Tous les deux je les ai connus; Manuel étoit loin d'être un barbare; Petion portoit un cœur humain. A côté d'eux siégeoient à la commune beau-

coup d'hommes qui, comme eux, avoient horreur du sang; qui, comme eux, pensoient qu'il falloit vaincre le despotisme et l'aristocratie, mais qu'il étoit horrible d'égorger les despotes même et les aristocrates dans les prisons. Dans ces jours, dont la liberté doit porter éternellement le deuil, il existoit un conseil exécutif, qui s'assembloit, ou qui devoit s'assembler. L'insurrection, qui avoit foudroyé le trône, n'avoit pas foudroyé l'Assemblée législative; elle tenoit ses séances. On venoit, au milieu de ses séances, lui dire : *on a égorgé dans les prisons*; on venoit lui dire : *on égorge dans les prisons*; on venoit lui dire : *on va égorger encore dans les prisons.* Comment donc l'Assemblée législative, le conseil exécutif, le maire et le procureur de la commune; comment tout ce qui avoit une autorité et un sentiment d'humanité, n'a-t-il pas arrêté ce sang qui a coulé pendant plusieurs jours, et presque sous les yeux de tout le monde? ils l'ont voulu tous; ils l'ont tenté. Ils ne l'ont donc pas pu? Mais comment, par quoi, par qui étoient réduits à cette désastreuse impuissance tant de Représentans de la puissance nationale, tant d'organes des loix, tant de dépositaires de la force publique, tout ce qu'il y avoit d'autorités constituées? Eh! comment l'expliquer autrement, que par l'insurrection qui, en frappant une autorité perfide et coupable, s'étoit mise au-dessus des autorités les plus pures et les plus fidèles, et prolongeoit des pouvoirs qu'elle n'auroit dû exercer que dans un seul instant et dans un seul acte? Comment l'expliquer autrement, qu'en se rappellant que parmi les ordonnateurs et les chefs de l'insurrection étoient de ces hommes qui peuvent tout, parce qu'ils osent tout, et qui, en affranchissant la nation, croyoient avoir acquis le droit d'affranchir leurs passions les plus féroces? Comment expliquer le massacre de Versailles, exécuté quelques

jours après ceux de Paris avec les mêmes caractères et la même publicité, qu'en avouant que les législateurs, les ministres et les magistrats de la nation n'avoient pu reprendre encore les rênes des destinées de la France, et que l'insurrection seule commandoit encore aux évènemens ? Comment expliquer enfin ce silence universel gardé si long-temps sur ces journées au milieu d'une horreur universelle ; ces blâmes timides et ménagés dans la bouche des hommes les plus purs et les plus humains, et ces approbations éclatantes données par des hommes qui n'étoient pas des scélérats, mais qui étoient dans le délire, et qui avoient créé des mots nouveaux pour célébrer des forfaits inouïs ?

Mais nos déclarations des droits, dit-on, mais nos loix, mais nos livres depuis 1789 disent que l'insurrection est une chose *sainte :* il est vrai ; que s'ensuit-il ? Que tout ce que j'ai attribué à l'insurrection, j'ai voulu le faire regarder comme aussi légitime, comme aussi sacré qu'elle-même ? Une pareille conséquence est si affreuse que, pour qu'on pût me l'attribuer sans crime, il faudroit que je l'eusse tirée formellement : il s'en faut beaucoup qu'elle se déduise d'elle-même du mot *INSURRECTION*, et de l'idée qu'on doit attacher à ce mot. Si on attache à ce mot des idées que je n'y attache pas, et qu'on ne doit pas y attacher, que puis-je moi que gémir profondément, avec les cœurs simples et les esprits droits, de l'abus horrible et perpétuel qu'on a fait de tous les mots, pour prêter et pour commettre des crimes ?

Frapper l'usurpateur des droits d'un peuple et son oppresseur, c'est une action sainte, et l'INSURRECTION est sainte aussi, quand elle ne fait que cela.

Mais ce n'est pas à ce seul acte qu'on donne le nom d'INSURRECTION.

On appelle INSURRECTION le mouvement par lequel tout un peuple, ou une partie d'un peuple *POUR LE TOUT*, s'élève contre des pouvoirs établis qui ont violé leurs engagemens et franchi leurs limites. Ou on veut en obtenir des réparations et de meilleures garanties ; ou on veut les détruire et les changer. Dans tous les cas, tout ce qu'on fait pour obtenir quelqu'une de ces *FINS*, et tout le temps qui s'écoule entre le moment où les pouvoirs anciens commencent à être récusés, et le moment où les insurgés se retirent jurant et rendant obéissance à des pouvoirs nouveaux ; tout cela appartient à l'INSURRECTION.

On voit que, par sa nature, l'*insurrection* est une crise violente, et que cependant sa durée peut être plus ou moins longue. Quand elle est légitime, elle punit des usurpations ou des violations ; mais elle a pris elle-même, par la violence, l'exercice d'une puissance qui n'a ni règles ni limites. En recouvrant tous les droits, elle fait taire toutes les loix ; en punissant des autorités coupables, elle met toutes les passions hors du joug des autorités ; et à moins qu'une nation n'ait une extrême simplicité de mœurs, et des habitudes profondes d'une vie très-régulière, les époques des insurrections, destinées à châtier de grands crimes, sont aussi les époques où les grands crimes se commettent.

La FIN d'une insurrection légitime est sainte ; mais il est rare que ses MOYENS soient très-PURS, et quand elle se prolonge trop, c'est presque toujours par des FORFAITS.

Brutus, après avoir frappé César d'un coup mortel, jetta son poignard : les autres conjurés gardoient le leur, et vouloient tuer encore. Brutus fut regardé comme un homme foible : depuis son nom a été le seul que tous les siècles ont cité avec amour et res-

pect; et s'il ne rendit pas la liberté à sa patrie, trop indigne alors de la recouvrer, il est devenu comme le génie créateur et conservateur de la liberté de tous les peuples, que le joug de tous les vices n'a pas préparés à celui des tyrans.

Ainsi j'ai toujours pensé sur les insurrections : ce ne sont pas là trop les idées d'un homme qui croit que tout ce qu'on peut faire dans une insurrection est légitime : la haine et la calomnie seules, je le répète, peuvent attribuer une semblable doctrine à un homme, hors du seul cas où il l'auroit professée expressément : et quelle idée donc devroit-on prendre des haines qui me poursuivent, si, dans ce même discours, où on prétend trouver cette doctrine, j'ai expressément professé une doctrine absolument opposée? Je n'ai qu'à citer; c'est ce discours même qui est ma meilleure apologie. Voyez d'abord dans quels termes je lie les massacres des 2 et 3 septembre à la prolongation des mouvemens insurrectionnels du 10 août.

« Si CES AFFREUX ÉVÈNEMENS n'ont pas été le pro-
» duit de l'insurrection, comment donc n'ont-ils
» pas été prévenus; comment n'ont-ils pas été ar-
» rêtés; comment NE SONT-ILS PAS DÉJA PUNIS;
» comment tant de sang a-t-il coulé sous d'autres
» glaives que ceux de la justice, sans que les légis-
» lateurs, sans que les magistrats du peuple, sans
» que tout le peuple lui-même ait porté toutes
» les forces publiques aux lieux de ces sanglantes
» scènes? »

Voyez comment je m'exprime à ce même sujet dans un avertissement imprimé en même-temps que le discours :

« En rejettant sur l'insurrection les massacres des 2
» et 3 septembre, j'ai été loin de vouloir atténuer
» de SI GRANDS FORFAITS; mais ce qui est bon,

» et CE QUI EST HORRIBLE, peuvent arriver dans le
» même-temps, par les mêmes causes, et les mas-
» sacres ont été exécutés, parce que les mouve-
» mens de l'insurrection duroient encore. Eh ! que
» faudroit-t-il penser d'une nation au milieu de
» laquelle de TELLES CHOSES se seroient passées du-
» rant le règne des loix ? Qu'on y réfléchisse bien,
» et qu'on réponde à cette question ».

Ailleurs, dans le corps même du discours, et comme si j'avois prévu que je devois être attaqué bientôt par la calomnie en délire, que bientôt elle m'accuseroit d'avoir dit, qu'il ne peut être commis aucun attentat dans une insurrection, ou que tous les attentats commis dans une insurrection, doivent être couverts et consacrés par elle ; voici ce que je disois réellement à ce sujet, et que, peut-être, on aura peine à croire en le lisant, en le confrontant avec les maximes barbares, que des barbares ont prêtées à un homme qui a passé sa vie à cultiver les affections les plus douces et la philosophie la plus pure.

Je vais copier ; qu'on daigne lire :

« Mais, dans les insurrections même, il peut avoir
» été commis TELS ATTENTATS, et ces attentats peu-
» vent laisser après eux de TELS DANGERS pour l'or-
» dre social rétabli, qu'il est impossible à une na-
» tion de fermer les yeux sur les uns, et de ne
» pas s'occuper à prévenir les autres. Il est des
» loix tellement inséparables de la nature des hom-
» mes, qu'elles les suivent et les obligent par-tout,
» dans les cités et dans les forêts, durant la paix
» et durant la GUERRE, durant les loix et durant les
» INSURRECTIONS ».

Est-ce positif? Est-ce clair et net? Comment concevoir actuellement les accusations?

On n'est pas au terme encore de cette longue suite

d'étonnemens : d'ordinaire on est étonné une première fois, et la seconde ou la troisième on ne l'est plus. L'étonnement est une impression passagère ; mais ici le contraste entre ce qu'on m'a fait dire, et ce que j'ai dit, est tellement continuel, il va toujours tellement croissant, qu'à peine l'étonnement tombe qu'il renaît à l'instant avec une nouvelle force. On va voir si j'en dis trop.

Je m'étois imposé la loi que tout m'imposoit, de ne pas traiter, de ne pas toucher même la question de poursuivre et de mettre en jugement les auteurs des massacres ; mais j'étois obligé de rappeller ces journées de sang que j'aurois voulu de tout le mien effacer des évènemens d'une révolution sur laquelle j'ai toujours fondé les plus belles espérances du genre humain : mais il auroit fallu avoir ou une ame bien insensible, pour ne recevoir aucune émotion en réveillant le souvenir de ces journées, ou une ame bien forte pour contenir les émotions qu'on auroit reçues ; et ni une pareille insensibilité, ni une pareille force n'appartiennent à mon ame.

Je n'ai pas seulement rappellé ces journées dans mon discours ; je les ai décrites. D'autres avoient jetté sur elles un voile ; ce voile, moi, je l'ai levé.

Quand on raconte un évènement, c'est un art bien commun dans ceux même qui n'ont aucun talent, et c'est un instinct bien naturel dans ceux même qui n'ont aucun art, de choisir les circonstances les plus propres à l'effet qu'on veut produire, d'écarter ou d'atténuer celles qui le contrarient, de rapprocher et de faire prédominer celles qui le favorisent. Vous, chez qui l'humanité est le premier sentiment, comme elle doit être la première vertu pour tous les hommes, lisez et prononcez si, en vous peignant ces massacres, mon ame n'a pas été

d'accord avec vos ames; si je vous ai pénétré d'horreur pour ces massacres, ou pour moi qui vous les peignois.

« Il seroit affreux de s'en ressouvenir, vous ne » le permettriez pas, Citoyens Législateurs, et je » ne le pourrois pas non plus, si cela n'étoit nécessaire pour déterminer un grand acte de la justice nationale. Tout-à-coup, et lorsque les tocsins et le canon d'alarme éveilloient par-tout le » courage, en annonçant que le danger étoit partout, on court aux prisons. Les portes n'en sont » pas brisées ; elles s'ouvrent : des hommes, qui » cachent leurs noms, et qui, EN VIOLANT TOUTES » LES LOIX, en prennent quelques formes, se font » présenter tous les écrous et tous les prisonniers. En » DEUX OU TROIS interrogatoires, en DEUX OU TROIS » réponses, toute cette espèce de procédure est accomplie ; l'arrêt de vie ou de mort est prononcé. Les » exécuteurs sont là à côté des juges ; des mains des » uns les condamnés passent sous la hache des autres. » Là, les juges et les bourreaux, le tribunal et l'échafaud, la vie et la mort, tout est tellement rapproché que tout paroît se confondre. Tandis qu'un » prisonnier est jugé, vingt autres sont exécutés ; LES » CRIS, LES HURLEMENS DE CEUX QU'ON ÉGORGE, » ÉTOUFFENT LA VOIX DE CELUI QUI SE JUSTIFIE ; et » ceux qui sont épargnés, se sauvent à travers les » cadavres entassés de ceux qui ont été frappés sous » leurs yeux ».

O que mes ennemis et mes détracteurs, ô que ceux qui ont juré ma mort, et ceux, plus atroces encore, qui ont juré ma honte, seroient réjouis, si une main aussi puissante pour ma perte que leur volonté est active, pouvoit tout-à-coup anéantir tous les exemplaires de mon discours, ou effacer de tous les exemplaires ces lignes, qui, par le tableau

seul des journées des 2 et 3 septembre, ont dénoncé et dévoué ces journées à l'exécration de toutes les générations du genre humain! Mais à l'instant même où il fut prononcé, ce discours, par ordre des Législateurs de la France, a été imprimé dans les presses nationales; il doit être déposé aux archives de la République; là ne se glisseront point les furtives mains des calomniateurs pour l'altérer, pour y mettre ce qui n'y est pas, pour en ôter ce que j'y ai mis. Dans ce dépôt sacré, et que toutes les forces publiques protègent, il demeurera aussi intact, aussi pur que les sentimens qui l'ont dicté: et de-là il protestera éternellement contre les affreuses passions qui l'ont défiguré et calomnié; il dira que le ministre de la justice, accusé d'avoir fait l'apologie des massacres des 2 et 3 septembre devant les Législateurs de la République naissante, est le *premier* qui ait parlé de ces massacres avec toute l'horreur qu'ils méritoient, en face de la France et de l'Europe, en face peut-être de quelques-uns même de ceux qui en étoient les auteurs.

De toutes les passions du cœur humain, la haine est celle qui s'éteint, qui se calme même le plus difficilement dans l'ame où elle est entrée une fois avec toutes ses fureurs; elle ne peut plus revenir à l'équité, parce qu'elle a perdu tous les moyens de voir la vérité. Elle marche audacieusement et en paix avec sa conscience dans les voies de l'iniquité et de l'homicide; elle est livrée aux spectres, et c'est pour cela qu'elle devient une furie. Comme elle ne voit plus ni les choses sous leur véritable forme, ni les hommes sous leurs veritables traits, plus l'innocence, qu'elle poursuit, prendra d'éclat, et plus ses yeux seront blessés: les tortures qu'elle voudroit faire souffrir, elle les éprouve, et elle les prend pour les preuves des crimes qu'elle forge et qu'elle im-

pute : elle a beau voir que chaque attaque est pour elle une confusion, elle attaquera encore, sans prévoir qu'elle va être écrasée d'une confusion plus ignominieuse.

Je l'entends me dire : *Pourquoi vous contenter de peindre ces journées sous des couleurs propres à les rendre odieuses. Votre devoir n'étoit pas de les peindre, mais de les apprécier : pourquoi n'avez-vous pas énoncé et prononcé formellement votre opinion ?*

Je pourrois répondre : le tableau d'un crime, tracé avec assez d'énergie pour le faire abhorrer de tous ceux qui n'en ont pas été les complices, est le plus terrible jugement qu'on puisse prononcer contre le crime et contre les criminels : un jugement, énoncé par une proposition, peut partir d'une ame que le crime laisse sans indignation et sans émotion ; un jugement énoncé par des peintures qui remettent toutes les circonstances et toute l'horreur du crime sous les yeux, ne peut avoir été porté que par une ame émue, agitée, tourmentée encore par les souvenirs de ce qu'elle flétrit et condamne.

Je pourrois répondre : tout mon discours est plein des appréciations les plus positives, des déclarations les plus formelles et les plus réitérées du jugement que vous paroissez regretter de n'avoir pas entendu sortir de ma bouche en termes froids et tranquilles ; prêt à retracer ces évènemens, j'ai exprimé toute la violence que je devois faire à la sensibilité de mon ame, pour raconter ce que des hommes atroces avoient pu exécuter ; je n'en ai parlé qu'en les qualifiant d'*évènemens affreux*, de *grands forfaits*.

Mais voici une autre réponse.

Par les premiers mots que j'en ai dit, j'ai énoncé,

j'ai prononcé, et de la manière la plus solemnelle, et mon jugement personnel sur les 2 et 3 septembre, et le jugement qu'en porteront tous les peuples et tous les siècles ; ces premiers mots que j'en ai dit, les voici : « Le cri de l'humanité INDIGNÉE et » GÉMISSANTE, a sans doute déjà prononcé sur les » évènemens des 2 et 3 septembre, le jugement qui » sera répété par TOUTES LES NATIONS et par TOUS » LES SIÈCLES ». Oui, dans ce discours, où l'on prétend que j'ai fait l'apologie des 2 et 3 septembre, ces paroles sont les premières que je prononçai sur ces journées. Oui, je le jure, j'ai le texte sous les yeux, et j'ai copié fidèlement ces paroles du texte même du discours.

Quels résultats effrayans présentent les tristes et douloureuses discussions dans lesquelles on m'a forcé d'entrer !

J'ai voulu rejetter sur les tempêtes de l'insurrection qui bouleversent tout un instant, des évènemens horribles, que tous les despotes et tous les oppresseurs de la terre attribuoient à la liberté et à une nation magnanime exposée depuis cinq ans aux regards et à l'imitation du monde : et on a prétendu qu'en faisant sortir ces forfaits inouis du délire et du désordre d'une insurrection trop prolongée, j'avois voulu les faire adopter par cette nation, et les compter parmi les actions glorieuses ou nécessaires de la révolution !

Un peuple chez lequel tout étoit encore incertain et menaçant, où les mouvemens révolutionnaires, au-lieu d'aller expirer doucement dans une activité réglée et féconde, faisoient naître incessamment des mouvemens plus impétueux et plus destructeurs, j'ai voulu l'avertir des dangers extrêmes des insurrections, j'ai voulu lui dire, et sans aucun détour, qu'il s'en faut bien que dans une insurrec-

tion tout soit sacré comme sa fin, que les plus grands attentats naissent facilement de toute part dans cette suspension des loix ordinaires; et on a publié que j'avois posé comme un dogme révolutionnaire, que les ATROCITÉS commises durant une insurrection, sont aussi saintes que la fin que l'insurrection se propose !

A l'occasion d'hommes présumés coupables, mais déjà châtiés par un spectacle et par des dangers plus affreux que les supplices, j'ai offert un plan de déportation qui tendoit à faire supprimer la peine de mort, au moment où les partis qui se formoient dans la République alloient jetter les yeux sur la hache des loix comme sur l'instrument de leurs victoires et de leurs vengeances; et on m'a traité comme un homme qui auroit abandonné la cause de l'humanité pour se dévouer à un parti !

Moi connu, au moins par un amour assez éclairé de la liberté, et des moyens qui peuvent la faire prospérer, j'ai tracé des journées des 2 et 3 septembre des tableaux qui font frémir; et on a imprimé que je les avois représentées comme des jours auxquels la liberté doit accorder une place honorable dans ses fastes ! Je les ai couvertes d'horreur ces journées en mon nom, au nom de toutes les nations et de tous les siècles, au nom de l'humanité *gémissante et indignée*, et on a dit, on a répété que j'en avois fait l'apologie et l'éloge !

J'ai imploré la pitié et la miséricorde de la nation pour des *septembrisés*, pour des malheureux à peine echappés aux couteaux; et on a cru, ou on a feint de croire que je parlois pour les hommes atroces dont les couteaux avoient égorgé tant d'innocentes victimes, pour les *septembriseurs* !

Quel amas incompréhensible ou d'erreurs ou d'impostures, et peut-être d'impostures et d'erreurs !

Ont-elles

Ont-elles été un peu accréditées? J'ai lieu de croire et même d'être certain que non : mais ce n'est pas leur fausseté avérée qui les a empêché de s'établir dans l'opinion publique : ce n'est pas une connoissance exacte de mon discours, c'est mon caractère connu qui les a repoussées : l'ouvrage n'a pas justifié l'auteur, l'auteur a plutôt justifié l'ouvrage ; et certes, il m'est plus doux, il m'est plus consolant de savoir mes écrits défendus par ma personne, que ma personne par mes écrits.

Mais enfin, si ces mensonges n'ont pu pénétrer nulle part, leur rumeur s'est par-tout fait entendre ; et dans ces instans, où toutes les passions élèvent plus haut leur poussière, où le jour le plus pur est éclipsé, où tout se couvre de ténèbres, les doutes même, et les doutes les plus insensés, méritent qu'on les dissipe. C'est lorsque les hommes, soit pour le bien, soit pour le mal, sont tant les uns pour les autres, qu'il importe extrêmement qu'ils se connoissent très-bien. Le soupçon involontaire qui pourroit rester à un honnête homme sur mon compte, pourroit être cause que dans une de ces grandes occasions, qui ne sont plus rares, il n'eût aucun empressement, ni à être juste à mon égard, ni à recevoir de moi un acte de justice ; et voilà comme tous les liens du nœud social se relâchent et se rompent. Je le proteste ; ce motif d'intérêt public, autant que d'intérêt personnel, est le seul qui ait pu obtenir de moi ces longs dévéloppemens donnés à une justification dont il m'a été impossible de croire avoir un grand besoin.

Je vais expliquer en peu de mots, et pour le même motif, par quel concours singulier de circonstances extraordinaires, une pareille rumeur a pu être suscitée à l'occasion d'un discours qui respire par-tout l'horreur du sang, l'amour de l'huma-

nité, le respect du régime légal, et la vraie théorie de la justice sociale. Il faudroit fuir dans les forêts, si, hors des cas rares où le hasard rassemble des causes dont chacune est inattendue, et dont la réunion est bizarre, on pouvoit être accusé d'avoir été barbare et sanguinaire, précisément pour avoir été humain, et pour avoir voulu ajouter à l'humanité d'une grande nation. Ces explications, quand elles ne sont pas des suppositions gratuites, mais des faits bien observés, bien démêlés, bien apperçus jusques dans les secrets de leurs dépendances et de leurs liaisons, font toucher à ces ressorts invisibles qui remuent les opinions et qui poussent les évènemens; ce genre de connoissances, cette espèce de logique appliquée, non pas aux idées, mais aux actions, est par-tout la plus rare; dans une république elle est la plus nécessaire; et, je le répète encore, pour avoir le courage de continuer ma défense, il me faut l'espérance qu'elle sera utile encore à d'autres qu'à moi.

Dans le sein même de la Convention nationale, lorsque j'y parlai des journées des 2 et 3 septembre, siégeoient des hommes, dont les uns étoient soupçonnés d'avoir été les provocateurs et les ordonnateurs des massacres, dont les autres leur donnoient une approbation haute et publique : il y en avoit d'une autre part qui ayant en horreur les massacres, et ceux qui avoient pu les arranger et les protéger, tenoient cette accusation en réserve, pour la lancer comme la foudre, dans l'occasion, sur des rivaux de puissance ou d'influence. Aux premiers mots que je prononçai sur les journées des 2 et 3 septembre, à ces mots qui exprimoient et qui appelloient les imprécations de l'humanité toute entière contre ces journées, ceux qui en étoient, au moins, les protecteurs, crurent que je venois proposer de les pour-

suivre : un murmure s'éleva ; et je posai les questions et mes principes au milieu d'un bruit confus. Lorsqu'ensuite du milieu de ce bruit et de mes paroles qu'il couvroit, on entendit sortir les mots de *pitié*, de *miséricorde*, de *jubilé politique*, ceux qui avoient leurs projets contre les auteurs des massacres, crurent que c'étoit pour ces forfaits que je venois demander une amnistie ou une approbation ; et le murmure alors passa d'un côté de l'assemblée à l'autre, ou plutôt il fut dans les deux côtés. Le commencement de mon discours fut donc trop bien entendu par les uns, et tout le discours beaucoup trop mal par les autres. Mais de ce que quelques membres du côté droit crurent avoir des reproches à me faire, quelques membres du côté gauche en prirent acte pour me donner des éloges : ils accueillirent avec empressement la méprise qui donnoit à leurs suffrages sanguinaires, la sanction du suffrage d'un ministre de la justice, qui ne passoit pas pour un barbare, et qui, dans plusieurs de ses écrits, en couvrant d'ignominie et d'horreur les vains sophismes de l'aristocratie, avoit plus d'une fois réclamé les droits imprescriptibles de l'humanité en faveur des aristocrates même.

Il falloit une autre méprise pour les rendre toutes plus difficiles à reconnoître et à réparer ; et elle a eu lieu.

De tous les côtés je me suis entendu attribuer cette phrase : » Les 2 et 3 Septembre sont des jours » sur les évènemens desquels il faut, peut-être, jet- » ter un voile «. Cette phrase a été prononcée, en effet, par un ministre, au milieu de la Représentation nationale.

Si ces mots étoient sortis de ma bouche, j'aurois eu, sans doute, des motifs trop puissans pour les prononcer, et je ne les désavouerois pas ; les choses

sur lesquelles on veut jetter un voile, ne sont pas des choses auxquelles on donne son approbation ou ses éloges; il s'en faut bien. L'Assemblée législative a jetté sur la glacière d'Avignon les voiles sacrés d'une loi; et l'aristocratie en délire a pu dire, seule, que l'Assemblée législative avoit consacré la glacière. Hors des tourbillons et des torrens impétueux des passions et des évènemens qui, après avoir tout englouti d'un côté, menacent de tout engloutir de l'autre, il est facile de poser les questions de morale, comme si on avoit toujours à choisir entre le mal et le bien, entre le bien et le mieux. Mais au milieu des affaires et des hommes, au milieu sur-tout des révolutions, trop souvent il ne reste de choix à faire qu'entre un mal, qui est très-grand, et un mal qui seroit affreux, qu'il faut écarter à tout prix; et alors le plus haut degré de la sagesse, le sacrifice le plus généreux de la vertu, celui qui doit lui coûter davantage, c'est de renoncer, en quelque sorte, à sa pureté, c'est de se couvrir de taches apparentes aux yeux du monde, pour faire un bien immense, mais invisible à tous les regards, puisqu'il consiste en des malheurs qu'on a prévenus. Telle étoit, je le crois, la position de celui qui a prononcé la phrase qui m'a été attribuée, et qui n'est pas de moi; elle est de Roland : c'est lui qui, parlant au milieu de l'Assemblée législative, le 3 septembre, débuta, sur les massacres, par ces mots : *Hier fut un jour sur les évènemens duquel il faut, peut-être, jetter un voile.* Hélas ! je suis loin d'envier et de disputer à la mémoire de Roland l'estime et l'amour que lui gardent et que lui doivent ceux qui ont été les témoins de sa rigide probité; ceux avec lesquels il a été proscrit par les mêmes ennemis. Mais qui pourroit me blâmer de sentir avec amertume cette injuste acception de personnes qui m'attribue à moi

comme un crime ce qui appartient à Roland, et ce qui en lui a passé pour sagesse et vertu?

Quelle étendue j'ai donné à des explications si claires, à une justification si facile! Je l'ai senti, cette extrême clarté, cette facilité extrême ont dû rendre fade et accablante une discussion si longue; mais puisque j'y étois condamné une fois, j'ai tâché que, sous aucun prétexte, ni moi, ni le public nous n'entendissions plus parler de cette imputation, également révoltante, et par sa nature et par l'excès de son absurdité, et par l'excès de son iniquité; que, si ces hommes, dont l'esprit et le cœur sont faits de manière qu'ils ne se lassent jamais de ce qui est ridicule, et de ce qui est horrible, y reviennent encore, je le déclare donc, il ne m'arrivera jamais plus de leur répondre, à moins que du milieu de cette foule de mes ennemis, qui se partagent les rôles, dont les uns soufflent, et dont les autres parlent, il n'en sorte un pour se mettre en évidence avec un nom qui ne soit pas un opprobre, avec une logique qui ne soit pas un délire, et avec des intentions qui ne soient pas celles de nous donner un roi.

Je puis consentir à défendre ma vie contre les erreurs involontaires de mes concitoyens et des juges de ma République; je ne puis pas consentir à défendre la pureté de ma vie contre des infâmes, et ma mémoire contre des gens qui ne peuvent pas sortir de leur obscurité par leur ignominie même.

Sous Robespierre même et sous Billaud, n'ayant que très-peu de doutes sur le sort qui m'attendoit, je ne marchois jamais que pourvu de tous les moyens de disposer promptement moi-même de mon sort. Il m'étoit consolant d'en avoir les moyens, et de les avoir bien choisis; mais après

mûre délibération, je m'étois décidé à n'en pas faire usage. Les principes de Socrate, sur la soumission qu'on doit aux loix et à l'ordre social, dans la personne même des juges les plus iniques, m'avoient toujours paru une exagération de la vertu et de la magnanimité : à ce moment où je les discutois de nouveau et pour moi-même, ils ne me parurent plus que sublimes et sacrés. Au milieu de tant d'horreurs que, depuis huit mois, la nuit ne couvroit de ses ténèbres, que pour les voir renaître avec le jour, je ne trouvois pas non plus qu'elle y ajoutât des circonstances bien fâcheuses cette promenade de quelques heures, dans laquelle on pouvoit montrer à tout un peuple, comment l'innocence apprend à mourir à ceux que l'iniquité envoie à la mort. O toi qui arrêtas la main avec laquelle tu traçois le tableau des progrès de l'esprit humain, pour porter sur tes lèvres le breuvage mortel, d'autres pensées et d'autres sentimens ont incliné ta volonté vers le tombeau dans ta dernière délibération : tu as rendu à la liberté éternelle ton ame républicaine, par ce poison qui avoit été partagé entre nous comme le pain entre des frères ! Tu n'es plus ! et je vis pour être accusé par des hommes qui invoquent ton nom comme moi, mais qui n'ont pas, comme moi, voulu ajouter à tous les dangers qu'ils couroient des dangers plus grands encore, pour dérober aux bourreaux une tête qui manquera long-temps à la France et à l'Europe !

Aujourd'hui que ceux qui élèvent les accusations ne sont plus ceux qui prononcent les jugemens ; aujourd'hui que ceux qui portent le titre auguste de Représentans d'un grand peuple, savent tous qu'on ne représente réellement un peuple libre que lorsqu'on est contre toutes les passions personnelles et étrangères l'incorruptible organe des règles universelles et im-

muables de la justice et de la raison ; aujourd'hui que les juges sont encore nommés par les Représentans, mais ne sont qu'à la nation ; qu'ils reçoivent des Législateurs les loix, et n'en reçoivent pas leur conscience, leur conviction et leur volonté ; aujourd'hui enfin que toute la puissance de la République menace sur-tout ceux qui voudroient égarer son glaive : aujourd'hui l'innocence, quand même elle n'auroit pas foulé aux pieds toutes les craintes, tous les bruits des chaînes et des haches, ne pourroit concevoir aucune alarme. En m'obligeant à rendre compte de ma conduite, on m'a fourni seulement l'honorable occasion d'exposer quelques titres à l'estime de la nation, d'ouvrir toute entière une ame dans laquelle le silence cachoit quelques biens et quelques vertus peut-être. Mais encore un coup : je veux parler à la République, à ses Législateurs, à ses juges ; il n'y a pas de loi sociale, il n'y a pas de principe de morale qui puisse obliger un honnête homme à répondre à d'imbécilles détracteurs, à des fous, à des hypocrites conjurés ensemble, dans les pamphlets, dans les placards, dans les aboiemens des carrefours, et le tout pour écraser quelques misérables succès d'un talent qui ne s'est jamais vendu ni à l'aristocratie, ni à la royauté, ni aux feuillans, ni aux jacobins, ni au côté gauche, ni au côté droit, ni à ses ennemis, ni à ses amis. Quand ma vie toute entière est employée à combattre des erreurs funestes au genre humain, les hommes, à qui je ne demande rien de plus, me doivent au moins, ce me semble, de me dispenser de confondre de plats mensonges et de lâches menteurs. Ah ! si j'avois été capable d'écouter d'autre voix que celle de ma raison, de consulter d'autres intérêts que ceux de la vérité et de la République, tant de dangers ne m'auroient pas incessamment environné dans ma marche solitaire ! J'aurois été me-

nacé d'un côté, mais je ne l'aurois pas été de tous les côtés; en blessant des passions, j'en aurois flatté d'autres; et la ligue de celles contre lesquelles je me serois serré, m'auroit couvert de ses phalanges contre la ligue de celles dont je me serois éloigné. Je connoissois aussi bien que d'autres ce conseil donné par Machiavel aux politiques, à qui il veut ôter toute conscience : SOYEZ GRANDEMENT ENNEMI, et GRANDEMENT AMI : Je n'ai voulu être que GRANDEMENT juste. Comme cela a bien tourné pour moi et pour les autres!.... Mais c'est à ma pensée, c'est à mes souvenirs que je parle; j'oublie que je n'ai pas encore expliqué les faits importans de mon ministère, que je n'ai pas encore exposé ma conduite; je m'en ressouviens, et je tâcherai de ne plus l'oublier.

Les journaux ont rapporté très-diversement les chefs d'accusation que Philippe Dumont a énoncés contre moi; mais je vais les copier dans les journaux qui en ont le plus rapporté, et les plus graves. J'ai répondu au premier : il portoit sur les 2 et 3 septembre. Voici les autres : 1°. D'avoir fait l'apologie des pillages commis au mois de février 1793. 2°. D'avoir trompé la Convention nationale, par les rapports que je lui fis sur les mouvemens du 10 mars et des jours suivans. 3°. D'avoir favorisé, avec Pache et Bouchotte, les journées du 31 mai et du 2 juin.

Philippe Dumont, qui n'est pas mon seul ennemi, a été pourtant mon seul dénonciateur; et à l'instant même où il a élevé la voix pour m'accuser, plusieurs députés ont élevé la voix pour me défendre.

Ce mouvement les honore; car rien ne lie à moi ceux qui ont parlé, que leur respect pour la vérité.

En me dénonçant, Philippe Dumont n'a rappellé aucune de mes paroles, aucune de mes actions : il

m'a accusé sur des époques plutôt que sur des faits. Il n'a pas paru savoir que j'étois coupable, mais aimer à croire que je pouvois l'être ; et, à l'instant même, deux de ses collègues, tous les deux membres du comité de salut public à l'époque du 31 mai, ont attesté à ma décharge ce qu'ils savoient tous les deux pour l'avoir vu, et ce qui me justifie antérieurement. Contre l'ordinaire des dénonciations qui, en éclatant, ont un moment, au moins, de triomphe, la dénonciation de Philippe Dumont, même au premier moment, a donc fait bien peu de fortune. Je ne la connoissois pas encore qu'elle étoit combattue sur tous les points, et détruite sur le point le plus important, sur le 31 mai. Dans cette carrière de la vie, semée de tant de peines, bordée de tant de précipices, il est donc des compagnons de voyage qui, de loin même et sans que vous les appelliez, vous tendent la main ! Une telle expérience mêle bien des douceurs à l'amertume de tant d'autres expériences !

Il m'est difficile de répondre à ce qu'a dit Philippe Dumont de mon apologie des pillages du mois de février ; car il m'est difficile de comprendre ce qu'il a voulu dire. Il seroit beau qu'un ministre de la justice eût fait tour-à-tour, et toujours dans le sanctuaire des loix, tantôt l'apologie des pillages, tantôt l'apologie des massacres. J'ai dans ma vie assez lu l'histoire, et j'y ai trouvé beaucoup de choses qui ne m'ont pas très-édifié ; mais si je pouvois croire ce que Philippe Dumont me raconte de moi plus que ce que je puis en savoir, ce que j'aurois vu de plus étonnant dans l'histoire, seroit peu de chose encore auprès de ce que j'aurois fait moi-même.

Beaucoup de gens *pillent*, les uns avec bassesse, dans les poches, et de petites sommes ; les autres

de grandes sommes, et avec grandeur, dans les trésors et dans le sang des nations; mais, en général, s'il est possible d'avoir des motifs de trouver bons les pillages qu'on fait soi-même, il est difficile d'avoir des motifs de trouver beaux les pillages que font les autres.

La morale des voleurs même est, à cet égard, aussi sévère, aussi pure que celle des plus honnêtes gens.

Machiavel dit : *il ne faut pas que celui qui gouverne soit honnête homme; mais il faut qu'il ait grand soin de le paroître :* ce soin n'est pas communément celui qu'on néglige; et les deux parties même du précepte de Machiavel ne laissent pas que d'être assez ponctuellement remplies. Au dire de Philippe Dumont, il y en a une au moins que j'aurois violée complètement; j'aurois pris bien peu de soin de paroître honnête homme. Aurois-je suivi, par hasard, l'inverse du précepte de Machiavel? et au-lieu de paroître honnête homme sans l'être, l'aurois-je été sans vouloir le paroître? Cela n'est pas très-vraisemblable; car si un coquin a de bonnes raisons de vouloir paroître honnête homme, un honnête homme ne peut pas avoir les mêmes raisons de vouloir paroître un coquin.

J'oubliois que nous sommes en révolution; j'oubliois que dans cette révolution un grand principe a été mis en avant par de grands génies : le partage des biens; j'oubliois que, pour essayer les mesures d'exécution de ce principe profond et vaste, des gens qui n'avoient rien, ont pris tout à ceux qui avoient quelque chose, et ne leur ont rien laissé; ce qui est un partage très-égal et très-fraternel. Ne seroit-il donc pas possible que j'eusse voulu associer mes pensées législatives aux conceptions rares avec lesquelles l'*Ami du peuple* étoit familiarisé,

et dont Saint-Just s'approchoit tous les jours par tous les progrès de son esprit ? Mais non ; il faut que j'aie eu toujours sur toutes ces belles choses quelques scrupules et quelques foiblesses ; je n'ai jamais été à la HAUTEUR, au PAS ; toujours j'ai resté en arrière. Il est donc assez évident, *que je n'ai mérité ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.*

Par toutes ces raisons, je me juge dispensé de prouver que je n'ai pas fait l'apologie des pillages.

Mais si je me tiens quitte, sans aucune inquiétude, de cette preuve, il y a sur les pillages du mois de février une explication que Philippe Dumont desire peut-être de recevoir de moi, et que je desire bien plus encore de lui donner. Un décret m'ordonnoit d'en faire rechercher et poursuivre les auteurs. A cette époque, où tous les évènemens se pressoient et devenoient chaque jour plus menaçans, où toutes les séances étoient des tumultes, diverses circonstances m'empêchèrent de rendre compte à la Convention de ce que j'avois fait pour l'exécution de son décret ; mais jamais décret ne fut plus scrupuleusement, plus rigoureusement et plus hâtivement exécuté de ma part. On peut en voir les preuves dans la note où je renvoie le récit de tout ce que je fis, et de tout ce que j'écrivis pour l'exécution de ce décret.

Philippe Dumont a énoncé très-vaguement les reproches qu'il m'a fait relativement aux comptes que j'ai rendus à la Convention sur les mouvemens qui agitoient Paris, et qui menaçoient la Convention elle-même ; il n'a donné aucune précision aux faits dont il m'accuse : je vais l'aider à dresser mon acte d'accusation. Le coupable, qu'il soit accusé ou accusateur, a besoin des ténèbres ; et les tenèbres sont dans le vague des faits et des idées ; l'inno-

cence, au contraire, n'a besoin pour vaincre que de combattre au grand jour : et c'est la précision, qui, tirant les idées et les faits du chaos, semble dire : *que la lumière soit.* L'innocence accusée a aussi son héroïsme, et poursuivie par un puissant de la terre elle lui criera :

Chasse la nuit qui nous couvre les yeux,
Et combat contre nous à la clarté des cieux.

Il y a quatre époques où je puis être accusé d'avoir parlé à la Convention nationale, sans lui dire tout ce que je savois, ou sans savoir tout ce qui étoit. 1°. L'époque du 10 mars : 2°. l'époque qui suivit de près, et qui, au fonds, est la même, de mes recherches et de mon compte rendu sur un comité dit *d'insurrection* : 3°. l'époque du 27 mai, où je parlai au milieu de la Convention, que l'on disoit être *assiégée :* 4°. l'époque des journées des 31 mai et 2 juin, que l'on prétend que j'ai favorisées de concert avec Pache et Bouchotte, dont on prétend que je suis l'un des auteurs.

Avant d'entrer dans aucun examen de la part que j'ai pu avoir dans les divers évènemens de ces quatre époques, il est nécessaire de rappeller les circonstances générales communes à ces quatre époques à-la-fois, et qui ont été les causes de tous les évènemens.

Presque tous les peuples de la terre se sont représentés un temple des destinées, et dans ce temple des dieux bons ou méchans, qui disputent et combattent entre eux, pour savoir qui fera les décrets sur le sort des humains. L'allégorie est frappante et trouve par-tout des applications. La Convention nationale, dès ses première séances, fut divisée en deux partis ou en deux *côtés.*

Un tableau des causes de ces divisions, de leurs

progrès, de leurs éclats, répandroit ici une lumière, qui, après avoir éclairé ma conduite, porteroit plus loin sa réverbération; mais je l'efface, après l'avoir tracé : je le réserve pour le moment où je me présenterai peut-être devant le tribunal des siècles, plus encore en juge qu'en accusé.

Je dois me borner ici aux résultats.

Au bout de deux ou trois mois, mais sur-tout après le jugement et le châtiment du dernier roi, les débats de la Convention n'étoient plus des discussions sur les principes; c'étoient des querelles sur les personnes. De proche en proche, les soupçons et les haines, gagnant toutes les ames et tous les esprits, nul ne resta entièrement impartial pour se rendre médiateur; nul n'eut cette force de la modération et de la neutralité, la plus rare de toutes, parce que les passions ont pris le parti de la déshonorer et de la mépriser sous le nom de foiblesse. C'étoit un côté tout entier qui combattoit contre l'autre côté tout entier. On eût dit que c'étoient deux assemblées dressant tous les jours devant la République chacune un acte d'accusation contre l'autre; eh! quels faits étoient énoncés de part et d'autre dans ces actes d'accusation!

Le côté droit disoit au côté gauche :

« Les législateurs d'une grande République doivent
» être pleins de respect et d'amour pour l'humanité,
» et ce n'est pas à vous, couverts de tout le sang versé
» dans les 2 et 3 septembre, qu'il appartient de donner
» des loix à la France. Les législateurs d'un empire,
» que les richesses de son sol, le génie de ses habi-
» tans, et le commerce de l'univers appellent aux biens
» et aux prospérités de tous les genres, doivent regar-
» der *la propriété* comme une des bases les plus sa-
» crées de tout l'ordre social; et la mission donnée
» aux Législateurs de la France, ne peut être remplie

» par vous, qui prêchez l'anarchie, qui protégez les
» pillages, qui proclamez des principes par lesquels
» les propriétaires sont mis et tenus dans l'épouvante,
» qui soulevez ceux qui n'ont que des vices et de la
» misère contre ceux qui ont quelque aisance et quel-
» ques vertus. Toujours les excès de la liberté en fu-
» rent la ruine : et c'est vous qui précipitez la révolu-
» tion dans tous les excès. Toujours d'une longue anar-
» chie on vit la tyrannie sortir et s'élever : et c'est vous
» qui nourrissez et fomentez de toutes parts l'anar-
» chie. Qui peut donc être assez aveugle encore, pour
» ne pas voir que vos fureurs sont le voile et les
» moyens par lesquels vous voulez entraîner violem-
» ment la République naissante à la servitude? Parce
» que vous êtes des furieux, est-ce à dire que vous
» ne puissiez pas être des perfides ? Aucun homme
» n'a été plus perfide que Cromwel, et aucun n'a été
» plus livré à des fureurs atroces. De tous les animaux
» les plus sanguinaires le tigre est aussi le plus sou-
» ple. Vous avez tué un roi, que vous n'aviez point
» fait; mais ce Bourbon qui siège et s'élève au milieu
» de vous, espère bien que vous en ferez un autre;
» il compte assez sur la foi des brigands entr'eux,
» pour être sûr d'avoir voté la mort de son prédéces-
» seur. Les vrais républicains n'ont pas de trésors, et
» vous semez l'or et l'argent par-tout où il y a des
» ames viles à acheter, et des mains venales à armer.
» Vous aiguisez sans cesse des poignards, et quand
» on veut tuer des républicains, c'est pour tuer aussi
» la République. Vous appellez contre nous tous les
» siccaires de Paris; nous appellons contre vous tous
» les honnêtes gens de la France «.

Le côté gauche disoit au côté droit :

» Tant d'empressement à nous parler de vos vertus,
» nous persuade seulement que vous avez des vices
» et des projets à nous cacher : tant d'orgueil puisé

» dans ce que vous appellez vos lumières et vos ta-
» lens, nous convainc que vous voulez faire servir
» vos talens à votre élévation, et non pas à l'ÉGALITÉ
» générale. La liberté périssoit dans vos mains : les fou-
» dres de la nation avoient déjà frappé le palais d'un
» roi coupable ; et ce roi recevoit encore vos ména-
» gemens, vos respects et vos sermens de le défendre.
» Quand il vous a laissé gouverner par les ministres
» que vous lui donniez, il vous a paru assez fidèle :
» vous n'avez commencé à le trouver traître, que
» lorsqu'il a trompé, avec la nation, votre ambi-
» tion ; votre vœu secret ne fut jamais d'élever la
» France aux magnifiques destinées d'une grande Ré-
» publique, mais de lui laisser un roi que vous auriez
» accusé et protégé tour-à-tour, qui eût été votre prison-
» nier, et dont vous auriez été les maires du palais. Ainsi
» par vous le roi auroit eu un fantôme de trône, la
» nation un fantôme de liberté, et la seule chose
» réelle auroit été votre domination et votre tyran-
» nie. Hommes lâches, qui croyez que des artifices
» sont la science *des hommes d'état*, apprenez que
» les vrais républicains marchent avec rapidité et avec
» intrépidité dans les voies larges qu'ils se sont ou-
» vertes ; et que les politiques astucieux sont ceux qui,
» comme vous, serpentent lentement dans les voies obli-
» ques qu'ils ont tracées et contournées. Quand le tyran a
» paru devant la justice nationale, dont nous étions,
» vous et nous, les organes, nous avons lancé sur lui
» la mort ; et vous, qui vouliez vous réserver sa vie,
» dont vous aviez besoin pour vos complots, en di-
» sant comme nous LA MORT, pour partager notre
» gloire, vous avez ajouté l'APPEL AU PEUPLE, pour
» sauver le tyran, que vous feigniez de condamner.
» Par ce seul acte ; hommes d'état, dignes en effet
» de Borgia et de son précepteur, vous nous faisiez
» abhorrer comme des barbares, vous vous faisiez

» adorer comme les justes par excellence, et vous ap-
» pelliez la guerre civile, pour déchirer la France et
» la diviser en des états fédérés, dont vous auriez
» été les uniques législateurs, les consuls, les ephores,
» ou les archontes. Vous le plaignez peu le sang des
» républicains, qui a coulé par torrens dans cette guerre
» contre l'Europe, desirée par tous les vœux du châ-
» teau, et allumée par vos motions. Mais le sang qui
» a coulé dans les prisons, pour la sûreté et par
» la colère du peuple, vous voulez, à tout prix,
» le venger. C'étoit le sang des aristocrates. Que signi-
» fient ces cris que vous jettez sans cesse, que nous
» voulons attaquer les propriétés, sinon que vous vou-
» lez avoir autour de vous et contre nous une armée de
» propriétaires, que vous ne paierez point, et qui
» vous paiera? Que signifient ces cris que vous jettez
» sans cesse, que vous délibérez sous les couteaux,
» que trois cents législateurs sont trois cents assassins
» qui en veulent aux jours de trois cents autres légis-
» lateurs? Pisistrate fit plus que crier aux assassins, il
» poignarda ses mules et lui-même; et le lendemain,
» Pisistrate, entouré de gardes, fut le tyran de sa
» patrie. Hommes d'état, vous voulez la liberté, tout
» au plus, sans l'égalité; et nous, que vous appellez
» barbares, parce que nous sommes aussi inflexibles
» que les droits et les titres du genre humain, nous
» voulons l'égalité, parce que sans elle nous ne pou-
» vons pas concevoir la liberté. Hommes d'état, vous
» voulez organiser pour les riches la République, qui
» périroit bientôt au milieu des richesses; et nous, qui
» ne sommes pas des hommes d'état, mais les hommes
» de la nature, qui n'avons aucun art et aucune
» science, mais l'instinct et l'énergie de toutes les ver-
» tus, nous cherchons des loix qui fassent sortir le
» pauvre de la misère, et les riches de l'opulence,
» pour faire de tous les hommes, dans une aisance
» universelle,

» universelle, les citoyens heureux et les défen-
» seurs ardens d'une République éternelle et uni-
» versellement adorée. Hommes d'état, c'est cette
» multitude par vous méprisée ou redoutée, c'est
» le peuple qui a commencé et qui a continué la
» révolution ; c'est par le peuple et pour lui que
» nous voulons l'achever. Prenez garde ; le peu-
» ple peut bien être trompé quelque temps par ses
» oppresseurs, mais ses passions même s'arment
» promptement et violemment pour ses amis les plus
» passionnés. Tremblez de nous contraindre à ap-
» peller les excès du peuple à la défense de ses
» droits et de nos jours. Vous périrez ; et le sang
» des citoyens de toutes les parties de la Républi-
» que couleroit bientôt par flots, mêlé au sang des
» législateurs de tous les côtés. Si vous n'êtes pas des
» traîtres et des conspirateurs, fléchissez votre orgueil
» devant l'image de tant de maux qui menacent la
» patrie «.

Qu'on lise les discours, les journaux et les brochures du temps, et on s'assurera que c'est là un résumé plutôt atténué et adouci qu'exagéré des accusations intentées par le côté droit contre le côté gauche, et par le côté gauche contre le côté droit ; ce qu'on imprimoit on le disoit, et cent fois on me l'a dit de part et d'autre.

Je me suis sur-tout souvent rappellé, et toujours avec effroi, deux entretiens que, dans l'intervalle de cinq à six jours, j'ai eu, l'un avec Robespierre, et l'autre avec Salles.

Tous les deux, on le sait, avoient été, comme moi, de l'Assemblée constituante. Pendant trois années et tous les jours nous avions presque dans toutes les questions voté dans le même sens ; mais jamais je n'avois eu aucune espèce de liaison avec aucun des deux.

Je veux pourtant dire ici quelle étoit alors mon opinion sur tous les deux, d'après l'idée que j'avois pu prendre dans l'Assemblée constituante de leur esprit et de leur caractère.

Tous les deux, je les croyois sincèrement et ardemment attachés à la révolution. A tous les deux, je leur croyois de la probité; et j'attache à ce mot, non l'idée d'un homme qui fait toujours le bien, mais l'idée d'un homme qui veut et croit toujours le faire. Si j'avois pu avoir des doutes sur la probité et sur le patriotisme de l'un des deux, d'après deux ou trois circonstances publiques, j'aurois eu des doutes sur Salles plus que sur Robespierre; mais je n'en avois sur aucun.

Avec un esprit très-actif, et une imagination très-agitée par les affaires, et par les principes de la révolution, Salles ne me paroissoit avoir aucun talent réel.

Dans Robespierre, à travers le bavardage insignifiant de ses improvisations journalieres, à travers son rabachage éternel sur les droits de l'homme, sur la souveraineté du peuple, sur les principes dont il parloit sans cesse, et sur lesquels il n'a jamais répandu une seule vue un peu exacte et un peu neuve; je croyois appercevoir, sur-tout quand il imprimoit, les germes d'un talent qui pouvoit croître, qui croissoit réellement, et dont le développement entier pourroit faire un jour beaucoup de bien, ou beaucoup de mal. Je le voyois, dans son style, occupé à étudier et à imiter ces formes de la langue qui ont de l'élégance, de la noblesse et de l'éclat. D'après les formes même qu'il imitoit, et qu'il reproduisoit le plus souvent, il m'étoit facile de deviner que toutes ses études, il les faisoit sur-tout dans Rousseau. J'espérois qu'en prenant Rousseau pour modèle de son style, la lecture continuelle qu'il en

faisoit, auroit aussi quelqu'influence heureuse sur son caractère.

Mais, et dans Salles et dans Robespierre, ce que j'avois vu le plus distinctement, c'est cette fausseté d'esprit si commune dans ceux qui traitent de grandes questions, et qui peut être si fatale dans ceux qui traitent les grandes questions politiques.

Le sentiment qui perçoit le plus dans Robespierre, dont il ne faisoit même aucun mystère, et qui, avec quelques attaques hardies contre des intrigans, lui avoient valu dans les grouppes de Paris le titre d'*incorruptible* ; ce sentiment, c'est que le défenseur du peuple ne peut jamais avoir tort ; c'est qu'il trahit le peuple, s'il met aucune borne et aucune mesure dans ses principes ; c'est que dans tout ce que fait le peuple, et dans tout ce qu'on dit pour lui, tout est vertu et vérité, rien ne peut être excès, erreur et crime. L'intolérance, si naturelle à l'esprit humain, est toujours prête à porter de pareils sentimens dans les combats d'opinions de tous les genres ; mais ils sont inséparables sur-tout des combats des opinions religieuses, et des combats des opinions *politiques populaires*.

Quand on fait pour Dieu et pour le peuple, on ne croit jamais faire ni trop ni mal : et c'est ce qui a dressé tant de bûchers dans les querelles religieuses, et tant d'échafauds dans les querelles politiques.

Dans Robespierre et dans Salles dominoit ce tempérament attrabilaire qui tourmente ceux qui l'ont, et d'où sont sortis, dans tous les siècles, les tempêtes qui ont bouleversé le monde moral. Les esprits de ce genre ne peuvent laisser le genre humain en paix que lorsqu'ils sont mis de bonne

heure dans les chaînes d'une religion menaçante, ou dans les chaînes d'une logique très-exacte et très-sévère. Il faut qu'ils soient des fous ou des scélérats, des saints ou de grands philosophes.

Dans les siècles religieux, il leur arrive souvent, après avoir commis quelque crime, dont ils sont eux-mêmes épouvantés, d'aller pour toute leur vie se mettre à genoux dans des déserts et dans des cavernes, où leur imagination profonde et tremblante creuse incessamment les abîmes de l'enfer. Les cloîtres, en ensevelissant beaucoup d'hommes de ce genre, ont rendu, à cet égard, de grands services au monde.

Dans les siècles où il y a une philosophie, ils s'y dévouent comme à une religion; ils portent très-loin l'attention et le raisonnement; mais le raisonnement est trop souvent altéré pour eux dans ses sources même, dans les sensations; et c'est pour cela que dans les objets où leurs sensations ne sont pas corrompues, ils ont du génie; que, dans tous les autres, ils délirent méthodiquement et sans retour.

Je ne serois pas étonné que Robespierre eût quelque religion; mais jamais homme, sachant écrire des phrases élégantes et belles, ne fut plus étranger à une bonne logique. Pour lui, les meilleures raisons, c'étoient ses soupçons.

Un jour que je l'invitois à réfléchir sur quelques idées que je lui présentois, et qui lui auroient épargné tous ces crimes qui ont dressé tant d'échafauds et le sien, il m'a répondu ces propres paroles : *je n'ai pas besoin de réfléchir; c'est toujours à mes premières impressions que je m'en rapporte.* Les premières impressions étoient toujours dans un pareil tempérament, et dans de tels évènemens, celles de la haine, du soupçon, de la terreur,

de l'orgueil et de la vengeance : et c'est de ces sources que sont sortis les forfaits qui ont inondé la République du sang des républicains, et non pas d'un plan de tyrannie, qu'un homme, tombé de degré en degré dans une si lâche et si effroyable scélératesse, n'a jamais pu avoir la grandeur de former. Voilà aussi l'exemple et la leçon dont nous avons le plus de besoin : non, Robespierre n'a jamais voulu anéantir la République, mais il la couvroit de crimes et de sang, et il croyoit en préparer la force et les prospérités ; ce n'étoit pas un ambitieux tyran, c'étoit un monstre. Athènes, jusqu'à Philippe, échappa à tous les tyrans, mais elle fut presque toujours tyrannisée par les passions folles et atroces de ses citoyens. Voilà, je le répète, la leçon dont a besoin une grande démocratie ; et en convertissant les exemples de démence et de forfaits des républicains en projets et en systêmes d'usurpations et de tyrannie, nous perdons le seul fruit que nous pouvons retirer de tant de désastres.

J'ai parlé des deux hommes ; je vais parler des entretiens que j'ai eu avec eux.

Celui que j'eus avec Robespierre, je le lui avois demandé : il me fut accordé avec insolence ; et quoique naturellement un pareil ton ne me trouve pas facile et souple, je le reçus avec reconnoissance : le grand intérêt public, dont les soins m'absorboient tout entier, me laissoit à peine appercevoir ce que, pour aucun autre intérêt, je n'aurois pu souffrir.

C'étoit avant le 10 mars.

A peine Robespierre eut compris que j'allois lui parler des querelles de la convention : Tous ces députés de la Gironde, me dit-il, ce Brissot, ce Louvet, ce Barbaroux, ce sont des contre-révo-

lutionnaires, des conspirateurs. Je ne pus m'empêcher de rire, et le rire qui m'échappa lui donna tout de suite de l'aigreur. — Vous avez toujours été COMME CELA. Dans l'Assemblée constituante, vous étiez disposé à croire que les aristocrates aimoient la révolution. — Je n'ai pas été tout-à-fait *comme cela*. J'ai pu croire tout au plus que quelques nobles n'étoient pas aristocrates. Je l'ai pensé de plusieurs, et vous-même vous le pensez encore de quelques-uns. J'ai pu croire encore que nous aurions fait quelques conversions parmi les aristocrates mêmes; si des deux moyens qui étoient à notre disposition, la raison et la force, nous avions employé plus souvent la raison, qui étoit pour nous seuls, et moins souvent la force, qui peut être pour les tyrans. Croyez-moi, oublions ces dangers que nous avons vaincus, et qui n'ont rien de commun avec ceux qui nous menacent aujourd'hui. La guerre se faisoit alors entre les amis et les ennemis de la liberté; elle se fait aujourd'hui entre les amis et les amis de la République. Si l'occasion s'en présentoit, je dirois à Louvet qu'il est par trop fort qu'il vous croie un royaliste, mais à vous, je crois devoir vous dire que Louvet n'est pas plus royaliste que vous. Vous ressemblez, dans vos querelles, aux molinistes et aux jansénistes, dont toute la dispute rouloit sur la manière dont la grace divine opère dans nos ames, et qui s'accusoient réciproquement de ne pas croire en dieu. — S'ils ne sont pas royalistes, pourquoi donc ont-ils tant travaillé à sauver la vie d'un roi? Je parie que vous étiez aussi vous pour la grace, pour la clémence. — Il ne s'agit pas ici de mon opinion, que je ne craindrois pas de vous faire connoître. Il est très-probable qu'elle n'auroit pas épargné la peine de mort à un homme chargé de si grands crimes; mais mon opinion ne res-

sembloit à aucune de celles qui ont été proposées à la tribune. Quant à la clémence, c'est le sentiment le plus naturel aux républicains et aux vainqueurs, et un ennemi qu'on a tué fait souvent plus de mal qu'un ennemi qu'on laisse vivre. — Cela est bien subtil. — Cela ne me paroît que vrai. — Vous blâmez donc ce décret de mort que vous êtes allé notifier au Temple; mon discours vous paroît donc bien affreux? — J'aurois pu ne pas trouver le décret bon, et le notifier encore : mais si je l'avois trouvé injuste, j'aurois donne à l'instant ma démission, et je ne serois pas allé au Temple. C'est votre discours qui a fait incliner rapidement la balance de la justice nationale du côté de la mort; et c'est le discours de Barrère qui, après avoir compté tous les poids, les a fixés du même côté. Voulez-vous que je vous dise sans restriction tout ce que je pense de votre discours? — Oui. — De tous ceux qui ont été prononcés dans la même affaire, c'est, sans aucune comparaison, celui qui m'a le plus frappé. L'idée qui sert de base et de fondement à toutes les autres, est inattendue, elle frappe d'étonnement le jugement de celui qui lit ou qui écoute : le style en est hardi et élégant, plein de mouvemens et d'heureuses transitions : il y a là un talent rare; mais la logique m'en paroît, je l'avoue, très-extraordinaire et fausse. Vous prouvez très-bien qu'on pouvoit tuer légitimement Capet au 10 août dans le château ou dans la loge du Logographe, où il s'étoit refugié : c'étoit le droit de la guerre; mais le droit de mort que donne la guerre, ne s'étend pas au-delà du combat : à l'instant où le combat cesse, le droit cesse aussi. Il n'y a que les Tartares qui croient avoir le droit de passer les prisonniers au fil de l'épée, et que les Sauvages des forêts du nouveau-monde qui croient avoir le droit de les manger. Votre discours pourra être

un modèle d'éloquence, mais il sera aussi un exemple de mauvaise logique ; il faut ajouter à votre principe d'autres principes encore, pour démontrer que la loi qui a dressé l'échafaud de Capet, est un grand acte de justice nationale de la part de la France ; et pour le monde, un grand exemple, un exemple plus légal, plus nécessaire, plus utile que celui de Charles II. — Eh ! qu'importe quel principe rendoit la mort du tyran juste et nécessaire ; vos Girondins, votre Brissot, et vos Appellans au peuple, ne la vouloient pas. Ils vouloient donc laisser à la tyrannie tous les moyens de se relever. — J'ignore si l'intention des *Appellans au peuple* étoit d'épargner la peine de mort à Capet : *l'Appel au peuple* m'a toujours paru imprudent et dangereux : mais je conçois comment ceux qui l'ont voté ont pu croire que la vie de Capet prisonnier pourroit être, au milieu des évènemens, plus utile que sa mort ; je conçois comment ils ont pu penser que l'appel au peuple étoit un grand moyen d'honorer une nation républicaine aux yeux du monde entier, en lui donnant l'occasion d'exercer elle-même un grand acte de générosité par un acte de souveraineté. — C'est assurément prêter de belles intentions à des mesures que vous n'approuvez pas, et à des hommes qui conspirent de toutes parts. — Et où donc conspirent-ils ? — Par-tout. Dans Paris, dans toute la France, dans toute l'Europe. A Paris, Gensonné conspire dans le fauxbourg St. Antoine, en allant de boutique en boutique persuader aux marchands, que nous autres patriotes, nous voulons piller leurs boutiques ; la Gironde a formé depuis long-temps le projet de se séparer de la France pour se réunir à l'Angleterre, et les chefs de sa députation sont eux-mêmes les auteurs de ce plan, qu'ils veulent exécuter à tout prix : Gensonné ne le cache pas, il dit à qui veut l'entendre,

qu'ils ne sont pas ici des Représentans de la nation, mais des plénipotentiaires de la Gironde. Brissot conspire dans son journal, qui est un tocsin de guerre civile ; on sait qu'il est allé en Angleterre, et on sait aussi pourquoi il y est allé ; nous n'ignorons pas ses liaisons intimes avec ce ministre des affaires étrangères, avec ce Lebrun, qui est un Liégeois et une créature de la maison d'Autriche ; le meilleur ami de Brissot c'est Clavière, et Clavière a conspiré par-tout où il a respiré : Rabaud, traître comme un protestant et comme un philosophe qu'il est, n'a pas été assez habile pour nous cacher sa correspondance avec le courtisan et le traître Montesquiou : il y a six mois qu'ils travaillent ensemble à ouvrir la Savoie et la France aux Piémontois : Servant n'a été nommé général de l'armée des Pyrénées que pour livrer les clefs de la France aux Espagnols : enfin, voilà Dumourier qui ne menace plus la Hollande, mais Paris ; et quand ce charlatan d'héroïsme est venu ici, OU JE VOULOIS LE FAIRE ARRÊTER, ce n'est pas avec la Montagne qu'il a dîné tous les jours, mais bien avec les ministres et avec les Girondins. — Trois ou quatre fois chez moi, par exemple. — Je suis BIEN LAS DE LA RÉVOLUTION ; je suis malade : jamais la patrie ne fut dans de plus grands dangers, et je doute qu'elle s'en tire. Eh bien ! avez-vous encore envie de rire et de croire que ce sont là d'honnêtes gens, de bons républicains ? — Non, je ne suis plus tenté de rire, mais j'ai peine à retenir les larmes qu'il faut verser sur la patrie, lorsqu'on voit ses Législateurs en proie à des soupçons si affreux sur des fondemens si misérables. Je suis sûr que rien de ce que vos soupçonnez n'est réel ; mais je suis plus sûr encore que vos soupçons sont un danger très-réel et très-grand. Tous ces hommes à peu près sont vos ennemis, mais aucun, excepté Dumourier, n'est l'ennemi de la République ; et si de toutes parts

vous pouviez étouffer vos haines, la République ne courroit plus aucun danger. — N'allez-vous pas me proposer de refaire la motion de l'évêque Lamouret? — Non ; j'ai assez profité des leçons au moins que vous m'avez données ; et les trois Assemblées nationales ont pris la peine de m'apprendre que les meilleurs patriotes haïssent encore plus leurs ennemis qu'ils n'aiment leur patrie. Mais j'ai une question à vous faire, et je vous prie de vous recueillir avant de me répondre : N'avez-vous aucun doute sur tout ce que vous venez de me dire ? — Aucun. — Je le quittai et me retirai dans un long étonnement, et dans une grande épouvante de ce que je venois d'entendre.

Quelques jours après je sortois du conseil exécutif ; je rencontre Salles qui sortoit de la Convention nationale. Les circonstances devenoient de plus en plus menaçantes ; tous ceux qui avoient quelque estime les uns pour les autres, ne pouvoient se voir sans se sentir pressé du besoin de s'entretenir de la chose publique.

Eh bien ! dis-je à Salles en l'abordant, n'y a-t-il aucun moyen de terminer ces horribles querelles ? — Oh ! oui, je l'espère ; j'espère que bientôt je leverai tous les voiles qui couvrent encore ces affreux scélérats et leurs affreuses conspirations. Mais vous, je sais que vous avez toujours une confiance aveugle, je sais que votre manie est de ne rien croire. — Vous vous trompez : je crois comme un autre, mais sur des présomptions, et non pas sur des soupçons ; sur des faits attestés, et non pas sur des faits imaginés. Pourquoi me supposez-vous donc si incrédule? est-ce parce qu'en 1789 je ne voulus pas vous croire, lorsque vous m'assuriez que Necker pilloit le trésor, et qu'on avoit vu les mules chargées d'or et d'argent sur lesquelles

il faisoit passer des millions à Geneve ? Cette incrédulité, je l'avoue, a été en moi bien incorrigible ; car aujourd'hui encore je suis persuadé que Necker a laissé ici plus de millions à lui, qu'il n'a emporté de millions de nous à Geneve. — Necker étoit un coquin ; mais ce n'étoit rien, auprès des scélérats dont nous sommes entourés ; et c'est de ceux-ci dont je veux vous parler, si vous voulez m'entendre. — Très-volontiers ; (et pour être plus tranquilles nous allâmes nous renfermer dans la salle du conseil exécutif, où il n'y avoit plus personne. — Je vais tout vous dire, car je sais tout ; j'ai deviné toutes leurs trames. Tous les complots, tous les crimes de la Montagne ont commencé avec la révolution : c'est d'Orléans qui est le chef de cette bande de brigands ; et c'est l'auteur du roman infernal des *Liaisons dangereuses* qui a dressé le plan de tous les forfaits qu'ils commettent depuis cinq ans. Le traître Lafayette étoit leur complice, et c'est lui qui, en faisant semblant de déjouer le complot dans son origine, envoya d'Orléans en Angleterre pour tout arranger avec Pitt, le prince de Galles et le cabinet de St.-James. Mirabeau étoit aussi là-dedans : il recevoit de l'argent du roi pour cacher ses liaisons avec d'Orléans, mais il en recevoit plus encore de d'Orléans pour le servir. La grande affaire pour le parti d'Orléans, c'étoit de faire entrer les Jacobins dans ses desseins. Ils n'ont pas osé l'entreprendre directement ; c'est d'abord aux Cordeliers qu'ils se sont adressés. Dans les Cordeliers à l'instant tout leur a été vendu et dévoué. Observez bien que les Cordeliers ont toujours été moins nombreux que les Jacobins, ont toujours fait moins de bruit : c'est qu'ils veulent bien que tout le monde soit leur instrument, mais qu'ils ne veulent pas que tout le monde soit dans leur secret. Les Cordeliers ont toujours été la pépinière

des conspirateurs : c'est là que le plus dangereux de tous, Danton, les forme et les élève à l'audace et au mensonge, tandis que Marat les façonne au meurtre et aux massacres : c'est là qu'ils s'exercent au rôle qu'ils doivent jouer ensuite dans les Jacobins ; et les Jacobins, qui ont l'air de mener la France, sont menés eux-mêmes, sans s'en douter, par les Cordeliers. Les Cordeliers, qui ont l'air d'être cachés dans un trou de Paris, négocient avec l'Europe, et ont des envoyés dans toutes les cours qui ont juré la ruine de notre liberté : le fait est certain ; j'en ai la preuve. Enfin, ce sont les Cordeliers qui, après avoir englouti un trône dans des flots de sang, se préparent à verser de nouveaux flots de sang pour en faire sortir un nouveau trône. Ils savent bien que le côté droit, où sont toutes les vertus, est aussi le côté où sont tous les vrais républicains ; et s'ils nous accusent de royalisme, c'est parce qu'il leur faut ce prétexte pour déchaîner sur nous les fureurs de la multitude ; c'est parce que des poignards sont plus faciles à trouver contre nous, que des raisons. Dans une seule conjuration, il y en a trois ou quatre. Quand le côté droit tout entier sera égorgé, le duc d'Yorck arrivera pour s'asseoir sur le trône ; et d'Orléans, qui le lui a promis, l'assassinera ; d'Orléans sera assassiné lui-même par Marat, Danton et Robespierre, qui lui ont fait la même promesse ; et les triumvirs se partageront la France couverte de cendres et de sang, jusqu'à ce que le plus habile de tous, et ce sera Danton, assassine les deux autres, et regne seul, d'abord sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement, sous celui de roi. Voilà leur plan, n'en doutez pas : à force d'y rêver, je l'ai trouvé ; tout le prouve et le rend évident : voyez comme toutes les circonstances se lient et se tiennent : il n'y a pas un fait dans la révolution qui ne soit une partie et une preuve de ces horribles

complots. Vous êtes étonné, je le vois : serez-vous encore incrédule ? — Je suis étonné, en effet : mais, dites-moi, y en a-t-il beaucoup parmi vous, c'est-à-dire, de votre côté, qui pensent comme vous sur tout cela ? — Tous ou presque tous. Condorcet m'a fait une fois quelques objections ; Sieyes communique peu avec nous ; Rabaud, lui, a un autre plan qui, quelquefois se rapproche, et quelquefois s'éloigne du mien : mais tous les autres n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire ; tous sentent la nécessité d'agir promptement, *de mettre promptement les fers au feu* pour prévenir tant de crimes et de malheurs, pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. Dans le côté droit, il y a des membres qui n'ont pas assez de confiance en vous ; mais moi, qui ai été votre collègue, qui vous connois pour un honnête homme, pour un ami de la liberté, je leur assure que vous serez pour nous, que vous nous aiderez de tous les moyens que votre place met à votre disposition. Est-ce qu'il peut vous rester la plus légère incertitude sur tout ce que je vous ai dit de ces scélérats ? — Je serois trop indigne de l'estime que vous me témoignez, si je vous laissois penser que je crois à la verité de tout ce plan que vous croyez être celui de vos ennemis. Plus vous y mettez de faits, de choses et d'hommes, plus il vous paroît vraisemblable à vous, et moins il me le paroît à moi. La plupart des faits dont vous composez le tissu de ce plan, ont eu un but qu'on n'a pas besoin de leur prêter, qui se présente de lui-même ; et vous leur donnez un but qui ne se présente pas de lui-même, qu'il faut leur prêter. Or, il faut des preuves d'abord pour écarter une explication naturelle, et il faut d'autres preuves ensuite pour faire

adopter une explication qui ne se présente pas naturellement. Par exemple, tout le monde croit que Lafayette et d'Orléans étoient ennemis, et que c'étoit pour délivrer Paris, la France et l'assemblée nationale de beaucoup d'inquiétudes, que d'Orléans fut engagé ou obligé par Lafayette à s'éloigner quelque temps de la France ; il faut établir, non par assertion, mais par preuves, 1°. qu'ils n'étoient pas ennemis ; 2°. qu'ils étoient complices ; 3°. que le voyage de d'Orléans en Angleterre eut pour objet l'exécution de leurs complots. Je sais qu'avec une manière de raisonner si rigoureuse, on s'expose à laisser courir les crimes et les malheurs devant soi, sans les atteindre et sans les arrêter par la prévoyance : mais je sais aussi qu'en se livrant à son imagination, on fait des systêmes sur les évènemens passés et sur les évènemens futurs ; on perd tous les moyens de bien discerner et apprécier les évènemens actuels ; et en rêvant des milliers de forfaits que personne ne trâme, on s'ôte la faculté de voir avec certitude ceux qui nous menacent ; on force des ennemis qui ont peu de scrupule, à la tentation d'en commettre auxquels ils n'auroient jamais pensé. Je ne doute pas qu'il n'y ait autour de nous beaucoup de scélérats : le déchaînement de toutes les passions les fait naître, et l'or de l'étranger les soudoie. Mais, croyez-moi, leurs projets sont affreux, et ils ne sont ni si vastes, ni si grands, ni si compliqués, ni conçus et menés de si loin. Il y a dans tout cela beaucoup plus de voleurs et d'assassins que de profonds conspirateurs. Les véritables conspirateurs contre la République, ce sont les rois de l'Europe et les passions des Républicains. Pour repousser les rois de l'Europe et leurs régimens, nos armées suffisent, et de reste : pour empêcher nos passions de nous dévorer, il y a un moyen, mais il est unique ; hâtez-vous d'organiser un gouver-

nement qui ait de la force et qui mérite de la confiance. Dans l'état où vos querelles laissent le gouvernement, une démocratie même de vingt-cinq millions d'anges seroit bientôt en proie à toutes les fureurs et à toutes les dissentions de l'orgueil : comme a dit Jean-Jacques : il faudroit vingt-cinq millions de dieux, et personne ne s'est avisé d'en imaginer tant. Mon cher Salles, les hommes et les grandes assemblées ne sont pas faits de manière que d'un côté il n'y ait que des dieux, et de l'autre que des diables. Par-tout où il y a des hommes en conflict d'intérêts et d'opinions, les bons même ont des passions méchantes, et les mauvais même, si on cherche à pénétrer dans leurs ames avec douceur et patience, sont susceptibles d'impressions droites et bonnes. Je trouve au fond de mon ame la preuve évidente et invincible de la moitié au moins de cette vérité : je suis bon, moi, et aussi bon, à coup sûr, qu'aucun d'entre vous ; mais quant au lieu de réfuter mes opinions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupçon et injure, je suis prêt à laisser-là le raisonnement, et à regarder si mes pistolets sont bien chargés. Vous m'avez fait deux fois ministre, et deux fois vous m'avez rendu un très-mauvais service : ce sont les dangers qui vous environnent, et qui m'environnent, qui peuvent seuls me faire rester au poste où je suis. Un brave homme ne demande pas son congé la veille des batailles. La bataille, je le vois, n'est pas loin ; en prévoyant que des deux côtés vous tirérez sur moi, je suis résolu à rester. Je vous dirai à chaque instant ce que je croirai vrai dans ma raison et dans ma conscience : mais soyez bien avertis que je prendrai pour guides ma conscience et ma raison, et non celles d'aucun homme sur la terre. Je n'aurai pas travaillé trente ans de ma vie à me faire une lan-

terne, pour laisser ensuite éclairer mon chemin par la lanterne des autres.

Salles et moi nous nous séparâmes en nous serrant la main, en nous embrassant comme si nous avions été encore collègues de l'Assemblée constituante.

Mon opinion sur les deux côtés de la Convention nationale, dès les premières pages de cet Exposé, a dû être pressentie : mais comme cette opinion étoit établie sur des observations, et non pas sur des passions, sur des faits, et non pas sur des rêves : comme la plus grande partie du mal que les hommes se font a sa cause première dans la manière dont ils se jugent ; comme l'Europe, qui n'a entendu parler du côté droit que par le côté gauche, et du côté gauche que par le côté droit, ne peut pas trouver le mot de tant d'énigmes sur la nation française et sur la nature humaine ; je crois devoir prononcer ici mon opinion toute entière sans détour, sans voile, même sans ménagement. Quand on ne veut pas faire de la vérité une vengeance, on est sûr de n'en pas faire une injure ; et les législateurs les plus dignes de ce titre auguste, sont ceux qui reconnoissent la vérité pour la législatrice du monde.

Parmi les membres de ce côté droit, dont le supplice a couvert la vie et les talens d'une gloire inéfaçable, quelques-uns étoient chers à mon cœur, plusieurs m'étoient très-connus : j'avois rencontré assez souvent Brissot dans le monde ; et au milieu de ces esclaves superbes et frivoles, à qui leur parure et leur faste cachoient leur abaissement, nous nous étions communiqué quelques-unes de ces pensées des ames libres, et quelques-unes de ces espérances des philosophes. Il cherchoit des idées dans les livres et dans les langues plus que dans son esprit ; il écrivoit plus qu'il ne méditoit ; sa passion pour la vérité, plus ardente que profonde, l'entraînoit fréquemment dans ces querelles

querelles où il n'est question d'abord que de quelque doctrine, où il n'est question ensuite que de quelques personnes : mais, au milieu d'une grande activité et d'une grande pauvreté, ses mœurs m'avoient toujours paru simples et pures, et son ambition, la liberté et le bonheur des peuples. Ce sentiment étoit en lui une religion plus encore qu'une philosophie ; quoiqu'il aimât beaucoup la gloire, il auroit consenti à une éternelle obscurité pour être le Penn de l'Europe, pour convertir le genre humain en une communauté de Quakers, et faire de Paris une nouvelle Philadelphie. Et c'est là l'homme qu'on a fait mourir comme un *intrigant*, comme UN CONSPIRATEUR !

Au mois de juillet 1792, à ce moment où la liberté naissante se débattoit contre les complots sentis, mais invisibles, de l'une des autorités constituées, je fis avec Brissot, avec Gensonné, avec Guadé, avec Torné, avec Ducos, avec Condorcet, avec Antonelle, avec Kersaint, plusieurs de ces dîners où les patriotes se concertent, tandis que, dans d'autres dîners, les tyrans et les esclaves conspirent. Là tous les cœurs, tous les vœux, tous les projets étoient républicains. On ne voyoit pas seulement que la constitution étoit violée ; on voyoit encore qu'elle donnoit à l'un des pouvoirs les moyens de la violer toujours. La nécessité d'avoir une autre constitution pour sauver la liberté et de n'avoir pas de roi, étoit convenue par tous : les avis étoient divers sur les mesures si difficiles à bien choisir et à bien suivre. Le mien étoit qu'il ne falloit pas faire de petites attaques ; qu'il falloit n'en faire aucune, ou en faire une très-grande ; qu'on en faisoit trop ou trop peu ; qu'on faisoit prendre à la multitude l'habitude de ces mouvemens qui la dépravent, et qui lui font croire qu'elle est le peuple ; qu'on

donnoit au roi les moyens de se revêtir des apparences d'un opprimé, tandis qu'il n'étoit qu'un traître ; et qu'enfin, si l'insurrection devoit éclater, l'Assemblée législative elle-même devoit en prendre l'étendard et la direction, environner le château d'une force armée appellée par un décret, mettre les scellés sur tous les papiers, et la main sur toutes les preuves de la trahison.

Ces vues n'étoient pas adoptées ; ce qui m'étonnoit peu : mais, je l'avoue, les mesures que je voyois suivre, m'auroient prodigieusement étonné si je n'avois appris, par les exemples de toutes les histoires, combien les meilleurs esprits deviennent mobiles, incertains, lorsqu'ils sont ébranlés de tous les côtés par des évènemens dont ils ne pénètrent pas les causes, et dont les résultats peuvent être affreux ; si je n'avois su qu'au milieu des tempêtes, les pilotes les plus habiles, lorsqu'ils craignent de mal diriger le gouvernail, l'abandonnent et mettent leur espérance dans les vents et dans les flots prêts à les engloutir. Ceux pour qui j'avois le plus d'estime et d'amitié étoient ceux à qui je montrois avec le plus d'ingénuité mon opinion sur leur conduite. J'ai eu des raisons de croire qu'ils ne m'en estimoient et qu'ils ne m'en aimoient alors que davantage ; et c'est d'eux-mêmes, je crois, que j'appris que Merlin de Thionville ouvroit des avis semblables au mien : en lui cela ne paroissoit alors que valeur, intrépidité militaire ; mais il y a des occasions où il n'y a que les avis magnanimes qui soient des avis sensés.

C'est dans le côté droit de la Convention qu'étoient presque tous les hommes dont je viens de parler ; je ne pouvois y voir un autre génie que celui que je leur avois connu. Là je voyois donc, et ce républicanisme de sentiment qui ne consent à obéir à

un homme que lorsque cet homme parle *au nom* de la nation et *comme* la loi ; et ce républicanisme bien plus rare de la pensée qui a décomposé et recomposé tous les ressorts de l'organisation d'une société d'hommes semblables en droits comme en nature ; qui a démêlé par quel heureux et profond artifice on peut associer dans une grande république ce qui paroît inassociable, l'égalité et la soumission aux magistrats ; l'agitation féconde des esprits et des ames, et un ordre constant, immuable ; un gouvernement dont la puissance soit toujours absolue sur les individus et sur la multitude, et toujours soumise à la nation ; un pouvoir exécutif, dont l'appareil et les formes, d'une splendeur utile, réveillent toujours les idées de la grandeur de la République, et jamais les idées de la grandeur d'une personne.

Dans ce même côté droit je voyois s'asseoir les hommes qui possédoient le mieux ces doctrines de l'économie politique qui enseignent à ouvrir et à élargir tous les canaux des richesses particulières et de la richesse nationale ; à composer le trésor public avec scrupule des portions que lui doit la fortune de chaque citoyen ; à créer de nouvelles sources et de nouveaux fleuves aux fortunes particulières par un bon usage de ce qu'elles ont versé dans les caisses de la République ; à protéger, à laisser sans limites tous les genres d'industrie, sans en favoriser aucune ; à regarder les grandes propriétés non comme ces lacs stériles qui absorbent et gardent toutes les eaux que les montagnes versent dans leur sein, mais comme des réservoirs nécessaires pour multiplier et pour accroître les germes de la fécondité universelle, pour les épancher de proche en proche sur tous les lieux qui seroient restés dans le desséchement et dans la stérilité : doctrines admirables

qui ont porté la liberté dans les arts et dans le commerce avant qu'elle fût dans les gouvernemens ; mais propres par leur essence à l'essence des républiques ; seules capables de donner un fondement solide à *l'égalité*, non dans une *frugalité* générale toujours violée, et qui enchaîne bien moins les desirs que l'industrie, mais dans une aisance universelle, mais dans ces travaux dont la variété ingénieuse et la renaissance continuelle peuvent seules absorber, heureusement pour la liberté, cette activité turbulente des démocraties qui, après les avoir long-temps tourmentées, a fait disparoître les républiques anciennes au milieu des orages et des tempêtes dont leur atmosphère étoit toujours enveloppé.

Dans le côté droit étoient cinq à six hommes dont le génie pouvoit concevoir ces grandes théories de l'ordre social et de l'ordre économique, et un grand nombre d'hommes dont l'intelligence pouvoit les comprendre et les répandre : c'est là encore qu'étoient allé se ranger un certain nombre d'esprits naguère très-impétueux, très-violens, mais qui, après avoir parcouru et épuisé le cercle entier de leurs emportemens démagogiques, n'aspiroient qu'à désavouer et à combattre les folies qu'ils avoient propagées ; c'est là, enfin, que s'asseioient, comme les hommes pieux s'agenouillent aux pieds des autels, ces hommes que des passions douces, une fortune honnête et une éducation qui n'avoit pas été négligée, disposoient à honorer de toutes les vertus privées la république qui les laisseroit jouir de leur repos, de leur bienveillance facile et de leur bonheur.

En détournant mes regards de ce côté droit sur le côté gauche, en les portant sur la Montagne, quel contraste me frappoit ! Là je voyois s'agiter avec le plus

de tumulte, un homme, à qui sa face couverte d'un jaune cuivré, donnoit l'air de sortir des cavernes sanglantes des antropophages, ou du seuil embrâsé des enfers; qu'à sa marche convulsive, brusque, coupée, on reconnoissoit pour un de ces assassins échappés aux bourreaux, mais non aux furies, et qui semblent vouloir anéantir le genre humain, pour se dérober à l'effroi que la vue de chaque homme leur inspire. Sous le despotisme qu'il n'avoit pas couvert de sang comme la liberté, cet homme avoit eu l'ambition de faire une révolution dans les sciences; et on l'avoit vu attaquer, par des systêmes audacieux et plats les plus grandes découvertes des temps modernes et de l'esprit humain. Ses yeux errans sur l'histoire des siècles, s'étoient arrêtés sur la vie de quatre ou cinq grands exterminateurs, qui ont changé les cités en déserts, pour repeupler ensuite les déserts d'une race formée à leur image ou à celle des tigres; c'est là tout ce qu'il avoit retenu des annales des peuples; tout ce qu'il en savoit et qu'il vouloit imiter. Par un instinct semblable à celui des bêtes féroces, plutôt que par une vue profonde de la perversité, il avoit apperçu à combien de folies et de forfaits il est possible d'entraîner un peuple immense dont on vient de briser les chaînes religieuses et les chaînes politiques : c'est l'idée qui a dicté toutes ses feuilles, toutes ses paroles, toutes ses actions. Et il n'est tombé que sous le poignard d'une femme ! et plus de cinquante mille de ses images ont été érigées sur le sein de la République !

A ses côtés se plaçoient des hommes qui n'auroient pas conçu eux-mêmes de pareilles atrocités, mais qui, jettés avec lui, par un acte d'une extrême audace, dans des évènemens dont la hauteur les étourdissoit et dont les dangers les faisoient frémir, en désavouant les

maximes du monstre, les avoient peut-être déjà suivies, et n'étoient pas fâchés qu'on craignît qu'ils pussent les suivre encore. Ils avoient horreur de Marat, mais ils n'avoient pas horreur de s'en servir. Ils le plaçoient au milieu d'eux, ils le mettoient en avant, ils le portoient, en quelque sorte, sur leur poitrine comme une tête de Méduse. Comme l'effroi que répandoit un pareil homme étoit par-tout, on croyoit le voir par-tout lui-même; on croyoit, en quelque sorte, qu'il étoit toute la Montagne, ou que toute la Montagne étoit comme lui. Parmi les chefs, en effet, il y en avoit plusieurs qui ne reprochoient aux forfaits de Marat que d'être un peu trop sans voiles.

Mais parmi les chefs même (et c'est ici que la vérité me sépare de l'opinion de beaucoup d'honnêtes gens), parmi les chefs même étoient un grand nombre qui, liés aux autres par les évènemens beaucoup plus que par leurs sentimens, tournoient des regards et des regrets vers la sagesse et vers l'humanité; qui auroient eu beaucoup de vertus et auroient rendu beaucoup de services à l'instant où on auroit commencé à les en croire capables. Sur la Montagne se rendoient, comme à des postes militaires, ceux qui avoient beaucoup la passion de la liberté et peu la théorie; ceux qui croyoient l'égalité menacée ou même rompue par la grandeur des idées et par l'élégance du langage; ceux qui, élus dans les hameaux et dans les atteliers, ne pouvoient reconnoître un républicain que sous le costume qu'ils portoient eux-mêmes; ceux qui, entrant pour la première fois dans la carrière de la révolution, avoient à signaler cette impétuosité et cette violence par laquelle avoit commencé la gloire de presque tous les grands révolutionnaires; ceux qui, jeunes encore et plus faits pour servir la République dans les armées que dans le sanctuaire des loix, ayant vu naître la République au bruit de la foudre, croyoient

que c'étoit toujours au bruit de la foudre qu'il falloit la conserver et promulguer ses décrets. A ce côté gauche alloient encore chercher un asyle plutôt qu'une place plusieurs de ces députés qui, ayant été élevés dans les castes proscrites de la noblesse et du sacerdoce, quoique toujours purs, étoient toujours exposés aux soupçons, et fuyoient au haut de la Montagne l'accusation de ne pas atteindre à la hauteur des principes : là alloient se nourrir de leurs soupçons et vivre au milieu des fantômes, ces caractères graves et mélancoliques qui ayant apperçu trop souvent la fausseté unie à la politesse, ne croient à la vertu que lorsqu'elle est sombre, et à a liberté que lorsqu'elle est farouche : là siégeoient quelques esprits qui avoient pris dans les sciences exactes de la roideur en même-temps que de la rectitude, qui, fiers de posséder des lumières immédiatement applicables aux arts méchaniques, aux artisans, étoient bien aises de se séparer par leur place, comme par leur dédain, de ces hommes de lettres, de ces philosophes dont les lumières ne sont pas si promptement utiles aux tisserands et aux forgerons, et n'arrivent aux individus qu'après avoir éclairé la société toute entière : là enfin devoient aimer à voter, quels que fussent d'ailleurs leur esprit et leurs talens, tous ceux qui, par les ressorts trop tendus de leur caractère, étoient disposés à aller au-delà plutôt qu'à rester en-deçà de la borne qu'il falloit marquer à l'énergie et à l'élan révolutionnaire.

Telle étoit l'idée que je me formois des *élémens* des deux côtés de la Convention nationale.

A juger chaque côté par la majorité de ses élémens, tous les deux, dans des genres et dans des degrés différens, devoient me paroître capables de rendre de grands services à la République : le côté droit pour organiser l'intérieur avec sagesse et avec gran-

deur ; le côté gauche pour faire passer de leurs ames dans l'ame de tous les Français ces passions républicaines et populaires si nécessaires à une nation assaillie de toutes parts par la meute des rois et par la soldatesque de l'Europe.

Dans le côté droit je voyois plus le génie de la République ; dans le côté gauche j'en voyois plus la passion. Je ne me dissimulois point du tout que le génie seul étoit capable de sauver et de créer la République qui n'étoit encore que décrétée, et que les passions, si elles étoient ou seules ou dominantes, étoient capables de la perdre ; aussi ce côté gauche, qui n'étoit jamais l'objet de mes soupçons, l'étoit-il continuellement de mes appréhensions. Là, en effet, je voyois quelques chefs mettre hautement les atrocités parmi les mesures révolutionnaires : le grand nombre livré à ces mouvemens qu'on entraîne si aisément à tous les excès lorsqu'on donne aux excès un nom qui les consacre ; et un esprit général toujours prêt à faire consister son devoir et sa gloire, tantôt à allumer les fureurs de la multitude, tantôt à s'en laisser dominer. On avoit donné à ce côté le nom *de la Montagne*, et je disois souvent qu'il ne falloit l'appeller que le volcan : c'étoit un volcan en effet d'où se précipitoient en torrens toutes les passions embrâsées par l'apparition subite d'une grande République au milieu du genre humain, par une révolution qui, en restituant tous les droits, brisoit un instant tous les freins. Mais, dans ces laves, des métaux purs et précieux couloient fondus par les flammes qui menaçoient de tout dévorer. Toutes les matières étoient inflammables ; toutes n'étoient pas incendiaires. Si on avoit pu les séparer, l'incendie étoit évité : on en avoit eu le projet, et le projet épouvanta ceux même qui le conçurent. On

sait que le plan d'une épuration avoit été abandonné aussi-tôt que formé.

Puisque ce projet étoit abandonné, il n'y avoit, je le croirai toujours, qu'un seul parti à prendre : c'étoit de ne pas irriter les hommes trop dangereux qu'on ne pouvoit pas chasser de la Convention ; c'étoit de se garder de menacer des hommes qu'on ne pouvoit pas perdre et qui pouvoient tout oser.

Si d'un côté il n'y avoit eu que les passions, et de l'autre que le génie et la prudence, les combats des deux côtés auroient bientôt cessé ou la victoire seroit bientôt devenue permanente dans le côté droit : car, les deux tiers au moins du côté gauche y auroient passé. Les hommes qui composoient le grand nombre dans ce côté gauche, se seroient bientôt séparés de ces meneurs trop indignes d'eux, de ces chefs qui menoient à des atrocités des caractères violens, mais non pas vils, dangereux, mais généreux.

Malheureusement dans ce côté droit, de qui la République auroit dû obtenir tous les sacrifices, puisque c'étoit sur lui qu'elle fondoit ses plus belles espérances, étoient une foule d'hommes aussi invincibles dans leurs préventions qu'incorruptibles dans leurs devoirs ; quelques hommes de talent qui aimoient les combats pour triompher dans les journaux ou à la tribune ; et deux ou trois hommes supérieurs profondément pénétrés de ces passions éternelles qui nourrissent l'imagination, et que l'imagination nourrit.

Il y a des vertus que la République seule peut donner ; celles-là ont pu manquer à ses fondateurs : il en est une qu'on n'apperçoit guère que dans les religions naissantes et dans les Républiques anciennes : c'est ce renoncement à toutes les passions personnelles, c'est ce sacrifice continuel du moi humain qu'on ne

fait guère qu'au dieu inconnu qu'on vient de découvrir et à la patrie qu'on a adorée dès le berceau. A l'instant où les passions personnelles furent dans les deux côtés de la Convention, les torts ne furent plus d'un seul côté, mais des deux. Si je ne l'avois pas vu moi-même et plusieurs fois, je ne le croirois pas : il a été fait par des hommes de bien à des hommes atroces, des inculpations qui n'étoient ni vraies ni vraisemblables.

Pour discerner les choses, il ne faut en être ni trop près ni trop loin. De trop près la vue se confond, de trop loin la chose disparoît. Il y a eu dans les luttes de la Convention nationale des circonstances, que les spectateurs éloignés n'ont pu voir avec les yeux les plus perçans, et que les combattans eux-mêmes n'ont pu distinguer, précisément parce qu'elles se passoient entr'eux et en eux. Je n'étois pas fait pour mieux voir, mais j'étois mieux placé, plus au vrai jour. Il y a donc eu quelques secrets des esprits et des cœurs qui n'ont pu m'échapper : ce sont quelquefois des nuances, mais de ces nuances qui donnent aux choses tout leur caractère, et aux évènemens toute leur force. Par exemple, les deux côtés se sont réciproquement et continuellement accusés de conspirer contre la République; ils se sont renvoyé la conspiration de d'Orléans, de Dumourier, toutes les conspirations qu'il étoit possible de craindre ou d'imaginer, comme dans une dispute, qui a cessé d'être polie, des esprits émus d'orgueil et de colère se renvoient les qualifications de fou, d'opiniâtre. On disoit d'un législateur, qu'il étoit un conspirateur, aussi facilement que d'un écrivain qu'on n'aime pas, qu'il est un sot. Pourquoi des deux parts une accusation si grave étoit-elle faite avec si peu de preuves?

Voici ce que j'ai cru en appercevoir.

Si le côté droit avoit accusé simplement le côté gau-

che de barbarie et d'ignorance, de mettre la fureur à la place de l'énergie, de confondre les passions de l'homme qu'il faut réprimer, avec ses droits qu'il faut établir; de conduire le riche à la pauvreté et le pauvre à l'indigence, par la folle idée de l'égalité des fortunes, qui n'a jamais produit que l'égalité de misère; d'exposer enfin la République par les excès du républicanisme: loin de perdre le côté gauche par ces reproches, on eût donné plus d'éclat, peut-être, à sa popularité et à son influence; on l'eût rendu plus cher à cette multitude qui n'est pas la nation, mais dont les cris se font entendre de toutes parts, tandis que la véritable voix de la nation se fait si rarement entendre. Ces reproches suffisoient, de reste, pour déshonorer des législateurs aux yeux de tout ce qui raisonne et pense sur la terre: mais, à l'époque où nous étions, il falloit en France, et sur-tout à Paris, une autre accusation pour les perdre, il falloit celle *de conspirer contre la République.*

Si le côté gauche avoit accusé simplement le côté droit de vouloir mettre l'orgueil et la puissance des talens à la place de l'orgueil et de la puissance du trône; de vouloir contenir les droits de l'homme dans une enceinte trop resserrée pour les passions; d'établir le nouvel art social sur des principes dont l'ignorance ne peut pas avoir facilement l'intelligence; de fonder l'économie politique sur des loix qui ne mettroient la nation entière dans l'aisance qu'après avoir mis les propriétaires aisés dans une grande prospérité; de chercher enfin un régime dans lequel tous les mouvemens des individus et du corps social seroient libres et hardis, mais non ardens et impétueux: avec de tels reproches on eût pu armer encore quelques furieux contre le côté droit, mais il n'y auroit pas eu là de quoi fomenter une insurrection dans la multitude même de Paris: il falloit une autre accusa-

tion, il falloit l'accusation *de conspirer contre la République*.

Au commencement ces accusations n'étoient, peut-être, ou que des soupçons de la haine, ou que des injures atroces de la colère emportée hors de toutes les bornes : elles finirent par être une conviction profonde des esprits ; et alors je tremblai pour la Convention et pour la République.

Des hommes qui s'accusoient réciproquement du plus grand des attentats, loin de se croire obligés à quelque ménagement les uns envers les autres, regardoient la ruine et la mort de leurs ennemis comme leur devoir le plus sacré : les uns ne parloient que de *se lever* contre d'ambitieux dominateurs, les autres que de remettre le glaive de la République à des juges capables de discerner et de frapper de mort les anarchistes et les royalistes. Pendant long-temps la question de l'ordre du jour fut de savoir lequel des deux côtés organiseroit le tribunal et le composeroit ; ce qui, dans le sens de plusieurs, au moins, étoit la question de savoir, qui enverroit à l'échafaud, et qui seroit envoyé ; en attendant que les formes des massacres judiciaires ou des justices légales fussent décidées, on ne parloit dans les rues, dans les grouppes et dans les tribunes que *de sauver la patrie* ; le nom sacré de Brutus étoit invoqué par des hommes qui ne respiroient que l'assassinat : chaque jour on annonçoit un massacre pour le jour suivant, et ces menaces ne partoient pas toujours des Jacobins, elles se faisoient aussi quelquefois contre eux, etc. etc. Ce n'étoit pas là des choses à dénoncer ; elles se disoient publiquement, hautement ; on ne s'en cachoit pas, on s'en vantoit : c'étoit depuis long-temps le ton général des discours dans les sociétés populaires, dans les sections, dans certaines feuilles. Hélas ! les hommes les plus purs seroient effrayés de remonter à

la première et véritable source de ces fureurs du langage qui représentoient les fureurs des ames ! Dès l'origine de cette éclipse presque totale de toutes les lumières de la raison et de tous les sentimens de l'humanité ; j'avois été profondément persuadé que toutes ces tempêtes avoient leurs causes dans les divisions de la Convention nationale ; que s'il étoit possible de les faire cesser, tout cesseroit avec elles ; que si on pouvoit au moins les faire suspendre, tout seroit suspendu ; qu'au dehors les scélérats qui pouvoient être capables de concevoir quelque grand attentat, étoient par eux-mêmes incapables de l'exécuter ; que tout fléchiroit aisément et promptement sous l'autorité de la Convention nationale réunie ; que dans son sein seul pouvoient se former les orages qu'on pût redouter pour elle et pour la France.

J'étois également persuadé que dans le sein de la Convention ces hommes affreux dont il falloit toujours attendre toutes les atrocités, et jamais de bons sentimens, n'étoient pas ceux qu'il falloit le plus redouter : que les plus redoutables étoient ceux qui, pouvant faire de grandes choses et de grandes fautes, se voyoient outragés dans toutes leurs intentions, quoiqu'ils en eussent d'excellentes ; à qui on ne parloit que de leurs crimes, dont on n'avoit pas la preuve, lorsqu'ils demandoient à s'associer aux bonnes actions ; qu'on menaçoit de la guerre, lorsqu'ils offroient la paix ; et qui, confondus injustement avec des scélérats, pouvoient s'en servir un instant pour écarter une fois pour toutes de leur tête la hache dont on leur parloit dans chaque discours et dans chaque feuille.

Telles étoient les idées dont je me faisois comme autant de phares pour diriger ma conduite dans ces ténèbres qui enveloppoient tout, et au milieu desquelles

erroient toutes les haines, toutes les terreurs et toutes les fureurs.

Le but que je m'étois marqué, et dont je ne me suis jamais écarté, c'étoit de chercher à éclairer le soupçon, à tempérer la haine; et pour cela, ce n'étoit pas l'adresse et la politique que j'employois, c'étoit la morale et la vérité adoucies par l'expression de la bienveillance. Sans cesse je cherchois à réunir ou chez moi ou ailleurs les membres qui exerçoient ou pouvoient exercer alors la plus grande influence sur les deux côtés, et dont la réunion auroit amené celle de leurs partis. En ne se voyant que dans l'Assemblée, ils ne se voyoient que dans l'arêne; et il y a bien peu de paix qui se fassent sur les champs de bataille. Les dîners que je donnois étoient fréquemment calomniés aux Jacobins; mais j'avois compté sur la calomnie, et ce n'étoit pas d'elle que j'attendois qu'elle remarqueroit que mes dîners ne ressembloient pas au moins à ceux où on ne voyoit que des Jacobins, et à ceux où on ne voyoit que des Girondins. Obligé par mes fonctions même d'avoir continuellement des entretiens, tantôt avec des membres du côté droit, tantôt avec des membres du côté gauche, je ne disois pas à ceux du côté gauche : *le côté droit est aristocrate et royaliste*; je ne disois pas à ceux du côté droit : *le coté gauche n'est peuplé que de conspirateurs et d'anarchistes*; je leur disois à tous : *les deux côtés se haïssent mortellement, et tous les deux aiment la République; l'un des deux, à mon avis, connoît mieux les principes de l'ordre social, mais tous les deux veulent l'ordre qu'ils conçoivent; aucun n'est ni anarchiste par systême ni royaliste par projet, mais l'anarchie peut durer, et le royalisme peut s'établir par les combats des deux côtés.*

Je puis appeller ici en témoignage tous les membres,

de quelque parti et de quelque opinion qu'ils aient été, avec qui j'ai pu avoir des entretiens sur ces grands intérêts de la République ; mais entre ceux qui n'ont pas été tués, il en est un avec lequel j'ai eu un entretien qui m'a laissé un souvenir plus inéfaçable, parce qu'il fut plus long, et aussi parce qu'il eut lieu en présence d'un homme dont on m'a soupçonné, moi, d'être le complice : Pache. Le député que j'interpelle ici, c'est Thibault; je m'en rapporte à sa mémoire et à sa conscience ; qu'il dise comment devant Pache, à qui il parla lui-même en homme loyal et courageux, j'ai parlé de ces députés poursuivis par la Commune de Paris ; qu'il dise si en faisant des reproches à leurs passions, je n'ai pas rendu d'authentiques témoignages à leurs vertus républicaines.

Je ne parlois pas seulement aux membres des deux côtés de la Convention des évènemens dans lesquels ils étoient eux-mêmes acteurs, et dans lesquels nous pouvions être tous victimes ; les faits que nous avions sous les yeux me rappelloient ceux qui étoient dans ma mémoire, et j'en tirois des rapprochemens et des exemples, pour en faire sortir de grandes leçons. Je leur prouvois par une foule de citations historiques que l'esprit de parti, qu'il est si difficile de bannir entièrement de chez les peuples libres, est bien plus funeste aux peuples qui ne sont pas constitués encore qu'aux peuples qui le sont déjà. Chez les derniers, leur disois-je, par son action et par sa réaction, l'esprit de parti tend les ressorts du gouvernement ; chez les autres, il empêche les ressorts de se former, de s'engraîner, de prendre leurs habitudes d'attraction et de répulsion. En Angleterre, par exemple, les partis du ministère et de l'opposition ne sont pas seulement dans le parlement ; ils sont dans les trois royaumes : mais chaque parti sait ce qu'il veut, et ce que veut l'autre ; le parti de l'opposition tend évidemment à agrandir la puissance

législative ; le parti ministériel tend évidemment à agrandir la puissance exécutive. Tout s'arrange autour de ces deux centres d'action : les partis même, en quelque sorte, sont constitués, leurs luttes même sont organisées. Tantôt l'un gagne du terrein, et tantôt l'autre ; mais comme d'aucune part les bornes ne sont posées très-distinctement et très-haut, il y a une certaine enceinte dans laquelle les deux partis peuvent avancer et reculer, sans que la constitution soit violée : le moment où elle le seroit réellement et fortement, seroit pour la liberté le signal d'un combat et d'un triomphe : car, quoiqu'il y ait deux partis pour la constitution, il n'y en a qu'un pour la liberté ; tous les Anglais veulent être libres. Sans cette agitation, dont les heureuses secousses sont peut-être nécessaires au climat et au tempérament profondément mélancolique des Anglais, sans cette espèce de jeu où la crainte et l'espérance les remue et ne les tourmente pas, ils regarderoient moins à leur constitution, ils l'observeroient et la connoîtroient moins ; les Anglais s'observeroient et se connoîtroient moins eux-mêmes. Là l'esprit de parti, qui empêche peut-être la constitution de se perfectionner, la maintient donc, et il verse dans tout le corps de la nation les lumières, sinon les plus vives, au moins les plus indispensables.

Voyez, au contraire, les effets terribles que produit l'esprit de parti lorsqu'il jette de profondes racines dans une république avant qu'elle ait un gouvernement : ouvrez l'histoire de Florence par Machiavel, et vous frémirez. Là, comme la constitution n'est pas formée encore, et que les citoyens se sont divisés en y travaillant, il n'y a dans les querelles aucun point fixe, distinct, immuable : les partis ne s'attachent pas à des pouvoirs différents de la constitution ; ils s'acharnent les uns contre les autres. On ne combat plus bientôt pour savoir quel principe ou quel ressort doit prédominer,

miner, mais pour savoir quelle famille dominera. Quand l'une est exterminée, ou a fait sa paix, la guerre recommence entre d'autres familles. Personne ne connoît les vues de ses ennemis : peu de gens connoissent leurs propres vues : on n'en a point; on n'a que des passions : mais précisément parce qu'on n'a point de vues on s'en prête réciproquement, et ce sont toujours les plus horribles, c'est-à-dire, les plus criminelles envers la république. Comme les partis succèdent perpétuellement à des partis, comme ils se divisent et se subdivisent, le moment ne tarde pas d'arriver où il n'y a plus d'union même entre les membres d'une même faction : la nation entière est dissoute; les partis même sont dissouts : on n'apperçoit que des individus errans les uns à côté des autres avec frayeur et fureur, jettant les uns sur les autres des regards tremblans et menaçans : on ne porte plus l'arme des batailles, le glaive, mais l'arme des assassinats, le poignard. Toute vérité et toute morale ont disparu; chaque parole est un mensonge, chaque action est un vice ou un crime. Le génie même, trompé par son guide le plus fidèle, l'expérience, regarde la justice comme une chimère, et il trace des préceptes profonds, il rédige des corps de doctrine pour l'imposture et pour la tyrannie : cette malheureuse république ne peut plus trouver un asyle contre elle-même que dans le tombeau du despotisme : ce tombeau s'ouvre, elle s'y précipite et s'y trouve bien.

Ce malheur, ajoutai-je, qui dans Florence n'a été que pour l'Italie, et qui dans la France seroit pour le genre humain, vous effraie-t-il trop peu, parce qu'il vous paroît éloigné, et aussi parce que vous croyez au bon génie et à la bonne fortune de la France? voyez à côté de vous un danger qui vous touche et vous presse : j'en trouve encore la pro-

phétie dans cette même histoire de Florence : lisez avec moi cette page, je l'ai marquée pour vous la lire à tous.

» Les Florentins pourvurent à leur défense, et les » principaux citoyens armèrent pour leur compte. De » ce nombre étoient les *Albizzi* et les *Ricci*, deux » familles jalouses qui vouloient, chacune à l'exclusion » de l'autre, parvenir seules aux magistratures : elles » n'avoient encore laissé voir leurs haines que dans les » conseils, où elles aimoient à se contredire ; mais, » toute la ville se trouvant en armes, elles furent sur » le point d'en venir aux mains, parce qu'un faux bruit » s'étant répandu qu'elles marchoient l'une contre l'au» tre, elles y marchèrent en effet, chacune des deux » se croyant attaquée ».

Dans ces horribles convulsions, les deux côtés me paroissoient menacés, mais c'est pour le côté droit sur-tout que je tremblois, son danger étant le plus prochain puisque les forces du côté ennemi étoient ici même ; c'étoit de ses lumières aussi que j'attendois le plus de prudence ; c'est à ses membres que j'adressois sans cesse et mes observations et mes supplications.

Combien de fois j'ai conjuré Brissot, dont le talent se fortifioit dans ces combats, de modérer l'usage de sa force pour irriter moins ses ennemis ! Combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer quelquefois au moins aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme !

Pour renverser le trône, leur disois-je, vous avez vous-mêmes ou excité ou excusé les mouvemens et les emportemens de la multitude de Paris ; il en a pris l'habitude ; il faut la lui faire perdre ; mais on ne perd pas une habitude aussi vîte qu'on la prend ; et si vous menacez continuellement les mêmes passions que na-

guere vous avez continuellement protégées, parce que vous êtes devenus sages, la multitude croira que vous êtes devenus traîtres : ce n'est pas le fouet à la main qu'il faut approcher les coursiers fougueux qui doivent recevoir le frein. Quand il n'y a aucun véritable gouvernement, il ne faut pas être surpris si la multitude ne se laisse pas gouverner ; imposez-lui doucement et fortement le joug des loix, et criez moins à l'anarchie : gardez-vous sur-tout de montrer sans cesse la hache des loix à des hommes parmi lesquels il y en a peut-être de scélérats, mais parmi lesquels, sans aucun doute, il y en a plusieurs qui ont en ce moment dans Paris plus de puissance que les loix et la justice. N'exagérez pas leurs crimes, car vous ferez croire qu'ils n'en ont point commis : ne confondez pas avec eux ceux qui sont très-innocens, quoiqu'ils soient très-montagnards, car vous ferez croire que tous sont innocens. Il y a une vérité terrible, et que pour cela même il faut bien connoître et méditer beaucoup ; c'est que dans les grandes démocraties, et sur-tout à leur naissance, la multitude prête bien plus volontiers sa confiance, son amour et sa force à ceux qui lui parlent le langage des passions dont elle est énivrée, qu'à ceux qui lui parlent le langage de la raison, qu'elle ne comprend pas : entre le défenseur de ses droits et celui de ses excès, c'est à celui-ci qu'elle donnera la préférence. Ne provoquez donc pas sans nécessité un combat prêt à s'engager pour des intérêts qui ne sont pas ceux de la liberté et de la République, et dans lequel vos ennemis vont déployer contre vous des armes que vous-même avez aiguisées dans d'autres temps.

A Gensonné, qui n'a jamais cessé de croire à la pureté de toutes mes intentions, et que, malgré l'opiniâtreté trop naturelle à son caractère, plus d'une fois

j'ai fait incliner vers ma manière de voir les circonstances et la marche qu'elles prescrivoient, je tenois un autre langage.

Je lui disois :

« Vous croyez être certain que la France toute entière » se levera pour voler à votre défense : mais songez » donc que vos forces, dans cette supposition même, » sont disséminées dans toute la France, et que celles » de vos ennemis sont réunies dans Paris. Dans un ins- » tant on peut vous frapper, et il faudroit des mois » pour rassembler vos défenseurs. Quoi ! les Jaco- » bins sont contre vous ; quoi ! la Commune de Paris » est contre vous ; et vous voulez, dans Paris, ouvrir un » combat contre des ennemis puissans dans la Com- » mune et aux Jacobins ? Avez-vous oublié que tous » les genres de forces sont dans les mains de la Com- » mune, et qu'il y en a plusieurs qu'elle tient de » vous ? C'est sur votre motion, Gensonné, que l'As- » semblée législative lui a accordé le *mandat d'ar- » rêt* ; et, par l'exercice de cette force terrible, qu'elle » vous doit, elle peut jetter dans les prisons ou en- » chaîner par la terreur ceux qui seroient tentés de » préférer le côté droit au côté gauche, et Gensonné » à Marat. La force armée de Paris est à la disposi- » tion de la Commune ; c'est assez dire qu'elle n'est » pas à la disposition de la Convention ; c'est assez » dire, qu'elle sera contre vous si vous appellez des » combats que vous pouvez refuser, ou au moins » retarder. Toutes ces forces ont été données à la » Commune contre les rois ; aujourd'hui qu'il n'y a » plus de rois, où est votre sagesse de lui laisser » toutes ces forces ? Retirez-lui les pouvoirs énormes » que vous lui laissez avec tant d'imprudence, ou » n'ayez pas l'imprudence, bien plus dangereuse en- » core, de donner le signal des batailles à des en- » nemis dont elle est l'alliée. Qu'avez - vous voulu

» faire, mais qu'avez-vous fait réellement, lorsque
» vous avez envoyé Marat au tribunal révolution-
» naire ? Vous avez voulu procurer un triomphe à
» la République et à la justice ; et vous avez mis
» réellement la justice et la République dans la honte
» et dans le deuil : vous avez procuré un triomphe
» à Marat. Soyez sûr que la République, à mesure
» qu'elle s'élevera sur ses fondemens, effacera avec
» indignation de la liste de ses fondateurs les hom-
» mes affreux qui ont voulu l'établir sur des cri-
» mes : dans ce moment elle n'a pas assez de force
» pour s'épurer, et en précipitant trop cette opéra-
» tion périlleuse, vous pourrez la détruire. Phocion
» aimoit autant que Démosthène la gloire et la liberté
» de sa république ; il étoit bien plus capable d'en
» conduire les armées à la victoire ; et cependant il
» réprimoit et arrêtoit l'ardeur des Athéniens, excités
» sans cesse par Démosthène à déclarer la guerre à Phi-
» lippe. L'expérience ne tarda pas à faire voir lequel
» de Démosthène et de Phocion avoit raison. Les hom-
» mes sages de l'Europe pénétreront sans peine les
» motifs de vos ménagemens pour des Législateurs trop
» peu dignes de partager ce titre glorieux avec vous,
» et ils vous blâmeroient si, par une précipitation
» trop grande à exercer quelques actes de la justice
» nationale, vous mettiez la nation et la justice elle-
» même en péril. Cicéron, dont le nom est souvent
» par vous invoqué, poursuivit Catilina et ses com-
» plices sans relâche et sans miséricorde jusqu'à la
» mort qu'il leur fit donner comme sous ses yeux.
» Mais Catilina et ses complices ne déshonoroient pas
» seulement la république, ils conspiroient contre
» elle ; Cicéron en avoit les preuves dans ses mains :
» il falloit ou les tuer ou laisser égorger le sénat
» et incendier une partie de Rome. Mais voyez avec
» quelle prudence, qui seroit traitée de foiblesse ou

» de lâcheté par des hommes moins sages, ce même
» Cicéron se conduit avec son collègue au consu-
» lat, collègue qu'il s'est fait donner lui-même,
» quoiqu'il le connût pour un homme sans mœurs,
» sans probité, et plus digne à tous égards d'être
» le complice de Catilina que le collègue de Ci-
» céron. Voyez comment, pour assoupir les vices les
» plus dangereux de ce collègue, Cicéron caresse jus-
» qu'à son ambition; comment ce grand homme se sert
» des vices même d'un gueux élevé aux dignités su-
» prêmes pour en faire un instrument utile un moment
» à la république.

» Mon cher Gensonné, voilà pour moi le modèle
» d'*un homme d'état* dans un homme de génie et
» dans un homme de bien. On peut faire de superbes
» phrases sur la vertu de Caton qui étoit plus inflexi-
» ble; mais il n'y a rien de plus beau que les phra-
» ses de Cicéron, et il n'y a rien de sage et d'utile
» comme sa conduite. Je trouve très-bon qu'on tâ-
» che d'imiter les mouvemens passionnés de l'élo-
» quence de Cicéron; mais je voudrois aussi qu'on
» imitât la prudence et l'habileté de sa conduite. Son-
» gez, mon ami, que la République de France est
» née avant les vertus qui sont nécessaires à sa du-
» rée; songez que jusqu'à présent nous possédons
» plus les bons principes que les bonnes mœurs, et
» que les principes même sont plus proclamés qu'ils
» ne sont connus; songez que, si la guerre éclate
» entre les Législateurs qui ont foudroyé le trône, et
» les Législateurs qui ont une théorie plus profonde
» de la République, dans l'état actuel des esprits,
» les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation
» ne se tourneront pas du côté de ceux qui répan-
» dent des lumières, mais du côté de ceux qui ont
» lancé la foudre. On vous donnera peut-être un
» jour des larmes et des statues; mais si vous ouvrez

» des combats qu'il dépend de vous, je le crois,
» d'éviter, on peut commencer par vous faire monter à l'échafaud. Songez enfin, que dans le conseil exécutif vous avez des amis, et que vous laissez le conseil exécutif comme il ne devoit être que sous un roi, sans aucune force; que dans la Commune vous avez des ennemis, et que vous laissez la Commune comme elle ne devoit être que sous un roi, avec une force toute-puissante. Quand vous disposez si mal les choses, c'est une espèce de démence de croire que les évènemens puissent vous être favorables ».

Ce que je disois à Gensonné avec tous les épanchemens, avec tous les développemens d'un homme qui parle à un homme qu'il aime et pour qui il craint, je l'ai fait entendre assez clairement à la Convention nationale elle-même.

Dans une séance du soir où le conseil exécutif rendoit compte de quelques troubles, je dis sans aucune ambiguité[1], que le conseil exécutif ne pouvoit être responsable des évènemens, puisqu'il n'étoit dépositaire d'aucun des moyens, d'aucune des forces avec lesquelles on s'en rend maître, on leur commande et on les dirige. Gensonné se leva à l'instant pour faire la motion de mettre la réquisition de la force armée dans les mains du conseil exécutif; Robespierre, que je vois encore se précipitant du haut de la Montagne à la tribune, demanda la parole comme pour sauver la liberté, le peuple et les droits de l'homme. La querelle alloit devenir terrible : Gensonné ne se sentit pas assez fort pour la soutenir avec avantage : il retira sa motion qui à peine avoit été entendue. Je ne sais si les journalistes discernèrent ces mouvemens et leurs intentions; je ne sais si les journaux en ont rendu compte; je ne sais s'il existe des témoins qui ont vu ce fait, et qui en

ont gardé la mémoire : mais ce fait est vrai, et j'en ai souvent parlé à beaucoup de ceux qui tiennent note des évènemens à mesure qu'ils passent.

C'est par le même motif que, sentant tous les jours davantage que le conseil exécutif n'étoit pas un pouvoir, le premier j'ai proposé de le supprimer; le premier j'ai invité la Convention à diriger elle-même, par ses comités, toutes les forces de Paris et toute l'exécution des loix de la République.

Cette proposition, contre laquelle s'élevèrent alors tous les préjugés sous le nom de principes, je la fis avant le mois de février. Je la reproduisis plusieurs fois devant le comité de défense générale. Alors la majorité de la Convention étoit bonne, et ses décrets étoient dictés par la sagesse. Cette même majorité qui faisoit de bonnes loix, auroit donc composé de bons comités de gouvernement : la force auroit été retirée à la Commune ; toutes les destinées et de la Convention et de la République auroient dépendu de la majorité de la Convention ; et ses malheurs et les nôtres ne sont pas venus de ce que sa majorité a exercé la puissance sans bornes que je voulois qu'on lui donnât, ils sont venus de ce que la Convention ou la majorité, ce qui est la même chose, n'ayant pas pris alors cette puissance, elle l'a laissé prendre à une minorité qui l'a exercée d'abord par la Commune, ensuite par elle-même, ensuite par une demi-douzaine de membres des comités qui opprimoient tout, et qui ne vouloient pas s'appeller comités de gouvernement.

Telles étoient mes opinions, tels étoient mes sentimens, mes vœux, mon langage. Il est possible que je me sois trompé sur tout : j'observerai cependant que j'étois sans passions, sans intérêt personnel, et que mes yeux étoient continuellement fixés sur le jeu des intérêts, des passions et des évènemens.

Voilà ce que j'ai pensé ; voici ce que j'ai fait.

Depuis long-temps les menaces des deux côtés, différentes par leur nature, mais semblables par leur violence, devenoient de jour en jour plus terribles : c'étoient comme deux armées dont la résolution étoit prise d'en venir aux mains, et qui cherchoient pour la saisir la circonstance et la position la plus favorable.

La soirée du 9 au 10 mars parut précipiter les évènemens pour les conduire à un dénouement affreux.

Les nouvelles de la défection de Dumourier, arrivées le jour même, avoient rempli les imaginations d'impressions sinistres ; on profitoit d'une trahison pour semer le soupçon de mille autres, pour les rendre toutes vraisemblables, parce qu'il y en avoit une de vraie. Les liaisons anciennes de Dumourier avec Brissot et avec les députés de la Gironde, étoient depuis long-temps remplacées par des ressentimens que couvroient à peine les égards qu'un général d'armée devoit à des législateurs, et que des législateurs devoient à un général par qui triomphoit la République. Mais leurs ennemis vouloient les croire toujours unis pour les perdre ensemble et pour les unir réellement dans la même proscription : l'indignation que Dumourier méritoit dans la Belgique on l'excite donc à Paris contre Brissot et contre les députés de la Gironde.

Je remarquois ces dispositions ; je m'attendois à quelques mouvemens ; j'en surveillois la naissance et la direction.

A sept heures à-peu-près, à la maison de la justice où j'étois, j'entends retentir et se promener par les rues un tumulte confus de chants d'une joie féroce et de cris d'une fureur menaçante : je sus bientôt que c'étoit une troupe armée qui, après s'être

enivrée dans un repas fait à la section de la Halle, alloit défiler dans la salle des Jacobins. Mon premier sentiment fut le besoin de me réunir à mes collègues.

Je cours d'abord chez Clavière, que je ne trouve point chez lui ; et je me rends ensuite au département des affaires étrangères, où je trouve Lebrun, Bournonville, Brissot et Gensonné : Clavière se réunit bientôt à nous. Là, nous prenons des mesures pour savoir, avec quelque certitude, ce qui se passe, et nous délibérons sur la conduite que nous devons tenir nous-mêmes. La Convention étoit assemblée pour discuter le plan d'organisation d'un tribunal révolutionnaire : le plan proposé par le côté gauche étoit repoussé avec horreur par le côté droit. Les mouvemens séditieux qui se faisoient sentir dans quelques rues pouvoient avoir une intention plus criminelle encore, mais il étoit naturel de penser que leur but étoit de forcer les opposans à donner leurs voix à l'établissement et aux formes extraordinaires du nouveau tribunal : des moyens semblables ont été employés trop souvent durant toute la révolution, et de bons décrets même ont passé par ces indignes moyens.

Des rapports qui nous arrivent de plusieurs côtés et qui s'accordent ensemble, nous apprennent que lorsque des troupes ont défilé dans la salle des Jacobins, du milieu de la file un homme s'est détaché, et qu'il est monté à la tribune ; que dans un langage plein de fureur, et avec l'accent d'un Africain ou d'un Bergamasque, il a fait des propositions atroces ; qu'il a proposé de diviser la troupe qui défiloit en deux parties, dont l'une iroit à la Convention venger le peuple en punissant de mort ses mandataires infidèles, et l'autre au conseil exécutif égorger tous les ministres, *faire maison nette* : que des applaudissemens s'éle-

voient déjà, que des sabres s'agitoient en l'air pour donner des suffrages homicides à ces exécrables motions, lorsqu'un membre de la société a changé la motion de tuer les députés et les ministres en celle de les arrêter et de les emprisonner : qu'à l'instant où cette seconde proposition alloit être mise aux voix, Dubois de Crancé étoit arrivé aux Jacobins, et s'élevant contre les deux motions avec l'horreur et l'effroi que toutes les deux devoient exciter, les avoit fait rejetter par ceux-là même qui venoient de les applaudir ; que cependant plusieurs de ces furieux étoient sortis sans déposer leur fureur, et qu'on avoit lieu de craindre qu'ils ne l'eussent portée ailleurs.

Je proposai deux partis.

L'un, de nous rendre au conseil exécutif, d'y établir une séance permanente, d'y appeller les autorités constituées de Paris qui avoient la réquisition de la force armée, et de leur faire donner devant nous les ordres que nous jugerions nous-mêmes les plus propres à garantir de tout attentat les jours sacrés des Représentans du peuple et la sûreté publique ; l'autre, de nous rendre dans le sein même de la Convention, de faire appeller par elle le maire de Paris, le président du département, et le commandant de la force armée, et de donner à des mesures de police la grandeur, la force et la majesté des déterminations législatives.

Aucune de ces deux propositions ne fut adoptée ; la premiere, parce qu'on soupçonnoit les chefs des autorités constituées de complicité avec les scélérats, et que, dans ce cas, avec tous les moyens de nous tromper, ils nous auroient eu seulement plus près des coups qu'on pouvoit vouloir frapper ; la seconde, parce que les membres désignés aux couteaux n'étoient point dans la Convention, et que

de toute la nuit il n'y avoit là pour eux aucun risque.

Le bruit se répandoit qu'on alloit fermer les barrières, sonner les tocsins et tirer le canon d'alarme : il n'étoit pas vraisemblable que tout cela se fît s'il n'y avoit pas un grand complot, et si dans ce complot n'étoit pas la Commune. Nous décidâmes que je me rendrois à la Commune à l'instant même. Lebrun y vint avec moi; en y allant nous passâmes par les environs de la Convention nationale et des Jacobins ; tout y étoit dans un profond silence : le seul bruit qu'on entendoit dans les rues étoit celui de la pluie qui tomboit, et de quelques patrouilles rares qui marchoient lentement.

Le conseil général de la Commune étoit assemblé et bruyant : il l'étoit presque toujours.

Nous appellâmes le maire, et lui demandâmes compte de tout comme au chef de la police. Le maire nous apprit qu'il venoit de se présenter à la Commune une députation des Cordeliers et de la section des Quatre-Nations, pour demander la fermeture des barrières, les tocsins, et le canon d'alarme : qu'on l'avoit repoussée sans vouloir même entendre ses propositions; et que le conseil général venoit d'écrire une circulaire aux sections pour les inviter à redoubler de vigilance et de vigueur, pour leur remettre sous les yeux la loi qui prononçoit la peine de mort contre ceux qui feroient sonner les tocsins et tirer le canon d'alarme. Pache nous lut la lettre. Nous lui fîmes assez comprendre que les soupçons s'attacheroient à lui, s'il s'exécutoit aucun des attentats dont on étoit menacé. Pache nous assura plusieurs fois qu'il y avoit beaucoup de mouvemens, mais qu'il étoit sûr qu'il n'y avoit aucune conspiration ; et que les mesures de force étoient prises de telle manière, qu'il étoit impossible qu'aucune grande violence fût commise durant la nuit. Nous retournâmes aux affaires étrangères porter

ces assurances, que le calme profond qui regnoit de toute part dans Paris garantissoit de plus en plus : nous n'y retrouvâmes ni Bournonville, ni Brissot, ni Gensonné.

Nous avions dans tous les points importans de Paris des observateurs qui venoient nous rendre compte à chaque instant de ce qui se passoit. Les rapports tantôt nous inquiétoient, tantôt nous rassuroient : mais tout annonçoit qu'aucun évènement n'éclateroit dans la nuit.

Cependant, tout-à-coup, un aide-de-camp de Bournonville entre précipitamment dans le cabinet de Lebrun, nous assure que le tocsin sonne dans plusieurs sections, nous apprend que Bournonville est sorti de l'hôtel de la guerre, où il pouvoit courir trop de risques, et nous invite tous, mais sur-tout Clavière, à chercher un lieu de sûreté. Lebrun se détermina à l'instant à rester chez lui, Clavière à aller demander un lit à un de ses amis dans un autre quartier que le sien : il n'avoit pas sa voiture ; je le pris dans la mienne ; je le conduisis de la rue Cerutti à la rue des St.-Pères, au fauxbourg Germain.

Nous venions de traverser une assez grande partie de Paris, les rues, les ponts, où la multitude, lorsqu'elle est en mouvement, se précipite et s'agite avec le plus de tumulte et le plus de fureur : rien ne se remuoit, tout étoit en silence. A mon retour chez moi j'ordonnai à la voiture d'aller lentement pour mieux écouter et pour mieux regarder : j'arrêtai même quelques minutes sur le pont ci-devant Royal, sur le Carrousel, à l'entrée de la place ci-devant Vendôme. Aucun bruit de tocsin, aucun cri de sédition ne se faisoit entendre. Rentré à l'hôtel de la justice je veillai jusqu'à quatre heures et demie avec Gohier, alors secrétaire-général de la justice : des hommes en qui nous avions confiance alloient de toutes parts, et

nous rapportoient de toutes parts qu'ils n'avoient rien entendu et rien vu.

Voilà ce que je vis, ce que j'appris, ce que je fis dans cette nuit dont les ténèbres ont enfanté et avorté, dit-on, tant d'autres crimes qui ne sont jamais parvenus à ma connoissance. C'en étoit bien assez de ceux que j'avois connus.

Le lendemain, je crois, j'entretins la Convention des évènemens de cette nuit. Ma conduite, précisément parce qu'elle avoit peut-être quelque chose d'honorable, fut ce qui m'occupa le moins dans ce rapport : je ne me crus pas obligé non plus de dire que j'avois passé une partie de la nuit avec Brissot et Gensonné ; que c'étoit avec eux que j'avois concerté mes démarches ; et cette discrétion, on en conviendra, n'étoit pas d'un ennemi du côté droit de la Convention. Deux choses me paroissoient certaines et horribles dans ce qui s'étoit passé cette nuit, la scène et les motions des Jacobins, et la députation des Cordeliers à la Commune. Ces deux choses furent aussi celles sur lesquelles je fixai l'attention de la Convention nationale. Dans la première, je voyois des hommes qui vouloient des massacres, dans la seconde, je voyois des hommes qui vouloient des révoltes ; mais dans la première scène, étouffée si aisément par un Représentant du peuple Jacobin, et dans la seconde repoussée si facilement par le maire, je voyois la preuve d'une grande vérité ; c'est qu'aucun grand attentat ne pouvoit être commis s'il n'étoit pas provoqué par des membres puissans de la Convention, et exécuté par la force qu'on laissoit à la disposition de la Commune. Sans cesse je disois aux membres des deux côtés : étouffez vos haines et vos querelles, et tout vous sera soumis, tout sera soumis à la loi : sans cesse je disois au comité de défense générale, sur-tout à Brissot et à Gensonné : aucun grand attentat ne me pa-

soit possible dans Paris, tant que vous aurez un ministre de l'intérieur, un maire de Paris, et un commandant de la force armée qui seront d'honnêtes gens. De ces trois, je vous en assure un, mais avec votre beau gouvernement, c'est celui qui peut le moins; assurez-vous des autres. Je ne crois pas que Pache soit un scélérat, et vous l'affirmez trop sans le prouver assez : prouvez-le une fois pour toutes, ou cessez de l'affirmer, car si, par hasard au moins, il étoit un honnête homme, en vous entendant crier toujours qu'il est un coquin, vous pourriez lui donner sur vous tous les soupçons que vous avez sur lui, et alors il pourroit se liguer avec vos ennemis et commettre, en toute sûreté de conscience, quelque grand forfait pour perdre la République et vous, en croyant sauver lui et la République.

Ici je m'arrête un moment avec le récit des évènemens.

Il y a ici deux choses à examiner, ma conduite et mon rapport.

Je l'avoue, j'ai beaucoup de répugnance à invoquer des témoins sur ce que je raconte : mais s'il en faut, quoique le plus grand nombre ait été égorgé, il en existe encore assez pour attester les faits que je viens d'énoncer, et qui me sont personnels. — Dans ces faits que j'abandonne aux observations de ceux qui les liront, je ne remarquerai qu'une seule circonstance : depuis j'ai été accusé d'être lié avec les ennemis du côté droit de la Convention; et cependant cette nuit destinée, dit-on, à la perte des membres de ce côté, ce n'est pas avec leurs ennemis que je la passe, c'est avec deux de ses membres, et les deux, peut-être, qui étoient les plus exposés, puisqu'ils étoient les objets des haines les plus violentes ! Brave Bournonville, toi que cherchoient sur-tout des assassins en crédit (Ronsin), des assassins qui sur ma dénonciation

au comité de défense générale furent arrêtés un instant, si tu respires encore, si les lignes que je trace ici peuvent te parvenir quelque part, c'est ton témoignage que j'aime sur-tout à invoquer ! dis si parmi tes collègues, et cette nuit, et dans tous les autres instans de danger, j'ai été celui en qui tu as eu le moins de confiance ? Je ne disois pas comme toi, en parlant de Pache, L'HOMME NOIR ; mais nos ames, toutes les deux confiantes, s'unissoient chaque jour par des sentimens plus intimes ; et devant Pache, qui ne me montroit que de bons sentimens, qui ne me paroissoit rien haïr, pas même ses ennemis, et rien aimer que sa famille et la démocratie, j'ai toujours été en examen et en observation. Brave Bournonville, ce n'est pas pour cet instant fugitif des passions que j'écris, c'est pour tous les instans, c'est pour les temps et pour la vérité que le temps manifeste toujours ! A l'instant où la voix et la plume te seront rendues, confonds donc mes paroles si elles sont mensongères, et si mes paroles sont la vérité elle-même, confonds mes ennemis.

Cette confiance que m'accordoit Bournonville, on voit que Clavière, qui devoit moins en avoir, me l'accordoit aussi : ma voiture est le premier asyle qu'il cherche, et c'est moi qui le mène dans un autre asyle. J'avois eu des querelles avec Clavière, mais il savoit bien que je me serois fait égorger vingt fois plutôt que de permettre au fer d'un assassin d'approcher de lui.

Le lendemain, les Jacobins les plus furieux ne parloient que de changer tout le ministère : tous les ministres sans doute en auroient été assez contens ; mais c'est une assez bonne preuve que les furieux n'étoient pas très-contens des ministres. S'il étoit possible que malgré le calme immuable, que malgr l'éternel repos de la physionomie et de l'ame de

Pache

Pache, Pache pût avoir alors des intelligences secrètes avec les furieux, il put leur raconter, en effet, combien j'étois leur ennemi, combien j'avois d'horreur pour eux, et de confiance dans les vertus républicaines de ceux pour qui ils aiguisoient des poignards.

Un homme qui avoit eu une pareille conduite ne pouvoit pas faire un rapport infidèle ; les faits que j'ai rapportés, et qui etoient prouvés, étoient les plus graves ; ils l'étoient plus que ceux qu'on a soupçonnes, et sur lesquels on n'a point rapporté de preuves.

J'ai dit tout ce que je savois, tout ce que savoient mes collègues : mon devoir etoit de n'en pas dire plus que je n'en savois : voudroit-on prétendre que c'etoit aussi mon devoir d'en savoir plus que je n'en disois ?

Avec tous les moyens même d'un gouvernement qui auroit été revêtu d'une grande puissance, entouré d'une grande confiance, n'auroit-il donc pas été trop possible à des scelérats, qu'on disoit répandus dans toutes les sections, d'y cacher beaucoup de crimes aux regards du gouvernement et de tous ses agens ?

Mais où étoient la puissance, la confiance et les agens qu'on donnoit alors au ministre de l'intérieur? A mon entrée dans ce ministère, je n'y trouvai pas un seul moyen et un seul agent de surveillance. Et lorsque quelque temps après, je voulus organiser un systême d'observation pour les départemens et pour Paris, le premier témoignage de reconnoissance que je reçus pour cette organisation, qui avoit peut-être quelque grandeur et quelque utilité, ce fut, sur la dénonciation de Collot-d'Herbois, un décret qui me traduisoit à la barre, et qui me mettoit en arrestation. C'est l'exécution de ce même plan d'observation, qui a valu à

mon successeur Paré quatre mois de prison au secret, au bout desquels mois et le prédécesseur et le successeur devoient aller expirer ensemble sur l'échafaud.

Loin de s'étonner qu'il fût échappé quelque chose à mes observations, lorsque je n'avois aucun instrument pour observer, lorsque je n'avois que mes yeux pour regarder dans tout Paris, la merveille seroit donc qu'il ne m'eût rien échappé. Depuis, j'ai appris en effet des choses qu'alors j'ignorois : j'ai appris qu'à la section de l'Unité, par exemple, il avoit été arrêté (les registres en font foi) que je serois mis en état d'arrestation dans cette nuit même. On voit que, par la nature du gouvernement contre lequel je ne cessois de réclamer, quand j'aurois été ou arrêté ou égorgé je l'aurois su.

Ce qu'il y avoit eu de réel dans les mouvemens de cette nuit du 9 au 10 mars, étoit fait pour ébranler violemment les esprits : ce que l'imagination y ajoutoit, les ébranloit davantage encore : on regardoit de tous les côtés pour voir les criminels, qu'on ne voyoit pas aussi distinctement que les crimes. On avoit des soupçons, on les perdoit : on rendoit des décrets, on les rapportoit ; et quelquefois on avoit peine à savoir si un décret avoit été rendu ou non. Un décret met Fournier en état d'arrestation : Fournier est interrogé à la barre, relaxé et admis, je crois, aux honneurs de la séance. Je reçois, revêtu de toutes les formes et de toutes les signatures, un décret qui m'ordonne de faire arrêter Défieux et Lazouski. Les gendarmes le mettoient déjà à exécution, par des ordres que pour la première fois j'avois donnés sans l'intermédiaire de la police, lorsqu'arrive dans mes bureaux un décret qui déclare que celui que je faisois exécuter n'avoit pas été réellement rendu.

Un décret est rendu le 13 mars, qui « m'ordonne » de faire mettre sur-le-champ en état d'arrestation » les membres *du comité dit d'insurrection*, » de faire mettre les scellés sur leurs papiers particuliers, ainsi que sur les papiers et registres dudit » comité ».

Quel étoit ce comité? où tenoit-il ses séances? quels en étoient les membres?

Le décret ne m'en disoit rien : les motions sur lesquelles il avoit été rendu ne me l'apprenoient point.

J'interroge tout le monde : au lieu d'une réponse précise, on m'en fait cent de vagues, de différentes, de contradictoires : je demande par lettres des renseignemens au département, au maire : leur réponse est qu'ils ne connoissent point de comité *dit d'insurrection*. Les uns me disoient, *il est par-tout*; les autres, *il n'est nulle part* : et qu'il ne fût nulle part ou qu'il fût par-tout, les difficultés et l'embarras étoient pour moi les mêmes.

J'avois lu dans un arrêté des Cordeliers, qu'ils vouloient persuader aux 48 sections de Paris la nécessité de former un comité d'insurrection; mais la nécessité pour les Cordeliers d'en former un, ne pouvoit pas être pour moi une preuve qu'il y en eût un de formé : j'y aurois vu plutôt une présomption qu'il n'y en avoit pas de formé encore.

Cependant, quand on n'est ni un tyran, ni un ministre de la tyrannie, et qu'il s'agit de faire beaucoup d'arrestations, ce qu'il faut savoir, sans aucune ambiguité, sans aucune incertitude, c'est, QUI IL faut arrêter : cependant dans une démocratie qui n'a aucun gouvernement encore, lorsqu'on est menacé d'une insurrection ou d'une révolte, le moyen le plus sûr d'en réaliser et d'en accélérer l'explosion, c'est de faire des arrestations qui ne seroient pas

l'exécution d'une loi très - précise et très - claire, ou, ce qui est la même chose, d'un ordre très-formel, très-nominal des législateurs revêtus de pouvoirs sans bornes.

Dévoré d'inquiétudes et de funèbres pressentimens, profondément persuadé qu'en cherchant le danger où il n'étoit pas, on le laissoit, ou plutôt on le faisoit croître où il étoit, je recueille de toutes parts tous les renseignemens possibles, et sur les troubles qui agitoient Paris, et sur les foyers d'où partoient les convulsions, et sur les hommes dont les uns préparoient sourdement, dont les autres provoquoient hautement les fureurs de la multitude : et les résultats de toutes mes observations, des plus minutieuses comme des plus générales, je les présente dans un rapport à la Convention nationale.

Dans ce rapport, je déclarai, et dès les premiers mots, qu'aucune de mes recherches n'avoit pu me faire parvenir à une société ou rassemblement qui fût *dit*, c'est - à - dire, *appellé* comité d'insurrection. Il n'y eut à cet égard dans mes paroles aucune tergiversation. J'articulai le résultat de mes perquisitions très - nettement, très - franchement : et aujourd'hui que les faits, en se développant d'une manière si terrible, ont jetté tant de lumières sur leurs véritables causes, il est démontré pour tout le monde, qu'à ce moment, qu'au 13, 14, 15 et 16 mars, il n'y avoit nulle part dans Paris un comité *dit* d'insurrection.

Il y eut des choses dont je parlai, non pas en *tergiversant*, mais avec circonspection ; et on verra tout-à-l'heure pourquoi et comment.

Je m'attachai principalement dans mon rapport à fixer l'attention de la Convention nationale sur elle-même, à lui faire regarder ses divisions intérieures comme le plus grand de tous les dangers pour elle-

même, pour la France, pour le genre humain, à qui elle étoit donnée en exemple et pour le bien et pour le mal. D'autres, peut-être, auroient regardé cette partie du rapport comme très-délicate, très-dangereuse à traiter; mais ce n'étoit pas là pour moi les charbons ardens : ce fut sur cela que je m'arrêtai ou que je me répandis avec le plus de confiance et le plus d'épanchement. Je sentois bien que je parlois devant une assemblée qui agitoit les destinées de ma patrie et de la terre : mais cette assemblée, dont la puissance étoit redoutable, et la mission auguste, je la voyois composée de beaucoup d'hommes chers à mon cœur; et je cherchois à faire entrer la voix de la vérité dans leurs ames par les accens de l'amitié. Je demandois une autre vertu encore à des hommes à qui les plus hautes vertus étoient si naturelles. Si vos ames, leur disois-je, pouvoient tout-à-coup s'ouvrir les unes devant les autres, vous verriez dans toute la religion et la passion de la République : cette République que vous adorez tous, aimez-la tous assez pour lui sacrifier les haines et les ressentimens nés chez vous du culte même que vous lui rendez : ni les républiques, ni les religions ne sont détruites par des traîtres et par des ennemis; elles le sont, les unes par des partis, les autres par des sectes. Les mouvemens du dehors ne seroient rien, ils n'existeroient pas, si les mouvemens de la Convention ne les excitoit et ne les appelloit : ici la trahison n'est nulle part; mais la haine peut la voir par-tout, et la haine peut former des complots atroces contre des complots imaginaires.

Au sujet des mouvemens du dehors, je citai ce Varlet, qui à peine avoit vingt ans, et qui depuis quatre ans se montroit dans toutes les séditions : j'affectai sur-tout d'insister beaucoup sur une réunion de dix à douze personnes qui avoit lieu très-souvent au café Corazza. Parler d'un café, lors-

qu'on cherchoit un comité d'insurrection, parut alors ou une puérilité presque niaise, ou une perfidie cachée sous un air de simplicité. J'avois pourtant ajouté : *ces personnes se réunissent au café Corazza, au sortir des séances des Jacobins :* j'avois pourtant prononcé quelques noms qui auroient dû faire penser, et qui n'auroient pas du faire rire ; comme les noms de Gusman, de Défieux et de ce Proli, que, *là même*, je dis être un fils naturel de Kaunitz, et qui étoit alors l'ami de Robespierre. J'avois pourtant ajouté : *quelques membres de la Convention nationale s'y rendent aussi, et si elle le desire, je les nommerai :* la Convention ne parut pas le desirer. J'aurois nommé Chabot principalement et Collot-d'Herbois. Depuis, Collot m'a notifié qu'il m'avoit compris lui, et qu'il n'avoit pas souri de pitié, comme beaucoup d'autres, à mes pitoyables discours. Enfin, ces longs et fastidieux détails sur le café Corazza attachèrent à mon rapport un long souvenir mêlé de ridicule et de ressentiment. Et au 31 mai, lorsqu'au bruit du tocsin et du canon d'alarme, je me réunissois dans la Convention aux députés qui venoient prendre leurs postes, Lanjuinais, l'un de ceux dont la vie étoit la plus menacée, s'approchant de moi, non avec colère, mais avec dérision, me cria : *Eh bien Garat, c'est le café Corazza !* Que pouvois-je alors répondre ? Il ne s'agissoit plus de savoir où s'attroupoient secrétement les monstres ; ils entroient dans le sanctuaire des loix ; le département étoit à la barre, et l'Huilier qui, depuis ce moment jusqu'à sa mort, n'a cessé de demander ma tête, protestoit pieusement que cette insurrection étoit *toute morale*.

Les paroles et l'accent de Lanjuinais étoient d'un homme dont l'ame étoit déjà très-élevée par la

grandeur des dangers, et dans cette séance et dans les suivantes tous les mots qui lui échappoient prouvoient que la vertu et le malheur sont les sources du beau et du sublime. Lanjuinais, si sa mémoire a conservé comme la mienne ce souvenir, confirmera ce que je raconte; et après une année de crimes et de calamités, telle qu'on n'en découvre pas dans toute l'histoire de l'espèce humaine une autre qu'on puisse lui comparer, une des consolations que je compte pour mon ame, c'est de me faire entendre aujourd'hui à l'ame de Lanjuinais : je vais donc lui répondre à travers les douze mois de sang et de ruines qui nous séparent de sa question : Oui, Lanjuinais, *c'est le café Corazza*; vous l'avez ignoré, peut-être, dans les cavernes où vous avez cherché un asyle, mais ici, dans le triomphe insolent des factieux, des bourreaux et des échafauds, ce secret a été révélé pour tout le monde : *oui c'est le café Corazza*. Dans les ames de tous ceux qui étoient mêlés aux combats des deux côtés de la Convention, fermentoient toutes les passions qui devoient faire éclater la révolte; mais au café Corazza conféroient presque journellement ceux qui préparoient de loin, qui arrangeoient la révolte pour l'organiser dans des formes qui ressembleroient à l'insurrection du 10 août. Gusman, Défieux, Proli, Chabot, Collot, étoient les plus assidus à ces conférences, et Collot, Chabot, Proli, Défieux, Gusman, ont été les principaux auteurs de la révolte du 31 mai et du 2 juin. On imita du 10 août jusqu'aux singeries; et de même que Péthion au 10 août fut mis en chartre privée par les insurgés, Chabot, au 31 mai, fut tenu en chartre privée à l'évêché par les révoltés. Que d'autres jouissent d'un affreux triomphe, lorsque les expériences des malheurs rendent un témoignage tardif à la vérité qui a été méconnue et ou-

tragée dans leur bouche ; je gemis, je suis consterné et je m'anéantis dans le néant de la prudence et de la prévoyance humaines !

Tandis que je cherchois par-tout un *comité dit d'insurrection*, et que je le demandois un jour au comité de défense générale, composé en grande partie des membres du *côté droit*, un membre de ce comité me dit : Je m'étonne que vous cherchiez avec tant de peine et si peu de fruit *le comité d'insurrection*, il est dans les sections de Paris, il est dans les Jacobins.

Je fus étonné, je l'avoue : je ne l'aurois pas été du tout si on m'eût dit que les germes, les fermens et les instrumens des insurrections étoient dans les Jacobins et dans les sections : je savois qu'en penser, et on savoit ce que j'en disois : mais qu'un membre de la Convention et du comité de défense générale m'assurât, au milieu de beaucoup de ses collègues, que par le comité *dit d'insurrection*, dont je devois sceller les papiers et les registres, dont je devois arrêter les membres, c'étoit la société populaire des Jacobins et les sections de la commune de Paris qu'on m'indiquoit ; je ne pouvois le comprendre ; je ne pouvois revenir de ma surprise : je pensois que c'étoit là une de ces assertions échappées à la chaleur et à l'irréflexion de la parole.

Le même jour, ou le landemain, je reçois un paquet ; dans ce paquet étoit un billet de quelques lignes et plusieurs feuilles d'un journal. J'ouvre le billet et j'y lis ces mots :

» J'envoie au citoyen Garat un journal où il verra » le foyer où se prépara le complot d'assassinat des » membres de la Convention. Ou c'est l'évidence, ou » rien ne sera évident. Je rappelle au citoyen Garat, » que la postérité est là qui l'attend pour le juger

» sur sa conduite dans cet évènement. Une foule de » preuves sont sous sa main ».

Je parcours les feuilles, et j'y trouve les extraits de quelques discours improvisés avec une grande violence aux Jacobins, par Lejeune, par Garnier, par Bentabolle, par Legendre.

Je commence à croire qu'on veut sérieusement me faire prendre les Jacobins, et un grand nombre de membres de la Convention nationale pour le comité, *dit d'insurrection*, dont il m'étoit ordonné de faire mettre les membres en état d'arrestation.

Très - peu de jours après paroît une brochure d'un membre de la Convention, qui ne devoit plus me laisser aucun doute là - dessus : il désignoit formellement les Jacobins, leur rue, le lieu de leurs séances.

Le membre du comité de défense générale, c'étoit Guadet; l'auteur du billet, c'étoit Brissot; et l'auteur de la brochure Louvet.

De ces trois représentans du peuple, les deux premiers ont péri indignement sur l'échafaud; le dernier n'a échappé aux assassins que par une suite de miracles.

O vous qui survivez à tant d'innocentes victimes, qui réunissez sur vous l'intérêt que tous les siècles attacheront à leur mort, et celui qu'ils attacheront à vos dangers et aux malheurs de la République naissante, c'est donc avec vous seul que je puis entrer aujourd'hui dans l'examen d'une opinion que tous les trois vous avez partagée ! Je l'ai apperçue et sentie comme il convenoit cette réserve délicate qui, dans l'histoire de vos malheurs, vous a empêché d'adresser un seul reproche à un homme contre lequel des circonstances, jamais éclaircies, pouvoient vous inspirer beaucoup de ressentimens. Je vous

conjure donc, et avec la certitude que vous ne rejetterez point ma prière, je vous conjure de ne vouloir pas vous servir de tout ce que vous avez souffert, pour ajouter une autre autorité que celle de la raison à ce que vous avez pensé : songez que dans la personne même de quelques hommes, dont la vie et la mort ont révélé et inspiré de nouvelles vertus au cœur humain, de grandes douleurs ont servi à consacrer sur la terre de grandes erreurs ; songez que, plus qu'un autre, vous êtes obligé, pour le reste de vos jours, à ne rien croire qui ne soit vrai, à ne rien dire qui ne soit digne de vos augustes malheurs ! La plainte que j'aurois cru la plus légitime, jamais je ne vous l'aurois adressée quand vous étiez dans l'infortune : je combattrai quelques-unes de vos opinions aujourd'hui que vous êtes dans la puissance : le monde entier, le genre humain et toutes ses destinées appartiendroient à l'erreur, aux ressentimens, aux vengeances et au génie de la destruction, si, de temps en temps, il ne se rencontroit sur la terre des ames assez éclairées et assez généreuses pour calmer les passions même de la vertu.

Je le demande donc et à Louvet, et à tous ceux qui jettent les yeux sur ces lignes, quand la Convention nationale me parloit d'un comité *dit d'insurrection*, pouvois-je entendre qu'elle me parloit de la société des Jacobins ? Quand les choses auroient été synonymes, en quelque sorte, les mots alors l'étoient-ils ? La société des Jacobins avoit-elle changé ce titre qui, dès-lors, étoit assez terrible, en celui de comité d'insurrection ? et ses amis ou ses ennemis lui donnoient-ils un autre nom que ce nom de Jacobins, sous lequel les uns croyoient la rendre assez digne de respect, les autres assez digne de haine ?

Si, à cette époque, il est arrivé quelque chose de semblable dans Paris, je confesse que je l'ai profondément ignoré.

Quand ce changement de dénomination eût été réel dans quelques lieux et pour quelques personnes, en étoit-ce assez pour en faire la désignation d'un décret, d'un ordre de sceller des registres, et d'arrêter un grand nombre d'hommes? N'auroit-il pas fallu encore qu'un tel changement de mots eût été universellement connu et convenu? Enfin, si c'étoit là l'intention du décret, pourquoi ne pas l'énoncer par ces mots qui se présentoient si naturellement: *le comité d'insurrection dit société des Jacobins?* Ce décret arriva aux bureaux de la justice le 14 mars, je crois, vers les dix heures du soir. Je suppose que dans la nuit j'eusse fait mettre en état d'arrestation tous les membres des Jacobins, et parmi eux Robespierre, Danton, Legendre, Bentabole, Fréron, Garnier, Tallien, Camille de Moulin, etc. etc., croit-on, je le demande, qu'une insurrection terrible ne se seroit pas élevée sur l'horizon de Paris avant le soleil? Et peut-on croire que cette insurrection n'auroit pas paru un peu plus légitime que celle du 31 mai? Le sang eût coulé par torrens; et alors, ce n'est pas à ceux qui avoient rendu le décret, ce n'est pas à ceux qui l'avoient provoqué qu'on auroit attribué tous ces crimes et tous ces désastres: on les auroit imputés au ministre insensé qui, lorsqu'on lui ordonnoit d'arrêter les membres du comité d'insurrection, auroit imaginé de faire arrêter les membres de la société des Jacobins.

Mais, que dis-je, arrêter? et quelles forces m'étoient confiées pour faire de semblables arrestations? Qui peut ignorer qu'à cette époque les décrets d'arrestations, sur-tout ceux qui exigeoient quelque déploiement de

force armée, ne s'exécutoient et ne pouvoient s'exécuter que par la Commune de Paris? Pache et Chaumette auroient-ils fait arrêter les Jacobins et la Montagne?

Je le croyois aussi aux Jacobins, non pas le comité, mais le génie ou plutôt le démon de l'insurrection, mais, s'il étoit déjà nécessaire d'en arrêter les registres et les membres, d'en fermer les portes, une telle motion, à cette époque, exigeoit assez de courage et de magnanimité pour être digne des représentans les plus intrépides de la France. Pourquoi donc cette motion ne fut-elle pas faite par Guadet, par Louvet, par Brissot, qu'on ne peut pas accuser d'avoir manqué de la bravoure que doit avoir un législateur révolutionnaire? Quand, dans ces derniers jours, la motion de fermer les Jacobins a dû et à pu être faite, a-t-on craint de prononcer leur nom, où est-ce sans prononcer leur nom qu'on est allé poser le rocher de la République à l'entrée de cette caverne, où des cyclopes à demi-nuds amassoient tous les vents, forgeoient tous les foudres sous lesquels étoit prête à disparoître la République étonnée et tremblante? Mais, puisqu'après tant d'oppression et de silence, nous sommes arrivés à ces temps dont parle Tacite, où on peut sentir tout ce qu'on veut, et dire tout ce qu'on sent, j'ajouterai qu'au 13 mars 1793, des membres de la Convention, quels qu'ils fussent, en faisant la motion de mettre les scellés sur les registres des Jacobins, et d'en faire arrêter les membres, n'auroient fait qu'accélérer, par une horrible convulsion, le moment de cette révolte qu'on a appellée l'insurrection du 31 mai. La démocratie naissante chez un grand peuple qui a vécu des siècles sous les rois, a des vices qui paroissent des vertus, jusqu'à ce qu'on soit universellement épouvanté de leurs excès.

Et, avant d'arriver à ce comble des fureurs et des horreurs qui corrige d'une manière si terrible ceux qui restent, ce n'est qu'en faisant entrer la démocratie avec des ménagemens profonds sous le régime sévère d'un gouvernement puissant, qu'on l'empêche d'être éternellement une démagogie folle, attroce et destructrice. Combien de fois je l'ai dit à Brissot! Plusieurs fois il a paru m'écouter avec recueillement, avec émotion; le landemain je voyois dans sa feuille qu'il ne m'avoit pas entendu.

C'est une chose inévitable, quand les passions conduisent les évènemens, que les évènemens, à leur tour, irritent et enflamment les passions. Ce sont de grands drames, en quelque sorte, qui se jouent sur la terre, et dans lesquels les évènemens enfantés par les passions, et les passions développées par les évènemens, accélèrent et précipitent leur marche vers des catastrophes où les principaux acteurs périssent, où l'action s'arrête sur la scène inondée de sang, jusqu'à ce que d'autres personnages soient entraînés par d'autres passions à d'autres drames, et par d'autres drames à des dénouemens également funestes.

A la suite du 10 mars, une mesure que les circonstances rendoient nécessaire, et qui fut prise par la Convention, jetta dans son sein et dans le sein de la France, de nouvelles causes de dissentions. On voulut lever de nouvelles forces, on voulut qu'elles fussent proportionnées à la grandeur de la République, de ses moyens, de sa cause, et pour exécuter cette levée de nouveaux défenseurs avec plus de rapidité, on arrêta que des représentans du peuple iroient dans tous les départemens jetter, non pas le cri d'alarme, mais le cri de patriotisme, de guerre et de gloire.

Le plus grand nombre de ceux à qui on donna cette éclatante mission furent choisis dans la Montagne:

et ces choix qui prouvoient, peut-être, sa puissance, l'affoiblirent.

La Montagne dégarnie ne put plus disputer la majorité.

D'un autre côté, un très-grand nombre de ces députés *montagnards*, en se répandant dans toutes les parties de la République, y trouvèrent des esprits aigris contre eux, des ames aliénées : ils attribuèrent cette réception à la correspondance des membres du côté droit avec leurs départemens; et ce qui étoit vrai, peut-être, de quelques-uns, on l'affirma de tous.

Dans leurs lettres, les députés montagnards ne se plaignirent pas seulement d'avoir été mal reçus, ils accusèrent le côté droit de leur avoir ôté les moyens de remplir la mission dont le succès étoit nécessaire à la défense et au salut de la République.

Le ressentiment, qui eut toute la violence qu'il reçoit des intérêts personnels, eut donc aussi les moyens d'éclater sous les dehors imposans des intérêts de la patrie.

La montagne devint furieuse, et elle étoit foible. On redouta d'elle quelque entreprise terrible.

Dès-lors les Jacobins furent plus menaçans, la Commune plus hardie et les sections plus orageuses : à la Commune et aux Jacobins, quoiqu'il y eût des scélérats et des hommes de bien, il n'y eut qu'un esprit; dans les sections il y en avoit deux : le bon s'essayoit à prendre la prédominance; mais le mauvais la reprenoit toujours. On étoit trahi, et les furieux faisoient croire aisément que dans la Convention les habiles étoient les complices des traîtres; et les habiles, qui auroient dû comprendre combien il importoit pour leur salut, et pour le salut de la chose publique, d'être prudens et sages, étoient indignés.

De toutes parts on se parloit à l'oreille, on se

faisoit des confidences, ou de quelque grand complot, ou de quelque grand acte judiciaire qu'on préparoit.

Enfin, le bruit se répandit d'un complot plus criminel que tous les autres, et arrêté dans le lieu même où étoient les magistrats et les forces chargés de surveiller et de réprimer tous les crimes.

Alors Barrère proposa la commission *des douze*, et l'influence du côté droit en élut dans son sein tous les membres.

Il le faut avouer : elle étoit tout-à-fait révolutionnaire, dans le bon sens de ce mot, l'idée d'une commission destinée à réprimer dans une République naissante les excès de la démocratie, à contenir la révolution pour la maintenir, à l'arrêter pour l'achever. Mais dans les maladies du corps politique, comme dans celles du corps humain, c'est lorsqu'il y a une grande force dans le remède qu'il faut l'administrer avec une grande prudence. Un seul coup bien porté pouvoit réprimer toutes les fureurs, plusieurs coups frappés avec précipitation pouvoient rendre toutes les fureurs plus audacieuses. Dans le premier cas, on fait sentir que l'autorité et la liberté c'est la même chose ; dans le second cas, on fait crier que l'énergie du gouvernement est de la tyrannie.

La liste des *douze* montra beaucoup de vertus ; elle ne montra pas, aux yeux de leurs amis même, autant de sagesse.

Par ses premières opérations, la commission jetta dans les prisons de l'Abbaye le président d'une section, et le premier substitut du procureur de la Commune ; elle manda Chaumette ; elle menaça Pache.

Avec le bruit de ces arrestations, se répandit le bruit de la formation d'un autre tribunal que celui qui venoit de renvoyer Marat en triomphe, et le bruit

encore que la Convention nationale alloit être épurée par le glaive des loix, puisqu'elle n'avoit pu être épurée par un scrutin.

Les douze laissèrent échapper, peut-être, quelques-unes de ces menaces ; ceux qui étoient menacés les exagerèrent : ils crurent à l'attaque pour se créer les moyens de la défense.

Dès-lors on n'appella plus la commission les *douze*, mais les *decemvirs* ; et avec ce mot, qui souleva, il y a trois mille ans, le peuple de Rome, on soulevoit la multitude de Paris.

Je fus appellé par la commission : j'écrivis sous ses yeux, et je signai tout ce que je savois de ce qui s'étoit passé à la Mairie. Tout ce que je reçus de dénonciations, de soupçons, d'alarmes, je les lui communiquai, sans attendre qu'elle me les demandât.

Le 26 mai, à une heure et demie de la nuit, on vient me dire à *l'intérieur*, qu'un grand mouvement se prépare à la porte Saint-Bernard ; que des femmes sont à la tête, mais que des hommes armés les accompagnent. Je fais partir à l'instant deux gendarmes pour m'assurer du fait, et je me rends moi-même à la commission des douze ; je n'y trouve que Rabaud Pommier, qui va chercher son frère : Rabaud de Saint-Etienne vient me joindre une demi-heure après au comité de salut public. J'étois sûr, dès-lors, par le rapport des gendarmes, que le mouvement de la porte Saint-Bernard n'étoit rien ; mais j'étois trop sûr aussi que des mouvemens plus réels alloient suivre cette menace. J'étois lié avec Rabaud de Saint-Etienne ; j'aimois sa personne, j'estimois sa philosophie. Je savois qu'une imagination fertile et brillante le disposoit à voir entre les faits et les faits plus de liaison et de rapports qu'il n'y en avoit quelquefois ; mais je savois aussi qu'il aimoit la vérité ; qu'il

qu'il avoit exercé sa raison à la discerner et à la reconnoître.

Là j'eus avec Rabaud de Saint-Etienne une conversation très-longue et très-intime. Je ne lui dissimulai point que je trouvois beaucoup d'imprudence et de danger à laisser à la Commune la disposition de toutes les forces de Paris, et à faire arrêter l'un des officiers municipaux presque dans son sein : oubliez-vous, lui disois-je, que nous sommes dans des temps où l'on ose tout ce qu'on *peut*, et où l'on a de beaux noms pour honorer tout ce que l'on ose? On m'a montré à la commission un passage affreux d'une feuille d'Hébert, que je n'ai jamais lu : mais ce passage qui est affreux, ne l'est pas plus que cent passages de ce Marat, qu'un tribunal vient de renvoyer la tête couronnée de lauriers, au rang des Législateurs. Sans doute si nous étions sous le règne des loix, Marat devroit être, au moins, où vous avez mis Hébert ; mais croyez qu'il est trop dangereux de mettre Hébert à l'Abbaye, quand Marat est à la Convention. La multitude, quand elle couronne l'un de lauriers, ne pourra souffrir que l'autre soit dans les chaînes. Il y a quelques jours, les gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté, prenoient le dessus dans les sections ; depuis ces arrestations, les hommes violens, les furieux ont repris leurs emportemens et leur ascendant. Je trouve autant que personne, très-nécessaire *que force reste à la loi* ; mais pour que la force reste à la loi, il faut que la loi commence par avoir la force. Vous l'avez donnée à la Commune ; retirez-la lui donc ; si vous ne voulez pas que force, au lieu de rester à la loi, *reste* à la Commune. Nous avons accoutumé les esprits à l'idée d'une liberté illimitée de la presse ; nous avons ri à l'Assemblée constituante, quand le peuple a été invité,

par son ami, à pendre huit cens d'entre nous aux arbres des Tuileries ; et tout-à-coup, lorsque nous n'avons encore aucune bonne loi sur cet objet, sur lequel nous avons débité cent folies, vous arrêtez un homme, parce que cet homme a imprimé une feuille, qui n'est pas plus atroce que cent autres, dont les atrocités nous ont fait plus rire qu'elles ne nous ont fait horreur. Avant de faire de grands actes de gouvernement, il faut avoir un gouvernement ; et ce moment, où vous êtes en majorité, seroit mieux employé, ce me semble, à organiser en silence, et sans jetter l'alarme dans le camp ennemi, la puissance exécutrice avec laquelle vous mettrez aux pieds de la loi ou sous ses pieds, tous les brouillons et tous les scélérats.

Rabaud de Saint-Etienne me protesta qu'il s'étoit opposé de toutes ses forces à l'arrestation d'Hébert ; que comme moi il l'avoit jugée dangereuse ; depuis, Fonfrède et Vigier m'assurèrent qu'Hébert avoit été arrêté également contre leur avis. Je laissai Rabaud de Saint-Etienne très-persuadé, que lorsqu'on n'a point la force, il faut déployer l'autorité avec beaucoup de circonspection, pour la déployer avec succès et avec majesté.

Le lendemain matin je tins le même langage à Fonfrède, qui, quoique beaucoup plus jeune et beaucoup plus impétueux, me parut également pénétré de la vérité de ces observations.

Ce jour-là même, c'est-à-dire, le 27 mai, de grandes scènes devoient éclater et amener contre la République de grands malheurs, contre moi d'horribles calomnies.

En sortant du conseil exécutif, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, je n'avois rien vu autour de la Convention qui annonçât du mouvement, et qui fît craindre aucun attentat ; à six heures et demie, à-

peu-près, je dînois, j'étois seul avec mon neveu : l'un des citoyens, dont les observations me rendoient compte de l'état de Paris, à cette époque, et l'un de ceux dont la correspondance étoit constamment favorable à tout ce qui étoit en faveur du côté droit, vient me dire tout en alarme que la Convention est dans le plus grand danger, qu'elle est assiégée par une foule immense et par une force armée; qu'on a crié autour des canons, AUX ARMES; qu'on parle d'égorger les appelans au peuple, et que tout annonce un combat et un carnage. Je n'étois point appellé par la Convention, mais lorsqu'on me parle d'un grand danger qu'elle court, je crois que c'est dans son sein qu'est mon poste, et je m'y rends.

En traversant les Tuileries, j'apperçois des groupes, mais ni en très-grand nombre, ni très-nombreux, ni très-tumultueux.

Au grand escalier et à la porte du sallon de la liberté, je vois une foule très-grande et très-agitée, qui se presse autour de la porte, mais sans aucune arme, au moins visible.

En entrant dans les cours du palais national, je vois au-dessus des canons les mèches allumées, et une force armée assez considérable, qui longeoit et se promenoit le long de la façade du palais, en face du Carrouzel. A cette vue je ne doutai point que la Convention ne fût assiégée, en effet; et tant de régularité dans un mouvement si criminel, me fit croire que le mouvement avoit des chefs.

Je rencontre Liddon, qui me dit qu'il a eu beaucoup de peine à se faire un passage, et qu'il a été menacé. Liddon alloit à la commission des douze; j'y monte avec lui; et en même-temps arrivent et montent avec nous, Pache, qui étoit mandé, Destournelles et quelques membres de la Commune. Là il y eut entre

quelques officiers municipaux et un ou deux membres *des douze*, de ces paroles qui enflamment plus les passions qu'elles n'expliquent les choses. Il y en avoit une que je voulois principalement savoir, et savoir sans aucun doute : c'étoit par les ordres de *qui* avoit été appellée la force armée que j'avois vu le long du palais, et à la disposition de *qui* elle étoit. Liddon me protesta qu'il n'en savoit rien ; Pache me fit entendre qu'il avoit signé la réquisition, mais qu'il n'avoit pas été libre de la refuser. Rabaud de Saint-Etienne, qui avoit l'air épuisé de fatigue, et qui prenoit un bouillon, ne répondit rien à ma question, parce qu'il avoit à répondre à d'autres interrogations qui lui étoient faites en même-temps.

Cependant on venoit nous rapporter que la fermentation croissoit à chaque instant au-dedans de la Convention et au-dehors. Pache se rend à la barre, et je me détermine à entrer dans la Convention, pour mieux juger de son état dans son intérieur.

En traversant les cours, nous passions le long de la file de la force armée ; j'entendis plusieurs de ceux qui étoient sous les armes, dire en riant : *Ah ! ah ! voilà ces vilaines écharpes.* Un peu plus loin j'entends ces propres paroles : *Comment Garat peut-il aller avec ces coquins !* A l'extrêmité de la force armée il y avoit quelques hommes qui n'étoient pas sous les armes, et un plus grand nombre de femmes. Là les officiers municipaux ne reçurent plus d'injures ; ils reçurent des bénédictions. Là on disoit : *Voilà nos bons pères qui passent.*

Avant de pénétrer dans la Convention, nous nous arrêtâmes un instant avec des membres du comité des inspecteurs de la salle : toujours je deman-

dois des éclaircissemens sur la nature et les intentions de cette force armée, unique chose, parmi toutes celles que j'avois vues, que je pusse redouter beaucoup pour la Convention; et avant d'entrer dans la salle, les éclaircissemens que je reçus furent complets; il ne put plus me rester aucun doute là-dessus.

A peine j'entre dans la Convention, qui avoit l'air d'un champ de bataille où deux armées sont en présence, qu'on demande pour moi la parole que je ne demandois point.

Qu'est-ce qu'on vouloit savoir de moi, et que devois-je dire? Je n'en savois rien.

Sans réflexion, par des mouvemens très-indélibérés, et dirigés uniquement par cette force secrète qui porte nos idées et nos paroles sur les objets et sur les sentimens dont nous sommes profondément occupés; je parle d'abord à l'Assemblée des causes les plus prochaines de l'agitation qui regnoit. Je lui présente, comme la première et la plus puissante, le bruit répandu d'un complot formé à la mairie de faire égorger les vingt-deux, et de publier qu'ils avoient émigré. J'assure à la Convention qu'en effet *des propositions atroces ont été faites* à la mairie, une première fois dans l'absence du maire; qu'elles ont été reproduites une autre fois en sa présence; mais qu'il les a repoussées avec indignation, et qu'elles ont été couvertes de toute l'horreur qu'elles méritoient. Je conjure la Convention de considérer que des *propositions exécrables*, mais rejettées avec exécration, ne sont pas plus un *complot* affreux qu'une motion affreuse n'est une loi détestable : j'insiste sur-tout pour qu'on ne répande pas l'horreur d'une proposition atroce sur l'homme

précisément par qui elle a été principalement repoussée.

J'affecte ensuite de parler en même-temps de *la puissance* de la Commune et de l'arrestation d'Hébert. J'étois sûr par-là de réveiller dans l'esprit de beaucoup de membres du côté droit des souvenirs de beaucoup de vérités que je répétois sans cesse.

Ce n'étoit pas à un ministre à dire, sans aucun voile, qu'il falloit réformer l'organisation de la Commune ; on eût cru qu'il attentoit aux droits du peuple et de l'homme ; et pour paroître un agent de la tyrannie, il n'auroit pas même eu besoin du nom de ministre.

Ce n'étoit pas à un ministre à dire, sans aucun ménagement, à la Convention : *Ce sont vos propres décrets qui ont élevé auprès de vous ce colosse qui vous menace.* Mais voici ce que je lui disois à ce sujet, et on va voir que, si je le lui disois avec beaucoup de ménagement, je le lui disois aussi avec assez de clarté.

« Citoyens, je conjure la Convention nationale » d'écouter ce que je lui dis avec bienveillance ; il » est impossible d'avoir des intentions plus pures. » L'une des causes de toutes les fermentations ac- » tuelles, c'est l'opinion QUI S'ACCRÉDITE, que la » Commune de Paris veut marcher, rivale d'au- » torité et de puissance, avec la Convention na- » tionale ; et on en regarde, on en cite, comme » des preuves, les troupes et les contributions qu'elle » lève comme elle *juge convenable* ; et, en ef- » fet, lever des contributions, lever des troupes, » ce sont là de véritables ACTES DE SOUVERAINETÉ. » MAIS J'AI PEUR, Citoyen Président, que la Con- » vention nationale N'AIT OUBLIÉ ELLE-MÊME la suc- » cession de ses décrets et LEURS RÉSULTATS ! C'est

» elle, c'est la Convention nationale qui a donné » en exemple et en modèle à tous les corps admi» nistratifs de la France le fameux arrêté du dé» partement de l'Hérault. Eh bien ! cet arrêté, c'est » un véritable acte de souveraineté ! Par cet ar» rêté, le département de l'Hérault a levé six mille » hommes, a levé six millions. La Commune de » Paris, en exerçant les actes souverains, qui n'ap» partiennent essentiellement qu'à la Convention, n'a » donc point usurpé de pouvoirs, elle n'a fait qu'exer» cer ceux qu'elle a reçus de la Convention elle» même ».

C'est immédiatement après ces paroles que je parle de l'arrestation d'Hébert.

Je déclare que je n'ai aucune connoissance personnelle de ce substitut du procureur de la Commune; mais que Pache et d'Estournelle m'ont assuré que, dans *ses fonctions de substitut*, ils l'ont vu irréprochable. Je déclare, *que je ne connois point ses feuilles du* Père Duchesne, *que je ne les lis point, que je trouve ce langage indigne d'un homme, et par conséquent d'un magistrat*; *que j'ai naturellement une grande aversion pour tous ces écrits où l'on parle de liberté dans un langage qui n'est pas celui de la plus pure morale*. Ici, comme j'allois rapprocher les excès du *Père Duchesne* de tant d'autres excès du même genre, de tant d'autres provocations sanguinaires, dissimulées par des législateurs en faveur de la liberté indéfinie de la presse, et protégée par des législateurs même, en faveur .... je suis interrompu par un grand mouvement et par des voix qui crioient : *Il fait l'éloge du* Père Duchesne.... Je laisse passer le mouvement, et je reprends la parole en ces termes, ayant vis-à-vis de moi Marat, qui étoit debout au bas du Président et des Secrétaires :

« Il faut que mes paroles aient été bien mal » comprises. . . . A-t-on pu croire que j'entreprenois l'apologie ou la défense de ces INFAMES » écrits où on propose le meurtre comme un moyen » d'assurer et de consolider la liberté ; où, pour » rendre le peuple libre, on veut le rendre furieux. . . . Et moi aussi j'ai fait un journal ; » j'en ai écrit un durant des époques de la révolution, où toutes les passions étoient déjà portées » aux plus grands excès. Je n'y ai pas écrit une » ligne que je ne doive me féliciter d'avoir écrite » quand je serai sur les bords de ma tombe. . . . » Toutes les pages y respirent au moins la morale » d'un ami de l'humanité. Cette morale sortoit tous » les jours de ma plume, parce qu'elle étoit dans » mon cœur ».

Après ces considérations générales sur les causes de l'état où on étoit, j'arrive à cet état même ; je le décris comme je venois de le voir en parcourant tous les entours de la salle. Je dis, en propres termes, que la porte, placée à gauche du Président, pouvoit être obstruée et fermée par une foule de citoyens que j'y ai vu amoncelés ; mais qu'à celle qui est à sa droite, et par laquelle je viens de passer, les entrées et les issues en sont libres et faciles. Je renouvelle une proposition, que j'avois déjà faite à la commission des douze : je propose que la Convention toute entière, les membres du côté gauche, mêlés à ceux du côté droit, se présente au peuple, et je garantis que le peuple s'ouvrira avec respect devant elle, pour lui faire un passage et deux remparts ; en assurant qu'il n'y a aucun danger, je m'offre, au cas qu'il pût y en avoir, à m'y exposer le premier ; c'est-à-dire, que j'offre ma vie en garantie de mes paroles.

C'est la même proposition qui, renouvellée et exécutée au 2 juin, où la représentation nationale étoit réellement assiégée, eut le succès que j'en avois promis, la fit respecter et honorer un instant au milieu des canons et des bayonnettes, et auroit eu un autre succès encore, si la représentation nationale n'étoit pas rentrée dans le lieu de ses séances.

A chaque mot de ce discours improvisé, au milieu d'une Assemblée livrée à toutes les passions du soupçon et de la haine, je m'abandonnois aux épanchemens des affections les plus tendres de mon ame : « Je ne vous invite point, disois-je aux » deux côtés, à déposer ici toutes vos haines dans » un moment de réconciliation ; une telle propo» sition seroit puérile et presque ridicule ; mais je » vous conjure tous, au nom de la République, » que vous aimez également, de considérer que » toutes ses destinées sont dans vos mains, et » qu'un seul éclat de vos passions peut la per» dre. Une seule goutte de sang, versée dans cette » enceinte, en feroit verser des torrens dans la Ré» publique ».

Combien il étoit facile de le prédire ! hélas ! et combien l'accomplissement a passé toutes les prédictions !

Tandis que je parlois, j'entendois dire du côté gauche : *Ce sont ces douze qui sont douze scélérats. C'est cette commission, qui est une commission comme celles du cardinal Richelieu.* Il s'en falloit beaucoup que ce fût là mon opinion, et pour qu'on ne le crût pas, je voulus à l'instant même la combattre.

« Je vais finir, ajoutai-je, par quelques considé» rations sur la *commission des douze* : en confé» rant avec tous ensemble, et avec chacun d'eux en

» particulier, avec cette confiance, avec cette intimité qui ouvre les ames, et en laisse échapper les secrets, j'ai cru voir en eux un mêlange extraordinaire de soupçon contre des hommes qu'ils n'aiment pas; de terreur dont leur imagination est frappée pour la chose publique; de desir de se montrer avec un grand courage; de paroître rendre à la République un grand service, et que c'est tout cela qui les a jettés dans des erreurs qui me sont incompréhensibles. Ce sont des hommes de bien; mais la vertu même a ses erreurs, et ce ne sont pas les moins dangereuses. Vous savez, Citoyen Président, vous qui êtes aussi membre de cette commission des douze, vous savez que c'est ainsi que je vous ai parlé à vous-même. Le langage que je tiens ici, ne doit pas vous paroître nouveau; et l'estime que je vous témoigne ici, n'est pas une estime simulée avec un but honnête, et pour calmer des ressentimens qu'on cherche à étouffer; non, c'est un sentiment vrai et sincère de mon cœur ».

Quand la calomnie a perdu contre moi toute pudeur, il ne m'est pas ordonné seulement de dire tout ce qui me justifie; il doit m'être permis encore de dire ce qui m'honore. J'ajouterai donc qu'à l'instant où j'entrai dans la Convention, on vint me dire que le côté *gauche* alloit faire feu sur le côté droit, et tomber sur lui le sabre à la main. Je ne le crus point du tout; mais il étoit possible de ne pas le croire et de le craindre; et dans cette crainte, ce fut au côté droit que j'allai me placer, et non pas au côté gauche : les membres du côté droit étoient loin de soupçonner alors qu'un homme qui partageoit si peu leurs passions, vouloit pourtant partager leur sort. Cependant j'ai lieu de penser qu'il y en avoit quelques-

uns qui ne le soupçonnoient pas seulement, qui le savoient ; mais. . . .

C'est ce discours, dont l'unique objet et le but unique furent de calmer les haines et les violences, qui a sur-tout allumé contre moi les plus violentes haines ; c'est ce discours, où l'on voit un soin si scrupuleux à dire toutes les vérités, sans en dissimuler et sans en exagérer aucune, à prononcer formellement celles que la passion cache, à renfermer dans leurs bornes précises celles que la passion exagère ; c'est ce discours qui a fait élever contre moi les calomnies les plus folles.

Dès le lendemain, dans une multitude de feuilles, je fus dénoncé à la République comme le complice de tous ceux qui avoient conspiré, qui conspiroient et qui conspireroient contre elle : parce que je m'étois rencontré avec le maire, on affirma que j'étois venu avec lui ; parce que la nuit précédente, je crois, une patrouille arrêta ma voiture comme j'allois à la Commune, on affirma que j'y étois allé pour concerter et le *siège* de la Convention et le discours, où j'avois voulu prouver qu'elle n'étoit pas assiégée ; parce que j'avois présenté avec quelque facilité des idées qui m'occupoient sans cesse, et avec quelque chaleur d'expression des sentimens qui remplissoient mon ame, on en conclut et on assura que mon discours étoit *étudié*. Des hommes, dont la situation et les dangers m'occupoient nuit et jour, mirent en usage, pour me décrier, pour me flétrir, toutes ces liaisons d'idées et de faits qui paroissent si incompréhensibles à un esprit calme et froid, et qui sont si naturelles à des esprits passionnés, toute cette logique désastreuse avec laquelle ont été dressés ensuite les actes d'accusation qui les ont conduits eux-mêmes à l'échafaud !

Eh ! que vouloient - ils donc que je disse, lorsque EUX - MÊMES avoient demandé pour moi la parole ? Vouloient-ils que je disse que les propositions atroces *rejettées* à la mairie, y avoient été *arrêtées ?* Mon esprit ne pouvoit pas confondre deux choses si distinctes, et je n'étois pas dévoré des passions avec lesquelles on les confond et on veut les faire confondre. Vouloit - on que je disse que l'auteur d'une feuille abominable devoit être jetté, sans aucune formalité préalable, dans les prisons ? J'avois trop suivi la révolution, dans toutes ses époques, pour ignorer que des écrits aussi sanguinaires, au moins, avoient été non - seulement tolérés, mais protégés, et, en parlant, je voyois sous mes yeux et parmi les Législateurs un homme qui donnoit tous les jours les exemples et les modèles impunis de ces exécrables écrits : ce n'étoit pas la détention trop méritée de l'arrêté qui me touchoit, c'étoit le danger des arrestateurs, que je connoissois beaucoup mieux qu'eux ; et je croyois le danger très - grand, lorqu'une arrestation, pour un fait de ce genre, étoit faite, la première fois, dans la personne d'un membre d'une Commune à laquelle on laissoit une autorité si opposée à tous les principes, et une force si favorable à tous les grands attentats. Je n'avois le droit ni de rien condamner, ni de rien proposer; et je ne proposois, je ne condamnois rien; mais tout me persuadoit que de très - honnêtes gens, que des Législateurs, irréprochables dans toutes leurs intentions, étoient entraînés à des mesures imprudentes, fatales, et j'aurois cru être, j'aurois été le plus vil des hommes, le plus coupable des ministres, si je n'avois montré ou indiqué à ce sujet mes vues et mes appréhensions. Vouloit - on que je disse que la Convention nationale étoit assiégée, et que les membres du côté droit ne pouvoient sortir de son enceinte

sans tomber sous le fer des assassins ? Tout ce que mes yeux avoient vu, tout ce que mes oreilles avoient entendu, tout ce que mon ame avoit senti, m'assuroit le contraire ; et la conviction étoit en moi à ce degré où nous garantissons une conviction de notre vie, convaincus encore que notre vie ne court aucun danger.

Ici il y a un fait qui, je crois, n'a jamais été publiquement éclairci, et qui doit l'être.

Autour de la Convention le rassemblement, sans aucune comparaison, le plus nombreux étoit celui de *la force armée*. J'avois bien voulu savoir ce qu'elle étoit, et pour qui elle étoit : et, quoiqu'avec quelque peine, j'étois parvenu, non pas à *croire*, mais à *savoir*, avec une entière certitude, que cette force armée avoit été demandée spécialement et avec désignation des sections, par la commission des douze : les noms même des sections, d'où elle étoit tirée, garantissoient qu'elle étoit là, non pour assiéger la Convention, mais pour protéger la Convention et le côté droit ; je le savois, et je n'en dis rien : on n'a point cherché à en deviner la raison. Lorsqu'on a imaginé tant de faits, on n'a pas même songé à observer celui-là. Eh bien ! je ne suis que trop forcé à le dire aujourd'hui : je gardai sur cela le silence, parce que j'étois trop sûr que, si j'avois nommé les sections qui avoient fourni cette force armée, leur nom alors auroit excité les alarmes et les fureurs de beaucoup de membres de la Montagne. Cette réserve ne put pas être d'un ennemi du côté droit de la Convention.

Parmi tant de gens qui pensoient et se conduisoient par leurs soupçons, il est impossible que je n'aie pas eu aussi quelquefois des soupçons moi-même. Je le confesse donc, il s'en est présenté un quelquefois à mon esprit, et il ne m'a pas

été toujours facile de le rejetter. J'ai conjecturé quelquefois que des membres de la commission des douze, voyant le côté droit sans cesse menacé dans les discours des sociétés populaires, aux Jacobins et à la Commune, ne furent pas fâchés que l'on crût le danger beaucoup plus réel et beaucoup plus grand qu'il n'étoit ; qu'ils aidèrent à donner plus de consistance et de force au bruit que la Convention étoit assiégée ; qu'ils laissèrent prendre la force armée qui la défendoit pour une force armée qui la cernoit ; et qu'ils crurent légitime cette politique, par laquelle ils appelloient et ils mettoient dans leurs mains une force avec laquelle ils protégeroient leurs jours, ils prêteroient aux loix et à la justice une main assez vigoureuse pour étouffer les démagogues et l'anarchie.

Si quelqu'un a eu ce but, je proteste que jamais personne ne me l'a communiqué.

Je déclare encore que, suivant toutes les apparences, j'aurois refusé d'en devenir l'instrument.

Plus d'une fois, dans le cours de la révolution, j'ai vu des hommes qui avoient de la morale, appeller au secours des principes les plus purs et à l'exécution des mesures les plus légitimes, des moyens dans lesquels l'artifice combinoit le mensonge avec la vérité, et pour déjouer et punir plus sûrement des ennemis coupables, leur prêtoient des crimes qu'ils n'avoient pas commis. Je l'ai vu ; et tout ce que j'ai pu faire, c'est de fermer, non pas les yeux, mais la bouche.

Peut-être y a-t-il des circonstances terribles, où la bonne cause, la cause même du genre humain, se trouve dans l'alternative ou de rester exposée, ou de se sauver par de pareils stratagêmes ; peut-être y a-t-il quelque vérité dans ce que me disoit un jour un de nos plus célèbres

révolutionnaires : *Vous avez un grand vice en révolution, c'est de ne vouloir pas vous prêter à une scélératesse, quand le bien public l'exige.* Il rioit, parce qu'il ne croyoit dire qu'un mot plaisant; et moi je m'abîmai dans des réflexions désolantes, parce que je sentis que le mot étoit profond. Mais enfin, ce vice qu'il me reprochoit, a toujours été en moi incorrigible. Toujours j'ai pensé que les moyens et les instrumens doivent être de la même nature que le but; et que le mal qui peut faire un instant le bien, le détruit bientôt ou le corrompt au moins pour des siècles. C'est de cette source que se sont versées et dans nos évènemens et dans nos loix, et déjà dans nos habitudes, tant de causes de désordres, d'erreurs et de malheurs, dont la liberté de la France aura tant de peine à se dégager, et qui défigureront long-temps encore aux yeux des nations, cette image sainte de la liberté qui devroit être adorée de tous les mortels à l'instant où on lève les voiles qui la couvrent. Si donc j'avois reçu de semblables confidences, j'aurois dit : *Cherchez un autre ministre : je puis convenir à votre but; je ne puis pas convenir à vos moyens.* Hélas ! je frémis de le dire; je frémis de le penser. Mais il est possible qu'un ministre qui auroit eu en ce moment moins de respect pour la vérité, auroit détourné par le mensonge, ce débordement de crimes et de sang qui a tout ravagé pendant une année entière : la vérité et la vertu peuvent seules faire constamment le bonheur du genre humain; mais elles stipulent pour ce qui doit être éternel comme elles; et l'exécution des loix qu'elles imposent peut déchaîner un instant les passions et les forfaits, comme l'exécution des loix de la nature, qui tendent au maintien de l'harmonie universelle, déchaîne quelquefois les ouragans qui engloutissent les vaisseaux et ensevelissent les cultivateurs sous les débris de leurs cabanes. Il se

peut donc que j'aie eu le tort de ne pas altérer la vérité en faveur des passions qui auroient été les moins malfaisantes; mais le grand tort sera toujours à ceux qui s'étoient arrangés de manière, que pour écarter les malheurs il falloit faire triompher des passions et mentir devant les loix à une grande nation : mais je n'ai pas eu au moins le tort de dissimuler la vérité qu'il importoit le plus de faire entendre aux deux côtés : je n'ai pas eu le tort de leur avoir laissé ignorer, de ne leur avoir pas dit sans cesse que ce n'étoit pas au-dehors que pouvoient naître pour eux les grands dangers, mais dans leur sein. Et les catastrophes en se développant, vont apprendre si je n'avois pas des motifs de revenir incessamment à ce que je disois à cet égard.

Jusqu'à présent j'ai été obligé de discuter longuement un petit nombre de faits : dès ce moment j'en vais rappeller un grand nombre avec rapidité : les uns sont trop publics pour avoir besoin d'être prouvés, et pour les autres, quelques témoins qui existent, sont bientôt interpellés. Pour les plus importans, j'ai une preuve que mes ennemis n'ont pu et qu'ils ne pourroient pas m'arracher, même en m'arrachant la vie. Cela est fâcheux pour eux : mais si tout s'arrangeoit commodément pour quelques hommes dévorés de haine, le monde leur appartiendroit sans retour; et ceux qui n'ont jamais voulu y faire que du bien, se presseroient trop de le quitter.

La commission des douze, qui n'avoit pas voulu requerir immédiatement elle-même la force armée des sections de la Butte-de-Moulin, de Lepelletier et du Mail, en avoit ordonné la réquisition au maire : c'étoit avertir la Commune d'appeller aussi ses forces, de donner le signal aux sections qui lui étoient plus dévouées. Dès cette nuit même des pétitionnaires de plusieurs sections se réunissent à la barre de la Conven-

tion,

tion, pour demander, comme on commande, *la liberté des patriotes* détenus, et la suppression *des douze* Si la Convention nationale n'avoit pas été divisée en deux partis presque égaux *en nombre*, un pareil ton eût été réprimé à l'instant, comme un attentat à la majesté de la représentation nationale. Mais le côté gauche vit sa force dans ce ton, et n'y vit pas l'injure faite à tous; et le président, qui n'étoit plus Fonfrède, mais Hérault de Séchelle, répondit à l'outrage fait à la nation par cet outrage fait à la raison humaine : *la force du peuple et la raison c'est la même chose.* La vie, et sur-tout la mort de Hérault de Séchelle réveillent des souvenirs plus honorables pour son nom, et qu'il me sera plus doux de réveiller un jour : mais quand un trait de sa vie politique l'accuse, je ne puis non plus que l'accuser. La suppression de la commission des douze fut mise aux voix sans qu'on lui eût permis de se faire entendre, et le décret de sa suppression fut prononcé par le président, sans qu'il fût prouvé du tout que le décret eût été rendu : dans les paroles tout étoit violation de la raison, dans les actes tout étoit violation des loix et des formes, sans lesquelles les loix n'existent pas.

Cependant du choc confus de toutes les passions peut sortir quelquefois une cause et un moment de repos, comme des chances d'une lotterie désastreuse peut sortir un lot qui répare quelques-uns des maux que fait la lotterie. La suppression des douze, souillée de tant d'irrégularités, quand la nouvelle s'en répandit dans Paris, produisit un instant de bons effets. Les membres de la Montagne, qui cessèrent d'avoir des craintes, cessèrent aussi d'en donner. A la Commune et dans les sections les plus turbulentes on entendit parler de paix et de repos : le maire, dont la physionomie n'est pas très-mobile, ne

s'empreint pas beaucoup des affections de son ame, respiroit un contentement doux, comme un homme qui sort de crainte pour la chose publique et pour lui-même.

Il paroîtra étrange de le dire, mais il est très-vrai pourtant que les agitateurs, que ces hommes si dangereux auxquels *les douze* avoient voulu se rendre redoutables, furent les seuls qui se montrèrent affligés de sa suppression. Elle leur enlevoit tous ces mots *d'oppression*, de *tyrannie*, de *droits violés*, tous ces fermens populaires avec lesquels il est si aisé de soulever les flots mobiles d'une démocratie qui n'a point de gouvernement encore.

Si j'avois pu croire à la solidité d'un bien opéré par la subversion de tous les principes, j'aurois conçu aussi l'espérance du retour de la paix publique. Malheureusement les députés du côté droit voyoient très-peu ce qui se passoit dans Paris, et sentoient très-vivement ce qui se passoit à la Convention. Ils ne s'occupèrent donc toute la nuit que du projet de faire rapporter le lendemain des décrets rendus avec tant d'irrégularité, ou qui même, peut-être, n'avoient pas été rendus. Il y avoit du danger dans ce projet; le danger le fit embrasser avec enthousiasme : on prononça des discours qui eurent de l'énergie et de la grandeur: du haut de la tribune on vit l'Histoire qui prenoit des notes pour les siècles. La sagesse qui proposoit à demi-voix un autre avis, ne parut qu'une pusillanimité qui avoit honte d'elle-même : le décret de suppression des douze fut rapporté.

Condorcet ne se leva point pour le rapport du décret.

On crut avoir obtenu un triomphe, et on venoit, pour ainsi dire, de décreter le 31 mai et le 2 juin.

A peine le rapport du décret est connu dans Paris,

les agitations qui avoient été un instant assoupies se réveillent plus menaçantes. Les tribunes les plus turbulentes des sections sont occupées par ces hommes dont la voix contagieuse produit un orage avec quelques paroles. Dans les groupes où deux ou trois hommes artificieux sement habilement des terreurs, et où deux ou troits cents hommes crédules et emportés les recueillent, les répandent et les multiplient, on ne s'entretient que d'arrestations faites depuis le rétablissement des douze, et de nouvelles arrestations qui vont se faire encore en plus grand nombre. L'un dit, que toute la députation de Paris va être envoyée à l'Abbaye, d'autres, que le plan est d'exterminer toute la Montagne. Hébert, à qui on n'auroit pas dû ouvrir sa prison, puisqu'on ne lui ôtoit pas toutes les craintes et tous les moyens de faire croire qu'il étoit menacé, reparoît à la Commune, où on entoure son front d'une couronne, que modestement il dépose sur le front du buste de Brutus : il s'élance à la tribune des Jacobins, où il jette le cri de la vengeance contre les douze, qu'on suppose occupés du besoin et des moyens de se venger.

Le maire vient me montrer de grandes inquiétudes : j'en prends et j'en conçois d'affreuses ; je les porte toutes au comité de salut public ; et l'un de ses membres, Barrère, va les communiquer à l'instant au comité de sûreté générale.

Le lendemain (29 mai) entre onze heures et demie et minuit, on vient me dire qu'une assemblée s'est formée à l'Évêché, qu'elle s'est occupée de mesures qu'elle appelloit de salut public, et qu'elle venoit de nommer dix commissaires. Je cours au comité de *salut public* lui donner cet avertissement, et chez le maire pour l'interroger sur la nature et sur l'objet de cette assemblée. Le maire

étoit au lit, je le fis reveiller pour me recevoir. Par quels hommes cette assemblée de l'Évêché étoit-elle composée ? Quelle étoit leur mission ? De qui l'avoient-ils reçue ? Que pouvoient être ces hommes qui, à côté de la Convention nationale et de ses comités, à côté du conseil exécutif, du département, de la Commune et des sections s'enqueroient des moyens de salut public ? Tout ce que le maire put répondre à ces questions, c'est que l'assemblée de l'Évêché étoit un composé de membres du corps électoral, de membres de sociétés populaires, et de commissaires de plusieurs sections : mais il m'assura, et du ton d'un homme qui le savoit avec certitude, que cette assemblée, qui lui donnoit aussi des inquiétudes, s'étoit elle-même reconnue et déclarée incompétente pour prendre aucune mesure d'exécution ; qu'elle ne se considéroit que comme une réunion de citoyens occupés ensemble de la chose publique. Je représentai au maire qu'une pareille assemblée exigeoit toute la surveillance des premiers magistrats de la police, et qu'il devoit instruire le ministre de l'intérieur de tout ce qui s'y passeroit jour par jour, heure par heure : le maire m'en donna l'assurance, et je retournai au comité de salut public lui rendre compte de cette conversation.

Je dois observer ici que je me présentai au local où la commission des douze avoit tenu ses séances, et que je n'y trouvai personne : j'ignore si elle étoit assemblée, mais elle avoit transporté ailleurs ses séances, et ne m'en avoit point prévenu.

Le jour suivant tout paroissoit assez tranquille, et le maire, que je n'avois point vu, ne m'avoit rien fait dire : la nuit je me retirois du comité de salut public ; il étoit près de deux heures ; je reçois un billet anonyme conçu à-peu-près en ces

termes : *Je sors de l'Évêché : à sept heures la République sera en deuil.* Je fais reveiller le premier secrétaire des dépêches de l'intérieur, Le Tellier ; il va à l'instant chez Pache, qui me fait dire qu'il est vrai que l'assemblée de l'Évêché avoit arrêté qu'il seroit pris des mesures d'exécution, mais qu'elle n'avoit rien arrêté sur la nature des mesures, et qu'il jugeoit impossible que rien de dangereux fût entrepris du reste de la nuit et du jour. Tout étoit calme en effet dans cette nuit, et rien n'en pouvoit troubler le repos, à moins que la Commune ne fût un réceptacle de conjurés, et le maire leur chef.

Avant neuf heures du matin, le maire étoit chez moi : il me réitera les mêmes assurances qu'il m'avoit fait transmettre : *les sept heures* qui devoient être si fatales, suivant le billet anonyme, étoient écoulées, sans que rien de sinistre eût été tenté.

Mais dans ce même entretien le maire m'avoua que l'assemblée de l'Évêché prenoit d'autres caractères ; que 38 sections y avoient envoyé des commissaires revêtus de pleins-pouvoirs révolutionnaires, et qu'ils alloient se réunir aux Jacobins pour délibérer sur ce que leur commandoient les circonstances. En me parlant ainsi, Pache se montroit à moi au désespoir de ces mouvemens ; il les attribuoit tous au rétablissement de la commission des douze.

Accablé de fatigue et de besoin de sommeil, dévoré d'inquiétudes, je me transporte tour-à-tour au comité de salut public, où Pache m'avoit précédé, et à la commission des douze qui m'avoit appellé à la maison de Breteuil, où elle avoit transporté ses cartons. Je n'y trouve que Vigier et un autre membre de la commission dont je ne puis me

rappeller le nom : je ne sais s'il a été assassiné comme Vigier, ou s'il a échappé aux assassins. Mais le résultat de l'entretien que j'eus en ce moment avec eux, je l'ai écrit, je l'ai imprimé, il étoit destiné à être publié devant la République, lorsque ces deux Représentans du peuple vivoient encore : je le rapporte dans les notes de cet Exposé, et on y verra qu'aucun de ceux à qui je pouvois parler avec quelque suite ne pouvoit garder de soupçon sur mon compte.

Dans ce même jour, dans l'un des jours précédens ou suivans (je ne puis fixer la date avec certitude), le chef de la première division de l'intérieur, Champagneux, me porte un très-grand nombre d'exemplaires d'un placard dans lequel Robespierre, Marat, Danton, Chaumette et Pache, qu'on y appelloit *l'Escobar politique*, sont accusés de tenir à Charenton des conciliabules nocturnes, où, protégés par une force armée imposante, ils délibèrent sur les moyens d'organiser de nouveaux massacres du mois de septembre. Je porte à l'instant le placard au comité de salut public, et pour le lui communiquer, je saisis le moment où ni Danton ni Lacroix n'étoient au comité. Le comité arrête sur un registre secret, je crois, que tous les exemplaires du placard seroient retirés, que le secret seroit exigé de celui qui me l'avoit fait remettre, et que je prendrois des renseignemens à Charenton même. Je n'y connoissois personne : il y avoit très-peu de personnes à qui on pût confier de pareilles recherches : Champagneux y connoissoit un citoyen dont il me garantissoit l'honnêteté et la prudence : il lui écrit, et la réponse fut infiniment plus propre à dissiper qu'à confirmer les horribles accusations du placard. L'ami de Champagneux s'engagea à nous communiquer tous les renseignemens, s'il ap-

prenoit quelque chose de nouveau. Ces derniers faits sont aussi personnels à Champagneux qu'à moi, et ils seront attestés comme par moi par cet excellent citoyen, à qui j'ai ouvert plus d'une fois toute mon ame et sur tous les évènemens, et sur leurs causes; par cet homme dont l'infatigable travail a beaucoup honoré le ministère de Roland son ami, et qui se dévouoit au mien avec un zèle également infatigable; qui n'a acquis que par la plus injuste persécution une célébrité qu'il auroit dû obtenir de la reconnoissance publique.

Moi, mes amis, les observateurs de l'esprit public, que j'avois institués à cette époque, nous étions continuellement en observation : je voulois voir le moindre mouvement, entendre la moindre parole.

Le jeudi 30 mai, un citoyen m'écrit qu'il a été dit à la tribune de sa section, qu'on venoit d'arrêter définitivement à l'assemblée de l'Évêché, que cette nuit même on fermeroit les barrières, on sonneroit le tocsin, on tireroit le canon d'alarme. A peine j'eus lu le billet, je vais le lire au comité de salut public, et j'annonce que je vais en faire lecture à la Convention nationale qui étoit assemblée. Lacroix de l'Eure, qui, dans cette soirée, ne quitta pas un instant le comité de salut public, où, d'ordinaire, il n'étoit pas si assidu, prend la parole : il représente que sur un billet qui rapporte ce qu'on a débité à la tribune d'une section, il ne faut pas aller jetter l'alarme au milieu de la Convention nationale; qu'il faut avant tout se bien assurer des faits, et appeller au *comité de salut public* les autorités constituées, responsables de la sûreté publique, le département et le maire. Le comité se range à cet avis, lui-même mande, par un billet, le procureur-général-syndic, et je vais chercher le maire à la Commune.

Il y arrivoit en ce moment, il montoit le grand escalier suivi de dix à douze hommes dont les gilets montroient autant de pistolets qu'ils avoient de poches.

Le maire se penche vers mon oreille, et me dit à voix basse ces paroles, qu'on ne sera pas étonné que j'aie retenues : *J'ai eu beau m'y opposer; je n'ai pas pu les en empêcher; ils viennent de déclarer, par un arrêté, que la Commune de Paris et le département qu'ils représentent, sont en état d'insurrection.* Je lui réponds : *Le comité de salut public vous mande dans son sein, et je vous attends.* Il entre au conseil général. Là, il publie ce qu'il venoit de m'apprendre, et il y déclare, plus formellement encore, que l'insurrection n'avoit été arrêtée que contre son avis et malgré tout ce qu'il avoit fait pour s'y opposer. J'entends des applaudissemens qui ébranloient la salle, des cris et des fremissemens de joie; je me crus dans la Tauride.

A l'instant où il avoit cessé de parler, le maire monte, et seul, dans ma voiture.

Dans la route je ne cesse de lui retracer les tableaux affreux des malheurs que cette nouvelle me fait présager, de lui faire considérer sur-tout que dans le moment où nous sommes en guerre avec toute l'Europe, une grande convulsion dans la ville où sont tous les établissemens nationaux, peut arrêter tout ce qui fournit aux besoins des flottes et des armées. Au milieu de tant d'autres présages sinistres, c'étoit celui qui me frappoit le plus, parce que c'étoit le plan qu'on devoit supposer à la ligue des tyrans et des esclaves de l'Europe. En exprimant les mêmes craintes et la même douleur, le maire déploroit et je déplorois avec lui ces horribles querelles des passions, qui seules avoient rendu de si grands

attentats possibles ; et nous arrivons au comité de salut public.

Le procureur-général-syndic du département, l'Huillier, et deux membres du directoire, y étoient déjà. Des aveux ou plutôt des déclarations qu'ils faisoient tous, un résultat sortoit sans aucune ambiguité : c'est que le département de Paris étoit déjà, par son approbation et par ses engagemens, dans ce qu'il appelloit l'insurrection.

Pache étoit loin de parler comme l'Huillier. Il rendoit compte des faits sans approbation et sans blâme, sans abattement et sans emportement, avec tristesse et gravité.

Comme on délibéroit, je me lève et je déclare que je vais rendre compte de tout à la Convention : *Vous n'êtes point du comité de salut public*, me dit Lacroix, *c'est à lui, dans de telles circonstances, à porter la parole par l'organe de l'un de ses membres.* On le charge de la porter, et il vient dire, une demi-heure après, qu'il n'avoit pas pu parler ; que la séance étoit levée quand il s'étoit présenté.

Les membres du département et le maire réitèrent souvent au comité de salut public l'assurance que, tant qu'ils seront à leur poste, aucune violence ne sera commise dans cette insurrection ; c'est là que pour la première fois j'entendis sortir de la bouche de l'Huillier ce mot *d'insurrection morale*, qu'ils écrivirent le lendemain sur quelques-unes de leurs banderoles : et c'étoit l'Huillier qui s'insurgeoit moralement contre Vergniaud et contre Condorcet !

Il ne pouvoit pas y avoir de sommeil pour moi dans ces tempêtes de la République ; je n'avois besoin d'être reveillé ni par le tocsin ni par le canon d'alarme ; et le 31 mai, avant cinq heures du matin, j'étois dans

les cours du palais national, qui étoient presque désertes encore.

Le premier homme que j'y rencontrai, ce fut Danton.

J'en fis la remarque, et cette remarque attacha sur lui tous mes regards et toutes mes observations.

Qu'est-ce donc que tout cela, lui dis-je, en m'approchant de lui? Ne pouvez-vous me l'apprendre? Qui remue les ressorts et que veut-on? — *Bah! ce ne sera rien*, me répond Danton : *il faut les laisser briser quelques presses, et les renvoyer avec cela.* — Ah! Danton, je crains bien qu'on ne veuille briser autre chose que des presses — *Eh bien! il faut y veiller.* — Vous en avez les moyens bien plus que moi.

J'entre à la Convention qui se réunissoit, où il n'y avoit que quelques membres encore : je lui dis le peu que je savois, et ne pus lui dire tout ce que j'ignorois. Cambon, qui ne savoit que les mêmes choses que moi, n'en put dire ni plus ni moins. Mais l'Huillier entroit à la barre, et dans ce jour c'étoit à lui qu'appartenoit beaucoup la parole. On sait comment il parla devant la représentation nationale; on sait ce qui fut fait et ce qui fût préparé dans cette journée. On connoît la motion pleine de noblesse et de prudence de Verniaud; cette motion si propre à faire ranger autour de la Convention nationale, pour en défendre l'intégrité, cette même force armée mise sur pied pour l'entamer. Tous ces faits, que leur publicité et leur authenticité ont fait connoître à tout le monde, sont réservés au pinceau de l'Histoire.

Le lendemain (1er. juin) dans Paris tout paroissoit rentré dans le respect des loix et de la Convention nationale; mais dans le comité de salut public entroient et sortoient incessamment les membres du comité d'insurrection; les Législateurs étoient contraints à

délibérer avec les violateurs de toutes les loix. Lorsqu'il restoit si peu de pouvoir au comité de salut public, dans lequel étoit alors tout le gouvernement national, dont la très-grande majorité étoit très-irréprochable, très-pure, on comprend qu'un ministre n'étoit propre qu'à décrier toutes les propositions qui passeroient par sa bouche : cependant je ne quittois pas le comité, je ne perdois pas une occasion de lui présenter les vues qui me paroissoient les plus propres à combler les abîmes dont la nation et sa représentation étoient entourées.

Une de ces vues parut un instant relever les ames honnêtes et leurs espérances.

Quelqu'épais que fussent encore pour moi les nuages qui cachoient les causes particulières de ces mouvemens, il y en avoit une générale à laquelle j'attribuois toutes les autres, sans laquelle j'étois sûr qu'aucune autre n'oseroit agir avec tant d'audace : c'étoit la division de la Convention nationale en deux côtés, et les haines allumées entre les membres des deux côtés le plus influens. Je me rappellois que dans Athènes des haines semblables, nourries entre deux citoyens puissans, Aristide et Thémistocle, mettoient à chaque instant la république à deux doigts de sa perte : que lors même que Thémistocle ouvroit un bon avis, Aristide, qui le jugeoit bon, le combattoit pourtant et le faisoit rejetter parce qu'il étoit de Thémistocle : je me rappellois que cet homme vertueux, qui ne pouvoit pas faire le mal sans l'avouer, s'écria un jour, pressé par sa conscience : *ô Athéniens, vous ne pourrez être tranquilles et heureux, que lorsque vous nous aurez jetté Thémistocle et moi dans le baratre*, (fosse profonde où l'on jettoit les condamnés). Ce cri de la conscience d'un homme de bien, qui s'accusoit avec tant de magnanimité, arrivé jusqu'à moi, à travers les siècles, m'avoit fait naître l'idée d'une résolution magnanime pour

quelques Représentans du peuple Français. Je proposai que des deux côtés de la Convention, ceux dont les haines mutuelles étoient les plus connues, ceux dont les querelles personnelles avoient divisé la représentation d'un seul peuple en deux partis, s'offrissent d'eux-mêmes à sortir de la Convention, pour la laisser poursuivre ses travaux qu'ils interrompoient, à se mettre en ôtage de la paix publique, à attendre dans ce magnifique ostracisme le règne des loix et les jugemens de la nation, qui n'auroit plus à prononcer que des bénédictions sur les uns et sur les autres. Plusieurs membres du comité de salut public, Delmas, Cambon, Barrère parurent émus de cette idée que je leur présentois avec émotion : Danton se leva les larmes aux yeux et s'écria : *Je vais la proposer à la Convention, et je m'offre le premier à aller en ôtage à Bordeaux.* J'écrivis à l'instant quelques pages pour reveiller, avec cette proposition, les affections élevées et généreuses qui devoient la motiver et l'appuyer. Mais Barrère fut le seul qui la fit à la Convention, Lanthenas fut le seul qui se leva pour s'offrir à l'exil ; et j'ai su depuis que cette idée embrassée au comité avec enthousiasme, mais communiquée imprudemment à la Convention, avant de la faire entendre avec la solemnité de la tribune, fut couverte de mépris et de risée par Robespierre, *comme un piége tendu aux patriotes.* Tels ont été en effet les piéges que j'ai toujours tendus, et ce n'est pas dans ceux-là que des hommes tels que Robespierre pouvoient tomber.

Il n'existoit dans Paris aucune force qui pût empêcher la journée du 2 juin; toutes les forces de Paris étoient mises en réquisition pour la produire.

Elle éclata.

Ce n'est pas ici le moment de dire comment je la vis et comment je la jugeai.

Tandis que la Convention nationale étoit assiégée, le conseil exécutif étoit prisonnier. Un instant Lebrun, Grouvelle et moi nous voulûmes respirer l'air dans l'une des petites cours du palais national : on vint nous avertir avec des sabres et des pistolets qu'il étoit indispensable de repasser le guichet.

Quand l'arrestation des députés proscrits fut arrachée, je dois ici ce témoignage à la vérité, et à ceux qui ne craignirent pas d'exposer alors pour elle leur liberté et leurs jours, la consternation et l'indignation furent les sentimens de presque toutes les ames dans le comité de salut public et dans le conseil exécutif : les changemens de temps ne changeront rien à ma manière de déposer sur des faits qui sont passés, mais qui n'ont pas pu changer. Breard, à qui un accès de goutte permettoit à peine de se traîner, sortit de la Convention pour venir nous dire qu'elle étoit en proie aux scélérats : Cambon, se tournant vers Bouchotte, lui adressa ces propres paroles : *Ministre de la guerre, nous ne sommes pas aveugles; je vois très-bien que des employés de vos bureaux sont parmi les chefs et les meneurs de tout ceci.* Barrère ne cessoit de dire : *Il faudra voir si c'est la Commune de Paris qui représente la République française, ou si c'est la Convention*; Delmas et Treilhard étoient, je crois, tous les deux malades; mais depuis, leur sentiment, le même que celui de leurs collègues, a été aussi nettement et aussi énergiquement exprimé. Lacroix paroissoit embarrassé, mais comme on l'est d'un triomphe qui n'a pas beaucoup de gloire, et qui peut avoir beaucoup de dangers; Danton en paroissoit inquiet et honteux; Bouchotte, qui parle infiniment peu, ne parla point du tout; je ne vis paroître Pache ni au comité, ni au conseil. Quoique je ne visse pas du tout clair dans ce qui se passoit, et que je conçusse beaucoup de soupçons dans ces ténèbres, je m'expri-

mois sans beaucoup de retenue et de circonspection ; le moment des ménagemens étoit passé, celui où il falloit se taire ou mourir n'étoit pas encore arrivé ; je parlois de la même manière, et à ceux en qui je me confiois, et à ceux de qui je me défiois. Ce soir-là même, et sur la table du conseil exécutif, j'écrivis ma démission. Ma résolution étoit prise de ne pas rester dans une place où rien ne me donnoit les moyens d'empêcher le mal, et où tout m'en faisoit paroître le complice.

Le lendemain, tous mes amis me conjurèrent de retarder au moins ma démission. Ducos et Condorcet purent seuls l'obtenir de moi. Ce qu'elle avoit de dangereux pour moi seul, ne m'auroit pas retenu ; ils pensèrent que je pourrois encore ou prévenir de plus grands malheurs en restant, ou surveiller des hommes à qui nous soupçonnâmes, dans ce moment, toutes les vues criminelles.

Je fus entouré d'espions, je le devins moi-même de Danton et de Lacroix. Je suivis, autant qu'il me fût possible, tous leurs pas ; j'épiai et je recueillis, autant qu'il me fut possible, toutes leurs paroles. Pendant quelques jours, je crus être sur les traces d'une grande conspiration contre la République. Ducos, Barrère, Cambon, Condorcet, Treilhard, même Alquier, si je ne me trompe, reçurent les confidences et de mes observations et des soupçons que je fondois sur elles. Entouré, comme je l'ai dit, d'espions, qui ne me quittoient plus, je voulus bien qu'ils me suivissent jusqu'à la porte de Gensonné et jusqu'à la porte de Vergniaud, que j'allai voir dans leur état d'arrestation. Malheureusement je ne les trouvai pas assez seuls pour leur communiquer sans réserve tout ce que je pensois sur les mesures à prendre pour les faire sortir avec la République des dangers qu'ils couroient avec elle.

Le généreux et infortuné Ducos, que je chérissois presque autant que mes neveux, craignoit de me voir, de peur d'attacher sur moi toutes les haines qui persécutoient ses amis, et qui devoient le faire bientôt mourir avec eux; mais si cette délicatesse étoit touchante en lui, il eût été indigne à moi d'en accepter les ménagemens; et durant ces jours, plusieurs fois il a dîné chez moi; une fois avec Mathieu, Représentant du peuple. Mathieu peut dire de quoi nous fûmes occupés durant le dîné.

Je ne puis avoir aucun besoin des témoignages que peut me rendre Pache; et j'ignore jusqu'à quel point il peut être disposé à accorder ou à refuser ceux que lui demandera la vérité; mais si la volonté de Pache se trouve d'accord avec son devoir, ce que je desire pour lui bien plus que pour moi, Pache peut dire aussi comment le 3 juin, lorsqu'il vint dans la matinée à l'intérieur, je lui parlai et de ce qui s'étoit passé la veille à la Convention, et de ce qui alloit se passer dans les départemens. Le maire de Paris parut troublé, et il ne l'est pas facilement; j'aime à croire que ce fut par le tableau que je lui traçai des maux que je prévoyois pour la France.

Je commençois à m'assurer, par la vérification de quelques faits, par la réduction à leur mesure de quelques autres, que mes soupçons sur Danton et sur Lacroix, s'ils étoient très-fondés, étoient aussi très-exagérés.

Mais si on n'avoit pas à craindre tous les crimes de la trahison, les évènemens, à mesure qu'ils se développoient, faisoient redouter toutes les horreurs de la guerre civile. Quelques départemens s'armoient, s'ébranloient; et, suivant la nature des intérêts et des passions, on craignoit ou on espéroit des mouvemens dans tous. Des députés mis en état d'arrestation le 2 juin, les uns s'étoient enfuis et étoient allés

chercher des vengeurs ; les autres étoient restés sous la main de leurs ennemis avec autant de soumission que s'ils s'étoient crus sous la main de la loi. Tel étoit l'état des choses; et voici quelles étoient, dans cet état des choses, mes pensées, mes résolutions et mes démarches.

Si, par un mouvement unanime, ou d'une très-grande majorité, les départemens de la République française avoient pu se lever, marcher vers Paris, demander avec la voix sainte et majestueuse du vrai peuple, la liberté des Représentans arrêtés, leur réintégration dans le sanctuaire des loix, le silence de toutes les passions, et le châtiment de ceux qu'elles avoient entraînés à des attentats ; cette grande démarche nationale auroit sans doute ajouté à la gloire de la Nation française dans l'Europe ; elle eût donné l'autorité et la clarté d'un fait positif et immortel à des principes de l'art social trop vastes ou trop profonds pour être universellement saisis, tant qu'ils restent sans application dans la théorie; elle auroit sauvé la France, elle auroit sauvé Paris, qui a autant souffert que le reste de la République, et qui a eu de plus le malheur d'avoir été le centre d'où sont partis tous les crimes.

Je ne doute pas que cette grande idée n'ait été celle qui ait fait naître, après le 31 mai, le projet de faire mouvoir tous les départemens ; mais sa grandeur, qui a séduit ceux qui l'ont conçue, est aussi ce qui la rendoit un peu chimérique : il étoit trop impossible que tant de départemens fussent à-la-fois mus et dirigés par un même esprit, sur-tout lorsque cet esprit étoit celui d'une haute sagesse : il étoit trop impossible que, dans un même département, le même esprit animât tous les citoyens, sur-tout lorsque pendant près d'une année entière on avoit semé la division entre les administrateurs et les administrés,

ministrés, entre les riches et les pauvres; il étoit trop difficile enfin, que de tant de mouvemens, qui demandoient de l'impétuosité, il se composât un seul mouvement qui s'avançât vers Paris avec ordre et régularité.

Cependant les mouvemens, s'ils avoient été unanimes, pouvoient tout sauver, et les mouvemens, s'ils étoient partiels, pouvoient tout perdre. Dans le premier cas, la guerre civile étoit évitée; dans le second cas, elle étoit allumée.

Le but qu'on se proposoit ne pouvoit donc être atteint que par une espèce de miracle; et ceux qui devoient se marquer ce but, ne mirent aucun concert, aucun ensemble dans leurs mesures. Je parle des députés proscrits dans Paris.

Pour remplir leurs vues avec quelque succès, il falloit ou que tous courussent dans les départemens, ou que tous restassent à Paris. Tous ensemble dans les départemens, ils auroient exercé une influence plus étendue et plus imposante; par leur nombre seulement, par le nombre auquel les imaginations attachent toujours une idée de grandeur et de majesté, ils auroient écarté d'eux tout ce qui donne l'air d'une fuite, ils se seroient entourés de la considération d'une retraite, et dans quelque lieu qu'ils se fussent retirés tous ensemble, là auroit été le MONT SACRÉ.

Tous ensemble à Paris ils auroient pu faire trembler encore les ennemis qui les auroient tenus sous les couteaux, et la France n'auroit plus voulu voir la Convention nationale que dans un cachot. S'il avoit fallu frapper pour la première fois tant de Législateurs, en un seul jour, juges et bourreaux auroient reculé, frappés eux-mêmes d'effroi, et se seroient écriés: *Non, nous n'oserons jamais toucher la Représentation nationale.* C'est par leur

nombre bien plus encore que par leur innocence et par leurs vertus que les soixante et treize ont été défendus.

Mais des députés mis en état d'arrestation le 2 juin, les uns allant jetter le cri de guerre dans les départemens, les autres gardant leur prison, comme Socrate, lorsqu'ils pouvoient s'échapper ; la conduite de ceux-ci concourut à donner l'air d'une révolte à la conduite des autres, et les mouvemens de ceux qui cherchoient des forces et des armes étant imputés comme un crime à tous, il étoit bien difficile d'obtenir de l'ardente soif de la vengeance qu'elle respectât la vie de ceux qu'elle avoit chargés de chaînes.

Tant d'inconsidération dans des déterminations d'une si haute importance, est une preuve bien éclatante, ajoutée à tant d'autrrs, qu'ils étoient unis les uns aux autres par les mêmes principes, par la même manière d'aimer et de servir la République, mais qu'ils n'étoient unis par aucun complot, même contre des ennemis si atroces ! Hélas ! leur mémoire n'a aucun besoin de cette preuve de leur innocence ; mais leur conservation, leur vie et celle de tant de milliers de citoyens, dont l'échafaud a été dressé après le leur, avoient besoin d'une conduite plus habilement concertée, ou plus heureusement inspirée.

Ma conduite dans de pareilles circonstances, aussi difficile à bien tracer que la leur, étoit, je le crois, plus réfléchie ; mais elle n'a pas mieux réussi à les sauver, et on verra bientôt à combien peu, dans plusieurs momens, a tenu mon salut, si on peut appeller mon salut le peu qui me reste d'une vie si indignement diffamée par tous les partis, si horriblement tourmentée.

En me condamnant à rester encore dans le minis-

tère, je me marquai trois buts, auxquels on m'a vu toujours tendre.

Le premier, d'employer tous les moyens dont je pourrois m'aviser, et qu'on ne m'enleveroit pas, à convertir les mouvemens des départemens en négociations entre les corps administratifs et les comités de gouvernement, pour empecher l'explosion de la guerre civile ; le second, de hâter l'acceptation de la constitution à laquelle on travailloit très-hâtivement, et de préparer les esprits, dans Paris par mes conversations, dans les départemens, par un mémoire que je leur adresserois, à saisir le moment où la constitution seroit solemnellement proclamée, pour proclamer avec elle une amnistie accordée par les vainqueurs aux vaincus, et par les vaincus aux vainqueurs, qui en avoient plus besoin encore ; le troisième, de veiller ici sur toutes les dispositions sanguinaires que je pouvois craindre contre quelques détenus, pour les combattre de toute ma puissance.

Quant à ce que j'ai fait pour arriver au premier but, j'interpelle ici tous les membres vivans du comité de salut public de cette époque ; tous attesteront, je n'en fais aucun doute, que je leur ai parlé sans cesse de reconciliation et de réunion, des torts et des vertus républicaines de tous, de la nécessité d'un oubli universel de tout le passé, et jamais de combats à livrer, de victoire à remporter, de châtimens même légers à faire subir. Mais sur cela ce n'est pas seulement des Législateurs que je puis appeller en témoignage ; tous les faits ne sont pas demeuré renfermés dans le secret du comité, il y en a d'essentiels, dont, une partie au moins, a paru au grand jour de la Convention nationale, et ces portions si publiques, si solemnelles de ma conduite, garantissent l'ensemble auquel elles appartiennent.

A peine le Calvados fut en mouvement, je reçus d'une commission, par laquelle tous les mouvemens étoient dirigés, deux ou trois lettres ; dans l'une on me parloit de *ma vertueuse neutralité*, et on me demandoit des grains ; dans une autre on m'écrivoit : *Tremble, les bannières du Nord et du Midi sont déployées, elles marchent sur Paris*; *tremble, ceux qui affament seront traités comme ceux qui assassinent.* Les lettres étoient signées Caille et Pourgon. Je tremblois, mais c'étoit pour ceux qui écrivoient de pareilles lettres, et je ne les portois ni à la Convention ni au comité ; je n'y faisois non plus aucune réponse. Mais au comité, où l'on prenoit déjà des mesures pour faire marcher des troupes contre le Calvados, je représentois incessamment combien il étoit indispensable de les faire précéder par des négociateurs, combien il seroit beau et heureux de tout terminer par des mesures pacifiques qui étoufferoient non-seulement la guerre, mais les querelles et les haines qui l'avoient amenée.

Après avoir essayé tout le pouvoir du raisonnement, j'affirmois, avec cet accent d'une persuasion sincère qui passe dans les ames comme une passion, que les voies conciliatrices auroient un succès infaillible, que la guerre civile prête à éclater donne une puissante éloquence à celui qui parle pour en écarter les horreurs, et que si on vouloit enfin m'envoyer dans le Calvados, je me chargeois d'en revenir avec la paix.

On me disoit que dans le Calvados j'étois détesté, qu'on m'y arrêteroit, que quelque coquin pourroit faire quelque chose de plus encore ; et qu'un ministre de l'intérieur devoit rester à Paris. Je répondois que j'étois sûr que Guadet et Barbaroux étouffoient pour moi dans leur ame des sentimens d'estime qu'il me seroit facile de réveiller, qu'il étoit impossible qu'en me voyant

aller à eux, le choix seul qu'on auroit fait de moi ne leur garantît la réalité des intentions pacifiques, et que toutes les parties de la République où il pouvoit la servir, étoient également le poste d'un ministre de l'intérieur.

Il fut convenu au comité et au conseil que j'irois dans le Calvados, mais après que la Convention en auroit été prévenue, et ne s'y seroit pas opposée.

St.-Juste assistoit à cette délibération. Quand la décision fut prise, il s'offrit à aller avec moi dans le Calvados. Je ne puis prononcer si, à ce moment, il étoit déjà assez formé à l'artifice et à la bassesse pour vouloir dégrader en lui la dignité d'un législateur, à servir d'espion à un ministre, ou s'il eût en effet quelqu'un de ces bons sentimens qui traversent quelquefois l'ame des méchans sans y laisser aucune trace; mais il sortit alors de sa bouche un mot qui paroîtra bien étrange, lorsqu'on le comparera à sa conduite postérieure, un mot que je me suis toujours rappellé à chacun de ses rapports, à chacune de ses atrocités: *Je pense absolument comme vous*, me dit St.-Just, *je crois qu'on peut mener les hommes avec un cheveu.* Trois mois après, pour les mener, il ne croyoit pas qu'on pût couper assez de têtes!

Thomas Lindet assistoit aussi à cette délibération en qualité, autant que je puis m'en souvenir, de Député de l'Eure ou du Calvados. C'est lui qui fit le rapport à la Convention; et j'y étois; il le fit en homme loyal qui croyoit la mesure bonne, et qui vouloit la faire adopter; mais Lacroix de l'Eure, qui ne vouloit pas transiger avec ses ennemis, qui vouloit les perdre, sous de beaux semblans d'intérêt pour moi, fit rejetter, avec hauteur, par la Convention le projet de l'envoi d'un ministre dans le Calvados.

Un délai avoit été accordé aux administrateurs des

départemens qui avoient levé l'étendard pour le déposer, pour rentrer sans aucun danger dans l'association générale, et je voyois arriver l'expiration du délai comme l'expiration de toutes mes espérances pour écarter la guerre civile. Je me détermine, sans en prévenir le comité, à demander à la Convention elle-même la prolongation du délai; et, pour disposer les ames à cette bienveillance facile que de bonnes nouvelles répandent dans les grandes assembléees, je fais précéder la demande du récit de plusieurs avantages obtenus sur nos ennemis extérieurs, que ma correspondance m'avoit appris, mais dont il ne m'appartenoit pas d'être le rapporteur. Les nouvelles furent parfaitement accueillies, la demande, je le crus un instant, alloit l'être. Mais à peine Robespierre l'eut entendue, et eut apperçu le succès qu'elle alloit avoir, il se lève en colère, il la repousse avec indignation; il termine son discours par ces paroles qui ont long-temps retenti dans mon ame plus indignée encore que la sienne: *Vous n'avez que trop long-temps usé de la clémence; vous devez et vous voulez sauver la République, il faut laisser tomber la hache des loix sur les têtes criminelles.*

Rempli de douleur et de funestes pressentimens, au sortir de la Convention, j'errois avec mon neveu sous les arbres des Tuileries. Je vois passer Legendre et Carrier. Je ne connoissois le premier alors que par quelques grands mouvemens de son ame; l'autre, que je connoissois pour un homme privé de toute délicatesse d'idées et de langage, n'avoit pas encore épouvanté le monde de ses atrocités. Je cours à eux, et je leur confie toute la situation de mon ame, tout ce que je présage d'horrible de l'excès des rigueurs auxquelles Robespierre entraîne la Convention. Carrier m'interrompoit à chaque parole; Legendre, au contraire, interrompoit Carrier, vouloit m'entendre

et m'écoutoit avec la réflexion d'une ame émue. Il me fut aisé de deviner que Legendre sentoit tout ce que je sentois moi-même. Carrier, lui, m'épargna la peine de deviner quelque chose, et je veux ici rapporter dans toute sa stupide férocité, un mot sorti de sa bouche à cet instant où le systême exterminateur n'étoit pas établi encore comme un régime légal; un mot qui peut ajouter, peut-être, à l'horreur du nom de Carrier : *Non, non,* dit-il, *il faut que Brissot et Gensonné tâtent de la guillotine; il faut qu'ils la dansent.* O France! ô ma patrie! et c'étoit là un de tes Législateurs, à l'instant où tu t'élevois aux destinées d'une République !

Le Calvados, par la présence des Représentans du peuple qui s'y étoient rendus, étoit l'objet de ma principale attention; mais Lyon et Bordeaux fixoient aussi continuellement mes regards; chaque jour je faisois quelque nouvelle tentative pour faire prendre au comité de salut public de justes notions des dispositions véritables de ces deux villes si importantes, et des dispositions qu'il convenoit de prendre à leur égard pour prévenir les malheurs dont elles étoient menacées.

Je ne pouvois pas me dissimuler que dans Lyon l'aristocratie et le royalisme, couverts des couleurs nationales, tramoient des complots d'une grande profondeur. Biron, né dans les castes de la noblesse féodale, mais fait par la justesse de son esprit, par la grandeur naturelle de son ame, par l'insouciance même de son caractère, pour trouver très-ridicules toutes ces chimères de l'orgueil, pour la défense desquelles le sang couloit par torrens sur la terre; Biron, dès le mois de février, m'avoit écrit de Lyon même : « Le royalisme et l'aristocratie ont ici un foyer plus » profond et des canaux plus étendus qu'on ne pour» roit l'imaginer ». A l'instant où je l'avois reçue,

j'étois allé lire cette lettre au comité de sûreté générale.

Mais j'avois d'autres renseignemens encore sur Lyon, et je les tenois de deux hommes dans lesquels j'avois autant de confiance que dans Biron, et qui, tous les deux, avoient séjourné à Lyon plus long-temps que lui.

L'un étoit Gonchon, homme populaire, à la manière même du peuple, orateur long-temps fameux du fauxbourg Saint-Antoine, qui, en menant souvent la multitude de Paris, ne l'avoit jamais égarée, parce que c'étoit pour elle et non pour lui qu'il l'avoit toujours menée, homme à passions plus encore qu'à principes, mais qui, n'ayant que les passions de la nature, ne pouvoit être la dupe ni d'un aristocrate sous le masque révolutionnaire, ni d'un révolutionnaire, dont le glaive, comme la faulx de la mort, donne aux hommes l'égalité des tombeaux.

L'autre étoit Lenoir de la Roche, homme très-instruit et penseur, éclairé de la lumière des autres et de la sienne, fait pour juger les hommes par les principes, et les principes par l'observation et l'expérience des hommes, l'un des membres de l'Assemblée constituante, et qui en auroit été l'un des oracles, si on avoit pu lui faire prendre la parole.

Je n'ai point su que Lenoir de la Roche et Gonchon se soient même rencontrés à Lyon; mais il étoit impossible de se rencontrer plus entièrement dans ce que l'un et l'autre m'écrivoient dans le même-temps de l'état des esprits et des ames dans cette ville.

Le résultat de leur correspondance à tous les deux, c'est que ce n'étoit point contre la liberté qu'étoient soulevées les sections de Lyon; mais contre les brigan-

dages et les cruautés commises, en son nom, par ce Chalier qui avoit pris Marat pour modèle, et qui en étoit la charge; c'est que les riches manufacturiers de Lyon, qui ne pouvoient pas être des Brutus, seroient de très-bons et de très-généreux citoyens, si la République, dont le premier devoir est de protéger puissamment toutes les vies et toutes les propriétés, assuroit aux Lyonnais qu'ils ne seroient point tués, parce qu'ils sont riches, et leurs familles dépouillées de toutes leurs richesses, parce qu'ils ont été tués; c'est qu'enfin les plus artificieux royalistes, quoique plus nombreux à Lyon que par-tout ailleurs, à cause du voisinage de la Suisse et des émigrés, n'y pouvoient attirer personne d'important dans leur perfide systême, qu'en présentant à des hommes réduits au désespoir les forces et les garanties que la République leur devoit et ne leur offroit pas.

On conçoit que lorsque Saint-Just, Couthon et Robespierre furent entrés au comité de salut public, pour l'intérêt des Lyonnais, pour celui de mes correspondans et pour le mien, je ne devois communiquer de pareils renseignemens qu'avec beaucoup de circonspection; je les communiquois pourtant, et comme les plus exacts, suivant moi, comme les plus vrais de tous ceux qu'on recevoit en même-temps.

Lorsque les Lyonnais firent des propositions, parmi lesquelles il y en avoit un très-grand nombre de justes, de raisonnables, j'étois loin de desirer qu'on traitât avec eux de puissance à puissance; je sais sentir tout ce qui est dû à la majesté d'une nation, et tout ce que ceux qui la représentent doivent lui faire rendre; mais je n'aurois pas pu concevoir, dans un gouvernement républicain, ce despotique orgueil qui fait qu'on refuse une chose précisément parce qu'elle est demandée, si je n'avois vu, par mille exem-

ples, que les ames étroites et dures croient s'agrandir et satisfont leur orgueil personnel en étendant non la bienfaisance, qu'ils jugent une foiblesse, mais la sévérité de la puissance dont ils sont les représentans.

Je dis un jour au comité de salut public, et presque tous ses membres y étoient : « On a rendu le » gouvernement révolutionnaire, pour diriger et con- » tenir par l'action d'une volonté et d'une force uni- » que ces milliers de mouvemens disparates et désor- » donnés que la révolution fait naître. Eh bien ! servez- » vous donc de cette force, qui doit être absolue, pour » conserver et non pour détruire, servez-vous-en » pour établir provisoirement dans Lyon une force » gouvernante, qui ne sera ni celle des sections, » ni celle de la commune de cette ville, qui sera » la vôtre ; c'est-à-dire, celle de la Convention, » celle de la Nation. Comprimez tous les partis, » pour les empêcher de se déchirer, et pour vous » dispenser de punir les attentats que vous n'aurez pas » prévenus ».

Je ne sais si, en m'écoutant parler, Couthon se vit déjà dans Lyon, exerçant une puissance qui mettoit tout à ses genoux ; mais la persuasion avoit l'air de passer dans son ame ; elle y étoit. Il alloit soutenir ma proposition, lorsque Robespierre, prenant la parole : *J'entends*, dit-il ; *vous nous proposez de détruire une commune patriote ; c'est contre les principes, et le gouvernement révolutionnaire est fait pour les maintenir, et non pour les anéantir.* Tout se tut devant ces paroles et devant les principes.

Qu'on se rappelle comment ces mêmes hommes ont traité depuis et ces mêmes principes et une commune qui ne leur avoit pas été moins chère !

Si on avoit embrassé alors cette mesure, si on l'a-

voit exécutée avec douceur et dignité, les sections, puissamment défendues contre l'intolérable oppression de la commune, se seroient battues contre les royalistes avec cette intrépidité qu'elles déployèrent le 29 mai. Cette cité superbe, que la France présentoit à l'admiration et à l'envie de l'Europe, subsisteroit, et les milliers de citoyens, qui ont été foudroyés sur les débris de ses monumens, respireroient encore pour la République. O Dieu ! que de maux, faciles à prévenir, ont fait fondre sur nous le délire de l'orgueil et des ressentimens dans trois ou quatre hommes ! O France ! combien, pour que l'exercice de ta souveraine puissance soit pour toi la source de tous les biens, et ne soit pas la source de toutes les calamités, combien il t'importe de faire tomber tes élections sur des esprits et sur des ames dignes d'être tes Représentans et les Représentans de la raison humaine !

Malheur à celui qui, en défendant sa propre innocence, craint de la compromettre, et ne saisit pas l'occasion de rendre d'honorables témoignages à tous ceux dont la conduite lui a paru digne d'estime ! Malheur à celui qui étouffe dans son ame le cri de la vérité qui s'élève en faveur de celui qui a des ennemis puissans ! Parmi les Représentans du peuple, dont la conduite à Lyon a pu être connue de moi, je me croirois trop lâche et trop coupable, si je ne citois ici avec honneur Robert Lindet. Il fut choisi pour cette mission, parce qu'on espéra qu'il l'exerceroit avec tous les ressentimens que pouvoient avoir allumé dans son ame des brochures où il étoit atrocement diffamé, et qui avoient été écrites par des partisans de la cause des sections : Robert Lindet, en effet, se montroit quelquefois beaucoup trop sensible à ces diffamations ; mais sa colère la plus ardente, ses emportemens les plus furieux, je les avois vu

souvent s'abaisser et expirer devant des vérités et des sentimens de morale présentés à sa conscience ; et à Lyon, ainsi que dans le Calvados, où il fut envoyé à son retour, s'il a pensé à ses ressentimens, c'est pour jouir de l'oubli qu'il en faisoit ; il s'est conduit par-tout avec cette modération que la raison seule et la morale imposent aux passions sauvages de l'espèce humaine.

De toutes les cités de la République, objets de mes continuelles inquiétudes, on conçoit que Bordeaux, où j'ai passé les plus heureuses années de ma jeunesse, où je comptois beaucoup d'amis et pas un seul ennemi, étoit celle qui m'inspiroit les inquiétudes les plus cruelles.

Quand une députation de la Gironde vint prononcer à la barre de la Convention, et afficher sur les murs de Paris, les plaintes et les menaces de ce département indigné, la parole fut portée, et les placards écrits par un homme avec qui j'avois eu les liaisons les plus intimes : Duvignau.

Un autre, peut-être, dans mon poste, observé comme je l'étois, auroit craint avec lui des rapprochemens : moi, je les recherchai ; j'avois trop besoin d'épancher toutes les terreurs et toutes les douleurs de mon ame, dans le sein d'un homme qui étoit mon ami, et qui venoit parler pour une ville dont j'ai conservé des souvenirs aussi chers que ceux du lieu de ma naissance : trois ou quatre fois il dîna chez moi, et une fois nous fûmes seuls. Je mis en usage toutes les puissances réunies de la vérité et de l'amitié, pour lui faire connoître au vrai l'état des choses et des personnes, pour lui donner de justes notions de la nature des dangers qui étoient très-grands, mais qui n'étoient pas ceux dont les fantômes obsédoient la ville de Bordeaux. Sa persuasion à lui, et il l'a prenoit pour une conviction, c'est que Robespierre et la Commune de Paris étoient

ligués pour ériger un trône à d'Orléans, qui avoit promis à Robespierre de le faire son ministre perpétuel, et à la Commune de convertir la représentation nationale en une représentation municipale qui feroit, des seuls Représentans de Paris, le corps législatif de toute la France. Un jour, suffoquant d'indignation et les yeux noyés de larmes, Duvignau me dévoila ce complot sur lequel il ne lui restoit aucun doute.

Je laissai tomber les mouvemens de son ame que je connoissois pour très-passionnée, mais pour très-mobile.

Pour le faire sortir de son imagination, je rappellai une suite de faits très-réels, que lui-meme ne pouvoit contester; quand je l'eus fait rentrer dans le monde qui étoit sous nos yeux, je lui exposai le véritable état des choses; il en frémit avec moi, mais ce fut d'une autre espèce de terreur; il laissa tomber d'autres larmes, mais elles couloient et sur la République prête à périr sans avoir un seul ennemi véritable, et sur son ancien ami dépositaire calomnié de tant de vérités évidentes, qu'il ne pouvoit ni faire triompher ni faire comprendre. Pour nous rattacher davantage au même sort, pour nous donner un moyen très-naturel de concerter nos démarches dans une correspondance suivie, je lui offris, et il accepta une de ces missions d'observateur dans les départemens, que je créois alors.

Si Collot d'Herbois, lorsqu'il me fit arrêter pour cette institution, m'avoit connu un pareil observateur, comme je serois resté écrasé sous les foudres de son éloquence! Oui, il est des occasions, et j'en ai fait l'expérience indubitable, où, ce qu'on a fait de mieux précisément est ce qui peut servir le mieux à vos ennemis pour vous envoyer à l'échafaud couvert d'une éternelle infamie.

J'ignore avec quelles dispositions Duvignau arriva et parla à Bordeaux ; quand les vents des passions et de l'esprit de parti soufflent en tous les sens avec tant de violence, il est impossible de rien garantir des ames aussi mobiles et aussi passionnées, et, quoique doué d'excellentes qualités, pour éviter le seul reproche de foiblesse, Duvignau étoit homme à se précipiter dans tous les excès.

Après le 31 mai et le 2 juin, et lorsqu'on annonça que Bordeaux alloit faire marcher une force armée, j'étois à-peu-près sûr, d'après les dispositions générales de la France, que cette force armée ne se formeroit pas ; que, si elle se formoit, foible par le nombre, incertaine dans ses vues, dénuée de tous les grands approvisionnemens, elle seroit vingt fois arrêtée avant d'arriver seulement à la Loire, et que tous les résultats de ces mouvemens convulsifs seroient d'exposer à d'affreux supplices les hommes qui les auroient excités, et qui presque tous étoient ou mes camarades de collége, ou mes amis de jeunesse. J'allois envoyer à Bordeaux mon neveu, qui voyoit toutes ces choses, non d'après moi, mais comme moi, qui avoit eu des liaisons plus récentes, plus intimes, plus tendres encore, avec plusieurs des membres de la commission populaire de Bordeaux, et principalement avec Serre, de qui il étoit aimé comme on l'est par un frère ou par un père ; avec Serre, que la force de son caractère et de son ame dévouoit entièrement au parti qu'il avoit embrassé ; mais peu fait, par la fermeté de sa raison, pour le délire des partis dont je l'avois vu moi-même l'ennemi très-déclaré durant l'Assemblée législative ; avec Serre qui, sans ambition et sans passions personnelles, se mettoit à la tête de tous les dangers, pour se sacrifier, s'il le falloit, aux amis qu'il avoit dans la députation de la Gironde.

Je renonçai à ce projet, lorsqu'on parla d'envoyer deux Représentans du peuple à Bordeaux, et je ne m'occupai plus qu'à concourir, autant que je le pourrois, à faire tomber le choix sur des hommes que la ville de Bordeaux écouteroit avec la confiance due à la raison, à l'impartialité et à la sagesse. J'ai lieu de croire que je fus le premier à désigner Treilhard et Mathieu à ceux qui pouvoient les présenter à la Convention : je ne pouvois que beaucoup espérer d'eux, et peut-être beaucoup craindre pour eux-mêmes : je craignois, en effet, qu'ils ne fussent froissés entre tous les excès, parce qu'ils ne donnoient dans aucun; qu'ils ne fussent pris dans la Gironde pour des montagnards, et à la Montagne pour des Girondins : je le disois alors, et tout le monde a pu savoir depuis que c'est précisément ce qui est arrivé.

La situation d'un ministre, à cette époque, étoit étrange et cruelle ! Il étoit obligé, en quelque sorte, de complotter le bien comme on complotte le mal, de tendre à l'exécution des intentions les plus pures par des voies couvertes et obliques; et ce qu'il avoit fait, ou ce qu'il avoit voulu faire de bon, caché sous les nuages dont il l'enveloppoit, le laissoit chargé de tout le mal qui se faisoit malgré lui, le faisoit entrer en partage de toutes les haines inspirées par des hommes qui étoient pour lui-même les objets de sa plus grande horreur.

Dans le même-temps que, suivant mes moyens, j'étois occupé sans relâche à écarter de Lyon, de Bordeaux, du Calvados les fléaux dont ils étoient menacés, moi-même j'étois représenté dans tous ces lieux comme un des fléaux de la République : ce placard sur les orgies sanguinaires de Charenton, dont j'avois empêché l'affiche, mais que j'avois remis au comité de salut public, étoit réimprimé à Lyon, et à tous les noms, qui y étoient déjà lorsqu'on m'en

remit les exemplaires à Paris, on y ajoutoit le mien; à Bordeaux même, à Bordeaux, où mon cœur espéroit avoir laissé des souvenirs plus ineffaçables de ce que je suis et de ce que je ne puis pas être, à Bordeaux, la commission populaire, dans ses proclamations, me peignoit comme le ministre et comme l'un des chefs des anarchistes, des factieux, des bourreaux; dans les départemens du Nord et du Midi circuloit une lettre imprimée, dans laquelle j'étois dénoncé à toute la République comme usurpateur et co-partageant du pouvoir suprême avec Danton, Robespierre et Marat! Ainsi, cette association ridicule autant qu'affreuse des noms de Garat et de Marat, l'un des artifices de l'aristocratie expirante, pour faire confondre celui qui honoroit toujours, et celui qui éclairoit quelquefois la révolution, avec celui qui ne pouvoit la couvrir que d'horreurs, de ruines et de sang; cette association, si propre à laisser à nud l'esprit de diffamation qui la faisoit, étoit appellée au secours des hommes qui, à tant d'égards, devoient être considérés comme les héroïques défenseurs de la révolution, de la morale et de la République! Dans le Calvados, les discours qui retentissoient à toutes les oreilles, me défiguroient tellement aux yeux d'une femme, capable de résolutions magnanimes, qu'elle aiguisoit le même poignard pour l'un des hommes les plus affreux de tous les siècles et pour moi! On pratiquoit déjà cet art, auquel nous avons vu faire sous nos yeux de si effroyables progrès, cet art, qu'avoient pratiqué aussi les tyrans de la Grèce, de Rome et de la Judée, lorsqu'ils faisoient couler le sang des philosophes, dignes des hommages de tous les siècles, confondu avec le sang des esclaves, dont la vie avoit été aussi criminelle que la condition étoit abjecte, lorsqu'ils faisoient expirer sur des croix des ames toutes célestes au milieu des larrons!

Instruit

Instruit de toutes ces injustices, qui, peut-être, étoient des iniquités, et qui, peut-être, n'étoient que des erreurs de cet esprit de parti, dont les égaremens sont plus incalculables encore que les fureurs, j'en étouffois dans mon ame déchirée les impressions de crainte de perdre le courage et la constance nécessaires pour réaliser ce qui me restoit d'espérances.

La plus grande de ces espérances, celle qui me paroissoit la moins difficile à remplir, après que les mouvemens des départemens, qui n'avoient pu être prévenus, avoient été étouffés, étoit celle de faire proclamer une amnistie mutuelle et générale dans cette grande solemnité où la nouvelle constitution seroit acceptée. Ici, autour de moi, je pressois toutes les ames vers cet acte de justice et de restauration universelle par tous les aiguillons de ce sentiment de la gloire, dont la puissance agit sur presque toutes les ames, tandis que celle de la vertu n'agit, dans toute sa force, que sur un petit nombre d'ames très-privilégiés. Voyez, disois-je aux chefs de la Montagne, combien il sera glorieux pour votre parti, après avoir fait la constitution, qu'on vous accusoit de ne vouloir pas faire, de saisir le moment de son acceptation, pour ouvrir les prisons à tous vos ennemis, pour les recevoir à-la-fois dans la Convention et dans vos bras; pour faire voir à toute la France que le triomphe de ces hommes, qu'on lui a peints si souvent comme des assassins, ne lui aura pas coûté une seule goutte de sang! Ces discours, je dois le dire, faisoient des impressions, mais je ne pouvois voir jusqu'à quel point ces impressions seroient efficaces. J'y revenois sans cesse et par-tout, pour en entretenir, pour en étendre et pour en assurer les effets.

Un jour je devois dîner à la mairie, j'y arrive tard, et comme on étoit déjà à table. Là étoient Dan-

ton, Legendre, Pache et sa famille, Bouchotte et quelques membres, je crois, de la Commune. A un certain silence, que jette mon arrivée parmi les convives, je conjecture que je venois d'être l'objet de quelque entretien. Je savois quel étoit *mon ordre du jour*, et cela me faisoit soupçonner quel pouvoit être l'*ordre du jour* sur mon compte. Bien persuadé que je ne faisois pas naitre une conversation, mais que je la renouois, je commençai à parler bientôt de la constitution, qui étoit achevée, de son acceptation, qui ne pouvoit pas être douteuse, et je continuai à-peu-près en ces termes : « Le plus grand bienfait de » cet ouvrage ne doit pas être de constituer la République, il doit être de la pacifier. En jurant de lui » obéir, il faut jurer de pardonner à ses ennemis ; » c'est à ce moment que commencera réellement l'ère » de la République ; et à ce moment, il faut que » nous prenions tous de nouvelles ames ; il faut que » nous commencions une nouvelle vie. De tous les » côtés on s'est accusé de crimes, dont on n'étoit coupable d'aucun côté ; mais si l'on veut prendre des » vengeances, elles seront des crimes ; ces crimes enfanteront de nouvelles vengeances, ces nouvelles » vengeances de nouveaux crimes encore, et nous roulerons dans ce cercle de sang sans pouvoir en sortir » de long-temps. Ce n'est pas en mon nom que je » vous parle ainsi, et ce n'est pas à mes paroles que » je veux que vous accordiez de l'autorité ; je vous » parle au nom de tous les siècles, et j'en ai bien » étudié l'histoire ».

Pendant que je parlois, et avec émotion, quatre ou cinq visages étoient abaissés et fixés sur leurs assiettes ; Legendre, au contraire, et Danton, la poitrine et la tête élevées et tournées vers moi, m'écoutoient avec ces regards qui expriment une communication et une intelligence parfaites entre l'ame de celui qui com-

mande l'attention, et l'ame de ceux qui la donnent. Si nous avions été seuls, je n'en doute pas, Danton, Legendre et moi nous nous serions serrés dans les bras les uns des autres. Mais Danton et Legendre avoient observé, comme moi, que les émotions n'étoient pas, à beaucoup près, unanimes; et Danton couvrant de ce qu'il y avoit de sauvage dans sa voix ce qu'il y avoit de sensible dans son cœur. « Hé bien! » me dit-il, Garat, si vous voulez que cela ait lieu, » laissez-donc là votre ennuyeuse modération; hâtez-» vous de prendre toutes les mesures pour envoyer » par-tout cette constitution, pour la faire par-tout » accepter; faites-vous donner de l'argent, et ne » l'épargnez pas; la République en aura toujours » assez ».

S'il ne tient qu'à cela, lui repliquai-je, reposez-vous-en sur moi. Je sais que penser de la constitution qu'on nous donne; mais son acceptation me paroît l'unique moyen de sauver la République, et je vous garantis sur ma tête qu'elle sera acceptée.

A côté de moi étoit quelqu'un dont l'extrême attention à tout cet entretien avoit lieu de m'étonner beaucoup, et qui m'adressa ces paroles, que j'ai dû bien retenir pour beaucoup de raisons : *Citoyen, il faut être généreux à ses dépens; mais non pas aux dépens de la République.* Je déclare, que ce n'étoit ni Pache, ni sa mère, ni sa fille, ni son gendre, ni Bouchotte. Je déclare encore, qu'on ne peut exiger de moi que je le nomme, parce que, dans aucun cas, il ne seroit possible de le lui imputer à crime.

Après-dîné, Legendre, que je ne connoissois que pour l'avoir vu deux ou trois fois en passant, s'approcha de moi avec confiance et bienveillance. Il me parla de Lyon, où il étoit allé en mission, de ce qu'il y avoit vu, de ce qu'il y avoit fait, de ce qu'il y

avoit dit : il s'épanchoit avec moi ; et ce fut pour moi une nouvelle preuve, que les vœux, que j'avois exprimés à table, étoient aussi les siens ; car on ne raconte ainsi son ame, pour ainsi dire, qu'à ceux avec l'ame desquels la nôtre a senti quelque analogie.

Il étoit très-utile de disposer quelques esprits dans Paris parmi ceux qui avoient le plus d'influence à ces pardons réciproques des torts ou des attentats ; mais l'essentiel étoit de préparer tout le Peuple Français à en sentir la nécessité, à en faire la demande dans les assemblées primaires de ce ton impérieux de la souveraineté auquel il faut obéir, alors même qu'on est législateur, sous peine de n'être qu'un rebelle ; c'est l'effet que je voulois produire par un écrit que j'adressois aux départemens de la République, mais que je ne pouvois guère composer que durant les nuits, les journées entières étant absorbées par les détails immenses et accablans de l'administration.

A l'instant où l'approbation, donnée au 31 mai et au 2 juin, parut générale dans Paris, et que l'indignation, qui n'étoit pas étouffée encore par la terreur, étoit générale dans la République, on demandoit aux ministres, et on exigeoit sur-tout de celui de l'intérieur, qu'ils adressassent des circulaires aux départemens, pour représenter ces journées sous les aspects les plus favorables, pour les inscrire parmi les jours heureux et glorieux de la République.

Jamais ma plume ne voulut écrire de lettres qui auroient fait circuler de pareilles apologies. Je défendis à tous les chefs de bureau de l'intérieur de rien insérer dans la correspondance qui eût trait à ces journées, et je dois dire qu'ils avoient tous peu

besoin qu'on leur recommandât de n'en pas faire l'éloge.

Mon silence n'étoit pas difficile à entendre, et je ne voulois pas toujours le garder.

Au comité de salut public, les instances devenoient chaque jour plus pressantes; elles devenoient presque menaçantes. Je répondois toujours : *On écrit rapidement pour les passions; quand on veut écrire pour la vérité, il faut du temps; laissez-moi faire : je saisirai le bon moment pour paroître, et je crois, écrire des choses utiles à* TOUS.

L'inquiétude que donnoit mon silence, faisoit tant de progrès, que Danton, qui avoit démêlé l'espèce de sentiment que je portois dans les affaires, et qui en avoit été touché, que Danton, qui ne vouloit pas me perdre, mais qui vouloit moins se perdre encore, avoit dénoncé mon silence dans une séance des Jacobins : *Le ministre Rolland*, dit Danton, *inondoit la France d'écrits contre-révolutionnaires : le ministre Garat a une autre manière de perdre l'opinion publique; il ne fait pas un seul écrit.* La phrase avoit tout-à-fait une tournure de tribune; elle fut applaudie à tout rompre, et ce soir-là même, je crois, les Jacobins nommèrent des commissaires chargés de l'examen de ma conduite. Le lendemain, Danton me dit : *Diable d'homme ! j'ai été obligé de vous dénoncer aux Jacobins.* Je lui répondis sans aucune amertume : *Je sais que vous m'avez dénoncé, et je crois que vous y avez été obligé.*

Si mon silence paroissoit coupable, j'avois lieu de craindre que mon ouvrage ne le parût un peu davantage, et cependant je le poursuivois toujours. La grandeur des objets et le cadre étendu dans lequel j'en présentois le tableau à la République, lui

donnoient de l'étendue : je remontois à l'origine de toutes les querelles pour mieux voir et pour mieux montrer leur nature dans leurs sources : je distinguois et je marquois les époques qui avoient accru par degrés leur violence : j'apprecіois le caractère et l'influence qu'avoient porté dans ces querelles les tribunes de l'Assemblée nationale, la société des Jacobins, et la Commune de Paris, les feuilles, les journaux les plus renommés : je traçois, comme en ayant été presque toujours le témoin, les recits des grands évènemens qui avoient jetté le désordre et l'alarme dans la République ; je pesois dans les balances de ma raison et de ma conscience, les graves inculpations faites réciproquement par les deux côtés de la Convention nationale : je faisois évanouir, comme des fantômes enfantés par la peur ou par la haine, ces accusations de royalisme, répandues de toutes parts, dans un moment où la République n'étoit pas seulement la passion de toutes les ames, mais leur délire : je combattois, comme une autre chimère, plus absurde et plus dangereuse, *le fédéralisme*, mot pris dans une acception entièrement contraire à celle qui lui appartient, et qui, lorsqu'il exprime quelque chose de réel, peint une forme de gouvernement entièrement opposée aux actes par lesquels on avoit voulu réunir et conjurer tous les départemens de la République contre la tyrannie dont toutes accusoient la Commune de Paris ; je m'arrêtois, avec tous les sentimens d'intérêt et de douleur, dont une ame humaine puisse être pénétrée, sur la situation des Représentans du peuple détenus à Paris ; je recusois pour eux ce tribunal révolutionnaire à la formation et aux formes duquel ils s'étoient tous opposés, dont ils avoient déjà décliné non - seulement la compétence, mais l'existence ; je demandois pour eux à la nation un

tribunal composé de jurés et de juges envoyés de tous les départemens, et rassemblés sous des formes vraiment judiciaires, très-loin de Paris, non à Bordeaux, non à Lyon, non à Caën, mais dans quelque ville ou dans quelque hameau qui n'auroient aucunement figuré dans les querelles; en faisant à leurs passions tous les reproches que je croyois qu'ils avoient mérités, en repoussant avec tous les ménagemens dûs à l'oppression qu'ils souffroient, les injustes accusations qu'ils avoient élevées contre moi, j'affirmois que la lumière du jour n'étoit pas plus claire que leur innocence, et je donnois la démission de mes fonctions de ministre, pour remplir, comme très-instruit de tous les faits, les fonctions de leur défenseur officieux devant le nouveau tribunal national.

A mesure que j'écrivois, j'envoyois les feuilles à l'imprimerie nationale du Louvre : déjà 128 pages étoient imprimées; six mille exemplaires *in*-8°., et six mille exemplaires *in*-4°. étoient tirés de ce qui étoit imprimé; il n'y avoit guère à composer qu'une feuille et demie, dont j'avois achevé à-peu-près la copie.

Malheureusement on savoit que j'imprimois, on savoit que l'ouvrage n'étoit pas très-court, et quelques gens qui prenoient quelque intérêt vif a la chose, furent curieux de savoir ce que contenoit l'ouvrage avant qu'il fût achevé. J'appris bientôt, et d'une manière certaine, que ces personnes s'étoient procurées des exemplaires des feuilles tirées, et les avoient lues : jamais elles ne m'en ont rien dit.

Mais dès ce jour je me sentis entouré de piéges, j'entendis murmurer ou gronder autour de moi des accusations qui, pour me faire tomber la plume des mains, vouloient faire tomber ma tête.

Il y avoit eu à dix à douze lieues de Paris quelques mouvemens de vieilles dévotes extrêmement légers : on vint me dire que c'étoit très-grave ; qu'il falloit faire partir à l'instant un courier avec des lettres aux administrations injonctives de mesures sévères. Les lettres furent écrites : le courier partit. Il n'alla pas loin : sous prétexte qu'en courant dans le fauxbourg St.-Antoine il avoit crié : *Je vais à l'armée de Jesus*, il est arrêté. Les lettres fermées du sceau d'un ministre de la République sont ouvertes : on me les rapporte dans cet état ; on n'y avoit pas trouvé ce qu'on espéroit que j'y aurois mis.

Tout le monde le sait ; le ministre de l'intérieur n'étoit aucunement chargé ni de la fourniture ni de la surveillance des subsistances de Paris : c'étoit le devoir et le droit de la Commune, qui avoit créé pour cela dans son sein un bureau des subsistances, présidé par le maire.

Je n'y avois eu et je n'avois pu y avoir que deux espèces de participation.

Deux ou trois fois j'avois demandé quelques millions à la Convention pour cette dépense, et plusieurs Députés, je l'ai su, m'en avoient fait un crime auprès de leurs départemens. Je le connoissois bien tout ce qu'on pouvoit penser et dire d'un tel abus, et je le disois moi-même en demandant les millions ; mais cet abus on l'avoit souffert avant ; on l'a souffert depuis, et s'il y a jamais eu un moment où il ait été dangereux de le supprimer, c'est au moment où je parlois.

La seconde participation que j'ai eue, c'est celle d'apostiller les réquisitions de grains faites pour la Commune de Paris, afin de leur donner comme une sanction de la République.

Cependant l'approvisionneur en chef, un certain

Garrein, parce qu'il est ou qu'il feint d'être dans l'embarras, imagine de faire retomber sur ma tête la responsabilité qui devoit peser toute entière sur la sienne.

Je reçois de ce Garrein une lettre dans laquelle il m'écrit : *il va falloir que le peuple sache et qu'il prononce lequel de nous a mis sa subsistance et sa vie en péril*. J'adresse à l'instant au maire un billet, dans lequel je lui dénonce cette insigne extravagance, et dans lequel je le préviens que je vais la dénoncer à la Convention. Une heure peut-être ne s'étoit pas encore écoulée, arrivent chez moi le maire, toujours très-calme, Garrein avec l'air repentant et presque soumis, s'excusant sur ce qu'il n'avoit presque pas le temps de lire les lettres qu'il signoit. On m'engage à tout oublier. Pour prouver combien j'oublie l'injure, je remets la lettre même qui la contenoit. Deux jours après Garrein étale dans tout Paris un placard rouge, de la hauteur de plus d'un metre, dans lequel il repète de mille manières la même absurdité, et dans les propres mots de la lettre que je lui avois rendue. Le peuple ne lut point Garrein, on ne le crut point ; les comités de la Convention se préparoient à m'en faire justice : et il fallut creuser quelqu'autre précipice sous mes pieds.

Depuis long-temps on avoit fait entrer dans les torrens des préjugés et des erreurs qui ravageoient l'espérance de toutes les prospérités de la République naissante, l'idée et le projet d'un *maximum* pour le prix de toutes les marchandises, et sur-tout pour les grains : que ce délire eût pris naissance dans quelqu'un de ces départemens où, avec sa main-d'œuvre, le peuple avoit peine à atteindre au prix du pain, je l'aurois compris ; mais qu'il commençât à Paris, où, à quelque prix que les grains fussent vendus, le peuple, par un effet de la munificence nationale, achetoit toujours le

pain au même prix, et toujours à un prix excessivement bas, c'est ce que je ne pouvois comprendre. On connoissoit parfaitement mes principes sur toutes ces questions d'économie, et on n'avoit aucun besoin de les interroger, de les sonder : le parti de ceux qui vouloient un *maximum* étoit pris aussi définitivement, et il n'étoit bon à rien d'ouvrir sur cela des discussions, comme si on avoit voulu chercher la lumière.

Cependant on me fait entendre qu'il est important de discuter la question du *maximum* entre les membres de quelques autorités constituées ; et le jour et l'heure d'une conférence sont fixés à l'intérieur.

Quelque parti que j'eusse pris, il y avoit quelque blâme que je ne pouvois éviter ; et comme dit le grand-maître de Florence, *les bons chasseurs sont ceux qui cernent tellement l'animal innocent qu'ils relancent, que, de quelque côté qu'il veuille prendre la fuite, il tombe, ou sous les feux des carabines, ou sous les dents des chiens, ou dans les flots d'un lac.*

Si je refusois la conférence, c'eût été le service public que j'aurois refusé ; si je votois pour le *maximum*, j'aurois trahi mes principes, et j'aurois couvert leur violation de mon suffrage et de ma responsabilité ; si je combattois le *maximum*, à la première occasion on me dénonçoit au peuple comme un ministre perfide qui avoit voulu faire la contre-révolution par la famine.

C'étoit là le piége le plus profond ; je le vis, et je m'y jettai. Tandis que tous les autres se rangeoient du parti du *maximum*, seul je le combattis et je prédis, ce qui n'étoit pas difficile, tous les malheurs qu'il ameneroit à sa suite.

Il devoit y avoir le lendemain, aux Jacobins, pour

le même sujet, une réunion plus nombreuse de fonctionnaires publics : on m'insinua que je ferois bien de m'y trouver. Pour le coup je ne crus plus de mon devoir de me laisser aller à cette seconde insinuation. J'avois assez affilé le poignard avec lequel on pouvoit m'égorger, je ne me crus plus obligé de le repasser encore sur la pierre ; et plus de soin en effet n'étoit pas nécessaire pour me perdre par ce seul moyen. A peu de jours de-là, et dans une circonstance dont j'aurai à parler tout-à-l'heure, du haut de la tribune nationale, en fixant le geste sur moi et les regards sur toute l'Assemblée, un orateur courroucé s'écria ; *Demandez à ce minis re perfide, s'il ne s'est pas opposé à la loi bienfaisante du* maximum *qui a assuré le pain au peuple. Demandez-lui si cette loi est partie de ses bureaux?* (Celui qui faisoit cette question, pour la beauté du discours et pour la véhémence du genre accusatif, savoit que la loi étoit partie; il s'en étoit assuré). Lorsqu'on avoit tant de moyens de me perdre, dans un temps où il en falloit si peu, celui-là étoit toujours celui qu'on me réservoit. Le département, Héron et la Commune, posoient ainsi ma question de vie et de mort : *A-t-il fait tout ce qu'il étoit possible de faire pour que Paris fût bien fourni de grains?* Une question, dit-on, en logique, est résolue quand elle est bien posée ; la solution de celle-là n'eût pas coûté un seul raisonnement au tribunal révolutionnaire.

Ce moyen étoit donc excellent, mais il n'étoit pas assez prompt ; et avant qu'on pût le mettre en usage, mon mémoire aux départemens pouvoit paroître. On chercha donc quelque moyen de m'expédier plus vîte. Un homme, dont l'exécution étoit rapide comme la foudre, s'en chargea.

Collot d'Herbois étoit envoyé en mission ; il vient à sept heures et demie de l'après midi demander à

l'intérieur l'une des voitures dont le ministre avoit la disposition. Mon usage le plus ordinaire étoit de dîner entre cinq et six heures, et ce jour là j'étois allé prendre mon seul repas de la journée dans mon ancien appartement de la rue Bourgogne, où, parmi d'autres douceurs, je trouvois celle de croire, quelques instans, que je n'étois plus ministre. Collot d'Herbois trouve très-mauvais qu'un ministre dîne quand il a dîné lui; il se met également en fureur et contre moi, qui ne me trouvois pas à l'intérieur, et contre Champagneux qui s'y trouvoit. De sa voix, de son geste, de ses expressions grossières et furieuses, il répand l'épouvante; il parcourt plusieurs bureaux pour chercher ce qu'il ne trouvoit dans aucun, et pour semer dans tous la même terreur.

On vient m'avertir de ce qui se passe, et je quitte tout pour aller assister à cette scène, que ma présence ne pouvoit pas terminer. En me parlant, les injures de Collot d'Herbois ne furent pas moins violentes, elles furent peut-être un peu plus oratoires. *Rolland n'est plus ici*, me dit-il, en se mettant à quatre ou cinq pas de moi pour l'attitude et pour le déploiement de l'action; *mais son esprit y respire encore; il est en vous.* — *Eh! mon dieu*, lui répondis-je, *Rolland diroit peut-être que c'est l'esprit de Collot d'Herbois qui y est entré avec moi. Mais en tout, par-tout où je suis, et où je veux être quelque chose, ou il n'y a aucun esprit, ou c'est le mien qui y est.* Plus Collot d'Herbois se livroit à ses emportemens, plus je me commandai de calme et de sang-froid. Je fus même poli. Il avoit menacé Champagneux; il ne me menaça point, et il fit bien. L'homme qui, dans l'ordre social, en menace un autre d'une autre force que de celle de la loi, fait rentrer à l'ins-

tant dans l'état de nature, et comme dans les forêts, lui et celui qu'il menace. Il me promit de me dénoncer le lendemain à la Convention : il me tint parole.

J'étois curieux de voir comme il s'y prendroit pour m'imputer à crime d'être allé dîner à six heures. Mais quoique ce fût mon seul crime d'abord, il m'en avoit trouvé un autre dans les bureaux de l'intérieur. Celui de mes attentats sur lequel il espéroit mettre la main, c'étoit mon mémoire aux départemens : c'est pour le chercher qu'il avoit couru de bureaux en bureaux, portant par-tout les mains et les regards. Faute de celui-là, qui n'y étoit pas encore, il s'arrêta sur un autre imprimé dont on faisoit les paquets et les envois : c'étoit une suite de questions adressées aux directoires des districts sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans les divers cantons de la France, sur la nature du climat, du terrein, des eaux, des animaux, sur la population générale, sur les proportions dans lesquelles se trouve la population des hommes, des femmes, des enfans, des adolescens, des hommes d'un âge mûr, des vieillards, sur ces singularités de l'organisation physique, à la trace desquelles des observateurs tels que Paw, Poivre et d'autres, ont dévoilé des secrets importans sur les mélanges des races, sur la manière dont des formes et des couleurs imprimées primitivement au Nord, se conservent long-temps encore au Midi. Ces questions faisoient partie de l'exécution d'un plan conçu pour avoir en moins d'un an et demi *un état véritable de la France*, sous tous les rapports où il importe à des Législateurs et à des administrateurs de la considérer ; plan qui avoit occupé inutilement, sous les rois, des ministres qui avoient de grandes vues, et qu'il étoit digne de la Répu-

blique d'exécuter à sa naissance et dans les orages même qui accompagnoient ses premières créations.

Le parti que tira Collot d'Herbois de ces questions, pour me faire paroître un instant très-criminel aux yeux d'une auguste Assemblée, est vraiment une chose digne de remarque, et qui mérite qu'on en tienne note pour l'histoire de l'esprit humain dans les grandes assemblées.

Collot fait lecture d'une question ainsi énoncée : *Les assignats perdent-ils? Et combien?* et il s'écrie, suffoquant de colère : *Les assignats perdent-ils!* N'est-ce pas un crime de le croire possible, et le ministre, qui fait une pareille question, ne veut-il pas faire la contre-révolution?

Pour varier les tons et les impressions qu'il faisoit, pour passer du sévère au plaisant, il lut ensuite l'une des questions sur les singularités de l'organisation physique ; celle-ci : *Les yeux communément sont-ils bleus ou noirs ?* Le rire part de tous les côtés ; il éclate et circule dans toutes les tribunes. Rien n'est si *niais* qu'une pareille question, et parce que cela est *niais*, je suis coupable.

Il ne falloit plus à Collot d'Herbois, pour achever de me perdre, qu'un autre trait un peu plus fort, qui fût à-la-fois ridicule et immoral : il obtient un grand silence, et, mes questions à la main, il y lit celle-ci : « A quel âge ordinairement les femmes cessent-elles d'être fécondes? A quel âge les filles sont-elles nubiles » ? A ces mots, de fille nubile, prononcés comme un comédien le pouvoit faire, on n'y tient plus ; mon arrestation et ma traduction à la barre sont mises aux voix et à l'instant décrétées.

On vient m'en avertir en grande hâte ; je n'attends pas que des gendarmes ou des officiers municipaux

viennent me chercher, et je suis rendu à la barre presque aussitôt que le décret est rendu.

Danton étoit président ; il me notifie le décret comme à un homme placé sous la main inexorable de la justice nationale.

Je comparoissois devant une Assemblée composée de restes des membres du côté droit, qui croyoient avoir à me reprocher en partie leur défaite, leur humiliation et leur oppression ; et de la Montagne, qui me voyoit accusé par les chefs qui assuroient et accomplissoient en ce moment son triomphe. Je n'étois l'homme d'aucun parti ; il étoit difficile que dans aucun des deux je trouvasse un seul défenseur. Aussi étois-je loin d'appeller sur moi des regards qui me fuyoient, en évitant d'avoir l'air de m'avoir apperçu, qui me laissoient dans la solitude que j'avois méritée par mes vues et par ma conduite isolée de tous et de tout, excepté de l'intérêt général, de l'intérêt de la vérité, de l'intérêt de l'humanité et de la République.

Dans ce premier moment, un seul homme osa s'approcher de moi à la barre, et tandis que les autres n'osoient m'avoir vu, il osa me parler : c'étoit un membre du côté droit.

Mais lorsque, prenant la parole, je racontai la visite un peu extraordinaire que j'avois reçue la veille de Collot d'Herbois pendant mon dîné et après le sien, alors trois de ces hommes dont l'ame est trop courageuse et appartient trop aux mouvemens de la nature pour souffrir qu'une grande injustice se fasse en leur présence sans qu'ils la combattent, se levèrent presque tous les trois ensemble, et sans parler de mon innocence, ils couvrirent des ridicules qu'elles méritoient les dénonciations de l'accusateur.

Cependant Collot d'Herbois étoit monté à la tribune, pour me lancer de nouveau les foudres de

son éloquence, et sa puissante dialectique, prompte à saisir d'une manière terrible toutes les circonstances du moment, tiroit parti d'une pâleur qu'un accès de migraine répandoit sur mes traits, pour y trouver la pâleur et la preuve évidente du crime. Il étoit très-douteux encore, si je serois renvoyé libre à l'intérieur et à mes fonctions, ou si je serois envoyé à la Conciergerie; et j'en atteste l'éternelle vérité, tel étoit l'empire absolu et facile que j'exerçois alors sur toutes les émotions de mon ame, que durant toute cette scène j'étois moins occupé à écarter un dénouement funeste, qu'à observer le jeu vraîment bizarre et *fatalique* des passions, des esprits et des évènemens.

Dans les paroles que j'avois prononcées, je n'avois eu garde de parler de la cause secrète et seule réelle de cette grande querelle. Celui qui présidoit, c'est-à-dire, Danton, qui m'avoit parlé sans cesse de mon ouvrage, et à qui il ne pouvoit plus rester aucun doute sur l'esprit dans lequel je l'écrivois, Danton étoit de tous les membres de l'assemblée, celui qui savoit le mieux pourquoi on me persécutoit et de quoi j'étois coupable sans qu'on m'en accusât. Il étoit aussi de toute la Montagne, celui, peut-être, dont la publication de mon ouvrage pouvoit le plus mettre la sûreté en péril : mais en me défendant j'avois dit, et à dessein, beaucoup de choses qui ne pouvoient être comprises que par Danton; dans la scène générale il y en avoit une particulière qui se passoit entre le président de la Convention et le malheureux ministre exposé à la barre : j'avois rappellé quelques circonstances où Danton avoit obéi à ces cris de la conscience et de l'humanité qui élèvent si fort une ame au-dessus des intérêts, des combinaisons et des cruautés révolutionnaires; et les traits invisibles que je dirigeois vers son ame y arrivèrent tous. Il quitte le

fauteuil

fauteuil pour la tribune : il prend la parole ; il me déclare innocent, en me déclarant en même temps, *de par la nature*, incapable de m'élever jamais à toute l'énergie et à toute la hauteur révolutionnaire. Le décret d'arrestation est rapporté, et la liberté m'est rendue.

Avant de sortir de la Convention je passai près du président, qui m'arrêta pour me dire : *Ecrivez donc une circulaire toute simple, et jettez votre ouvrage littéraire au feu ; gardez cela pour l'histoire.*

Les trois quarts au moins de l'Assemblée, à cette époque, durent croire que Danton avoit parlé sur moi à charge et à décharge : lui-même le crut peut-être, ou du moins voulut le faire croire. Quant à moi, le témoignage que je lui sus le plus de gré de m'avoir rendu, fut ce reproche solemnel de *foiblesse* qu'il me fit devant toute la République : j'avois la *foiblesse*, en effet, de ne vouloir entrer par aucune espèce d'approbation, ni exprimée, ni tacite, dans les voies par lesquelles on faisoit marcher la révolution depuis le 31 mai : c'étoit un certificat bien authentique que me signoit le président de la Convention, et par lequel il déclaroit à toute la France que je n'avois pas eu assez de grandeur révolutionnaire pour entrer dans ces hautes mesures. Si j'y étois entré, en effet, si j'avois voulu seulement écrire et signer deux pages, quels ennemis aurois-je pu craindre, en ce moment, et quels éloges auroient été trop éclatans pour moi ? Ce reproche de foiblesse m'a été fait tantôt par le côté droit, tantôt par le côté gauche, tantôt par les deux côtés à-la-fois ; et c'est précisément parce qu'il m'a été fait de tous les côtés, que de tous les côtés je l'accepte comme un témoignage qui m'est donné par tous de la force que j'ai eue de résister aux passions qui étoient partout, et qui, par leur manière accoutumée de juger,

ne pouvoient trouver de l'énergie qu'à ce qui s'abandonnoit, comme elles, à leur violence. Un temps viendra, et ce temps n'est pas loin, où ce témoignage, dont je prends acte, où ce témoignage, le seul, peut-être, sur lequel les deux côtés aient été unanimes, sera le titre le plus solide de ma plus complette justification aux yeux de tout ce qui pense sur la terre, aux yeux de ce qui n'aura été mêlé par rien à ces querelles des passions.

Si j'avois pu conserver encore sur les hommes quelques-unes de ces opinions décevantes que j'ai si long-temps gardées; si j'avois pu croire encore qu'un écrit, dans lequel les évènemens, où tant d'hommes sont intéressés, étoient appréciés par des jugemens aussi froids, aussi impartiaux que des équations algébriques; si j'avois pu, dis-je, me persuader encore qu'un pareil écrit n'eût pas soulevé tout le monde dans l'Assemblée, j'en aurois parlé, de la barre même, à la Convention nationale toute entière : je lui aurois proposé d'en entendre la lecture, et quel qu'eût été le sort qu'on m'eût fait alors subir, cette manifestation de mon ame, aux yeux de la Représentation nationale et de la Nation, auroit été pour moi un véritable triomphe, alors même qu'elle m'auroit conduit à l'échafaud. Mais il étoit trop certain qu'une pareille proposition, si je m'étois avisé de la faire, auroit été renvoyée au comité de salut public : il étoit trop évident que le seul parti possible qui me restât à prendre sur mon ouvrage, c'étoit ou de le sacrifier en silence, ou d'avoir le courage de le communiquer au comité de salut public, et d'essayer sur ce comité de gouvernement le pouvoir de la vérité, dite avec les seuls ménagemens qu'elle peut recevoir du desir sincère de la rendre utile à TOUS.

C'est à ce dernier parti que je m'arrêtai : l'ouvrage étoit beaucoup trop long, pour que tout le comité en

entendit la lecture : le comité de salut public nomma deux commissaires ; ce furent Robespierre et Saint-Just. Le jour et l'heure furent fixés. Saint-Just ne se trouva point au rendez-vous.

Je lus donc l'ouvrage entier, et, dans une seule séance, à Robespierre seul.

Nous allâmes nous placer dans un petit cabinet du pavillon où le comité de salut public et le conseil exécutif tenoient alors leurs séances. Tout sembloit nous assurer que rien de ce qui seroit dit dans cet étroit cabinet ne pourroit être entendu que de ceux entre qui alloit avoir lieu cet entretien ; mais les bonnes actions, qu'on a voulu rendre secrètes, ont quelquefois des témoins comme les crimes qu'on a voulu dérober à tous les yeux ; et des mots importans de cette conversation ont été entendus et retenus par un homme dont je n'ai pas appellé le témoignage ; il me l'a offert de lui-même.

La lecture fut longue ; mais elle parloit à toutes les passions de celui qui l'écoutoit, et sa patience parut bien plus souvent fatiguée que son attention. A chaque instant il lui échappoit des mots qu'il ne m'échappoit pas de recueillir, parce qu'ils peignoient tous, dans une rare perfection, la confiance et l'insolence avec laquelle un parti triomphant se revêt des maximes et de la langue de l'esprit public.

Dans le début de l'ouvrage j'annonçois à la République que j'allois l'entretenir des divisions de la Convention nationale, des catastrophes qu'elles avoient amenées. . . . . Robespierre m'interrompit ; quelle catastrophe y a-t-il eu, me dit-il ? Quant aux divisions, il n'y en a plus : le 31 mai les a terminées.

En parlant des 2 et 3 septembre, je peignois dans quelques phrases, assez énergiques peut-être, les horreurs de ces journées. On a menti, me dit-il, quand on a imprimé que j'y ai eu quelque part ; mais il n'a

péri là que des aristocrates ; et la postérité, que vous invoquez, loin d'être épouvantée du sang qu'on a répandu, prononcera qu'on a trop ménagé le sang des ennemis de la liberté !

Je me rappellai que c'est là presque mot pour mot une réponse de Sylla dans le dialogue où Montesquieu le met en scène avec Eucrate ; et je frémis de voir comment des ames barbares profitent des productions du génie.

Dans tout le cours de l'ouvrage, je parlois continuellement des partis, des causes qui les avoient fait naître, de leur esprit : un parti, me dit Robespierre, suppose un corrélatif. Quand il y en a un, il y en a deux au moins. Où avez-vous vu donc parmi nous des partis ? il n'y en a jamais eu. Il y a eu la Convention et quelques conspirateurs.

Cette idée, de n'être qu'un chef de parti, le choquoit extrêmement ; et la prétention en moi, de juger les évènemens et les hommes avec vérité, parce que, n'ayant tenu à aucun parti, je pouvois les juger avec impartialité ; cette prétention le révoltoit bien davantage encore. Dans tous ces passages les convulsions de ses joues se multiplioient singulièrement, et prenoient plus d'accélération et plus de fréquence.

Je m'étois appliqué, comme une espèce de devise, une image, un emblême superbe qui m'avoit beaucoup frappé à la tête de la petite logique de Wolff. Dans une gravure, Wolff représente la terre, comme elle est presque toujours, livrée aux orages de toutes les passions qui promènent sur sa surface leurs tempêtes : au-dessus et dans la région où n'atteignent point les orages, du milieu de l'espace pur sort un bras qui ne tient A AUCUN CORPS ; à ce bras est suspendu une balance, dont les plateaux sont immobiles dans leur égalité, au-dessus de la balance, sur une banderolle, sont écrits ces mot : *Discernit pondera rerum.*

Pourquoi, me demanda Robespierre, ce bras ne tient-il à aucun corps ? — Pour représenter qu'il ne tient à aucune passion. — Mais tant pis, la justice doit tenir à la passion du bien public, et tout citoyen doit rester attaché au corps de la République.

Une page de cet écrit rouloit sur Robespierre lui-même; c'est-à-dire, sur un de ses discours. Ce discours étoit beaucoup loué : je louois beaucoup surtout des engagemens qu'il y avoit pris, d'oublier toutes les offenses personnelles, de ne conserver de ressentimens que contre les torts qui seroient faits à la République. Les ames généreuses ont de ces sentimens dans le moment d'un triomphe ; les lâches en ont à l'ouverture d'un combat qu'ils redoutent ; et les vertus que Robespierre avoit promises au moment du péril, je voulois, en l'enchaînant par ces éloges, les lui imposer au moment du triomphe. Pendant toute cette partie de la lecture, il tint sa main posée sur ses yeux ; elle me cacha les impressions qui auroient pu se manifester sur son visage.

Il y avoit dans cet ouvrage un morceau très-étendu sur les Jacobins : il étoit écrit au moment de leur plus haute puissance : on le croiroit écrit depuis le 9 thermidor. Robespierre eut beaucoup de peine à l'entendre jusqu'au bout. — Vous ne connoissez point du tout, me dit-il, les Jacobins. — Il est vrai que je n'y vais jamais ; mais je lis très-exactement les comptes de leurs séances. — Ces comptes sont faux. — Ils sont rendus par des Jacobins. — Ces Jacobins sont des traîtres.

Quand il entendit que je m'offrois pour être l'un des défenseurs officieux des députés détenus, un sourire, moitié gai, moitié amer, se plaça sur ses lèvres, et ne les quitta plus tant que dura le morceau. Ils riroient bien eux-mêmes, me dit-il, s'ils pouvoient vous entendre ou vous lire. Eux vous auroient fait

guillotiner très-officieusement. — Cela se peut ; mais pour juger de ce que je dois aux autres, je n'attends pas que je puisse savoir ce qu'ils jugent me devoir. En tout, je crois, qu'ils auroient peu guillotiné. — *Peu* est bon. — J'apperçus clairement qu'il ne doutoit pas qu'il ne fût compris dans ce *peu*, et que cela lui paroissoit beaucoup.

Le morceau le plus important de l'ouvrage, celui qui devoit imprimer son caractère à tous les autres, celui qui pouvoit produire les effets politiques les plus considérables sous la plume d'un ministre de la République, témoin et partie dans les évènemens, c'étoit le tableau que je traçois, et le jugement que je portois du 2 juin.

C'étoit là que Robespierre m'attendoit. Voici ce qu'il entendit.

« Le comité révolutionnaire, élevé dans Paris au-
» dessus de toutes les loix, vouloit en dicter une aux
» Législateurs de la République ; et l'insurrection, qui
» s'étoit comme reposée un jour, le lendemain, le di-
» manche (2 juin) se relève avec plus de fureur.
» Une force armée beaucoup plus considérable, et dans
» laquelle on remarquoit des soldats inconnus aux
» citoyens, environne la Convention nationale de plu-
» sieurs enceintes hérissées de fer. Cent bouches de
» feu, en se déplaçant sans cesse, en roulant autour
» du palais national avec un retentissement funèbre,
» semblent chercher la position la plus propre à vomir
» la flamme et la mort. Les gardes les plus farouches
» sont ceux que des consignes, données par des au-
» torités inconnues, ont postés le plus près des Légis-
» lateurs et du sanctuaire. C'est dans cet appareil,
» qu'on croiroit destiné au supplice des Représentans
» de la Nation, qu'on leur demande une loi. Etrange
» contradiction ! Et si elle n'avoit pas des exemples
» dans l'histoire des siècles, contradiction incompré-

» hensible ! On veut recevoir une loi de ceux à qui » on la commande, en les entourant de menaces et » d'épouvante ! La Convention veut sortir de cette » enceinte où les Représentans de la souveraineté na» tionale sont emprisonnés : elle se promène entre » deux haies de piques et de bayonnettes, recevant » des salutations respectueuses et fraternelles de ces » mêmes soldats, armés pour leur arracher un décret. » Le décret, qui mettoit en état d'arrestation trente» deux Représentans du peuple, fut prononcé. Etoit» ce une véritable loi, étoit-ce une expression de la » volonté générale ?

» Ce n est pas moi qui ferai ce mensonge à ma » conscience et à la République.

» La loi est l'expression réelle ou probable de la » volonté générale ; la volonté est le dernier acte d'une » déliberation, dans laquelle il n'est entré pour motif » que des idées, des raisonnemens, et ce qu'on croit » la raison.

» Si on avoit prétendu que la volonté des Repré» sentans de la République fût déterminée par la » raison, quel besoin auroit-on eu d'une *insurrection ?*

» Je ne dirai point, parce que je ne le crois pas, » que la mort fût suspendue sur les têtes qui votoient; » non, je ne crois point qu'on voulût les frapper de » mort; mais on vouloit les frapper de terreur, et la » terreur tue la volonté, sans laquelle il n'y a ni dé» libération, ni loi ».

Quand l'ouvrage, écrit tout entier dans le même sens que ce morceau, fut entièrement lu, Robespierre se leva, et d'une voix altérée : Vous faites, me dit-il, le procès à la Montagne et au 31 mai. — A la Montagne ? Non : au contraire, je la justifie, et complètement, des inculpations les plus graves qui lui ont été faites. Quant à quelques-uns de ses membres et au 31 mai, j'en dis ce que j'en pense. — Vous

jettez une torche allumée au milieu de la République. — J'ai voulu, au contraire, jetter de l'eau sur les flammes prêtes à l'envelopper. — On ne le souffrira pas. — Si le comité de salut public juge qu'il est dangereux que mon ouvrage paroisse, il est impossible qu'il paroisse, et je donnerai moi-même des ordres pour que les deux éditions soient livrées aux flammes. —

Deux jours après l'ordre fut donné, et il fut exécuté.

Heureusement j'avois les dernières épreuves de l'in-8vo. Je sentois combien il m'étoit dangereux de les garder; mais je pressentois aussi combien un jour il me seroit important de les avoir gardées; elles ont échappé à toutes les recherches : je les ai encore.

Gouget-Deslandres, l'un des citoyens parmi les hommes éclairés qui, dans ces tempêtes de la République, a été le plus constamment dévoué, non pas aux passions de quelques membres du côté droit, mais aux principes et aux vertus de cette partie de la Représentation nationale; Gouget-Deslandres, qui se trouvoit par hasard à la porte du cabinet où j'étois avec Robespierre, entendit les derniers mots de notre débat qui, tout naturellement, durent être prononcés plus haut que les autres.

Ce fut encore à lui que, quelques jours après, l'un des garçons de bureau du comité de salut public alla dire qu'il avoit surpris quelques paroles de Robespierre sur mon compte, et que j'étois un *homme perdu*.

Je n'étois pas assez aveugle pour ignorer les dangers que je courois; mais je n'étois pas non plus assez indigne de mes fonctions, tant que je restois ministre, pour ne pas m'occuper du danger que couroient les Représentans du peuple jettés dans les prisons. J'étois persuadé qu'avec eux pouvoit être sauvée ou perdue une très-grande partie de la République.

Leur danger, chaque jour, devenoit plus pressant : tout ce que je recueillois, me faisoit comprendre qu'on se raffermissoit dans l'horrible projet de les mettre en jugement. Robespierre seul en auroit eu l'audace, mais non le courage ; Saint-Just, Collot et Billaud pouvoient lui donner ce courage affreux.

A cette époque, où j'avois lieu de croire que la chose se délibéroit, mais qu'aucune détermination n'étoit prise encore, un député de la Montagne et de Paris, que je connoissois peu, mais en qui j'avois apperçu plus d'une fois des sentimens d'humanité, même envers ses ennemis, Robert, vient à l'intérieur. Je l'entretiens des circonstances et des dispositions que l'on annonce ; il en paroît épouvanté comme moi. Tous les deux nous demeurons persuadés que la chose dépend entièrement de Robespierre : que, s'il demande du sang, le sang sera versé ; que, s'il n'en demande point, personne n'osera en demander. Cette persuasion me détermine à une dernière tentative auprès de cette ame enivrée d'orgueil et de tous les desirs de la vengeance. Je prie Robert de tenter tous les moyens de m'obtenir un entretien de Robespierre. Robert part à l'instant, et vient me dire que l'entretien est accordé pour la matinée même.

Robespierre me reçoit en effet chez lui ; mais non pas seul : j'y trouvai Chabot.

Tout cet entretien mériteroit, peut-être, d'entrer dans un grand tableau d'histoire ; il pourroit jetter de nouvelles clartés sur le cœur humain : je n'en rapporterai ici que les résultats.

De deux espèces de générosités très-différentes, dont le cœur humain est capable, l'une qui prend sa source dans des affections tendres, et l'autre qui prend sa source dans l'orgueil ; la dernière, j'en étois trop sûr, étoit la seule à laquelle il fût possible de porter l'ame de Robespierre : je lui présentai donc d'abord la séduc-

tion de cette espèce de triomphe et de grandeur : je vis à l'instant qu'il mettoit lui son orgueil, son triomphe et sa grandeur, à écraser impitoyablement ses ennemis.

Je cherchai à le toucher par une autre affection de son ame, *par la peur* : je lui représentai que, si on commençoit à tuer quelques députés, tous seroient bientôt menacés du même sort, et que ceux qui feroient monter à l'échafaud, y monteroient bientôt eux-mêmes. Je vis à l'instant que lui ne croyoit trouver sa sûreté que dans la destruction de tous ceux qui lui inspiroient des craintes.

Repoussé dans toutes mes attaques comme par un mur d'airain : est-ce que la Convention souffrira, lui dis-je, qu'ils soient jugés par ce tribunal, érigé contre toutes leurs réclamations? — *Il est assez bon pour eux.* — Quel mot!

Chabot, je dois cette justice à sa mémoire, Chabot qui, durant toute la conversation, se promenoit, souriant toujours à Robespierre, et souriant quelquefois à moi à la dérobée, osa dire et soutenir qu'il falloit un autre tribunal. Je proposai de le former de jurés élus par les départemens, et de le faire siéger ailleurs qu'à Paris. Chabot trouvoit que cela seroit *grand et beau.*

Je ne dois pas omettre qu'à ce moment la pensée de ces hommes affreux n'osoit se porter encore qu'à l'idée de la mort de deux Représentans du peuple, de Brissot et de Gensonné.

La liaison des évènemens et des objets m'entraîne ici et me force à intervertir les temps, pour parler d'une autre démarche du même genre faite pour les mêmes détenus, auprès d'un autre homme.

Après s'être affermi dans l'idée de faire assassiner judiciairement deux Représentans du peuple, on com-

mença à parler d'en faire juger, c'est-à-dire, d'en faire assassiner vingt-deux.

Je ne pouvois pas me persuader que parmi tous ceux qui, depuis le 31 mai, conservoient une grande popularité, il n'y en eût quelqu'un qui ne conservât encore un peu d'humanité; et j'allai chez Danton: il étoit malade; je ne fus pas deux minutes avec lui sans voir que sa maladie étoit sur-tout une profonde douleur et une grande consternation de tout ce qui se préparoit. *Je ne pourrai pas les sauver*, furent les premiers mots qui sortirent de sa bouche, et, en les prononçant, toutes les forces de cet homme, qu'on a comparé à un athlète, étoient abattues, de grosses larmes tomboient le long de ce visage dont les formes auroient pu servir à représenter celui d'un Tartare: il lui restoit pourtant encore quelque espérance pour Vergniaud et Ducos.

J'entends ici les ennemis de Danton, et même les amis de la vérité, qui me demandent si Danton ne pleuroit pas alors sur des victimes que lui-même avoit mis sur la route de l'échafaud, et sous la main des bourreaux? Depuis l'instant où je vis que la voix de l'humanité pouvoit se faire entendre puissamment au cœur de Danton, je l'ai vu très-souvent, je l'ai vu sur-tout dans le temps où c'étoit un grand danger de le voir; et je me sens pressé du besoin d'en parler, de dire à mes contemporains et à la postérité, ce que j'ai su et ce que j'ai vu d'un homme dont la vie et la mort occuperont l'histoire, et dont la vie seroit peut-être éternellement un problême, si ce problême n'étoit résolu par sa mort.

Il y avoit trois ans que j'entendois parler de Danton, et je ne l'avois jamais vu, lorsque je fus nommé son successeur au ministère de la justice. Condorcet me conseilla de le voir comme un homme facile à attacher aux bons principes, et qui pouvoit les servir ou leur

nuire beaucoup. L'espérance des gens qui observoient et qui réfléchissoient, désignoit Danton, à cette époque, comme l'intermédiaire par lequel le génie qui devoit organiser la République, pouvoit communiquer avec les passions qui l'avoient enfantée.

La célébrité de Danton avoit commencé aux Cordeliers, qu'il avoit rendu plus célèbres.

Les grandes places de la révolution étoient déjà prises dans le systême de la liberté associée à un trône : Danton, qui vouloit une grande place encore, conçut le premier le projet de faire de la France une République.

Il y a deux routes à prendre pour tout grand changement politique dans un état : ou on change l'opinion, qui change ensuite les pouvoirs et les institutions, ou en ébranle, on renverse les institutions et les pouvoirs, et l'opinion change ensuite. La première route est longue, et on la parcourt avec lenteur ; la seconde est moins une route qu'un précipice qu'il faut franchir : cela n'exige qu'un saut et qu'un instant. C'est celle-ci qui convenoit à l'audace, à la paresse, au caractère ardent et indolent de Danton.

Il commença donc par tout troubler, par tout défaire ; et lorsque presque tout le monde étoit anarchistes, avec des vues plus grandes, et qui exigeoient plus toutes les passions du peuple, Danton fut plus anarchiste que tous les autres.

Jamais il ne disputoit de petits succès à personne, et cela étoit cause que tout lui servoit d'aide pour s'en faire de grands.

Il y avoit en lui je ne sais quoi, qui faisoit qu'on s'arrangeoit autour de lui, pour être ses moyens, pour attendre l'ordre : il étoit, s'il est permis de se servir de ce mot, un grand-seigneur de la sans-culotterie.

Au premier abord, sa figure et sa voix étoient ter-

ribles ; il le savoit, et en étoit bien aise, pour faire plus de peur en faisant moins de mal.

Quand une fois Mirabeau fut bien corrompu, les plus grands moyens de corruption de la cour se tournèrent vers Danton : il est possible qu'il en ait reçu quelque chose ; il est certain que s'il y eut un marché, rien ne fut délivré de sa part, et qu'il resta fidèle à ses complices les républicains.

Après le 20 juin, tout le monde faisoit de petites tracasseries au château, dont la puissance croissoit à vue d'œil : Danton arrangea le 10 août, et le château fut foudroyé.

C'est là la véritable motion et le véritable décret qui qui ont créé la République.

Ces jours de gloire touchent aux 2 et 3 septembre, et Danton a été accusé de participation à toutes ces horreurs. J'ignore s'il a fermé ses yeux et ceux de la justice quand on égorgeoit : on m'a assuré qu'il avoit approuvé comme ministre, ce qu'il détestoit sûrement comme homme ; mais je sais que, tandis que les hommes de sang auxquels il se trouvoit associé par la plus grande victoire de la liberté, exterminoient des hommes presque tous innocens et paisibles, Danton, couvrant sa pitié sous des rugissemens, déroboit à droite et à gauche autant de victimes qu'il lui étoit possible à la hache, et que des actes de son humanité, à cette même époque, ont été relatés comme des crimes envers la révolution, dans l'acte d'accusation qui l'a conduit à la mort.

Porté presque dans le même temps au ministère et à la Convention, Danton connoissoit trop la révolution et les hommes pour ignorer que rester ministre n'étoit qu'un moyen de se perdre, et il renonça à un pouvoir exécutif qui mettoit les infortunés, qui en étoient membres, sous le pouvoir de qui vouloit les écraser.

Quel vaste champ de pensées et de gloire, au contraire, présentoit la Convention aux Législateurs chargés

de constituer une nation de 25 millions d'hommes en République !

Danton n'avoit fait aucune étude suivie de ces philosophes qui, depuis un siècle à-peu-près, ont apperçu dans la nature de l'homme les principes de l'art social; il n'avoit point cherché dans ses propres méditations les vastes et simples combinaisons que l'organisation d'un vaste empire exige. Mais sa capacité naturelle, qui étoit très-grande, et qui n'étoit remplie de rien, se fermoit naturellement aux notions vagues, compliquées et fausses, et s'ouvroit naturellement à toutes les notions d'expérience dont la vérité étoit signalée par les caractères de l'évidence.

Il avoit cet instinct du grand qui fait le génie, et cette circonspection silentieuse qui fait la raison.

Jamais Danton n'a écrit et n'a imprimé un discours. Il disoit : *Je n'écris point.* C'est ce qui est arrivé dans divers siècles à quelques hommes extraordinaires qui, en passant sur la terre, y ont laissé des paroles et des disciples, et n'y ont point laissé d'ouvrages: ils ont senti sans doute ce que devoit être un style pour être digne d'eux, et que ce style ils ne l'avoient point.

Les grands modèles de l'éloquence ancienne lui étoient presque aussi inconnus que les vues de la philosophie moderne; mais ces mots de l'antiquité échappés du sein des grandes passions et des grands caractères, ces mots qui, de siècle en siècle, retentissent à toutes les oreilles, s'étoient profondément gravés dans sa mémoire, et leurs formes, sans qu'il y songeât, étoient devenues les formes des saillies de son caractère et de ses passions.

Son imagination, et l'espèce d'éloquence qu'elle lui donnoit, singulièrement appropriée à sa figure, à sa voix et à sa stature, étoit celle d'un démagogue; son coup-d'œil sur les hommes et sur les choses subit, net, impartial et vrai, avoit cette prudence solide et pratique que donne la seule expérience.

Il ne savoit presque rien, et il n'avoit l'orgueil de rien deviner : mais il regardoit et il voyoit.

A la tribune il prononçoit quelques paroles qui retentissoient long-temps; dans la conversation, il se taisoit, écoutoit avec intérêt lorsqu'on parloit peu, avec étonnement lorsqu'on parloit beaucoup. Il faisoit parler Camille, et laissoit parler Fabre d'Eglantine.

Tel étoit l'homme pour qui ses amis avoient une espèce de culte, et pour qui ses ennemis auroient dû avoir tous les ménagemens, puisqu'ils étoient nécessaires à la République.

Mais ses ennemis, pour qui il étoit l'homme le plus redoutable, ont toujours cru qu'il étoit pour la République l'homme le plus dangereux. Toutes les fautes de son parti lui étoient attribuées, parce qu'il ne les avoit pas empêchées ; on lui créoit une puissance énorme pour le diffamer et le perdre. Marat n'étoit qu'un furieux, Robespierre qu'un dictateur oratoire, et parce que Danton étoit seul capable de réaliser un grand projet d'ambition, on le voyoit toujours occupé de ce projet.

Danton se voyoit trop menacé par la peur qu'il faisoit pour ne pas s'occuper de sa défense.

Dans le temps même que le côté droit avoit la majorité, il demandoit à hauts cris un gouvernement, frémissant presque également et du mal que ses ennemis pouvoient faire à lui et à son parti, et du mal que son parti et lui pouvoient faire à ses ennemis ; pourvu que sa sûreté et celle de ses amis fussent garanties, il lui paroissoit égal que toutes les passions fussent étouffées sous la force publique, ou qu'elles fussent sacrifiées par la prudence des chefs de parti.

Il se crut, il se vit et il fut toujours menacé, et pour se sauver lui et les siens, il franchit toutes les barrières, tous les rubiconds de la morale sociale : il chercha son asyle et ses défenseurs dans des mesures détestables, parce que c'étoient les seules, par la nature

des choses, que lui présentoit son parti ; chef de l'insurrection de la démocratie, il en provoqua tous les excès, il en alluma les passions effrénées et le délire. Par lui furent demandés le tribunal révolutionnaire, l'armée révolutionnaire, les comités révolutionnaires, les 40 sols payés aux sectionnaires ; il frappa de tous les côtés avec son trident, et toutes les tempêtes furent soulevées. Un instant il parut au comité de salut public ; le 31 mai et le 2 juin éclatèrent : il a été l'auteur de ces deux journées ; plusieurs les vouloient, seul il a pu les faire, tous ont pu les souffrir.

A peine il vit ses ennemis écartés, il se dépouilla de la puissance, et s'occupa des moyens de sauver ceux qui, malheureusement, étoient déjà perdus : ils étoient livrés à Robespierre et à Billaud ; Billaud et Robespierre accoururent au gouvernement lorsqu'il n'y avoit plus de combats à livrer, mais des échafauds à dresser.

Observez depuis ce moment la marche de Danton dans la Convention nationale ; vous le verrez occupé à se tracer une route oblique, dans laquelle il pût trouver en même temps son salut et celui des ennemis sur lesquels il venoit de remporter un triomphe qui faisoit bien plus sa douleur que sa joie. Il jette des cris de vengeance qui ébranlent les voûtes du sanctuaire des loix, et il insinue des mesures par lesquelles toutes les vengeances peuvent être avortées : ses transports, ses fureurs démagogiques ne sont plus qu'une hypocrisie ; le besoin et l'amour de l'ordre, de la justice et de l'humanité sont les véritables sentimens de son cœur : il se montroit barbare pour garder toute sa popularité, et il vouloit garder toute sa popularité pour ramener avec adresse le peuple au respect du sang et des loix.

Quand le sort réservé aux vingt-deux parut inévitable, Danton entendit déjà, pour ainsi dire, son

arrêt

arrêt de mort dans le leur ; toutes les forces de cet athlète triomphant de la démocratie succombèrent sous le sentiment des crimes de la démocratie et de ses desordres ; il ne pouvoit plus parler que de la campagne ; il étouffoit ; il avoit besoin de fuir les hommes pour respirer. A Arcis-sur-Aube la présence de la nature ne put calmer son ame qu'en la remplissant de résolutions généreuses et magnanimes : alors il revint pourtant dans son cœur la conspiration qu'il avoit formée réellement dans le silence des champs et de la retraite.

Tous ses amis y entrèrent.

Je n'étois pas son ami, et j'étois trop surveillé pour ne pas rendre trop suspects ceux que je verrois souvent ; mais tous savoient bien que je serois l'ami d'une pareille conspiration, et que je lui prêterois tous les bons secours dont on me laisseroit capable.

C'est à cette époque que j'eus avec Danton plusieurs entretiens, dans lesquels j'appris à prendre confiance dans tous les bons sentimens de son ame que j'avois souvent soupçonnés. C'est alors qu'il me parla souvent avec désespoir et avec candeur, des querelles de la Convention, des fautes de tous et des siennes, et des catastrophes qu'elles avoient amenées : *Vingt fois*, me disoit-il un jour, *je leur ai offert la paix ; ils ne l'ont pas voulue : ils refusoient de me croire, pour conserver le droit de me perdre ; ce sont eux qui nous ont forcés de nous jetter dans le sans-culotisme qui les a dévorés, qui nous dévorera tous, qui se dévorera lui-même.*

Le but et le plan de la conspiration de Danton, quoiqu'on prît assez de soin de les cacher, étoient très-clairs tous les deux.

Le but étoit de ramener le règne des loix et de la justice pour tous, celui de la clémence pour les ennemis ; de rappeller dans le sein de la Convention

tous ceux de ses membres qui en avoient été écartés, en leur accordant et en leur demandant amnistie ; de soumettre aux examens les plus approfondis des Représentans de la France, de la France elle-même et de l'Europe, cette constitution de 1793, rédigée par cinq à six jeunes gens dans cinq à six jours, et qui devroit être le chef-d'œuvre des forces actuelles de l'esprit humain, puisqu'elle doit être le premier modèle d'une démocratie de vingt-cinq millions d'hommes : d'offrir la paix aux puissances de l'Europe, en continuant à les battre ; de relever le commerce et l'industrie de leurs ruines par une liberté sans limites, les arts et les sciences de leurs débris par des encouragemens magnifiques ; d'anéantir toutes les barrières qui séparent les départemens des départemens, toutes les inquisitions qui cherchent dans des porte-feuilles et sur des cartes les preuves d'un civisme qui ne peut être réel que dans des ames affranchies de toute inquisition, de regarder comme les uniques cartes de sûreté de la République de bonnes loix, un bon gouvernement, nos armées et leurs victoires.

Les mesures d'exécution de la conspiration de Danton, c'étoit de préparer un heureux changement dans les esprits par des feuilles telles que celles de Camille Desmoulins, d'ouvrir des communications et des intelligences entre le côté gauche et ce qui restoit de membres du côté droit de la Convention, pour faire cesser cette division qui les livroit tous au despotisme de deux comités ; de ne regarder comme attachés sans retour au système exterminateur, que Collot, St.-Just et Billaud ; de tenter de séparer d'eux Barrère, en parlant, à ce qu'on lui croyoit d'humanité ; Robespierre, en parlant à ce qu'on lui connoissoit d'orgueil et d'attachement pour la liberté ; d'ajouter sans cesse aux moyens de force et de puissance du comité de salut public, parce que l'ambition, qui

n'auroit plus à faire de vœux pour elle-même, pourroit enfin en faire pour le bien de la République, et que si, au contraire, elle continuoit à faire servir de nouvelles forces à de nouveaux crimes, sa puissance, devenue plus odieuse par sa grandeur même, se porteroit aux forfaits avec cette insolence et cette effronterie qui sont toujours les derniers excès et le terme de la tyrannie : d'arriver enfin, ou par des mouvemens gradués, ou par un mouvement inattendu, impétueux, au renouvellement total ou partiel des deux comités, pour faire entrer dans le gouvernement par une heureuse irruption, les vues grandes, généreuses et vraiment nationales, qui avoient tramé la conspiration.

Voilà de cette conspiration, qui a conduit tant de citoyens à l'échafaud, ce que j'en ai pu voir ou savoir; et si dans les communications intimes des hommes, il existe pour eux quelque moyen de discerner la sincérité de l'imposture, les intentions magnanimes des intentions petites et personnelles, l'unique ambition de Danton, à cette époque, fut de réparer, par un bien immense et durable fait au genre humain, les maux terribles et passagers qu'il avoit faits à la France; d'étouffer sous une démocratie organisée avec une haute et profonde sagesse, le délire et les désastres de la sans-culotterie; de faire expirer la révolution sous un gouvernement républicain assez puissant et assez éclatant pour rendre éternelle l'alliance de la liberté et de l'ordre; d'assurer le bonheur à sa patrie; de donner la paix à l'Europe; et de s'en retourner à Arcis-sur-Aube, vieillir, dans sa paresse, au milieu de ses enfans et de sa ferme.

C'est à cette hauteur de sentimens et de vues qu'avoit été élevée l'ame de Danton par cette même conspiration qui avoit élevé le talent de Camille à côté des pensées profondes et sublimes de Tacite; et ceux qui

en seront étonnés, déclareront par leur étonnement, qu'ils ignorent ce que peuvent dans une ame qui n'a pas cessé d'appartenir aux affections tendres de la nature, les reproches de la conscience pour embrasser la vertu comme l'autel où tout s'expie, et ce que peut une seule vue inspirée par la vertu pour créer ou pour agrandir le génie. En mourant pour la cause de l'humanité, on vit Danton porter et fixer un regard prolongé au ciel, qu'il étoit digne de regarder : et quelles qu'aient été ses fautes, la vérité lui rendra dans tous les siècles deux témoignages : il a foudroyé le trône, et il est mort sur l'échafaud pour avoir voulu arrêter l'effusion du sang humain qui couloit par torrens sous la main des bourreaux et sur les fondemens de la République.

Toutes mes espérances pour une réconciliation générale étoient perdues avant l'acceptation de l'acte constitutionnel, marquée pour l'époque d'un renouvellement des choses et des hommes. Dans cette même journée où l'on n'auroit dû exposer aux regards que des emblêmes de paix et d'amour, où l'on n'auroit dû faire flotter dans les airs que des signes qui auroient exprimé et appellé une justice et une charité universelles, où l'olivier auroit dû être le rameau placé entre les mains de tous les envoyés des assemblées primaires et de tous les Représentans de la nation ; dans cette même journée j'avois vu la marche triomphale de la République ouverte par des hommes qui n'auroient jamais dû figurer que dans les solemnités des Cannibales ; j'avois vu le tabernacle où étoit porté le testament nouveau entouré de foudres et de prêtres homicides ; j'avois vu tout ce qu'il y a de plus prostitué dans la débauche de Paris traîné sur un char de victoire et sur des canons, pour représenter des républicaines et des mères vertueuses : enfin, dans ce concours tumultueux, que mon ame couverte de deuil

n'avoit pu suivre que de côté et de loin, et dont la confusion peignoit si bien celle de toutes les passions, j'avois distingué que les cris n'exprimoient jamais la joie que lorsqu'ils exprimoient les fureurs de la vengeance : je pleurai sur la République, et je ne songeai plus qu'à me démettre d'une place que je ne pouvois plus garder sans crime, puisqu'il ne pouvoit plus me rester aucune des espérances pour lesquelles seules je l'avois gardée.

Je ne pouvois ni ignorer, ni me dissimuler tout ce qu'une pareille démarche, dans un pareil moment, alloit me faire courir de dangers; il y avoit long-temps que j'avois appris dans mon Séneque, qui l'avoit appris dans la cour de Néron, *que l'on condamne ceux de qui l'on se sépare*; un des membres du comité de salut public, qui étoit plus sûr de faire des vœux pour ma vie, que de ne pas voter pour ma mort, me disoit : *Tu jettes ton bouclier*; le comité de salut public, dont le grand caractère a été d'ériger solemnellement en maxime et en loi, ce que les tyrans les plus effrontés de la terre n'ont pratiqué qu'en le cachant dans les abîmes de leur politique, le comité de salut public avoit déclaré tous ceux qui se demettroient suspects, c'est-à-dire, coupables : je donnai ma démission, et j'allai attendre mon sort, sans rien tenter pour m'y dérober, sans sortir même de Paris.

A peine je suis hors du conseil exécutif, une députation des Jacobins va demander mon arrestation au comité de salut public; quelques jours après il se fait ou on fait un grand rassemblement d'ouvriers des carrières de Montmartre et de Mont-Rouge, qui vont demander à la fois à la Commune du pain et l'emprisonnement de plusieurs citoyens : l'un des orateurs place mon nom parmi les noms proscrits, et Chaumette, en l'entendant, s'écrie : *Cela va sans dire.*

Menacé de tous les côtés, telle étoit l'indifférence que le mépris de tout me donnoit pour tout, que je jure n'avoir pas même songé à faire aucune revue de mes papiers : toutes mes précautions, en ce genre, se bornèrent à brûler quelques billets qui étoient dans mes gilets, et qui la plupart m'avoient été écrits par Biron et par le fils infortuné du malheureux Custine.

Vers le 15 ou 16 septembre, Garat, ci-devant caissier de la trésorerie nationale, arrive de notre pays commun : il se présente de son propre mouvement à sa section (du Mont-Blanc) où on l'arrête. On trouve dans son porte-feuille une lettre à mon adresse ; on l'ouvre : elle étoit écrite par une religieuse, il est vrai, par une de mes sœurs ; mais cette religieuse est un ange. A deux heures après minuit, le comité révolutionnnaire du Mont-Blanc, escorté de fusiliers, se transporte dans mon appartement à la section du Bonnet-Rouge : on s'empare d'une demi-douzaine de mes cartons, on appose les scellés sur tout le reste de mes papiers, on me signifie que je suis arrêté, et qu'il faut me transporter à l'instant à la section du Mont-Blanc. Le lendemain mon neveu et une autre personne qui vient me voir avec lui, sont arrêtés et retenus dans la même prison que moi. Pendant cinq jours et presque cinq nuits on lit un à un les papiers de tout genre qui remplissoient mes cartons, et durant l'examen, des membres du comité révolutionnaire vont à chaque instant dans les bureaux du ministre de la guerre, s'éclairer des lumières de Mazuel, d'Audouin et de Vincent. Pour faire subir un interrogatoire à un ex-ministre, il falloit tout ce qui pouvoit se trouver de plus parfait dans un comité révolutionnaire ; et pour cela uniquement y arrivoit tous les soirs un homme qui étoit en même-temps membre du tribunal révolutionnaire. Le comité faisoit trembler tout le monde,

et cet homme faisoit trembler le comité : j'ai oublié son nom. La première fois que je comparus devant ce magistrat, un de ses collègues du comité, s'approchant de mon oreille, me dit : *Vous allez être interrogé par le plus grand scélérat de la terre.* J'aurois pu me douter qu'on n'auroit pas fait choix du plus honnête homme. Il faut être juste envers tout le monde : s'il étoit un coquin, il n'étoit pas un sot. Il est impossible de fouiller avec plus de dextérité dans toute la vie d'un homme, de manière à convertir les circonstances les plus innocentes en crimes que la haute justice du moment dispensoit des preuves d'une justice commune. Tous les examens approfondis, tous les interrogatoires clos, la section me renvoie par-devant la police de la municipalité.

Que de gens auroient cru qu'un pareil renvoi devoit me combler de joie ! J'allois comparoître devant Pache, c'est-à-dire, pour beaucoup de gens, devant un de mes complices!

Ce complice-là je le trouvai un peu froid et sérieux. Les premiers mots qui sortirent de sa bouche, en voyant un de ses collègues du pouvoir exécutif traîné devant lui par un comité révolutionnaire, furent ces mots tout-à-fait dans le genre judiciaire et policiel : *Nous ne sommes pas compétens pour cette affaire.* Il tenoit la loi à la main, et il étoit les prophètes : j'en savois assez aussi pour ne pas disputer là de compétence. Tous le monde se lavoit les mains : J'étois impatient de savoir quel SANHÉDRIN prononceroit enfin ce qu'il falloit faire de moi. Je fus traduit devant le comité de sûreté générale de la Convention.

On n'avoit pas chassé encore de ce comité deux ou trois membres très-justement suspects d'impartialité et d'humanité ; ils furent assez intrépides pour plaider ma cause, et je reçus une faveur inouie ; on me

donna un Gendarme que j'ai gardé pendant quatre mois à-peu-près.

Je ne me séparerai pas entièrement dans ce recit du comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc, sans avoir acquitté, envers deux de ses membres, par un souvenir de reconnoissance, un grand témoignage d'estime qu'ils me donnèrent : le fait est, peut-être, aussi assez singulier pour mériter une place dans les anecdotes de cette époque, où la vertu cherchoit souvent sa sûreté dans les fonctions et sous le costume du crime. Une heure tout au plus s'étoit écoulée depuis mon arrivée à la section du Mont-Blanc, tous les autres membres du comité s'étoient retirés, il n'en étoit resté que deux. Je les surprend, se regardant entre-eux, et me regardant ensuite tous les deux avec intérêt. Cet intérêt, comme on peut le croire, n'attira pas toute ma confiance. L'un étoit du nombre de ceux qui m'avoient arrêté, et jusqu'à ce moment je ne l'avois pas distingué des autres; il prend la parole : *Eh bien! me dit-il, citoyen Garat, quand est-que vous croyez que tout ceci finira?* — Quoi! tout ceci? — Mais l'état des choses où nous vivons. — (Je ne répondois pas très-vite; je regardois plus que je ne répondois.) Vous pouvez, me dirent-ils tous les deux, parler avec confiance : la vie que nous menons ici est un enfer; nous sommes les plus malheureux des hommes : notre unique consolation, c'est de pleurer ensemble; (et tous les deux pleuroient réellement devant moi) si on nous voyoit, il y en a trois ou quatre ici qui nous feroient incarcérer sur-le-champ : on nous épie, et du moindre mot que nous disons en faveur de quelqu'un, on nous en fait un crime. Oh! mon Dieu! quand est-ce que tout ceci finira! — Il ne me restoit presque plus de doute sur la sincérité de leur intérêt et de leur douleur; et je pris le parti de les consoler, de leur donner des espérances que je

n'avois plus moi-même, pour relever leurs ames consternées, et leur donner le courage dont ils avoient besoin pour faire quelque bien dans cet horrible ministère. Braves gens, permettez-moi de vous nommer : je crois le règne de la justice assez établi pour que vos noms parviennent à l'estime publique sans être recueillis encore sur des listes de proscription : l'un est Bourret, apothicaire, rue du Mont-Blanc ; l'autre Ptolomée.

Quand je n'eus plus mon Gendarme, je parus plus libre, et c'est depuis ce moment que ma mort fut arrêtée ; c'est depuis ce moment que les membres du conseil général de la Commune, qui avoient le plus de crédit, alloient répétant de toutes parts que vingt-neuf chefs d'accusation étoient rédigés pour me traduire au tribunal ; c'est depuis ce moment que Héron qui étoit, comme on sait, bien informé, assuroit que mon affaire devoit aller avec celle des SUBSISTANCES ; c'est depuis ce moment qu'en plein conseil général du département, Montmoro me dénonçoit comme un contre-révolutionnaire, plus pervers que tous les Girondins ensemble, et que des membres de ce même département pressoient incessamment le comité de sûreté générale de me faire arrêter et traduire au tribunal ; c'est depuis enfin que, trouvant une occasion commode, et saisissant une analogie qui se présentoit naturellement, il fut décidé qu'on me prieroit de monter dans la voiture destinée pour le 11 thermidor à trois ou quatre ex-ministres coupables comme moi et de la même manière, et à cinq ou six ex-généraux.

Après le 9, le salut des autres paroissoit assez assuré ; Billaud ne vouloit pas que le mien le fût, et on n'a pas oublié qu'il n'entendoit pas que par la révolution du 9 thermidor sa puissance et celle de Fouquier Thinville fussent affoiblies. Quelques-uns

des membres nouveaux, qui étoient entrés dans le comité, avoient eu l'idée de me faire nommer commissaire de l'instruction publique : si vous parlez de cet homme-là, dit Billaud, moi, je parlerai de lui à la Convention. La terreur n'étoit plus dans les loix, mais elle étoit encore dans les ames : ceux qui m'avoient proposé eurent peur pour moi, et, peut-être, pour eux-mêmes.

Telle a été mon existence pendant plus d'un an.

Je ne pouvois recevoir aucune consolation pour les maux qui fondoient de toutes parts sur la République, et qui étoient de telle nature qu'on ne pouvoit en espérer le terme que dans cet accroissement progressif qui conduisoit tout rapidement au désespoir.

Quant aux dangers et aux malheurs qui m'étoient personnels, j'ai pu recevoir des adoucissemens de plus d'un genre. C'en étoit un pour mon cœur, de savoir avec certitude, que des hommes, qui avoient été assez aveugles pour m'imputer leurs malheurs, avoient abjuré cette injustice lorsqu'ils m'avoient vu préférer au triomphe de leurs ennemis toutes les persécutions et l'attente journalière de l'échafaud. Je n'avois jamais eu à détruire aucune erreur de ce genre, ni dans Ducos, ni dans Condorcet. A l'instant où Condorcet avoit été obligé de chercher un asyle, je lui en avois fait offrir un à côté de moi, à l'hôtel même de l'intérieur, et jamais je n'aurois cru employer à un plus digne usage, ni une maison, ni un ministre de la République. Cette violation d'un décret eût été pour moi la plus sainte exécution de toutes les loix. Lorsque plusieurs mois après ce philosophe, l'honneur de la représentation nationale, fut obligé de sortir du réduit sacré où une ame digne de la sienne l'avoit dérobé à cette population immense d'espions et de bourreaux qui avoit par-tout des yeux et des oreilles, je

lui fis proposer encore de se rendre à une maison que je possède à dix lieues de Paris, et où d'avance tout seroit disposé pour le recevoir. L'éloignement du lieu, la grande difficulté de passer d'un département à l'autre sans passe-port, rendant l'exécution de ce projet trop périlleux, je m'occupai à lui procurer un autre asyle plus près de celui qu'il avoit été forcé d'abanner; et c'est dans le moment où nous concertions les mesures que l'infortuné alla tomber dans les mains qui donnoient la mort à tous ceux qui ne se la donnoient pas eux-mêmes.

Jusqu'aux derniers momens de Ducos, j'ai entretenu des relations avec lui par la femme du général La Marlière, qui ne sortoit plus de la conciergerie, où son mari attendoit aussi les bourreaux. En allant à la mort, Ducos et Fonfrède me firent dire par elle qu'ils y portoient un cœur plein d'estime et d'amitié pour moi, et que, si on me laissoit vivre, ils me recommandoient leur mémoire. Ah! sans doute, elle est recommandée à tout ce qui a un sentiment de justice et d'humanité sur la terre! mais ce legs sacré ne trouvera personne qui l'exécutera avec plus de piété et plus de religion que moi!

Ceux qui vouloient noircir des victimes si pures, avant de les égorger, n'eurent garde de m'appeller en témoignage dans l'infâme simulacre de leur procédure et de leur jugement; et eux eurent assez de générosité pour ne pas appeller un témoin qu'on auroit fait monter à côté d'eux à l'instant où il auroit parlé.

Clavière, qui se souvenoit bien plus encore de mon respect pour la vérité et pour le malheur que de nos querelles, quand il eut écrit pour sa défense un mémoire, dont il croyoit pouvoir se servir encore, m'en fit donner communication par son frère, et son frère témoignera comment il fut reçu par moi, il dira s'il

trouva ma porte et mon ame fermées par cette terreur qui isoloit toutes les ames.

Lorsque Lebrun monta sur le fauteuil de mort, son premier cri fut mon nom, et sa dernière espérance fut de me faire entendre de ses juges. Je courus malade et accompagné de mon Gendarme. A peine je suis entré dans la salle, où l'on réunissoit les témoins, et où passoient incessamment une foule de malheureux, dont les uns alloient chercher leur arrêt de mort, dont les autres, qui venoient de l'entendre, alloient chercher l'échafaud, je suis entouré d'autres témoins, dont j'étois plus connu qu'ils ne l'étoient de moi; presque tous me pressent de me retirer, de me dérober à une catastrophe à laquelle je ne pouvois tenter d'arracher Lebrun que pour en être frappé avec lui. J'en étois convaincu comme eux, et un instant, je le confesse, la nature, qui se rejette en arrière devant tout péril que le courage et la vertu ne peuvent pas combattre, délibéra en moi pour décider si je resterois pour déposer devant les tigres, ou si je fuirois cette caverne où je croyois voir fumer le sang de tant de victimes. Ma détermination fut de rester. Je restai le matin jusqu'à ce que l'audience fût levée; je restai le soir jusqu'à ce que les jurés, avant d'avoir entendu un seul des témoins appellés par Lebrun, eussent déclarés que leur conscience étoit suffisamment éclairée.

J'étois sûr, en restant, de tout faire contre moi et de ne rien faire pour Lebrun; mais quand les hommes ne peuvent rien pour se sauver, le devoir de verser un seul sentiment de consolation et de douceur dans la mort devient aussi sacré que celui de défendre mutuellement leur vie : et ce furent là le sentiment et le principe de morale qui me retinrent comme cloué dans l'antre de Polyphême, en attendant que mon tour vînt d'être dévoré.

Pour desirer de conserver la vie au milieu de tant d'horreurs, il m'étoit nécessaire de penser que ma conservation ne seroit pas inutile à cette nation traitée par quelques-uns de ses Représentans comme elle ne l'avoit jamais été par ses despotes : et cette pensée, je la trouvois dans le projet dont j'étois sans cesse occupé de laisser sur ma tombe une histoire de ce que j'avois vu dans la révolution. Pour ne pas étouffer au milieu des scènes sanglantes qui se passoient sous mes yeux, il me falloit encore essayer au moins d'arracher aux bourreaux quelqu'une des victimes qui tomboient tous les jours sous leurs coups, et je n'ai pas à me reprocher d'avoir laissé échapper une seule occasion de jetter le cri plaintif de l'humanité au milieu de tant de barbares.

Une fois, au moins, j'ai du au hasard, à la rencontre la plus fortuite, le bonheur de sauver la vie à un Anglais qu'on alloit mener à l'échafaud, comme espion de Pitt, et qui avoit été obligé de fuir l'Angleterre pour avoir professé quelques-uns de ces principes d'une générosité universelle qu'on punit par-tout comme des crimes, lorsqu'on ne les dédaigne pas comme des rêves. Hélas ! cet excellent homme, dont je suis obligé de taire le nom, ignore qu'il me doit la vie, et il ignore encore qu'une lettre qu'il m'a écrite de Bâle a servi à des imposteurs pour m'accuser d'entretenir des correspondances avec les ennemis de ma République. C'est quand toutes les passions sont déchaînées que tous les évènemens deviennent comme fortuits, et que la fortune et le hasard semblent devenir, pour le bien et pour le mal, les divinités aveugles qui dirigent les destinées humaines.

Telle a été ma conduite ; je l'ai exposée : les vérités évidentes n'ont pas besoin d'un autre genre de démonstration.

Quant à ceux de mes ennemis qui voudroient me juger sur leurs haines, et non pas sur mes torts, plus je leur ferois sentir que je n'ai pas de torts, plus ils sentiroient qu'ils ont des haines : ce n'est pas pour eux que j'ai dû écrire.

Tandis que les uns cherchoient à m'effrayer par leur colère, d'autres ont eu l'air de me rassurer, en me menaçant de leur indulgence. En rappelant les accusations qui m'ont été faites, ils ont parlé de quelques talens qu'ils croient appercevoir en moi ; et qu'il faut, ont-ils dit, conserver à la chose publique.

Quel langage de tous les côtés dans des républicains !

Aurions-nous donc changé de régime pour mettre à la place de la justice des graces ou des vengeances? Ignore-t-on que s'il y a des hommes sur lesquels on peut prendre beaucoup de vengeances injustes, il en est à qui on ne peut faire aucune grace? Ignore-t-on qu'une République est perdue lorsqu'elle reçoit les services des talens qui l'ont trahie, lorsqu'elle pardonne à ce qui la corrompt, en faveur de ce qui lui est utile? Qu'un despote dont on a consolidé la puissance lorsqu'on a amusé ses esclaves, laisse vivre après ses crimes un joueur de flûte ou de harpe, je le conçois : là tout est fait pour les jeux et pour les crimes, et les actes même de la justice ne sont guere que des crimes et des jeux. Mais moi, je ne puis avoir aucune espèce de talent propre à une République, où j'ai celui de démêler quelquefois, dans les opinions humaines, ce qui est erreur et ce qui est vérité, de peindre quelquefois la vertu avec ces charmes qui lui sont propres et qui effacent ceux des passions. Si donc celui qui possède ce genre de talent en voyant plus distinctement qu'un autre la vérité l'a étouffée sous d'artificieux mensonges; si, en présentant la vertu à l'amour et

au culte des mortels, il est devenu le complice de quelques scélérats et de ministre de la République qu'il étoit le ministre de quelques conspirateurs; que parle-t-on pour lui d'indulgence et de grace? Il a failli, sans se tromper; il a violé tous ses devoirs en connoissant toute leur sainteté : il est sans excuse, on doit être sans misericorde. Qu'il périsse; la clémence pour lui sera dans la mort qui le dérobera à son infamie.

Et comment a-t-on pu croire qu'en le conservant uniquement pour ses talens, ses talens pussent être conservés, qu'ils pussent encore etre utiles? Quel ascendant victorieux auroit la vérité dans la bouche ou sous la plume d'un homme a qui on auroit pardonné d'avoir trompé sa patrie? Que prouveroit-il par les hommages qu'il rendroit à la vertu, sinon qu'on peut l'honorer par ses expresions, et la trahir par ses actions? Qui sait combien les doutes répandus sur la sincérité de ce peintre éloquent de la vertu, de Séneque, sur l'accord de sa morale et de ses mœurs, de ses principes et de sa vie, ont répandu de doutes sur la réalité de la vertu elle-même? En dégradant un philosophe, l'infâme Suilius et ses infâmes échos ont beaucoup dégradé la philosophie elle-même : et c'étoit là peut-etre leur but principal et leur plus chère espérance. Croyez-moi, vous auriez beau faire grace à la vie d'un philosophe coupable, en faveur de son talent, son talent périroit en recevant cette grace; son talent étoufferoit de honte sous l'affront de votre clémence; et sa vie, sa personne dont vous ne faites aucun cas, seroit la seule chose qui vous resteroit de lui.

Quant à moi, il faut que vos erreurs, que vous ne pouvez guerè garder, me fassent une injustice bien complète, bien formelle, ou que votre justice m'honore. Avec moi vous n'avez pas deux partis à pren-

dre ; et si vous persistez à m'outrager de votre indulgence, moi, pour relever mon ame que vous voudriez abaisser, je prendrai votre indulgence pour votre iniquité, et prêt à suffoquer sous l'injure d'un pardon, je respirerai à l'aise et avec hauteur sous l'oppression dont vous seriez coupable : alors, si en effet il existe en moi quelques talens, je serai sûr d'en trouver toute la puissance, et je l'exercerai.

Cette manière de me faire grace ne seroit donc qu'une manière de me perdre, et elle réussiroit bien peu.

A l'un de ceux qui avoient juré et avec solemnité le sacrifice de leurs plus justes ressentimens, il est échappé un mot, par lequel sa passion se débarrassoit au moins de tous les voiles qui pouvoient la gêner : il faisoit circuler un de ces libelles où j'ai été si indignement et si platement diffamé : *Mais tout cela est faux*, lui dit-on ; *et qu'importe*, répond-il, *pourvu que cela le perde ?* L'aveu est naïf, et il est clair que pourvu qu'on pût me perdre, il importeroit peu à ce Représentant du peuple que ce fût par le mensonge ou par la vérité. Moi, je ne ferai point le serment de renoncer à une vengeance très-légitime : mais son nom je le tairai, et il me semble que cela est assez généreux.

Je voudrois seulement qu'il prît la peine de m'apprendre quel moyen il choisiroit pour me perdre, et dans quel moment il me tiendroit pour perdu. Pour que sa passion fût satisfaite, il faudroit que lui et moi nous portassions le même jugement de ce qui m'arriveroit, graces à ses soins : car, si dans une situation où il me croiroit perdu, moi, je me croyois sauvé, sa méprise seroit grande et sa haine un peu deçue.

Son espérance est-elle de me perdre en me faisant perdre la place que j'occupe ? Qu'il se réjouisse, je ne suis

suis plus commissaire de l'instruction publique, je remets, par ces mots mêmes, au comité d'instruction publique et à la Convention, le titre et les fonctions qui m'ont été confiés. Je ne suis plus rien. Me croit-il perdu ? Il doit le croire ; on m'a supposé un grand amour pour les places et pour les traitemens. Faiseurs de journaux, de pamphlets, de placards, tous excellens citoyens, comme le prouvent leurs noms et les titres de leurs écrits, ont imprimé, affiché, que j'accumulois trois ou quatre places, et quant aux traitemens on m'en donnoit bien plus que de places encore : il n'y a eu de doute que pour savoir si c'étoit 50 mille liv. de revenu que je me faisois, ou cent mille. On voit que la table d'or étoit bien dressée, et qu'il ne me restoit plus qu'à écrire dessus un traité et un éloge de la pauvreté.

Je confesse que j'étois content de mes richesses, et que je ne demandois pas plus de fortune ni aux dieux ni aux hommes : il faut pourtant que l'on connoisse au juste quels ont été ces traitemens que l'on a eu peine à dénombrer. Comme commissaire de l'instruction publique, j'ai dû avoir, on le sait, le traitement de tous les commissaires, douze mille liv. par an. Si quelqu'un sur la terre, caissier, banquier, trésorier ou autre, veut dire que, sous quelque prétexte que ce soit, il m'a fait toucher un denier de plus, qu'il se lève, je lui donne la parole comme président de cette discussion. Ces traitemens nombreux se réduisent donc à un seul : et si on veut soutenir encore que j'en ai eu un nombre, il faut traiter la question, traitée quelquefois par les géomètres métaphysiciens, savoir : si UN est nombre ou ne l'est pas. Je suis un peu métaphysicien, infiniment peu géomètre : je laisse la question à traiter aux savans auteurs des pamphlets : la vérité ne peut échapper à des esprits qui la cherchent avec tant de sagacité et tant d'amour.

La mode s'est établie avec la République de rendre

compte de sa fortune passée, présente, et presque future. J'aime assez cette mode, si elle devient un usage ; car si un frippon est assez habile pour cacher ce qu'il a pris, tous les frippons sont assez habiles pour découvrir ce qu'il cache : les frippons sont très-bons censeurs les uns des autres. Pour les honnêtes gens ils donneront des exemples qui, peut-être, seront quelquefois suivis. Il y a donc tout à gagner à cette mode, et je m'y range.

Je suis fils d'un médecin Basque qui a exercé la médecine en Espagne et en France : mon père, qui passa pour très-habile médecin dans les deux royaumes, ne fut pas assez habile pour se faire, dans l'un ou dans l'autre, la plus petite fortune : il mourut sans avoir rien retranché et sans avoir rien ajouté, je crois, à son mince patrimoine : il étoit trop honnête homme pour faire des dettes, et trop généreux, trop désintéressé pour laisser quelque chose.

J'avois le titre d'avocat à Bordeaux, et j'avois de plus vingt-cinq ans, sans que ma majorité m'avertît que je n'avois aucun moyen de vivre qui me fût propre, et que je devois en chercher. Je vivois à côté d'un frère qui m'empêchoit d'y songer. Toujours un Virgile dans une poche, et un Locke ou un Montesquieu dans l'autre, j'errois dans des campagnes couvertes de richesses et de beautés; j'oubliois que j'étois sur la terre, parce que Senon, Florac, Ustarits ressembloient à l'Elisée ; je n'apprenois point que j'étois parmi des hommes, parce que mes entretiens continuels étoient avec ces génies qu'on a appellés les enfans des dieux. Cependant il falloit, comme on dit, prendre un parti : on va juger si je pris celui qui pouvoit me conduire à la fortune : je vins à Paris faire des articles du *Mercure* et des discours d'académie.

Trouvant par-tout des amis et du bonheur, ma fatale étoile me condamnoit à oublier toujours que j'étois né pauvre, et que je restois comme j'étois né.

Tout devoit changer avec la révolution de France, qui changera le monde : je commençai à espérer en 1789, que des idées, qui ne m'avoient guère occupé jusqu'alors, que comme *beau idéal*, pourroient se réaliser sur la terre; j'espérai que des rêveries délicieuses pourroient devenir des pensées utiles, et qu'après avoir fait mon bonheur, elles pourroient entrer dans le concours de toutes les vues qui alloient préparer le bonheur du genre humain. Mais je savois et je n'oubliois pas, au milieu de ces espérances enivrantes, combien les vérités importantes et étendues sont difficiles à découvrir, combien les vérités découvertes sont difficiles à démontrer, combien les vérités démontrées par une analyse rigoureuse sont difficiles à présenter aux hommes, avec cette clarté qui les dispense d'une longue attention, et avec ce charme qui les récompense d'une attention passagère. Je comprenois donc parfaitement combien la mission que je me donnois, et il faut que je parle comme je sentois, combien la mission que je croyois avoir reçue de la nature étoit difficile à remplir, combien elle exigeoit de temps et d'indépendance entière. Pour me procurer les moyens de fortune qui devoient m'assurer cette indépendance et ce temps, je me condamnai, pour près de trois ans, au genre de travail qui contrarioit le plus et toutes mes mauvaises habitudes, et toutes mes bonnes qualités. Je me chargeai de la rédaction de l'article *Assemblée nationale* dans le journal de Paris. Le prix de ce travail, que je ne touchai, en très-grande partie, qu'à sa fin, est la plus grande fortune, elle est LA SEULE que j'aie fait jusqu'à ce jour. Elle se montoit à 32 mille livres à-peu-près.

J'ai acheté avec cet argent une maison et un jardin à dix lieues de Paris, à Auvernau, lieu sur lequel se fixa tout de suite mon choix, parce que j'y trouvai très-peu d'hommes et beaucoup de rochers.

L'expérience éclaire, comme on sait, ou comme on

dit; elle m'apprit bientôt, qu'un jardin ne nourrit son maître que dans *les Géorgiques* de Virgile et dans *les Saisons* de Thompson. Si j'avois pu gagner avec le *Journal de Paris* quelques mille livres de plus, il y avoit à côté de mon jardin quelques terres excellentes et pas très-chères, qui auroient suffi pour m'établir là comme un colon; ce regret et ce vœu m'échappoient quelquefois dans mes conversations: le vent de l'amitié les porta à l'oreille d'un homme-de-lettres et de son frère, que je ne connoissois pas du tout, (Legrand, auteur *des Fabliaux* et d'un excellent *Voyage en Auvergne*) et tous les deux se réunirent pour faire et pour me prêter vingt-six mille livres, avec lesquelles j'ai acheté les terres, objets de mon ardente ambition. Ces hommes généreux ne le vouloient pas, je les ai forcés à recevoir l'intérêt légal de leur argent.

Voilà mon bilan : voilà mon actif et mon passif.

Si on me trouve quelque chose de plus, qu'on le prenne, et qu'on ne m'en laisse que l'infamie et les supplices que doivent subir les dilapidateurs des deniers de la République.

Quant à l'avenir, j'ai dans mes porte-feuilles une *Histoire de l'antiquité* très-avancée, et quelques autres ouvrages pour lesquels j'ai déjà traité avec quelques imprimeurs. J'ignore encore ce qu'ils doivent me rapporter; mais toutes mes transactions sur mes ouvrages seront publiques; et puisque j'ai été un instant ministre, je consens et avec joie à être toute ma vie comptable de la République.

On a dit qu'il y a des hochets pour tous les âges; il y en a aussi pour tous les caractères: et tel homme, peu ébloui de l'éclat des richesses, peut se regarder comme perdu, lorsqu'il perd les postes qui lui donnoient le moyen de donner des places à ses amis, pour s'en faire des créatures, et à sa famille, pour établir son ambition sur des fondemens plus étendus et plus so-

lides. Mais pour sentir une pareille perte, il faudroit que j'eusse voulu me donner une pareille jouissance. Dans l'administration de la justice, je n'ai nommé qu'aux places que j'y ai trouvé vacantes; et il n'y en a eu que deux, je crois; dans l'administration de l'intérieur, toutes les places étoient remplies par des amis de Roland; je les ai tous non-seulement conservés, mais défendus contre le parti triomphant et proscrivant, qui m'ordonnoit de choisir d'autres coopérateurs. Je savois ce que ce courage pouvoit me valoir, et qu'il ne seroit apperçu que par ceux qu'il indignoit; mais pourvu que le bien que je faisois fût consigné dans ma conscience, je ne me souciois pas d'afficher le compte de ma morale sur les murs et sur les colonnes de tout Paris. A la commission de l'instruction publique, dans l'état où je l'ai trouvée, un grand nombre de réformes étoient indispensables. Excepté un seul homme, avec qui j'avois des liaisons, homme excellent de cœur et d'esprit, d'Esrenaudes, tous les autres choix ont été adoptés par moi, mais faits par la renommée; et lorsqu'on a disputé à Ginguené et à moi ce foible mérite de l'adoption, nous avons gardé le silence, il nous a suffi qu'on ne pût pas en enlever les avantages à notre administration.

Quant à ma famille, je me suis entendu reprocher souvent de ne rien faire pour elle et jamais d'en faire trop. Un de mes neveux a subi dix mois d'une détention rigoureuse, et je n'ai pas pu lui en sauver dix minutes; dénoncé par un mauvais chanteur, il a expié par une année de prison le crime de faire retentir dans un gosier français les chants les plus doux, les accens les plus passionnés de la mélodie italienne, et d'être en musique un *ultrà révolutionnaire.* J'avois deux neveux dans les armées de la République quand j'étois au ministère: l'un aux Pyrénées, l'autre au Rhin. Celui-ci a fait toutes les campagnes de la

guerre. En ouvrant à la bayonnette les rangs ennemis, lui et ses camarades ont souvent chanté les couplets républicains et guerriers dont il étoit l'auteur, et ce jeune Tyrtée, qui n'étoit pas boiteux, est toujours resté simple soldat. Depuis mon entrée dans les administrations, j'ai eu toujours auprès de moi et à mes côtés un autre neveu. Fonfrède étoit son parent, Ducos son ami de cœur, tous les Députés de la Gironde ses amis. Tous ses amis, excepté moi, s'étoient chargés de son avancement : il s'avança, en effet, aux affaires étrangères jusqu'à une place de près de mille écus, et la seule place qu'il ait eue de moi, est celle de secrétaire *de section*, place très-subordonnée dans la commission dont j'étois le chef, et dont toutes les places étoient à ma disposition. Mon espérance pour lui est, qu'il n'occupera jamais de place dans la République, mais qu'il en prendra une parmi les hommes dont les talens, les écrits et les vertus servent et honorent l'humanité.

A-t-on cru me perdre, en me faisant perdre des places qu'on imagine, peut-être, que je regardois comme des carrières pour cette unique ambition, pour cette dernière passion des grandes ames, pour la gloire? Sans doute, il y a eu des temps malheureux, où un administrateur, qui pouvoit beaucoup auprès d'un despote qui pouvoit tout, concevoit légitimément le projet et l'ambition de rendre son nom cher et immortel dans un grand empire, d'embrasser dans ses pensées tous les besoins, et dans ses vœux tous les vœux d'un peuple, pour les remplir et pour les rendre à jamais respectables par des loix que les caprices même du despotisme craindroient de renverser : cette alliance du génie d'un seul homme à la puissance d'un seul homme, a été long-temps la seule espérance des nations ; c'est elle qui a revêtu d'une gloire qui ne périra point dans les révolutions, les noms des Sully, des Turgot ; et dussent ces grandes

ombres en murmurer ; dussent se soulever contre moi de grands révolutionnaires que j'estime et que je chéris, j'inscrirai encore parmi les noms de ces ministres immortels, le nom de Necker.

Elle étoit assez belle pour la plus grande ambition, cette gloire qui brilloit à la fois de l'éclat du talent, et de l'éclat de la puissance, qui, en se faisant estimer des sages qui l'apprécioient, se faisoit adorer de la multitude, dont elle changeoit les destinées : cependant elle n'occupoit que la seconde place dans l'opinion de ceux qui aspiroient aux divers genres de gloire, et qui en étoient les dispensateurs. C'est pour le philosophe qui avoit reculé les bornes de l'esprit humain, et pour le poëte qui avoit étalé des chefs-d'œuvres sur la scène qu'étoit la première gloire. Les puissans de la terre connoissoient ces sentimens que l'homme-de-lettres supérieur renfermoit et conservoit dans son ame, et ils ne pouvoient les lui arracher ni par leurs bienfaits, ni par leur hauteur. Le nom de Smiths efface les noms de tous les ministres de la Grande-Bretagne, et la gloire de tous les ministres de France s'éclipse devant la gloire de Montesquieu.

De quel homme aspirant à quelque célébrité de talent, pourroient donc être aujourd'hui l'ambition, ces places de l'administration qui, lors même qu'elles sont les premières, sont heureusement si peu de chose dans les institutions de la République, et à côté de la Représentation nationale ? Semblable à l'ouvrier dont la main met en jeu les ressorts d'une machine dont Huighens ou Galilée sont les inventeurs, la main de l'administrateur de la République opère ; son génie n'a rien à concevoir ; son devoir et son serment sont d'exécuter avec autant de scrupule une loi qu'il juge mauvaise, qu'une loi qu'il juge excellente ; et tandis que tous les autres citoyens énoncent avec une liberté généreuse toutes leurs opinions, lui seul est presque toujours obligé de taire toutes les siennes : on

l'élevant à ce poste honorable, il semble qu'on ait effacé en lui les droits de l'homme et du citoyen, il semble qu'on ait arrêté sa pensée, pour ne lui permettre de se mouvoir que par la pensée des autres. Qu'on les bénisse ces victimes dont la patrie a besoin, et qui s'immolent tous les jours à la patrie; mais qu'on les choisisse avec convenance, pour qu'elles-mêmes ne soient pas trop malheureuses, et pour que la République ne perde pas trop de talens. Aujourd'hui les premières places de l'administration ne demandent que des hommes probes, laborieux, ayant peu d'idées à eux, pour qu'ils n'en soient pas trop préoccupés, qui n'aient aucune connoissance et aucun sentiment de cette gloire que les siècles dispensent, pour qu'ils puissent être touchés et consolés par ces soumissions qu'on affecte encore devant une place, lorsqu'on n'attend pas davantage de l'insulte faite à celui qui l'occupe.

Tels sont les hommes estimables auxquels il faut désormais faire occuper ces places : on voit qu'en les occupant j'étois condamné à trop de sacrifices. La République est depuis long-temps la plus grande de mes pensées et de mes espérances; mais elle n'a pas eu à m'offrir de place qui ne fût au-dessous de mon ambition.

Qu'on se rie, j'y consens, de ce sentiment de moi-même que l'injustice des hommes me force à produire; qu'on le couvre de ce ridicule que la vanité de tous sait si bien répandre sur l'orgueil d'un seul : personne ne pourra juger avec plus de dédain que moi les misérables productions arrachées à mes besoins bien plus qu'émanées de mes conceptions. Les titres de mon orgueil, si on veut ainsi l'appeller, n'existent nulle part encore; si je périssois, tous périroient avec moi. Mais qu'il soit insensé, ou qu'il ait des motifs légitimes, ce sentiment de mon ame, il suffit qu'il existe pour m'en donner un autre : c'est que loin de perdre quelque chose en perdant des places, si je les conservois je me perdrois tout entier.

Peut-être a-t-on entendu me perdre tout entier, mais d'une autre manière : mes forfaits sont si grands, ils sont de nature à trouver parmi les hommes, sinon une justice, au moins des juges si inexorables ! et puis la peine de mort a paru si dangereuse à abolir encore! et la déportation qu'on a mise à sa place, pour certains cas, est une peine si commode et si prompte, qui concilie si parfaitement tous les intérêts ! Il est très-possible qu'on ait pensé à me perdre, en me faisant monter sur un vaisseau ou sur un échafaud. Plus d'un avertissement secret et non secret m'en a été donné par des gens qui, peut-être, n'auroient pas été fâchés que je me déportasse moi-même. Mais en tout, je suis curieux, et quoi qu'on dise de ma douceur, sur les choses qui valent la peine qu'on prenne un parti, assez opiniâtre. Je veux voir tant qu'on me laissera des yeux, comment tout ceci pour moi et pour les autres ira à un terme ou à une fin.

Si je dois être condamné, je ne demanderai pas, comme dans quelques anciennes Républiques, qu'on me laisse le choix du supplice ; mais dans le cas où je devrois être déporté, il sera égal à mes ennemis que je sois jetté dans la Sybérie ou à Madagascar : et à moi, né sous le ciel du midi, la chaleur du soleil m'est si nécessaire ! un ciel rempli et resplendissant de sa clarté m'est si doux à contempler ! Si quelque pitié reste encore à mes ennemis pour un être si foible, et dont ils vont disposer avec tant de puissance, je les conjure de me faire descendre sur cette grève enflammée de Madagascar, où il me suffira de faire quelques pas pour trouver un domicile sous l'ombre d'un bananier. Comme le Socrate en délire, si je rencontre un tonneau, et qu'on ne m'ôte pas mon soleil, je puis encore trouver le bonheur, je pourrai encore bénir la douceur naissante des loix de ma République.

Sera-t-on moins miséricordieux que je ne l'espère, et cette peine horrible dont Robespierre et Billaud ont

fait pour tant de Français un supplice qu'ils ont subi avec tant de magnanimité et tant de gaieté, est-elle celle qui me seroit réservée? Je crois avoir été assez l'apôtre de la vérité, je ne suis pas très-pressé d'en devenir le martyr. Ce que disoit un philosophe de l'antiquité est peut-être vrai; il est peut-être égal de vivre ou de mourir : cette grandeur d'indifférence ou de stoïcisme n'est pas un sentiment naturel à mon ame : je n'ai jamais cherché à l'acquérir; j'aurois trop craint de tarir dans mon cœur cette source de ravissemens qu'y a toujours porté le spectacle de la nature et le sentiment de l'existence, sentiment divin, répandu avec tant d'abondance et de variété sur tous les êtres, qui trouve tant d'ingrats et qui m'a toujours trouvé si reconnoissant, si disposé à entonner le cantique de la vie avec tout ce qui sent, tout ce qui se meut et tout ce qui chante sous les cieux!

Cependant il est impossible d'avoir vu, pendant une année entière, la mort tombant sur tant de têtes innocentes, et toujours suspendue sur la sienne, sans avoir réfléchi sérieusement à la manière dont on pourroit être conduit aux pieds de l'échafaud, à la manière dont on y monteroit, et aux sentimens qu'on trouveroit dans son ame à ce dénouement de la vie. Si des expériences suffisamment réitérées n'avoient appris ces détails à mes ennemis, s'ils me les demandoient avec quelque instance, je leur dirois comment on devroit s'y prendre pour faire sortir de quelque section une voix imposante et majestueuse qui s'étonneroit de ce que je ne suis pas encore mis en jugement; comment dans un renouvellement des comités une haine bien violente, bien proclamée contre moi, seroit un titre pour y entrer; comment dans un rapport mon nom seroit mis, non pas à la suite de quelques hommes peut-être réellement coupables, mais à la tête; comment, dans une prosopopée éloquente et même pathétique, on feroit parler les mânes des vic-

times égorgées, pour faire égorger en leur honneur une autre victime au moins aussi innocente : je me croirois en état de tracer parfaitement l'itinéraire de ma route à l'échafaud.

Je suis plus sûr encore des dispositions dans lesquelles cet accident trouveroit ou mettroit mon ame ; plus d'une fois mes lèvres ont touché à ce calice ; il a perdu pour moi son amertume. Ombres généreuses et adorées, vous que les puissances de la terre ont fait périr sous les ignominies, sous les verges des licteurs et sous les haches des bourreaux, pour avoir fait entendre à leurs passions les oracles de la raison et de la sagesse, en m'exposant à votre mort pour m'être proposé, dans de grandes circonstances, quelques-uns de vos exemples, mon ame s'est approchée aussi de votre grandeur. Elles m'ont été révélées dans nos sanglantes catastrophes, les sources sacrées où vous avez puisé cette magnanimité facile qui vous a fait pleurer sur vos bourreaux, et sourire à la ciguë et à la hache. J'ai senti ce témoignage puissant d'une conscience éclairée que ne peut infirmer le genre humain tout entier trompé et armé contre la vertu et contre la vérité ; j'ai touché à ces transformations qui, au milieu de tous les supplices, dérobent une ame pure à toutes les douleurs, qui ne lui permettent de sentir que la grandeur de l'évènement qui s'accomplit en elle pour rendre sur la terre la vertu plus auguste et plus touchante, qui lui présentent, dans le tableau rapproché de tous les siècles, ce culte d'amour, de larmes et d'admiration, que les peuples désabusés doivent lui rendre un jour. En m'élevant à l'échafaud, ombres chéries et vénérées, placé entre vous et la terre, que je verrois encore, je croirois vous voir m'accueillir au milieu de vous, comme une victime de vos leçons et de vos exemples, je croirois entendre mon nom prononcé avec le vôtre au milieu des bénédictions que le genre humain s'honorera toujours de

vous dispenser ; et le dernier soupir de mon ame seroit encore une action de grace à cette cause inconnue de toutes les existences, qui m'a donné une intelligence pour discerner la vérité, et un cœur pour l'embrasser avec amour !

En supposant que c'est aux bourreaux qu'on eût songé à confier le soin de me perdre, j'ai donc lieu de croire qu'on pourroit me donner la mort, mais qu'on ne pourroit me la faire sentir, et que, par mon supplice, dont je serois le témoin, on parviendroit seulement à me faire assister à mon inauguration parmi ces génies révérés dont j'ai reproduit quelquefois les images sous les pinceaux de l'histoire, et que leur dévouement à la vérité a conduits à la mort et à l'immortalité.

Quand l'ame s'est enivrée de ces hautes espérances dans la contemplation d'une mort sublime, il est difficile de redescendre à l'espérance de vivre, et d'y trouver quelque charme. Je dois pourtant le dire, ma plus ferme persuasion, c'est qu'aucun assassin, de quelque titre auguste qu'il soit revêtu, excepté ceux qui peuvent m'attendre dans le tournant d'une rue, ou au coin d'un bois, n'osera toucher à ma vie ; et ce n'est pas par moi qu'elle sera le mieux défendue ; elle sera le mieux défendue par l'amour que mes ennemis ont de leur propre vie, et par le soin qu'ils en prennent.

Le trait qu'ils lanceroient sur moi les perceroit eux-mêmes d'un coup mortel ; et ils iroient tomber à peu de distance du jour où ils auroient vu couler mon sang.

Il est beau de proclamer les principes qui peuvent seuls mettre les hommes en sûreté et le genre humain en paix : mais pour en être protégé, il ne suffit pas de les proclamer, il faut les respecter : il ne suffit pas de les respecter envers ses amis et pour soi-même ; il faut les respecter contre soi-même et envers ses ennemis. Les vrais principes sont des articles d'un traité de paix dicté par la raison aux passions et aux erreurs qu'elle ne peut détruire. Être bienfaisant et juste

envers ce qu'on aime, et ce dont on est aimé, n'est pas une vertu; les tigres même et les loups le sont: la véritable vertu, la seule vertu sociale est cette force éclairée, qui ne se précipite ni du côté de l'amour ni du côté de la haine, mais qui, marchant toujours les balances du raisonnement et de la justice à la main, arrête les passions par la prévoyance, résiste aux affections personnelles par la vue et par le sentiment de l'ordre général, et ne s'avance jamais qu'en posant des barrières ou des fanaux par-tout où elle apperçoit des précipices.

Le temps où on pouvoit tromper les honnêtes gens sur mon compte est passé. Les passions, de quelque espèce qu'elles ayent été, quelque but de bien public qu'elles se soient proposé, ont fait depuis un an à la France des maux si inouis, qu'elles-mêmes en sont épouvantées. Nul ne peut plus attendre aucun bien réel que de la sagesse, de la modération et de la vérité. La vérité commence à percer de toutes parts. Il existe des hommes capables de la discerner à travers tous les nuages de sang dont elle a été enveloppée, capables de la présenter avec ces traits précis et éclatans qui assurent son triomphe en lui donnant son évidence. Il n'existe pas sur la terre de puissance capable d'anéantir ou d'obscurcir les vérités que j'ai consignées dans ces pages que je publie aujourd'hui: puisqu'elles sont écrites elles sont impérissables: toutes se tiennent, et elles tiennent à tout ce qui a été. Le sceau que je leur ai imprimé sera plus inéfaçable que celui de toutes les républiques et de toutes les chancelleries. Ma personne est encore sous la main des hommes; ma mémoire n'y est plus. Des hommes qui ne pouvoient me pardonner de les croire les uns et les autres les amis de la République, se sont embrassés pour la sauver ensemble, et ce que tous appelloient ma foiblesse est devenue la sagesse de tous. Je ne me suis pas trompé, puisqu'ils ont reconnu leurs erreurs: je suis justifié, puis-

qu'ils se sont pardonnés. Il est un tribunal, mais c'est le seul devant lequel nous devons encore tous paroître, c'est celui de la postérité. L'esprit de parti, qui n'est pas l'esprit des siècles, cherchera encore à faire arriver ses dépositions erronées ou fallacieuses à ce tribunal; mais elles périront dans ces routes du temps que la vérité seule traverse dans toute leur étendue; elles ne seront point entendues ou elles n'influeront point sur les jugemens que la posterité prononce et qu'elle grave sur les tombes qui ont enseveli dès long-temps tous les partis; et puisque mon nom est attaché à des évènemens qui seront l'entretien, l'effroi et la leçon des siècles, la postérité gardera quelqu'estime à l'homme qui a passé au milieu de tous les partis, et qui n'a jamais embrassé que celui de la République et de l'espèce humaine, froissées entre les partis de tous le genres; qui n'a jamais ni demandé ni desiré aucune place, et qui n'a jamais refusé les fonctions le plus entourées de dégoûts et de dangers; qui, en blessant toutes les passions qu'il vouloit éclairer et désarmer, les a presque toujours contraintes à l'aveu de la pureté de ses intentions; que les deux côtés ont également accusé d'être *foible*, parce qu'il a eu la force de résister également aux emportemens de tous les côtés, et que rien ne doit paroître foible comme la raison, à des esprits enivrés par toutes les passions; qui enfin, depuis les premiers instans de la révolution, entièrement dévoué à elle, toujours prêt à la sceller de son sang et jamais du sang des autres, n'a jamais formé qu'un vœu, le vœu de la voir achevée par les progrès de la raison, comme elle a été commencée.

FIN.

NOTES.

Voici les détails que j'ai promis sur l'exécution du décret contre les pillages.

Le décret est arrivé dans les bureaux du département de la justice, *le premier mars, à 7 heures du soir.*

Ce même soir, j'en ai envoyé des expéditions au directoire du département, à la municipalité, au tribunal criminel. — Cette même nuit le décret fut imprimé, et le lendemain deux exemplaires furent envoyés au département, à la municipalité, aux quarante-huit sections, aux quarante-huit juges de paix, aux six tribunaux de district, à tous les directeurs de jurés, au tribunal d'appel de la police correctionnelle, au tribunal de commerce, à l'accusateur public, auquel j'écrivis pour lui recommander la plus grande activité. Le 4 mars, le tribunal criminel de Seine et Oise en reçut aussi des exemplaires. — Le 3 et le 4 du même mois, l'accusateur public me présente des difficultés sur la manière d'informer contre un journal et contre un Député ; je lui rappelle les loix, et je lui applanis les difficultés. Je n'attends pas qu'on m'instruise de la marche de la procédure et de ses progrès ; je m'en enquiers, et je m'assure que plusieurs directeurs de jurés agissent sur les faits de pillage, et que les maisons d'arrêt renferment plusieurs prévenus. — Le 17 mars, l'accusateur public me communique une lettre du juge de paix de la section du Théâtre Français, qui n'avoit reçu qu'une seule déclaration, d'où il ne sortoit aucune lumière, et en même-temps il m'interroge encore sur la marche qu'il doit suivre. Je le renvoie aux loix, où il trouvera sa marche tracée, et je lui laisse voir l'étonnement où il me met, en me laissant voir tant d'incertitudes, d'hésitations et de tâtonnemens.

Le morceau qu'on va lire est copié du mémoire que j'adressois aux départemens.

« En sortant de chez moi, le maire de Paris se rendit au » comité de salut public ; bientôt je l'y suivis, et bientôt aussi » je me rendis à la *commission des douze* qui m'avoit appelé ; » je n'y trouvai que deux de ses membres, Vigier et un autre, » dont Vigier doit se rappeler, et dont je ne me rappelle pas le » nom. Tous les membres de cette commission pouvoient croire » avoir à se plaindre de moi, et Vigier n'étoit pas celui qui » étoit le moins animé de l'esprit qui avoit provoqué les actes » que j'avois condamnés. Mais au milieu de si grands intérêts » et de si grands évènemens, les ames, qui ne sont pas étran- » gères à toute vertu, se pressentent, se devinent ; quelques » torts mutuels qu'elles croient avoir à se reprocher ; elles s'ou- » vrent, elles se confient les unes aux autres ; quelque oppo- » sition qu'il y ait dans quelques-uns de leurs sentimens, elles » s'allient et s'embrassent dans les mêmes intentions. Je n'ai » point oublié cet entretien ; ceux avec qui je l'eus ne peuvent » pas non plus l'avoir oublié : nous ne pouvons pas avoir ou- » blié avec quel épanchement nous nous parlâmes, nous, qui » ne nous étions pas rencontrés quatre fois en notre vie. Ils » doivent se souvenir combien de fois je leur dis, en leur » communiquant tout ce que je savois, et tout ce que je con- » jecturois, que le décret, qui les avoit supprimés, avoit été » indispensable ; que le rapport de ce décret avoit fait renaître » les soulevemens que le décret avoit contenus ; que la sup- » pression très-prompte *des douze* me sembloit encore l'unique » moyen d'arracher aux agitateurs les flambeaux de discorde » que le peuple alloit recevoir de leurs mains. Je me sou- » viens aussi combien tous les deux se montrèrent à moi dis- » posés à tous les sacrifices personnels, combien de fois ils » me répétèrent, qu'ayant agi toujours avec les motifs les plus » purs, ce n'étoit pas d'avoir été cassés qu'ils se plaignoient, » mais de l'avoir été sans être entendus. Eh bien ! leur dis- » je, faites-vous donc entendre pour que vous soyez suppri- » més promptement. Notre rapport, me répondit l'un d'eux, » sera fait lundi. Lundi, lui répliquai-je, il ne sera, peut-être, » plus temps ; nous ne sommes pas sûrs d'aller jusqu'à lundi. » Cela n'étoit que trop vrai » !

JUPITER, VÉNUS, L'AMOUR, PSYCHÉ;
CHOEUR DES DIVINITÉS CÉLESTES.
APOLLON, LES MUSES; LES ARTS, *travestis en bergers.*
BACCHUS, SILÈNE; SATYRES, ÉGIPANS, MÉNADES.
MOME; POLICHINELLES, MATASSINS.
MARS; TROUPES DE GUERRIERS.

Le théâtre représente le ciel. Le palais de Jupiter descend, et laisse voir dans l'éloignement, par trois suites de perspectives, les autres palais des dieux du ciel les plus puissants. Un nuage sort du théâtre, sur lequel l'Amour et Psyché se placent, et sont enlevés par un second nuage, qui vient, en descendant, se joindre au premier. Jupiter et Vénus se croisent en l'air, dans leurs machines, et se rangent près de l'Amour et de Psyché. Les divinités qui avoient été partagées entre Vénus et son fils se réunissent en les voyant d'accord, et toutes ensemble, par des concerts, des chants et des danses, célèbrent la fête des noces de l'Amour et de Psyché.

APOLLON.

Unissons-nous, troupe immortelle,
Le dieu d'amour devient heureux amant,
Et Vénus a repris sa douceur naturelle
En faveur d'un fils si charmant;
Il va goûter en paix, après un long tourment,
Une félicité qui doit être éternelle.

Chantons, répétons tour à
Qu'il n'est point d'ame si cr
Qui tôt où tard ne se rende à l'

BACCHUS.

Si quelquefois,
Suivant nos douces lois,
La raison se perd et s'oublie,
Ce que le vin nous cause de folie
Commence et finit en un jour
Mais quand un cœur est enivré
Souvent c'est pour toute la vie

MOME.

Je cherche à médire
Sur la terre et dans les cieux
Je soumets à ma satire
Les plus grands des dieux
Il n'est, dans l'univers, que l'Amou
Il est le seul que j'épargne aujou
Il n'appartient qu'à lui
De n'épargner personne.

MARS.

Mes plus fiers ennemis, vaincus ou
Ont vu toujours ma valeur triomp
L'Amour est le seul qui se vant
D'avoir pu triompher de moi